
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01500205 8

GUIDE

PARLEMENTAIRE HISTORIQUE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

1792 A 1902

PAR

JOSEPH DESJARDINS

DE LA

Bibliothèque de la Législature de Québec.

QUÉBEC

1902.

A LA

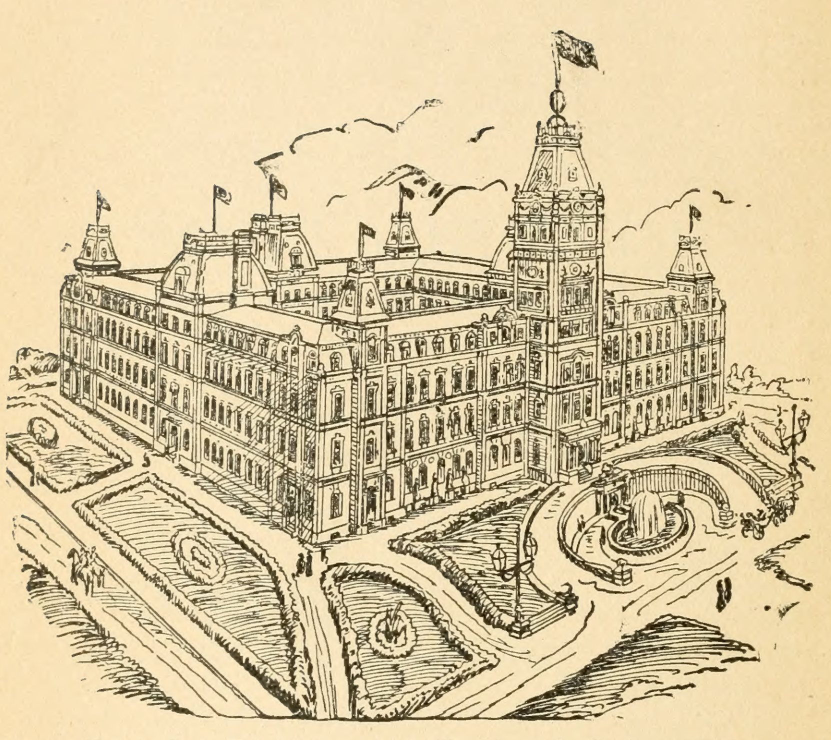
LEGISLATURE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC.

Hommage respectueux de l'Auteur.

19 mars 1902.



Palais de la Législature de la Province de Québec, 1902.

PRÉFACE

Pour répondre à un désir que m'ont souvent exprimé plusieurs membres des deux chambres de notre Législature, dans le cours de ma carrière, déjà longue, à la Bibliothèque, je livre à la publicité ce " Guide Parlementaire Historique ": fruit d'un travail de plusieurs années.

Il comprend les différents changements apportés à notre Constitution, ainsi que les noms et le temps de service de tous ceux qui, à divers titres, ont directement pris part à l'administration de notre Province, depuis l'Acte Constitutionnel de 1791 jusqu'aujourd'hui.

Pour le rendre plus complet, je donne, dans les premières pages, un sommaire des différents systèmes administratifs qui ont régi notre pays jusqu'à 1791.

Un historique, fait à grandes lignes, précède chacun des corps politiques chargés de nous gouverner en vertu de ces différentes Constitutions. Ces historiques paraîtront peut-être insuffisamment développés aux yeux de quelques-uns. Je le reconnais moi-même, car la cause en est due au temps qui m'a manqué pour les soigner davantage. Cet ouvrage était déjà rendu à l'imprimerie, lorsque j'ai songé à cette partie de mon travail, qui, dans ma pensée, devait le rendre moins aride et plus intéressant pour un grand nombre.

Le reste a été fait avec le plus grand soin : noms, dates et faits, tous puisés aux sources officielles, ont été contrôlés et revisés plusieurs fois avec la plus scrupuleuse attention. J'ose espérer qu'on n'y trouvera pas grand'chose à redire.

On remarquera que j'ai donné deux tableaux des collèges électoraux du Conseil Législatif. Le premier aurait pu suffire, mais j'ai tenu à donner le second, parce que plusieurs paroisses nouvelles se sont formées dans la plupart de ces collèges. La date des élections des Conseillers Législatifs électifs pour 1856, 1858 et 1860, est celle de la réception du rapport ; pour 1862 et 1864, c'est celle du rapport même.

Le plan que j'ai adopté à l'égard de la Chambre d'Assemblée m'a paru le plus rationnel pour conserver la physionomie actuelle de chaque période de son histoire. La première période embrasse les années qui se sont écoulées entre l'établissement de notre première Chambre d'Assemblée en 1792, et le premier remaniement de comtés en 1830. La deuxième ne comprend qu'un espace de 8 ans, de 1830 à 1838. Puis vient le Conseil Spécial, de 1838 à 1841, qui remplace le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée, en vertu d'un Acte Impérial. La troisième période s'étend de l'Union de 1841—qui fait revivre les deux anciennes Chambres,—jusqu'à 1854, date d'un autre grand remaniement de comtés. La quatrième, de 1854 à 1867 ; et enfin, la cinquième, celle de l'Assemblée Législative actuelle, de 1867 au temps présent. Le plan est fait de manière à remonter d'un comté d'aujourd'hui jusqu'à son origine, et *vice versa*. Ce plan est le même pour les comtés de la Province de Québec représentés à la Chambre des Communes du Canada. Un simple coup d'œil le fera comprendre, tant il est clair.

On se demandera peut-être pourquoi je n'ai pas donné les limites détaillées de chaque comté à ses différentes phases historiques. Ce travail était fait, et j'étais bien disposé à le faire imprimer tel quel, lorsque je me suis aperçu que ce "guide" aurait pris des proportions trop considérables (environ 1000 pages) pour le peu d'intérêt qui s'y trouvait ajouté.

Je l'ai alors refait et réduit au cadre dans lequel il parait aujourd'hui.

On s'étonnera aussi, peut-être, de voir que j'aie placé à la suite de l'Union, la Législature de Québec plutôt que le Parlement Fédéral. La Législature de Québec, ayant conservé au nombre de ses attributions, le contrôle de tout ce qui forme un peuple : l'éducation, la colonisation et les terres publiques, les institutions municipales, la propriété et les droits civils et religieux dans la province, l'administration de la justice, la création, le maintien et l'organisation des tribunaux, il m'a semblé tout naturel d'en faire la suite du gouvernement de l'Union, qui régissait toutes ces choses.

J'attire l'attention de mes bienveillants lecteurs sur un point sur lequel je désire éviter toute critique en donnant l'explication suivante : afin de donner une teinte d'uniformité à cette partie de mon travail comprenant les périodes qui s'étendent de 1792 à 1838, et de 1841 à 1851, j'ai cru devoir faire commencer le temps de service des députés à la date du jour du retour des brefs d'élections générales. Il m'était impossible de faire autrement à cause des dates différentes auxquelles se faisaient alors les élections générales qui duraient plusieurs jours, même, dans certains comtés, jusqu'à 3 semaines. D'ailleurs, je suis, en cela, conforme à la doctrine constitutionnelle qui décrète que l'existence de chaque Parlement ne commence qu'au jour du retour général de tels brefs. Il est facile de le constater par les différentes constitutions concernant la Chambre d'Assemblée, que je reproduis dans l'historique qui la précède. De 1851 à 1867, je donne la date du jour de la proclamation de l'élu par l'officier-rapporteur ; de 1867 à 1875, celle du dernier jour de votation, et de 1875 à aujourd'hui, celle du scrutin. J'ai procédé de la même manière pour les députés

de notre Province à la Chambre des Communes du Canada. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je me suis fait aussi un devoir rigoureux d'insérer à leurs places respectives, tous les députés élus aux élections partielles qui se sont faites de 1792 à aujourd'hui.

En tenant compte des " Errata " et des " Addenda ", le lecteur pourra se fier à l'exactitude de cet ouvrage qui se trouve complet sous ce rapport.

Enfin, j'ai cru qu'un ouvrage de ce genre ne pouvait être utile qu'accompagné d'une table des matières et d'une table alphabétique très détaillées permettant d'y trouver à l'instant ce qu'on y cherche sans perte de temps. En conséquence, j'y ai apporté tout le soin possible.

Avant de terminer, il me reste un devoir bien agréable à remplir : celui de remercier les bibliothèques de l'Université-Laval et de la Société Littéraire et Historique, et tous ceux qui ont bien voulu me prêter aide et assistance au cours de mon travail, en me donnant libre accès aux archives précieuses qu'ils ont en leur possession.

JOSEPH DESJARDINS.

19 mars 1902.

OUVRAGES CONSULTES

Adam.—Prominent Men of Canada.
American Encyclopedia.
Annual Register (Londres).
Appendices aux Journaux de la Chambre d'Assemblée.
Appendices aux Journaux du Conseil Législatif.
Appendices aux Journaux du Conseil Spécial.
Appletons' Cyclopædia of American Biography.
Archives de la Bibliothèque de la Législature de Québec.
Archives de la Bibliothèque de la Société Littéraire et Historique de Québec.
Archives de la Bibliothèque de l'Université Laval.
Archives du Conseil Exécutif, Québec.
Bouchette.—Cartes topographiques.
" Topographie.
Bulletin des Recherches Historiques.
Burke's Peerage, etc.
Canada-Français (Revue).
Canadian Antiquarian and Numismatic Journal.
Canadian Biographical Dictionary.
Canadian Insurrection.
Canadian Parliamentary Companion.
Cochrane.—Canadian Album.—Men of Canada.
Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France.
Collection de mémoires et de relations sur l'histoire ancienne du Canada.
Comptes publics, Québec.
Comptes publics, Canada.
Courrier du Livre (Le).
Debrett's Peerage, etc.
Dent.—Canadian Portrait Gallery.
Dictionnaire des lois, Bas-Banada.
Documents de la Chambre d'Assemblée.
Documents de la Législature de Québec.
Documents de la Session, Canada.
Documents du Conseil Législatif.
Documents du Conseil Spécial.
Documents historiques relatifs à la Nouvelle-France.
Documents pour l'histoire du Canada.
Dominion Annual Register.
Edits et Ordonnances concernant le Canada.
Electoral Atlas.
Electoral Maps.

English Blue Books, concernant le Canada.
Gazette de Londres,
Gazette Officielle, Québec.
Gazette Officielle, Canada.
History of the Year.
Hopkins.—An Encyclopedia of the Country (Canada).
Houston.—Constitutional Documents of Canada.
Jesuits Relations (Edition américaine.)
Journal de l'Instruction-Publique.
Journal des Jésuites.
Journaux de la Chambre d'Assemblée.
Journaux de la Chambre des Communes, Canada.
Journaux du Conseil Législatif.
Journaux du Sénat.
Journaux du Conseil Spécial.
Journaux (Papiers-Nouvelles). — L'Ami du Peuple.—L'Avenir.—Le Canadien.— Le Constitutionnel. —Le Courrier de Québec.—Le Courrier de St-Hyacinthe.— Le Courrier du Canada. — The Morning Chronicle. —L'Electeur. —L'Etendard. —L'Evènement. —Le France-Canadien.—La Gazette de Québec.—The Montreal Herald.—Le Journal de Québec.—Le Journal des Trois-Rivières.— The Quebec Daily Mercury.—La Minerve.—The Montreal Gazette. — Le National.—Le Nouveau-Monde.—Le Nouvelliste.—Le Populaire.—L'Opinion-Publique.—Le Pays.—Le Quotidien.—Le Soleil.—Le Spectateur. — The Montreal Daily Star.—Le Temps.—Le Trifluvien.—La Vérité.—The Vindicator.— L'Union.—The Daily Witness.—The True Witness. etc.
Jugements du Conseil Souverain.
Lettres-Patentes des Conseillers Législatifs.
Lettres-Patentes des Sénateurs.
Lower-Canada Reports of Commissioners on Grievances.
Listes du Service-Civil (Canada).
Lodge's Peerage, etc.
Manuscrits concernant la Nouvelle-France.
Mémoires de la Société Historique de Montréal.
Mémoires de la Société Littéraire et Historique de Québec.
Mémoires de la Société Royale du Canada.
Mémoires et documents relatifs à l'histoire du Canada, (par la Soc. Hist. de Montréal).
Morgan.—Canadian Legal Directory.
Morgan.—Canadian Men and Women of Canada.
Notman.—Portraits of British Americans.
Ouvrages de Messeigneurs Bégin—Langevin—Têtu.
" des abbés Bois—Casgrain—Ferland—Laverdière—Verrault.
" de MM. Achintre—Béchard—Bédard—Bell—Bernard— Bibaud — Bourinot — Brasseur de Bourbourg—Carrier — Casgrain (P.-B.) — Chauveau — Christie—Côté—Cugnet—David—De Baudoncourt — De Cazes — De Celles—De la Bruère—Delpit—Dent—De Sales Laterrière—Deschamps — D'Hozier—Dionne (N.-E.)—Dussieux—Faucher de St-Maurice— Fortier—Gagnon (Ernest)—Gagnon (Philéas)—Garneau—Gérin-Lajoie—Guénin.—Guérin.— Harrisse— Hopkins—Kingsford.—Langevin

--Lareau—Legendre—Lemieux—LeMoine—Magnan— Margry — Masères—May—McCord—McMullen—Mignault—Miles—Morgan—Parkman—Perrault (J.-F.) — Richaudeau— Roberts—Rose—Roy (J. E.) — Roy (P.-G.)—Sulte—Smith (Paul)—Smith (Wm.)—Taché (J.-C.) — Taché (L.-H.) — Taylor—Terrill — Todd — Turcotte — Tuttle — Winsor, etc., etc.

Pope's Confederation Documents.
Quebec Almanack (The) (de Brown et Neilson).
Rapports du Greffier de la Couronne en Chancellerie (Canada).
Rapports du Greffier de la Couronne en Chancellerie (Québec).
Rapports et Archives du Dept. du Secrétaire et Régistraire de la Province.
Rapports sur les archives du Canada (Brymner).
Report on Civil Government of Canada.
Read.—Lives of the Judges.
Relations des Jésuites.
Revue Canadienne, (La).
Revue de Montréal, (La).
Statistical Record, Canada.
Statistical Year-Book, Canada.
Statuts d'Angleterre.
Statuts du Bas-Canada.
Statuts de la Province du Canada.
Statuts de la Province de Québec.
Statuts refondus du Bas-Canada.
Statuts refondus du Canada.
Statuts refondus de la Province de Québec.
Statuts de la Puissance du Canada.
Statuts révisés de la Puissance du Canada.
Subdivisions du Bas-Canada en paroisses et en townships.
Taché (L.-H.)—Hommes du jour.
Tanguay.—Dictionnaire Généalogique.
Würtele.—Manuel de l'Assemblée Législative.
Etc., etc.

ERRATA

Page 4, ligne 16e, au lieu de " Courcelle ", lisez " Courcelles ".
" 5, " 1e, " " Ramesay ", gouverneur, lisez " Ramesay ", administrateur.
" 6, " 4e, " " 30 juillet 1768 ", lisez " 30 juillet 1778 ".
" 7, lignes 17e et 19e, au lieu de " Thompson " lisez " Thomson ".
" 10, note 2, au bas de la page, au lieu de " 21 sept. 1901 " lisez " 17 sept. 1901 ". (Les pièces et documents établissant la date à laquelle ce titre a été conféré à Son Honneur, ne furent reçus par Elle que le 20 décembre 1901).
" 28, ligne 18e, au lieu de " Le Commissaire des Terres, Mines et Pêcheries ", lisez " Le Ministre des Terres, Mines et Pêcheries ".
" 28, " 20e, " " Le Commissaire de l'Agriculture ", lisez " Le Ministre de l'Agriculture ".
" 28, " 23e, " " Le Commissaire de la Colonisation et des Travaux-Publics ", lisez " Le Ministre de la Colonisation et des Travaux-Publics ".
" 36, " 17e, " " Ross, l'hon. John ", lisez " Rose, l'hon. John ".
" 37, " 14e, " " Ross, l'hon. John ", lisez " Rose, l'hon. John ".
" 42, " 14e, " " Robetson ", lisez " Robertson ".
" 52, " 9e, " " jusqu'à l'Union de 1841 ", lisez " jusqu'à la suspension de la constitution de 1791, en 1838 ".
" 55, note 2, au bas de la page, au lieu de " Chevalier de l'Ordre de St-Michel et St-George ", lisez " Chevalier-Bachelier ".
" 56, ligne 6e, au lieu de " Bellestre ", lisez " Belestre ".
" 56, dernière ligne, au lieu de " Charretier ", lisez " Chartier ".
" 60, ligne 1e, au lieu de " Berthelot, l'hon. Olivier ", lisez " Berthelet, l'hon. Olivier ".
" 61, " 14e, " " Fortuna ", lisez " Fortunat ".
" 61, " 15e, " " décédé le 6 mai 1877 ", lisez " décédé le 4 mai 1877 ".
" 61, notes 1e et 2e, au bas de la page, au lieu de " Chevalier de l'Ordre de St-Michel et St-George ", lisez " Chevalier-Bachelier ".
" 62, ligne 15e, au lieu de " Inkermam ", lisez " Inkerman ".
" 70, " 15e, " " Bossé, l'hon. Joseph-Noël, au 1er juillet 1866 ", lisez " Bossé, l'hon. Joseph-Noël, au 1er juillet 1867 ".
" 78, " 5e, " " manière suivantes ", lisez " manière suivante ".
" 78, " 29e, " " Nelson ", lisez " Neilson ".
" 90, " 1e, " " Législatif ", lisez " Législatifs ".
" 91, " 19e, et chaque fois que vous le rencontrerez, au lieu de " Buckingham ", lisez " Buckinghamshire ".

Page 100, ligne 24e, au lieu de " relentirent", lisez " ralentirent".
" 101, " 22e, " " le Parlement l'adopta", lisez " la Chambre d'Assemblée l'adopta".
" 108, " 15e, " " l'object", lisez " l'objet".
" 108, " 21e, (sec. 138), au lieu de " dont toute", lisez " dans tout".
" 109, " 28e, au lieu de " déerétait", lisez " décrétait".
" 117, " 27e, " " rendu", lisez " rendue".
" 121, " 13e, " " amendé", lisez " amendée".
" 122, " 9e, " " au 24 janvier 1797", lisez " au 31 mai 1796".
" 123, " 10e, " " au 27 avril 1892", lisez " au 26 avril 1892".
" 123, " 11e, " " du 27 avril 1892". " " du 26 avril 1892".
" 128, " 1e, " " Provinbe", lisez " Province".
" 132, " 9e, " " Tarchereau", lisez " Taschereau".
" 185, note (1), dernière ligne, au lieu de " l'addenda", lisez " les addenda".
" 225, ligne 12e, au lieu de " je ne m'étendrai pas", lisez " nous ne nous étendrons pas".
" 233, " 26e, et chaque fois que vous le rencontrerez, au lieu de " Alderic", lisez " Aldric".
" 233, note 3e, au bas de la page, au lieu de " le 25 mai 1892", lisez " le 24 mai 1892".
" 239, ligne 27e, au lieu de " scront celle", lisez " seront celles".
" 240, " 22e, " " rcours", lisez " recours".
" 249, " 17e, " " (1) Pelletier", lisez " (2) Pelletier".
" 256, lignes 14e et 15e, au lieu de " pour ne former qu'un seul district électoral", lisez " pour former quatre districts électoraux".
" 279, ligne 9e, au lieu de " Larue, Achille", lisez " LaRue, Achille".
" 300, " 14e, à la suite de 1784, au lieu de " page 27", lisez " page 23".
" 303, " 18e, au lieu de " Hcte d'Union", lisez " Acte d'Union".
" 304, " 28e, pour " Bourg William Henry (Sorel)", au lieu de "page 148", lisez " page 143".
" 335, " 9e, au lieu de Bas-Cadada", lisez " Bas-Canada".
" 337, " 3e, " Malachie", lisez " Malachy".
" 338, " 4e, mettre à la suite de " Législature de Québec" les pages 116, 117, (omises).
" 355, lignes 28e et 29e, au lieu de " Larue", lisez " LaRue".
" 374, au haut de la page, lisez " Province du Bas-Canada, (suite). (omise).

FIN DES ERRATA.

ADDENDA

Page 1e, ligne 7e, lisez " de 1540 à 1608, par les lieutenants-généraux et les vice-rois."

Page 3.—Ajoutez à la liste des vice-rois la liste suivante des lieutenants-généraux.

Roberval, Jean-François de La Roque, Sieur de, lieutenant-général, du 15 janvier 1540 à 1543.
La Roche, marquis de, vice-roi et lieutenant-général, de 1578 à 1598.
Chauvin Pierre, Sieur de Tontuit, lieutenant-général, de 1600 à 1603.
De Chastes, Aymar, lieutenant-général, de 1603 au 13 mai 1603.
De Monts, Pierre du Gua, Sieur, lieutenant-général, du 8 novembre 1603 à 1611.
De Tracy, Marquis, lieutenant-général, du 19 novembre 1663 à 1667.

Page 4.—Ajoutez à la liste des gouverneurs-français, comme administrateur, de mai à septembre 1665, M. de la Potherie, qui tenait sa nomination de M. de Mésy, mourant, mais que le Conseil Souverain ne voulut pas reconnaître. On ne le laissa agir que comme commandant militaire.

Page 21.—Ouverture de la 2e session de la 10e législature de Québec, le 13 février 1902.

Page 51.—A ajouter à la fin de cette page, à la place du dernier paragraphe, les sections suivantes de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, concernant le Conseil Législatif.

2—Québec

71. Il y aura, pour Québec, une législature composée du lieutenant-gouverneur et de deux Chambres, appelées le Conseil Législatif de Québec, et l'Assemblée Législative de Québec.

72. Le Conseil Législatif de Québec se composera de vingt-quatre membres, qui seront nommés par le lieutenant-gouverneur au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau de Québec, et devront, chacun, représenter l'un des vingt-quatre colléges électoraux du Bas-Canada mentionnés au présent acte ; ils seront nommés à vie, à moins

que la législature de Québec n'en ordonne autrement sous l'autorité du présent acte. (1)

73. Les qualifications des conseillers législatifs de Québec, seront les mêmes que celles des sénateurs pour Québec. (2)

74. La charge de conseiller législatif de Québec, deviendra vacante dans les cas, *mutatis mutandis*, où celle de sénateur peut le devenir. (3)

75. Survenant une vacance dans le Conseil Législatif de Québec, par démission, décès ou autre cause, le lieutenant-gouverneur, au nom de la Reine, nommera, par instrument sous le grand sceau de Québec, une personne capable et ayant les qualifications voulues pour la remplir.

76. S'il s'élève quelque question au sujet des qualifications d'un conseiller législatif de Québec ou d'une vacance dans le Conseil Législatif de Québec, elle sera entendue et décidée par le Conseil Législatif.

77. Le lieutenant-gouverneur pourra, de temps à autre, par instrument sous le grand sceau de Québec, nommer un membre du Conseil Législatif de Québec, comme orateur de ce corps, et également le révoquer et en nommer un autre à sa place (4).

78. Jusqu'à ce que la législature de Québec en ordonne autrement, la présence d'au moins dix membres du Conseil Législatif, y compris l'orateur, sera nécessaire pour constituer une assemblée du Conseil dans l'exercice de ses fonctions.

79. Les questions soulevées dans le Conseil Législatif de Québec seront décidées à la majorité des voix et, dans tous les cas, l'orateur aura voix délibérative ; quand les voix seront également partagées, la décision sera considérée comme rendue dans la négative.

---

(1) Voir " Collèges électoraux ", pages 62 à 68.

(2) Voir section 23, page 239, et 55-56 Vict., ch. 2 (1892, Québec), page XVI.

(3) Voir sections 30 et 31, page 240.

(4) Voir 45 Vict., ch. 3. (1882, Québec), page XVII.

Loi relative à la qualification des membres du conseil législatif.
(55-56 VICT., CH. 2, Québec.)

[Sanctionné le 24 juin 1892.]

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Le paragraphe et les articles suivants sont ajoutés après l'article 79 des Statuts refondus ;

§ *1a. Qualification foncière des conseillers.*

“**79***a*. Pour les fins de la qualification des conseillers législatifs, la province de Québec est divisée en quatre districts appelés :

Le district de Québec, le district de Montréal, le district de Sherbrooke et le district de Trois-Rivières.

Le district de Québec comprend les divisions suivantes :

De la Durantaye, le Golfe, Grandville, La Salle, Les Laurentides et Stadacona.

Le district de Montréal comprend les divisions suivantes :

Alma, Inkerman, Mille-Iles, Rigaud, Victoria et Repentigny.

Le district de Sherbrooke, comprend les divisions suivantes :

Bedford, de Lorimier, Montarville, Rougemont, Wellington et de Salaberry.

Le district de Trois-Rivières comprend les divisions suivantes :

De Lanaudière, de la Vallière, Shawinigan, Sorel, Kennebec et Lauzon.

“**79***b*. Nonobstant toute disposition dans l'acte de l'Amérique Britannique du Nord,1867, il sera suffisant à l'avenir que tout membre du conseil législatif soit domicilié ou possède sa qualification foncière dans les limites du district dans lequel se trouve la division qu'il représente.

“**79***c*. Chaque conseiller législatif doit, dans les premiers vingt jours de la première session de chaque législature, remettre entre les mains du greffier du conseil législatif une nouvelle déclaration de qualification foncière, conformément à la cédule cinquième (1) de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,et y joindre une description, signée par lui, de sa dite qualification.”

---

(1) Voir 5e cédule, page 244.

2. La présente loi s'appliquera aux membres actuels du conseil législatif, et chacun d'eux, devra, dans les premiers vingt jours de la première session qui suivra la mise en force de cet acte, remettre entre les mains du greffier du conseil législatif une nouvelle déclaration de qualification de propriété, conformément à la cédule cinquième (1) de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et y joindre une description, signée par lui, de sa dite qualification de propriété.

Acte concernant l'orateur du conseil législatif.

(45 Vict., ch. 3, Québec) (2).

[*Sanctionné le 27 mai, 1882.*]

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Avant la première session de chaque parlement, le lieutenant-gouverneur nommera un des membres du conseil législatif, orateur de de ce conseil.

2. Cet orateur sera nommé pour la durée du parlement.

3. S'il survient une vacance dans cette charge, le lieutenant-gouverneur nommera un autre des membres du conseil pour le remplacer.

4. Si l'orateur quitte le fauteuil pendant quarante-huit heures consécutives, le conseil pourra nommer un autre de ses membres pour agir comme orateur, durant l'absence de ce dernier.

5. Si l'orateur quitte le fauteuil pendant le cours d'une séance, il sera remplacé, en son absence, par le conseiller qu'il choisira.

6. L'orateur du conseil législatif reçoit un traitement annuel de deux mille piastres, sans préjudice de l'indemnité sessionnelle.

7. L'orateur ne sera pas membre du conseil exécutif de la province de Québec.

---

(1) Voir 5e cédule, page 244.

(2) Nous ne reproduisons pas le 2d paragraphe de la 2e section de 49-50 Vict., ch. 97, Québec, qui est à peu près le même.

8. La constitution de la province de Québec est amendée dans le sens du présent acte, et toute loi statutaire contraire à icelui, est abrogée.

9. L'orateur actuel sera considéré celui nommé par le lieutenant-gouverneur pour la durée du présent parlement.

10. Cet acte viendra en vigueur le jour de sa sanction (1).

Acte concernant l'orateur du Conseil Législatif, etc.

(50 VICT. CH. 8, SEC. 1, 1887, Québec).

[*Sanctionné le 18 mai 1887.*]

1. L'article 6 de l'acte 49-50 Vict., chap. 97, doit être interprêté comme ne limitant pas les fonctions de l'orateur du conseil législatif à l'instant précis de la dissolution de la législature, mais jusqu'au moment de la nomination de son successeur après la dissolution.

En force le jour de sa sanction.

Acte concernant l'orateur du Conseil Législatif.

(52 VICT. CH. 3, SEC. 1, 1889, Québec).

[*Sanctionné le 21 mars 1889*].

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Les articles 80, 81 et 82 des Statuts refondus de la province de Québec sont abrogés et l'article suivant leur est substitué :

" 80. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer de temps à autre, par instrument sous le grand sceau de la province de Québec, un membre du conseil législatif de Québec, comme orateur de ce corps, et il peut également le révoquer et en nommer un autre à sa place."

2. Cet acte viendra en vigueur le jour de sa sanction.

---

(1) Voir les trois actes qui suivent le présent acte, concernant le même sujet.

Loi concernant l'orateur du Conseil Législatif

(58 VICT. CH. 13, 1895, Québec).

[*Sanctionné le 12 janvier 1895*].

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. L'article 86 des Statuts refondus est remplacé par le suivant :
" 86. L'orateur peut être membre du Conseil Exécutif de la province.

S'il reçoit un traitement comme membre du Conseil Exécutif, il ne lui est alloué aucun traitement comme orateur du Conseil Législatif."

2. Cette loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Page 52.—Au sujet de la Présidence du Conseil Législatif, jusqu'à la suspension de la constitution de 1791, en 1838, nous aurions dû ajouter que le juge en chef était quelquefois obligé de s'absenter pendant la session pour présider le tribunal, et qu'il était alors remplacé comme Président par un des membres du Conseil nommé à cet effet. Il arrivait même qu'on nommait jusqu'à deux ou trois de ces membres chargés de remplacer à tour de rôle le Président en cas d'absence.

Page 101.—Nous disons, à cette page, ligne 22, que le Parlement adopta le projet de Confédération, par 91 contre 33. Nous aurions dû dire que ce fut la Chambre d'Assemblée, et ajouter que le Conseil Législatif en fit autant par un vote de 45 contre 15.

Page 139, ligne 25e, à la fin du comté de Richelieu, ajoutez " Sherbrooke " après " Stanstead " et avant " de 1830 à 1838 ".

Page 154, ligne 10e, à propos du comté de Sherbrooke, lisez : " Formé en 1829 d'une partie du comté de Buckinghamshire et d'une petite partie du comté de Richelieu."

Page 185, note (1), au bas de la page,—M. Joseph-Arthur Godbout fut élu député du comté de Beauce à l'Assemblée Législative de Québec, le 31 janvier 1902.

Page 203.—M. Moody-Brock Lovell, député du comté de Stanstead à l'Assemblée Législative de Québec, est décédé le 29 janvier 1902.

Pages 213 et 214.—A ajouter à la suite de la section 146, l'ordre en Conseil suivant, au sujet des Possessions Britanniques dans l'Amérique du Nord :

(Reproduit dans les Statuts du Canada, 44 Vict., 1880-81.)

À LA COUR À OSBORNE HOUSE, ILE DE WIGHT, LE 31E JOUR DE JUILLET 1880.

Présents :

SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE,

LE LORD RÉSIDENT,

LE LORD INTENDANT,

LE LORD CHAMBELLAN,

ATTENDU qu'il est opportun que tous les territoires et possessions britanniques dans l'Amérique du Nord, et les îles adjacentes à ces territoires et possessions, qui ne sont pas déjà compris dans la Puissance du Canada soient (à l'exception de la colonie de Terreneuve et ses dépendances), annexés à la dite Puissance et en forment partie ;

Et attendu que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en parlement, ont, par une adresse en date du 3e jour de mai 1878, représenté à Sa Majesté " Qu'il est désirable que le parlement du " Canada, aussitôt que le transfert des territoires sus-mentionnés aura " eu lieu, soit autorisé à légiférer pour leur bien-être et leur bon gouver- " nement à l'avenir, et ait le pouvoir de faire toutes règles et règle- " ments les concernant, comme dans le cas d'autres territoires (de la " Puisssance) ; et que le parlement du Canada s'est déclaré prêt à " assumer tous les devoirs et obligations en résultant ; "

Et attendu qu'il a gracieusement plu à Sa Majesté d'accéder au désir exprimé dans et par la dite adresse :

SACHEZ DONC qu'il est par le présent ordonné et déclaré par Sa Majesté, par et de l'avis de Son Très Honorable Conseil Privé, comme suit:

A compter du premier jour de septembre 1880, tous les territoires et possessions britanniques dans l'Amérique du Nord, ne formant pas déjà partie de la Puissance du Canada, et toutes les îles adjacentes à tels territoires ou possessions, seront (à l'exception de la colonie de

Terreneuve et ses dépendances) annexés à la dite Puissance du Canada, et en formeront partie ; et ils deviendront et seront assujétis aux lois alors en vigueur dans la dite Puissance, en tant que ces lois pourront y être applicables.

C. L. PEEL.

Page 223.—Ouverture de la 2e session du 9e Parlement du Canada, le 13 février 1902.

Page 235.—L'hon. Charles Fitzpatrick, Solliciteur-général du Canada, fut assermenté comme Ministre de la Justice pour le Canada, le 11 février 1902, en remplacement de l'hon. David Mills, nommé juge de la Cour Suprême.

Page 235.—L'hon. Henri-Georges Carroll, député du comté de Kamouraska à la Chambre des Communes du Canada, fut assermenté comme Solliciteur-Général, le 10 février 1902, en remplacement de l'hon. Charles Fitzpatrick, nommé Ministre de la Justice pour le Canada.

Page 253.—L'hon. Frédéric-Liguori Béïque, fut nommé sénateur pour la division de Salaberry, en vertu de Lettres-Patentes datées du 8 février 1902, en remplacement de l'hon. Joseph-Octave Villeneuve, décédé le 27 juin 1901.

Page 278.—Ajoutez avant le comté d'Argenteuil au milieu de la page : " 65 députés," nombre total des députés représentant la province de Québec à la Chambre des Communes du Canada.

Page 279, ligne 3e, ajoutez " au 20 février 1902 ". (L'élection de M. Loy, député de Beauharnois à la Chambre des Communes du Canada, qui était contestée, fut annulée par un jugement de la Cour Suprême, le 20 février 1902.)

Page 374.—A ajouter au haut de la table alphabétique, " Province du Bas-Canada (suite).

FIN DES ADDENDA.

INDEX

FIN DE L'INDEX.

1re PARTIE

—

Sommaire des différents systèmes administratifs qui ont régi le Canada depuis son origine jusqu'à l'acte constitutionnel de 1791 :

ADMINISTRATION DU CANADA

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

De 1540 à 1608, par les vice-rois.

De 1608 à 1648, par les gouverneurs et les compagnies commerciales.

De 1648 à 1663, par le Conseil de Québec, composé du gouverneur général, du supérieur des Jésuites, en attendant qu'il y eut un évêque, du dernier gouverneur sorti de charge, et de deux habitants du pays élus pour trois ans par les gens du Conseil et les syndics de Québec, Trois-Rivières et Montréal. En l'absence de l'ancien gouverneur, l'on choisissait un cinquième conseiller.

De 1663 à 1760, par le Conseil Souverain (devenu plus tard, avec modification, le Conseil supérieur) créé par édit spécial du roi Louis XIV, en avril 1663, et composé du gouverneur, de l'évêque, ou du premier prêtre le remplaçant, et de cinq autres conseillers choisis par le gouverneur et l'évêque, d'un procureur-général et d'un greffier-secrétaire.

SOUS LE RÉGIME ANGLAIS

De 1760 à 1763, par un gouvernement militaire composé du général en chef des troupes anglaises et des gouverneurs de Québec, Montréal et Trois-Rivières.

De 1763 à 1774, par le gouvernement civil, c'est-à-dire, par un conseil exerçant le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire, et formé du gouverneur général et des lieutenants gouverneurs de Montréal et de Trois-Rivières, du juge en chef, de l'inspecteur des douanes et de huit personnes choisies parmi les plus considérables, dont une seule fut du pays.

De 1774 à 1791, par le Conseil Législatif formé en vertu de l'acte de Québec de 1774, et composé de vingt-trois membres, dont un tiers étaient canadiens catholiques.

2e PARTIE

SOUVERAINS FRANÇAIS

DES ORIGINES DU CANADA A 1774.

Charles VIII	du 30 août 1483 au 7 avril 1498
Louis XII	du 7 avril 1498 au 1 janv. 1515
François I	du 1 janv. 1515 au 31 mars 1547
Henri II	du 31 mars 1547 au 10 juil. 1559
François II	du 10 juil. 1559 au 5 déc. 1560
Charles IX	du 5 déc. 1560 au 30 mai 1574
Henri III	du 30 mai 1574 au 2 août 1589
Henri IV	du 2 août 1589 au 14 mai 1610
Louis XIII	du 14 mai 1610 au 14 mai 1643
Louis XIV	du 14 mai 1643 au 1 sept. 1715
Louis XV	du 1 sept. 1715 au 10 mai 1774

SOUVERAINS ANGLAIS

DE 1714 A 1901

George I	du 1 août 1714 au 11 juin 1727
George II	du 11 juin 1727 au 25 oct. 1760
George III	du 25 oct. 1760 au 24 oct. 1810
"La Régence"	du 24 oct. 1810 au 29 jan. 1820
George IV	du 29 jan. 1820 au 26 juin 1830
Guillaume IV	du 26 juin 1830 au 20 juin 1837
Victoria	du 20 juin 1837 au 22 janv. 1901
Edouard VII	du 22 janv. 1901

VICE-ROIS DE LA NOUVELLE-FRANCE

De Soissons, Charles de Bourbon,
Comte........................du 8 oct. 1612 au 1 nov. 1612
Condé, Henri de Bourbon, Prince de..du 20 nov. 1612 au 10 fév. 1620
Thémines, maréchal Pons de Lausière,
suppléant...............du 1 sept. 1616 au 20 oct. 1619
Montmorency, Henri, Duc de.......du 10 fév. 1620 au 1624
Ventadour, Henri de Lévis, Duc de..du .. mars 1625 au .. juin 1627
Damville, François C. de Lévis, Duc de.du .. nov. 1644 au 1660
Feuquières, Isaac de Pas, Marquis de.du 30 août 1660 au 5 oct. 1661
D'Estrades, Godefroy, Comte.......du ...... 1662 au 26 fév. 1686
D'Estrées, Jean, Comte.............du 1 août 1687 au 19 mai 1707
D'Estrées, Victor Marie, Comte.....du .. mai 1707 au 27 déc. 1737

INTENDANTS DE LA NOUVELLE-FRANCE

Robert............................du 21 mars 1663 au 1665
Talon, Jean.......................du 23 sept. 1665 au 22 oct. 1668
Bouteroue, Claude de..............du 22 oct. 1668 au 22 oct. 1670
Talon, Jean, 2e fois..............du 23 oct. 1670 au .. oct. 1672
Vacance......................du ...... 1672 au 1675
Duchesneau, Jacques...............du 16 sept. 1675 au 9 oct. 1682
De Meulles, chevalier Jacques........du 9 oct. 1682 au 23 sept. 1686
De Champigny, Jean Bochart........du 23 sept. 1686 au 5 oct. 1702
Beauharnois, François de............du 5 oct. 1702 au 17 sept. 1705
Raudot, Jacques (père)..............du 17 sept. 1705 au 6 nov. 1711
Raudot, Antoine Denis, (fils)..........du 17 sept. 1705 au...........
Bégon, Michel.......................du 14 oct. 1712 au 2 sept. 1726
Dupuy, Claude Thomas...............du 2 sept. 1726 au 30 août 1728
Aigremont, d'...................... (quelques mois par interim)
Hocquart, Gilles....................du 20 août 1731 au 2 sept. 1748
Bigot, François......................du 2 sept. 1748 au 8 sept. 1760

GOUVERNEURS DU CANADA, FRANÇAIS

Champlain, Samuel de, Lt-Général..du .... 1608 au 21 mars 1629
" " Gouverneur..du 21 mars 1629 au 20 juil. 1629
" " " 2e f.du 23 mai 1633 au 25 déc. 1635
Chateaufort, Marc Antoine
Bras de fer de (adm)....du 25 déc. 1635 au 11 juin 1636
Montmagny, Charles Huault de....du 12 juin 1636 au 19 août 1648
D'Ailleboust de Coulonge, Louis...du 20 août 1648 au 12 oct. 1851
Lauzon, Jean de....................du 13 oct. 1651 au 1656
Lauzon-Charny, Charles de
(adm.)................du ...... 1656 au 12 sept. 1657
D'Ailleboust de Coulonge,
Louis (adm.)..........du 13 sept. 1657 au 10 juil. 1658
D'Argenson, Pierre de Voyer, Vicomte.du 11 juil. 1658 au 30 août 1661
D'Avaugour, Pierre Dubois, Baron..du 31 août 1661 au 23 juil. 1663
Mésy, Augustin de Saffray........du 15 sept. 1663 au 5 mai 1665
Courcelle, Daniel de Rémy de.....du 12 sept. 1665 au 11 sept 1672
Frontenac, Louis de Buade, Comte
de Palluau et de.......du 12 sept. 1672 au 1682
La Barre, Le Febvre de...........du 9 oct. 1682 au 31 juil. 1685
Denonville, Jacques-René de Brisay,
Marquis de............du 1 août 1685 au 11 oct. 1689
Frontenac, Louis de Buade, Comte
de Palluau et de, 2e fois.du 12 oct. 1689 au 28 nov. 1698
Callières, Louis Hector de
(adm.)...............du 29 nov. 1698 au 13 sept. 1699
Callières, Louis Hector de.......du 14 sept. 1699 au 26 mai 1703
Vaudreuil, Philippe de Rigaud,
Marquis de (adm.).....du 27 mai 1703 au 16 sept. 1705
Vaudreuil, Philippe de Rigaud,
Marquis de...........du 17 sept. 1705 au 10 oct. 1725

Ramesay, Claude de	du	....	1714 au	....	1716
Longueuil, Charles LeMoyne, Baron de (adm.)......	du	....	1725 au	....	1726
Beauharnois, Charles, Marquis de..	du	2 sept.	1726 au	18 sept.	1747
La Galissonnière, Rolland Michel Barrin, Comte de (adm.)............	du	19 sept.	1747 au	14 août	1749
La Jonquière, Jacques Pierre de Taffanel, Marquis de.....	du	15 août	1749 au	17 mars	1752
Longueuil, Charles LeMoyne, Baron de... 2e terme (adm.)...............	du	.. mars	1752 au	.. juillet	1752
Duquesne De Menneville, Marquis de..................	du	.. juillet	1752 au	24 juin	1755
Vaudreuil Cavagnal, Pierre de Rigaud, Marquis de....	du	25 juin	1755 au	8 sept.	1760

GOUVERNEURS DU CANADA, ANGLAIS.

Gouverneurs.	Administrateurs.	Nomination.	En office le	Départ du pays le	Terme d'office.
Murray, général James		21 nov. 1763	10 août 1764	28 juin 1766	12 avril 1768.
	Irving, Paulus Æmilius		30 juin 1766		24 sept. 1766.
	Carleton, Lt-Gouv. Sir Guy	7 avril 1766	24 sept. 1766		26 oct. 1768.
Carleton, Sir Guy		12 avril 1768	26 octobre 1768	30 juillet 1778	27 juin 1778.
	Cramahé, H. T.		9 août 1770		18 sept. 1774.
Haldimand, Frederick		18 sept. 1777	27 juin 1778	16 novembre 1784	21 avril 1786.
	Hamilton, Lt.-Gouv. H		16 nov. 1784	6 novembre 1785	2 nov. 1785.
	Hope, Lt.-Gouv. H.		2 nov. 1785		23 oct. 1786.
Dorchester, Lord (Guy Carleton)		22 avril 1786	23 octobre 1786	9 juillet 1796	15 déc. 1796.
	Clarke, Lt.-Gouv. Alured		25 août 1791		24 sept. 1793.
	Prescott, Lt.-Gouv. R		12 juillet 1796		27 avril 1797.
Prescott, Robert		15 déc. 1796	27 avril 1797	29 juillet 1799	29 août 1807.
	Milnes, Lt.-Gouv. R. S		31 juillet 1799	5 août 1805	31 juillet 1805.
	Dunn, Thomas		31 juillet 1805		24 oct. 1807.
Craig, Sir James Henry		29 août 1807	24 oct. 1807	19 juin 1811	21 oct. 1811.
	Dunn, Thomas		19 juin 1811		13 sept. 1811.
	Prevost, Sir George		25 sept. 1811		15 juillet 1812.
	(1) Brock, général Sir Isaac	9 avril 1812			
Prevost, Sir George		21 octobre 1811	15 juillet 1812	3 avril 1815	5 avril 1815.
	Rottenburg, Francis de		25 février 1813		19 mars 1813.
	Rottenburg, Francis de		12 mai 1813		14 juin 1813.
	Glasgow, George		14 juin 1813		25 sept 1813.
	Rottenburg, Francis de		7 octobre 1814		3 nov. 1814.
	Drummond, Sir Gordon	28 déc. 1814	5 avril 1815		22 mai 1816.
	Wilson, John	15 nov. 1815	22 mai 1816		12 juillet 1816.

Sherbrooke, Sir John C.		25 mars 1816	12 juillet 1816	12 août 1818	30 juillet 1818.
Richmond, Charles, Duc de		8 mai 1818	30 juillet 1818		Décédé 28 août 1819.
	Monk, James		20 sept. 1819		8 février 1820.
	Maitland, Sir P.		8 février 1820		9 février 1820.
	Monk, James		9 février 1820		17 mars 1820.
	Maitland, Sir P.		18 mars 1820		19 juin 1820
Dalhousie, G., Comte de		12 avril 1820	19 juin 1820	8 sept. 1828	8 sept. 1828.
	Burton, Lt.-Gouv. F. N		7 juin 1824		16 sept. 1825.
	Kempt, Sir James	10 juillet 1828	8 sept. 1828		20 oct. 1830.
	Aylmer, Lord	13 août 1830	20 octobre 1830		4 février 1831.
Aylmer, Lord		24 nov. 1830	4 février 1831	17 sept. 1835	24 août 1835.
Gosford, A. A., Comte de		1 juillet 1835	24 août 1835	27 février 1838	30 mars 1838.
	Colborne, Sir John		27 février 1838		29 mai 1838.
Durham, Lord		30 mars 1838	29 mai 1838	1 novembre 1838	1 nov. 1838.
	Colborne, Sir John		1 nov. 1838		17 janvier 1839.
Colborne, Sir John		13 déc. 1838	17 janvier 1839		19 oct. 1839.
Thompson, C. E. Poulett		6 sept. 1839	19 octobre 1839		10 février 1841.
	Jackson, Sir R. D.		18 nov. 1839		21 février 1840.
	Jackson, Sir R. D.		8 juillet 1840		31 juillet 1840.
Sydenham, Lord (Poulett Thompson)		29 août 1840	10 février 1841		Décédé 19 sept. 1841.
	Clitherow, John		18 sept. 1841		19 sept. 1841.
	Jackson, Sir R. D.		24 sept. 1841		12 janvier 1842.
Bagot, Sir Charles		7 octobre 1841	12 janvier 1842		30 mars 1843.
Metcalfe, Sir Charles T.		24 février 1843	30 mars 1843	26 novembre 1845	26 nov. 1845.
	Cathcart, C. M., Comte de		26 nov. 1845		24 avril 1846.

(1) Brock fut nommé administrateur sans agir comme tel. Cette nomination fut probablement faite en prévision d'une absence de Prévost qui n'eut pas lieu.

GOUVERNEURS DU CANADA, ANGLAIS. *(Suite.)*

Gouverneurs.	Administrateurs.	Nomination.	En office le	Départ du pays le	Terme d'office.
Cathcart, C. M., Comte de		16 mars 1846	24 avril 1846		30 janvier 1847.
Elgin, Lord		1 octobre 1846	30 janvier 1847	22 décembre 1854	19 déc. 1854.
	Rowan, major gén. W.		29 mai 1849		30 mai 1849.
	Rowan, Lt. Gén. W.		23 août 1853		10 juin 1854.
Head, Sir Edm. W.		21 sept. 1854	19 déc. 1854	24 octobre 1861	25 oct. 1861.
	Eyre, Sir William		21 juin 1857		2 nov. 1857.
	Williams, Sir W. F.		12 octobre 1860		23 février 1861.
	Monck, C. S., Vicomte	2 octobre 1861	25 octobre 1861		28 nov. 1861.
Monck, C. S., Vicomte		2 nov. 1861	28 nov. 1861		1 juin 1867.
	Michel, Sir John		30 sept. 1865		12 février 1866.
	Michel, Sir John		11 déc. 1866		25 juin 1867.

GOUVERNEURS GÉNÉRAUX DU CANADA.

Gouverneurs.	Administrateurs.	Nomination.	En office le	Départ du pays le	Terme d'office.
Monck, C. S., Vicomte.		1 juin 1867	1 juillet 1867	14 novembre 1868	29 déc. 1868.
	Windham, Sir C. A		14 nov. 1868		1 déc. 1868.
	Young, Sir John	10 nov. 1868	1 déc. 1868		2 février 1869.
Lisgar, Baron (Sir J. Young)		29 déc. 1868	2 février 1869	22 juin 1872	25 juin 1872.
	Doyle, Sir C. H.		22 juin 1872		25 juin 1872.
Dufferin, Lord		22 mai 1872	25 juin 1872	19 octobre 1878	14 nov. 1878.
	O'Grady Haly, Lt. Gén. W.		12 octobre 1874		2 nov. 1874.
	O'Grady Haly, Lt.-Gén. W.		15 mai 1875		21 oct. 1875.
	O'Grady Haly, Gén. W.		21 janvier 1878		6 février 1878.
	Macdougall, Sir P. L.		19 octobre 1878		25 nov. 1878.

Lorne, Marquis de		5 octobre 1878	25 nov. 1878	27 octobre 1883	23 oct. 1883.
	Macdougall, Sir P. L.		11 nov. 1881		20 janv. 1882.
	Macdougall, Sir P. L.		18 déc. 1882		30 janv. 1883.
Lansdowne, Marquis de		18 août 1883	23 octobre 1883	24 mai 1888	11 juin 1888.
	Russell, Lord A. G.		5 août 1886		7 nov. 1886.
	Ross, Lt. Gen. Sir John		26 mai 1888		11 juin 1888.
Preston, Baron Stanley de		1 mai 1888	11 juin 1888	15 juillet 1893	18 sept. 1893.
	Montgomery Moore, Lt. G.A.G.		15 juillet 1893		18 sept. 1893.
Aberdeen, Lord		22 mai 1893	18 sept. 1893	12 novembre 1898	12 nov. 1898.
	Montgomery-Moore, Lt.-G.A.G.		13 octobre 1893		22 oct. 1893.
	Montgomery-Moore, Lt.-G.A.G.		29 nov. 1894		4 déc. 1894.
	Montgomery-Moore, Lt.-G.A.G.		13 février 1897		26 février 1897.
	Montgomery-Moore, Lt.-G.A.G.		20 octobre 1897		25 oct. 1897.
	Seymour, Lt. Gén. Lord Wm.		28 juin 1898		30 juin 1898.
Minto, Comte de		30 juillet 1898	12 nov. 1898		
	Seymour, Lt.-Gén. Lord Wm.		4 octobre 1899		7 oct. 1899.

LIEUTENANTS-GOUVERNEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Lieutenants-Gouverneurs.	Administrateurs.	Nomination.	En office.	Terme d'office.
Carleton, Guy		7 avril 1766	24 sept. 1766	26 octobre 1768.
Cramahé, Hector Theo			14 août 1770	27 avril 1782.
Hamilton, Henry		23 avril 1782		13 août 1785.
Hope, Henry		13 août 1785	2 novembre 1785	Décédé 13 avril 1789.
Clarke, Alured		19 mars 1790	8 octobre 1790	24 juin 1795.
Prescott, Robert		1 janvier 1796		27 avril 1797.
Milnes, Robert Shore		4 nov. 1797	15 juin 1799	29 novembre 1808.
Burton, Sir F. N		29 nov. 1808		27 janvier 1832.

INTERRUPTION DE 1832 A 1867.

Lieutenants-Gouverneurs.	Administrateurs.	Nomination.	En office.	Terme d'office.
Belleau Sir N. F.		1 juillet 1867	2 juillet 1867	11 février 1873
Caron, l'hon. R. E.		11 février 1873	11 février 1873	Décédé 13 déc. 1876.
	Dorion, l'hon. A. A	8 nov. 1876	8 novembre 1876	15 décembre 1876.
Letellier de St-Just, l'hon. Luc		15 déc. 1876	15 décembre 1876	26 juillet 1879.
Robitaille, l'hon Théodore		26 juillet 1879	26 juillet 1879	7 novembre 1884.
Masson, l'hon. L. F. R		7 nov. 1884	7 novembre 1884	29 octobre 1887.
	Stuart, Sir Andrew	8 février 1887	8 février 1887	23 mars 1887.
	Stuart, Sir Andrew	7 sept. 1887	7 sept. 1887	29 octobre 1887.
Angers, l'hon. A. R.		24 octobre 1887	29 octobre 1887	5 décembre 1892.
(1) Chapleau, l'hon. J. A.		5 déc. 1892	13 décembre 1892	1 février 1898.
	Lacoste, Sir Alex	20 mars 1893	20 mars 1893	30 août 1893.
	Lacoste, Sir Alex	8 avril 1897	8 avril 1897	13 mai 1897.
(2) Jetté, l'hon. L. A.		20 janvier 1898	1 février 1898	

(1) Fait Chevalier Commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et St-George, en 1896.
(2) Fait Chevalier Commandeur de l'Ordre de St-Michel et St-George, le 21 sept. 1901, par le Duc d'York, lors de son voyage au Canada.

3e PARTIE

Durée des Parlements et des Sessions de la Province du Bas-Canada, des Sessions du Conseil Spécial du Bas-Canada, des Parlements et des Sessions de la Province du Canada, des Législatures et des Sessions de la Province de Québec, de 1792 à 1901.

PROVINCE DU BAS-CANADA, DE 1791 A 1841

DU 26 DÉCEMBRE 1791 AU 10 FÉVRIER 1841

PREMIER PARLEMENT

du 10 juillet 1792 au 31 mai 1796

Sessions.	Ouverture.	Prorogation.	Dissolution.
1e.........	17 décembre . 1792	9 mai 1793	
2e.........	11 novembre . 1793	31 mai 1794	
3e.........	5 janvier ... 1795	7 mai 1795	
4e.........	20 novembre . 1795	7 mai 1796	31 mai 1796.

DEUXIÈME PARLEMENT

du 20 juillet 1796 au 4 juin 1800

Sessions.	Ouverture.	Prorogation.	Dissolution.
1e.........	24 janvier ... 1797	2 mai 1797	
2e.........	20 février ... 1798	11 mai 1798	
3e.........	28 mars 1799	3 juin 1799	
4e.........	5 mars 1800	29 mai 1800	4 juin 1800.

PROVINCE DU BAS-CANADA. *(Suite.)*

TROISIÈME PARLEMENT

du 28 juillet 1800 au 13 juin 1804

Sessions.	Ouverture.	Prorogation.	Dissolution.
1e..........	8 janvier ... 1801	8 avril 1801	
2e..........	11 janvier ... 1802	5 avril 1802	
3e..........	8 février ... 1803	18 avril 1803	
4e..........	2 août 1803	11 août 1803	
5e..........	10 février ... 1804	2 mai 1804	13 juin 1804.

QUATRIÈME PARLEMENT

du 6 août 1804 au 27 avril 1808

1e..........	9 janvier ... 1805	25 mars 1805	
2e..........	20 février ... 1806	19 avril 1806	
3e..........	21 janvier ... 1807	16 avril 1807	
4e..........	29 janvier ... 1808	14 avril 1808	27 avril 1808.

CINQUIÈME PARLEMENT

du 18 juin 1808 au 2 octobre 1809

1e..........	10 avril 1809	15 mai 1809	2 octobre 1809.

PROVINCE DU BAS-CANADA.—*(Suite.)*

SIXIÈME PARLEMENT

du 23 novembre 1809 au 1 mars 1810

Sessions.	Ouverture.	Prorogation.	Dissolution.
1e.	29 janvier ... 1810	26 février ... 1810	1 mars 1810.

SEPTIÈME PARLEMENT.

du 21 avril 1810 au 22 mars 1814.

1e.	12 décembre .. 1810	21 mars 1811	
2e.	21 février .. . 1812	19 mai 1812	
3e.	16 juillet 1812	1 août 1812	
4e.	29 décembre .. 1812	15 février .. . 1813	
5e.	13 janvier ... 1814	17 mars 1814	22 mars 1814.

HUITIÈME PARLEMENT.

du 13 mai 1814 au 29 février 1816.

1e.	21 janvier 1815	25 mars 1815	
2e.	26 janvier 1816	26 février ... 1816	29 février 1816.

NEUVIÈME PARLEMENT.

du 25 avril 1816 au 9 février 1820.

1e.	15 janvier ... 1817	22 mars 1817	
2e.	7 janvier ... 1818	1 avril 1818	
3e.	12 janvier ... 1819	24 avril 1819	9 février 1820.

PROVINCE DU BAS-CANADA.—*(Suite.)*

DIXIÈME PARLEMENT.

du 11 avril 1820 au 29 mai 1820.

Sessions.	Ouverture.	Prorogation.	Dissolution.
1e..........	11 avril..... 1820	24 avril.....1820	29 mai 1820.

ONZIÈME PARLEMENT.

du 25 juillet 1820 au 6 juillet 1824.

1e..........	14 décembre..1820	17 mars.....1821	
2e..........	11 décembre .1821	18 février....1822	
3e..........	10 janvier...1823	22 mars.....1823	
4e..........	25 novembre.1823	9 mars.....1824	6 juillet 1824.

DOUZIÈME PARLEMENT.

du 28 août 1824 au 5 juillet 1827.

1e..........	8 janvier... 1825	22 mars.....1825	
2e..........	21 janvier ...1826	29 mars.....1826	
3e..........	23 janvier ...1827	7 mars.....1827	5 juillet 1827.

TREIZIÈME PARLEMENT.

du 25 août 1827 au 2 septembre 1830.

1e..........	20 novembre.1827	22 novembre.1827	
2e..........	21 novembre.1828	14 mars.....1829	
3e..........	22 janvier...1830	26 mars.....1830	2 septembre 1830.

PROVINCE DU BAS-CANADA.—*(Suite.)*

QUATORZIÈME PARLEMENT

du 26 octobre 1830 au 9 octobre 1834

Sessions.	Ouverture.	Prorogation.	Dissolution.
1e	24 janvier...1831	31 mars.....1831	
2e..........	15 novembre.1831	25 février ...1832	
3e..........	15 novembre.1832	3 avril.....1833	
4e..........	7 janvier.. .1834	18 mars.....1834	9 octobre 1834.

QUINZIÈME PARLEMENT

du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838

1e..........	21 février...1835	18 mars.....1835	
2e..........	27 octobre...1835	21 mars.....1836	Constitution
3e...,......	22 septembre.1836	4 octobre...1836	suspendue le
4e..........	18 août 1837	26 août 1837	27 mars 1838.

CONSEIL SPÉCIAL DU BAS–CANADA,

du 27 mars 1838 au 10 février 1841

SESSIONS DE 1838 A 1841

1e..........	18 avril.....1838	5 mai......1838	
2e..........	28 juin 1838	31 octobre...1838	
3e..........	5 novembre.1838	21 décembre .1838	
4e..........	14 février ...1839	13 avril.....1839	
5e, 1re partie	11 novembre.1839	14 novembre.1839	
2e "	20 avril 1840	26 juin......1840	Union
6e..........	5 novembre.1840	9 février ...1841	10 février 1841.

PROVINCE DU CANADA, 1841 A 1867.

(UNION DU HAUT ET DU BAS-CANADA)

du 10 février 1841 au 1 juillet 1867

PREMIER PARLEMENT

du 8 avril 1841 au 23 septembre 1844

Sessions.	Ouverture.	Prorogation.	Dissolution.
1e..........	14 juin......1841	18 septembre.1841	
2e..........	8 septembre.1842	12 octobre...1842	
3e..........	28 septembre,1843	9 décembre .1843	23 septembre 1844

DEUXIÈME PARLEMENT

du 12 novembre 1844 au 6 décembre 1847

1e..........	28 novembre.1844	29 mars.....1845	
2e..........	20 mars.....1846	9 juin......1846	
3e..........	2 juin......1847	28 juillet....1847	6 décembre 1847.

TROISIÈME PARLEMENT

du 24 janvier 1848 au 6 novembre 1851

1e..........	25 février ...1848	23 mars.....1848	
2e..........	18 janvier...1849	30 mai......1849	
3e..........	14 mai......1850	10 août 1850	
4e..........	20 mai......1851	30 août 1851	6 novembre 1851.

PROVINCE DU CANADA.—*Suite.*

QUATRIEME PARLEMENT

du 24 décembre 1851 au 23 juin 1854

Sessions.	Ouverture.	Prorogation.	Dissolution.
1e : 1e partie	19 août......1852	10 novembre. 1852	
2e partie	14 février....1853	14 juin......1853	
2e..........	13 juin......1854	22 juin......1854	23 juin 1854.

CINQUIÈME PARLEMENT

du 10 août 1854 au 28 novembre 1857

1e : 1e partie	5 septembre..1854	18 décembre..1854	
2e partie	23 février....1855	30 mai......1855	
2e..........	15 février....1856	1 juillet....1856	
3e..........	26 février....1857	10 juin......1857	28 novembre 1857.

SIXIÈME PARLEMENT

du 13 janvier 1858 au 10 juin 1861

1e..........	25 février....1858	16 août......1858	
2e..........	29 janvier....1859	4 mai......1859	
3e,..........	28 février....1860	19 mai......1860	
4e..........	16 mars.....1861	18 mai......1861	10 juin 1861.

PROVINCE DU CANADA.—*Suite.*

SEPTIÈME PARLEMENT

du 15 juillet 1861 au 16 mai 1863

Sessions.	Ouverture.	Prorogation.	Dissolution.
1e..........	20 mars.....1862	9 juin......1862	
2e..........	12 février....1863	12 mai......1863	16 mai 1863.

HUITIÈME PARLEMENT

du 3 juillet 1863 au 1 juillet 1867

Sessions.	Ouverture.	Prorogation.	Dissolution.
1e..........	13 août......1863	15 octobre...1863	
2e..........	19 février....1864	30 juin......1864	
3e..........	19 janvier...1865	18 mars.....1865	
4e..........	8 août.....1865	18 septembre.1865	Expire le
5e..........	8 juin......1866	15 août......1866	1 juillet 1867.

PROVINCE DE QUÉBEC, DE 1867........

DU 1 JUILLET 1867...............

PREMIÈRE LÉGISLATURE

du 24 septembre 1867 au 27 mai 1871

Sessions.	Ouverture.	Prorogation.	Dissolution.
1e..........	27 décembre.1867	24 février....1868	
2e..........	20 janvier...1869	5 avril.....1869	
3e..........	23 novembre.1869	1 février...1870	
4e..........	3 novembre.1870	24 décembre..1870	27 mai 1871.

PROVINCE DE QUÉBEC. —*Suite.*

DEUXIÈME LÉGISLATURE

du 14 juillet 1871 au 7 juin 1875

Sessions.	Ouverture.	Prorogation.	Dissolution.
1e..........	7 novembre . 1871	23 décembre. . 1871	
2e..........	7 novembre . 1872	24 décembre. . 1872	
3e..........	4 décembre . 1873	28 janvier. . . . 1874	
4e..........	3 décembre . 1874	23 février. . . . 1875	7 juin 1875.

TROISIÈME LÉGISLATURE

du 26 juillet 1875 au 22 mars 1878

1e..........	4 novembre . 1875	24 décembre. . 1875	
2e..........	10 novembre . 1876	28 décembre. . 1876	
3e..........	19 décembre . 1877	9 mars 1878	22 mars 1878.

QUATRIÈME LÉGISLATURE

du 16 mai 1878 au 7 novembre 1881

1e,.........	4 juin. 1878	20 juillet 1878	
2e..........	19 juin. 1879	31 octobre . . . 1879	
3e..........	28 mai 1880	24 juillet 1880	
4e..........	28 avril. 1881	30 juin. 1881	7 novembre 1881.

PROVINCE DE QUÉBEC.— *Suite.*

CINQUIÈME LÉGISLATURE

du 10 décembre 1881 au 9 septembre 1886

Sessions.	Ouverture.	Prorogation.	Dissolution.
1e..........	8 mars.....1882	27 mai......1882	
2e..........	18 janvier...1883	30 mars.....1883	
3e..........	27 mars.....1884	10 juin......1884	
4e..........	5 mars.....1885	9 mai......1885	
5e..........	8 avril.....1886	21 juin......1886	9 septembre 1886.

SIXIÈME LÉGISLATURE

du 25 octobre 1886 au 9 mai 1890

1e..........	27 janvier....1887	18 mai......1887	
2e..........	15 mai......1888	12 juillet....1888	
3e..........	9 janvier....1889	21 mars.....1889	
4e..........	7 janvier....1890	2 avril......1890	9 mai 1890.

SEPTIÈME LÉGISLATURE

du 17 juillet 1890 au 22 décembre 1891

1e..........	4 novembre.1890	30 décembre..1890	22 décembre 1891.

PROVINCE DE QUÉBEC.— *Suite.*

HUITIÈME LÉGISLATURE

du 15 mars 1892 au 27 février 1897

Sessions.	Ouverture.	Prorogation.	Dissolution.
1e..........	26 avril......1892	24 juin......1892	
2e..........	12 janvier....1893	27 février ...1893	
3e..........	9 novembre.1893	8 janvier....1894	
4e..........	20 novembre.1894	12 janvier....1895	
5e..........	30 octobre ...1895	21 décembre..1895	
6e..........	17 novembre.1896	9 janvier....1897	27 février 1897.

NEUVIÈME LÉGISLATURE

du 31 mai 1897 au 14 novembre 1900

1e..........	23 novembre.1897	15 janvier....1898	
2e..........	12 janvier....1899	10 mars 1899	
3e..........	18 janvier....1900	23 mars 1900	14 novembre 1900.

DIXIÈME LÉGISLATURE

du 3 janvier 1901 ....

1e..........	14 février ...1901	28 mars 1901	

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

DATE DU SCRUTIN

Août et septembre.........1867	14 octobre 1886
Juin et juillet...............1871	17 juin.....................1890
7 juillet...................1875	8 mars.....................1892
1 mai.......................1878	11 mai......................1897
2 décembre................1881	7 décembre 1900

4e PARTIE

CONSEIL EXÉCUTIF

HISTORIQUE

L'origine du conseil exécutif remonte au temps du gouverneur Murray qui, pour se conformer aux instructions du gouvernement impérial, forma un conseil dont les attributions consistèrent à l'aider dans l'administration du pays, à faire les ordonnances et les lois requises pour sa sécurité et son bien-être, et à organiser les tribunaux pour en assurer l'exécution. Le gouverneur et son conseil se constituèrent en cour d'appel pour les causes de £300 à £500: tribunal qui ne cessa d'exister qu'en 1843. Ce premier conseil fut composé du juge en chef Gregory, de Paulus Æmilius Irving, Hector Théophilus Cramahé, Adam Mabane, Walter Murray, Samuel Holland, Thomas Dunn et François Mounier. A son arrivée au gouvernement du pays, Guy Carleton retrancha Irving et Mabane du conseil, déclarant qu'il ne voulait pour aviseurs que des gens amis de la vérité, de l'équité et du bon sens, et le recomposa, le 28 novembre 1766, de la manière suivante : le juge en chef Hey, le surintendant général Charles Stewart, H. T. Cramahé, John Goldfrap, Thomas Mills, Samuel Holland, Walter Murray, Thomas Dunn, François Mounier, Benjamin Price et James Cuthbert. Ce conseil dura jusqu'à l'acte de Québec, avec les mêmes attributions et quelques changements dans le personnel.

L'établissement du conseil législatif, en 1774, lui fit perdre ses fonctions législatives : mais cette perte fut plus apparente que réelle par le fait que plusieurs d'entre eux furent appelés

à faire partie du conseil législatif, au sein duquel ils exerçaient une grande influence par les hautes positions qu'ils occupaient dans le service civil. A partir de cette date, jusqu'à la suspension de la constitution de 1791, le 27 mars 1838, ces deux corps publics ont été si intimement liés dans leur action sur les affaires du pays, qu'on ne peut que difficilement séparer leur histoire.

A la veille du départ de Carleton, une difficulté assez grave s'éleva entre lui et le juge en chef Livius, à propos de certaines instructions royales jusque-là tenues secrètes. Ces instructions autorisaient le gouverneur à nommer un conseil privé composé de cinq membres tirés du conseil législatif même, pour la conduite des affaires publiques, la législation exceptée. Il avait, en conséquence, nommé le lieutenant-gouverneur Cramahé et MM. Finlay, Dunn, Collins et Mabane pour en faire partie. Livius prétendait que l'acte de Québec ne décrétait rien autre chose que la création d'un conseil législatif, et que le rôle que s'était arrogé ce conseil privé dans la discussion des affaires provinciales et la sanction des comptes publics était illégal. Livius, qui fut destitué de sa charge par Carleton, pour avoir demandé communication de ces instructions, porta lui-même sa cause en Angleterre, où on lui déclara qu'il avait été destitué sans raison, et l'affaire en resta là.

Plus tard, en 1784, sous l'administration du gouverneur Haldimand, on voit que le conseil exécutif se composait des personnes suivantes : Henry Hamilton, lieutenant-gouverneur, président, Hugh Finlay, directeur des postes, Thomas Dunn, James Cuthbert, François Lévêque, Edward Harrison, John Collins, député arpenteur-général, Adam Mabane, George Pownall, secrétaire et greffier du bureau du gouverneur, George Allsopp, La Corne de Saint-Luc, Joseph Gaspard Chaussegros de Léry, Picotté de Belestre, grand

voyer de Montréal, John Fraser, Henry Caldwell, John Drummond, William Grant, député receveur général, Paul Roch de Saint-Ours, François Baby, Joseph Dominique Emmanuel de Longueuil et Samuel Holland, arpenteur général.

Il semble n'y avoir eu que peu de changements dans ce conseil exécutif jusqu'à l'acte constitutionnel, en vertu duquel un autre fut formé, ne renfermant que neuf membres, dont nous donnons plus loin les noms, avec la date de leur service.

L'acte constitutionnel de 1791 ne changea rien au mode de nomination et aux attributions des conseillers exécutifs, qui relevaient, comme par le passé, du bureau colonial. Leur caractère irresponsable provoqua dans la chambre d'assemblée et dans le pays, une lutte qui grandit jusqu'à l'insurrection de 1837-38. Les évènements devinrent si graves, que le gouvernement anglais crut devoir suspendre la constitution et établir un conseil spécial qui, de concert avec le conseil exécutif, fut chargé de voir aux affaires les plus urgentes. Afin de calmer les esprits et de ramener la confiance au sein de ses sujets d'outre-mer, le roi nomma Lord Durham gouverneur et commissaire général avec des pouvoirs fort étendus. Il arriva au pays le 27 mai suivant, avec une suite de gens qui devaient lui fournir la matière première pour reconstituer presque en entier les conseils exécutif et spécial en remplacement des anciens qu'il prit sur lui de suspendre et de dissoudre pour être plus libre, disait-il, dans l'accomplissement de sa mission en notre pays. Nous croyons devoir reproduire ici la lettre qu'il fit parvenir à chacun des conseillers exécutifs de son prédécesseur Sir John Colborne, pour faire voir qu'il savait allier à l'accomplissement des devoirs de sa charge l'habilité du diplomate, et faire connaître aussi les raisons qui l'engageaient à prendre cette mesure :

CHATEAU SAINT-LOUIS,

Québec, 31 mai 1838.

Monsieur,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous informer qu'il n'a pas l'intention de continuer le conseil exécutif, tel qu'il est actuellement composé, et que vos services ne seront pas, en conséquence, requis pour le présent.

Ce n'est par aucun mécontentement de la conduite de ce conseil, ni d'aucun de ses membres, que Son Excellence a été engagée à prendre cette détermination. Au contraire, Son Excellence m'ordonne particulièrement de déclarer qu'elle apprécie hautement vos services, et d'exprimer sa haute estime et son respect pour vous personnellement. Mais Son Excellence croit essentiel, pour les objets de sa mission, que pendant la suspension temporaire de la constitution, l'administrateur des affaires soit complètement indépendant de tous partis et de toutes personnes dans la province, et sans liaison avec eux.

Dans le cours des évènements déplorables qui viennent de se passer, les dissensions et les animosités ont été naturellement portées à un tel point, qu'on ne peut attendre d'aucun de ceux qui ont pris part à la lutte, soit d'un côté ou de l'autre, qu'il soit libre, au degré nécessaire, de tout esprit de parti.

Son Excellence croit qu'il est autant de l'intérêt de vous tous, que pour l'avantage de sa propre mission, que sa conduite administrative soit à l'abri de tout soupçon d'influence politique ou d'esprit de parti ; qu'elle soit appuyée sur sa responsabilité propre et sans partage, et que lorsque Son Excellence partira de la province, elle ne laisse aucun de ses habitants permanents lié en aucune manière par les actes que son gouvernement se serait trouvé dans la nécessité de faire pendant la suspension temporaire de la constitution. Quand le temps sera heureusement venu de rétablir le gouvernement constitutionnel, les différents pouvoirs qui le composent rentreront dans leur état naturel, et seront confiés à ceux dont la position dans la province et le caractère personnel leur donneront droit à la confiance de leur souverain et de leur pays.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé), CHARLES BULLER, JR.,

Principal secrétaire.

Le 2 juin suivant, il forma son conseil exécutif de MM. Dominique Daly, secrétaire provincial, Randolph Isham Routh, commissaire général, de MM. Charles Buller, T. E. M. Turton, colonel George Couper, ces trois derniers, personnages de sa suite, auxquels il ajouta, le 28 du même mois, les juges Sewell, Reid, Panet, Rolland, Vallières de Saint-Réal et M. Arthur Buller, un autre de ses suivants.

Le désaveu d'une ordonnance qu'il fit passer au conseil spécial, au sujet des accusés politiques, le blessa tellement au cœur, qu'il résolut de retourner immédiatement en Angleterre. Il partit de Québec, le 1er novembre 1838, après avoir confié la gouverne du pays à Sir John Colborne, qui s'empressa de s'entourer de ses anciens aviseurs, auxquels il ajouta MM. Moffatt, McGill, Pothier et de Rocheblave.

Après que la tranquillité fut rétablie, le gouvernement impérial s'occupa de nous donner une constitution faite à l'image de la sienne. Le principe de la responsabilité ministérielle, bien que reconnu dans l'Acte d'Union, ne fut définitivement mis en pratique que sept ans plus tard. Le ministère LaFontaine—Baldwin, formé le 11 mars 1848, eut le mérite de briser les derniers liens qui l'empêchaient de devenir une réalité permanente. Lord Elgin a aussi droit à la reconnaissance publique pour avoir si bien secondé nos hommes d'état à cette époque. De ce jour, le pays put respirer à l'aise et se reposer des longues luttes du passé. Il entra dans la voie du progrès, et le développement de son commerce, de ses canaux, de ses chemins de fer et de ses ressources naturelles, prit un essor remarquable. La Confédération de 1867 accéléra ce mouvement à un tel point que le Canada, au dire d'un expert en matières financières, était déjà devenu, en 1870, la sixième nation commerciale du monde.

Quant à la Province de Québec, elle n'a, aujourd'hui, rien à envier aux autres : son système politique fonctionne parfaite-

ment ; tous les cultes et toutes les races y jouissent de la plus grande liberté ; ses ressources matérielles sont immenses, et ses communications, des plus faciles ; enfin, elle a tous les éléments nécessaires à son bonheur et à sa prospérité.

CHARGES EXÉCUTIVES.

Sous l'Union, à partir de 1848, les ministres furent constamment choisis au sein de la majorité des représentants du peuple et placés à la tête des départements publics sous les titres suivants : le secrétaire provincial, le receveur général, le commissaire des terres de la couronne, l'inspecteur général, les procureurs généraux, les commissaires des travaux publics, les solliciteurs généraux, le président du conseil exécutif, le maître général des postes et le président du conseil législatif. Les solliciteurs généraux faisaient partie du ministère sans avoir, par intervalle, de siége dans le cabinet.

Lors de la séparation des pouvoirs par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, le ministère de la Province de Québec conserva une bonne partie des attributions de l'ancien conseil exécutif, et se composa des charges suivantes : le procureur général, le secrétaire et régistraire de la Province, le trésorier, le commissaire des terres de la couronne, le commissaire de l'agriculture et des travaux publics, le solliciteur général et le président du conseil législatif. Aucun changement n'eut lieu jusqu'au 24 juillet 1880, où une loi, sanctionnée ce jour, décrétait l'existence d'un nouveau ministère, celui de commissaire des chemins de fer, avec la condition que cette loi ne prendrait effet que par un ordre en conseil, lequel ne fut passé que le 4 juillet de l'année suivante. Par une loi sanctionnée le 27 mai 1882, il était décrété que le président du Conseil Législatif ne ferait plus partie de l'exécutif, et le 1er juillet de la même année, la

charge de solliciteur général fut abolie. On retrancha, le 1er juillet 1886, la charge de commissaire des chemins de fer, pour faire revivre celle de solliciteur général qui fut abolie de nouveau en 1888. D'autres changements eurent lieu en cette même année 1888. On divisa le département de l'agriculture et des travaux publics, pour former, l'un, le département des travaux publics, et l'autre, celui de l'agriculture et de la colonisation, et l'on créa en même temps une nouvelle charge dans l'exécutif de la province, celle de président de l'exécutif, charge disparue depuis 1867. Neuf ans plus tard, en 1897, dans l'intention de rendre plus efficace cette partie du service public, on forma un ministère de la colonisation et des mines ; mais ce département ne dura que jusqu'au 2 juillet 1901, et fut divisé en deux parties, dont l'une est présentement annexée aux travaux publics et l'autre, au département des terres. Le ministère actuel se compose des charges suivantes :

Le Commissaire des Terres, Mines et Pêcheries.
Le Procureur Général.
Le Commissaire de l'Agriculture.
Le Secrétaire de la Province.
Le Trésorier de la Province.
Le Commissaire de la Colonisation et des Travaux Publics.

CONSEIL EXÉCUTIF DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

DE 1791 A 1901

Membres du Conseil Exécutif de la Province du Bas-Canada, de 1791 à 1841

LES HONORABLES	DE	A	DÉCÉDÉ LE
Smith, juge en chef William.	16 septembre . 1791	6 décembre . . 1793	6 décembre . . 1793
St. Ours, Paul Roch de.	" " "	11 août. 1814	11 août 1814
Finlay, Hugh	" " "	26 décembre . . 1801	26 décembre . . 1801
Baby, François	" " "	6 octobre. . . . 1820	6 octobre. . . . 1820
Dunn, Thomas.	" " "	15 avril. 1818	15 avril. 1818
Longueuil, Joseph de.	" " "	19 janvier. . . . 1807	19 janvier . . . 1807
Mabane, Adam	" " "	3 janvier. . . . 1792	3 janvier. . . . 1792
Panet, Pierre.	" " "	15 juin. 1804	15 juin 1804
Lymburner, Adam.	" " "	10 janvier. . . . 1836	10 janvier. . . . 1836
McGill, James.	22 novembre . 1793	19 décembre . . 1813	19 décembre . . 1813
Mountain, Rév. Jacob, Lord évêque de Québec.	30 juin 1794	16 juillet. 1825	16 juillet. 1825
Osgoode, juge en chef William.	5 mai 1794	Se retire en . . 1802	17 février. 1824
Monk, juge en chef James. . .	29 novembre . 1794	Se retire en Ang. en. . . . 1824	18 novembre . 1826
De Bonne, juge Pierre Amable	29 décembre. . 1794	6 septembre . 1816	6 septembre . 1816
Lees, John.	29 décembre. . 1794	2 mars. 1807	2 mars. 1807
Duchesnay, Antoine Louis Juchereau.	29 décembre. . 1794	17 février 1825	17 février 1825
Young, John	29 décembre. . 1794	14 septembre. 1819	14 septembre. 1819
Williams, Jenkin.	7 janvier. . . . 1801	30 octobre. . . . 1819	30 octobre. . . . 1819
Craigie, John.	7 janvier. . . . 1801	26 novembre. 1813	26 novembre . 1813
Panet, juge Pierre Louis. . . .	7 janvier. . . . 1801	3 décembre . . 1812	3 décembre . . 1812
Elmsley, juge en chef John.	14 août. 1802	29 avril. 1805	29 avril. 1805

CONSEIL EXÉCUTIF.—*Suite.*

LES HONORABLES	DE	A	DÉCÉDÉ LE
Richardson, John	20 décembre . . 1804	18 mai 1831	18 mai 1831
Allcock, juge en chef Henry.	1 juillet 1805	22 février 1808	22 février 1808
Sewell, juge en chef Jonathan	5 mai 1808	Résigne en septembre 1830	12 novembre . . 1839
Irvine, James	17 novembre . 1808	Résigne en . . . 1822	27 septembre . 1829
Kerr, James	8 janvier 1812	Résigne le 20 novembre . . 1831	5 mai 1846
Cuthbert, Ross	9 janvier 1812	10 février 1841	28 août 1861
Perceval, Michel Henry	10 janvier . . . 1812	12 octobre 1829	12 octobre 1829
Mure, John	11 janvier 1812	17 janvier 1823	17 janvier 1823
Perrault, juge Olivier	12 janvier 1812	19 mars 1827	19 mars 1827
Coltman, W. B.	13 janvier . . . 1812	2 janvier 1826	2 janvier 1826
Smith, William jr	3 février 1817	Se retire en . . 1837	17 décembre . . 1847
Hale, John	28 décembre . . 1820	24 décembre . . 1838	24 décembre . . 1838
Papineau, Louis Joseph	28 décembre . . 1820	25 janvier 1823	23 septembre . 1871
Ready, Lieut.-Colonel John	28 décembre . . 1820	Se retire en Ang. en juin 1822	10 juillet 1845
De Léry, Charles Etienne Chaussegros	4 janvier 1826	Se retire en . . 1837	17 février 1842
Stewart, John	4 janvier . . . 1826	10 février 1841	5 juin 1858
Stewart, Rév. Chs. James, Ev. de Québec	3 mai 1826	13 juillet 1837	13 juillet 1837
Cochran, Andrew W	15 mai 1827	10 février 1841	11 juillet 1849
Stuart, James	6 juillet 1827	10 février 1841	14 juillet 1853
Panet, Philippe	26 mai 1831	10 février 1841	15 janvier 1855
Mondelet, Dominique	16 novembre . 1832	10 février 1841	19 février 1863
Heney, Hughes	28 janvier 1833	10 février 1841	13 janvier 1844
Pemberton, George	22 août 1837	10 février 1841	21 février 1868
Panet, Louis	22 août 1837	10 février 1841	15 mai 1884
Debartzch, Pierre Dominique	22 août 1837	10 février 1841	6 septembre . 1846
Quesnel, Frédéric Auguste	22 août 1837	10 février 1841	28 juillet 1866

CONSEIL EXÉCUTIF.—*Suite.*

LES HONORABLES	DE	A	DÉCÉDÉ LE
Neilson, John	22 août...... 1837	N'accepte pas....	1 février 1848
Caron, Réné Edouard	22 août...... 1837	N'accepte pas....	13 décembre..1876
Sheppard, William	22 août...... 1837	10 février 1841	2 juillet.....1867
Daly, Dominique	2 juin.......1838	10 février 1841	19 février 1868
Routh, Randolph Isham	2 juin.......1838	10 février 1841	29 novembre..1858
Buller, Charles	2 juin.......1838	Retourne en Ang. 21nov. 1838	28 novembre..1848
Turton, Thomas Edward Michell	2 juin.......1838	Retourne en Ang. 21 nov. 1838	13 avril......1854
Couper, Colonel George	2 juin.......1838	2 novembre .1838	28 février 1861
Sewell, juge en chef Jonathan	28 juin.......1838	2 novembre .1838	12 novembre..1839
Reid, juge en chef James	28 juin.......1838	2 novembre .1838	19 janvier....1848
Panet, juge Philippe	28 juin.......1838	2 novembre .1838	15 janvier....1855
Rolland, juge Jean Roch	28 juin.......1838	2 novembre .1838	5 août.......1862
Vallières de St. Réal, juge Joseph Rémi	28 juin.......1838	2 novembre .1838	17 février 1847
Buller, Arthur	28 juin.......1838	Retourne en Ang. 21 nov. 1838	30 avril......1869
Moffatt, George	novembre .1838	10 février 1841	25 février 1865
McGill, Peter	novembre .1838	10 février 1841	28 septembre .1860
Pothier, Toussaint	novembre .1838	10 février 1841	22 octobre....1845
Rocheblave, Pierre de	novembre .1838	5 octobre....1840	5 octobre....1840

MINISTÈRES DE LA PROVINCE DU CANADA

DE 1841 A 1867.

Ministres représentant le Bas-Canada.

1er—MINISTERE DRAPER-OGDEN, du 13 février 1841 au 15 septembre 1842

Ogden, Hon. C. R.—Membre du Conseil Exécutif. .du 13 fév. 1841 au 15 sept. 1842.
" Procureur-Général du B. C. . . .du 13 fév. 1841 au 15 sept. 1842.

Daly, Hon. D.—Membre du Conseil Exécutif. . . . . .du 13 fév. 1841 au 15 sept. 1842.
" Secrétaire Provincial du B. C. . . . . .du 13 fév. 1841 au 15 sept. 1842.
" Membre du Bureau des Trav. Pub.du 21 déc. 1841 au 15 sept. 1842.

Day, Hon. C. D.—Membre du Conseil Exécutif. . . .du 13 fév. 1841 au 20 juin 1842.
" Solliciteur général du B. C. . . . . .du 13 fév. 1841 au 20 juin 1842.

2e.—MINISTERE BALDWIN-LAFONTAINE, du 16 sept. 1842 au 11 déc. 1843.

La Fontaine, Hon. L. H.—Membre du Conseil Ex.du 16 sept. 1842 au 27 nov. 1843.
" Proc. général du B. C.du 16 sept. 1842 au 27 nov. 1843.

Daly, Hon. D.—Membre du Conseil Exécutif. . . . . .du 16 sept. 1842 au 11 déc. 1843.
" Secrétaire Provincial du B. C. . . . .du 16 sept. 1842 au 11 déc. 1843.
" Membre du Bureau des Trav. Pub.du 16 sept. 1842 au 11 déc. 1843.

Aylwin, Hon. T. C.—Membre du Conseil Exécutif.du 24 sept. 1842 au 27 nov. 1843.
" Solliciteur général du B. C. . .du 24 sept. 1842 au 27 nov. 1843.

Morin, Hon. A. N.—Membre du Conseil Exécutif .du 13 oct. 1842 au 27 nov. 1843.
" Commissaire des T. de la C. . .du 13 oct. 1842 au 11 déc. 1843.

3e MINISTERE DRAPER-VIGER, du 12 décembre 1843 au 17 juin 1846.

Viger, Hon. D. B.—Président du Conseil Exécutif.du 12 déc. 1843 au 17 juin 1846.

Daly, Hon. D.—Membre du Conseil Exécutif. . . . . .du 12 déc. 1843 au 17 juin 1846.
" Secrétaire Provincial du B. C. . . . .du 12 déc. 1843 au 31 déc. 1843.
" Secrétaire Provincial du Canada. . .du 1 janv. 1844 au 17 juin 1846.
" Membre du bureau des Trav. Pub.du 12 déc. 1843 au 8 juin 1846.

Papineau, Hon. D. B.—Membre du Cons. Exéc. .du 2 sept. 1844 au 17 juin 1846.
" Commissaire des T. de la Cdu 2 sept. 1844 au 17 juin 1846.
" Membre du Bureau des T.Pdu 4 oct. 1844 au 8 juin 1846.

Smith, Hon. James.—Membre du Conseil Exécutif.du 2 sept. 1844 au 17 juin 1846.
" Procureur Général du B. C. .du 2 sept. 1844 au 17 juin 1846.

(1) **Taschereau,** Hon. Joseph André.—Solliciteur général du B. C. . . . . .du 21 août 1845 au 21 mai 1847.

---

(1) Sans siège dans le cabinet.

MINISTÈRES DE LA PROVINCE DU CANADA.—*Suite.*

4e—MINISTERE DRAPER-PAPINEAU, du 18 juin 1846 au 23 mai 1847.

Papineau, Hon. D. B.—Membre du Conseil Exéc. du 18 juin 1846 au 28 mai 1847.
" Commis. des T. de la C. . du 18 juin 1846 au 28 mai 1847.

Daly, Hon. D.—Membre du Conseil Exécutif...... du 18 juin 1846 au 28 mai 1847.
" Secrétaire Provincial du Canada. . du 18 juin 1846 au 28 mai 1847.

Smith, Hon. James.—Membre du Conseil Exécutif. du 18 juin 1846 au 22 avril 1847.
" Procureur Général du B. C. . . du 18 juin 1846 au 22 avril 1847.

Badgley, Hon. Wm.—Membre du Conseil Exécut. du 23 avril 1847 au 28 mai 1847.
" Procureur Général du B. C. du 23 avril 1847 au 28 mai 1847.

5e—MINISTERE SHERWOOD-PAPINEAU, du 29 mai 1847 au 7 déc. 1847.

Papineau, Hon. D. B.—Membre du Cons. Exécut. du 29 mai 1847 au 7 déc. 1847.
" Commis. des T. de la C. . du 29 mai 1847 au 7 déc. 1847.

Daly, Hon. D.—Membre du Conseil Exécutif,..... du 29 mai 1847 au 7 déc. 1847.
" Secrétaire Provincial du Canada. . du 29 mai 1847 au 7 déc. 1847.

Badgley, Hon. Wm.—Membre du Conseil Exécut. du 29 mai 1847 au 7 déc. 1847.
" Procureur Général du B. C. du 29 mai 1847 au 7 déc. 1847.

McGill, Hon. P.—Membre du Conseil Exécutif..... du 31 mai 1847 au 7 déc. 1847.
" Président du Conseil Législatif. . . du 31 mai 1847 au 7 déc. 1847.

6e—MINISTERE SHERWOOD, du 8 décembre 1847 au 10 mars 1848.

Daly, Hon. D.—Membre du Conseil Exécutif...... du 8 déc. 1847 au 10 mars 1848.
" Secrétaire Provincial du Canada. . . du 8 déc. 1847 au 10 mars 1848.

Badgley, Hon. Wm.—Membre du Conseil Exécutif du 8 déc. 1847 au 10 mars 1848
" Procureur Général du B. C. . du 8 déc. 1847 au 10 mars 1848.

McGill, Hon. P.—Membre du Conseil Exécutif..... du 8 déc. 1848 au 10 mars 1848.
" Président du Conseil Législatif. . . du 8 déc. 1847 au 10 mars 1848.

Bruneau, Hon. F. P.—Membre du Conseil Exécutif du 8 déc. 1847 au 10 mars 1848.
" Receveur Général.......... du 8 déc. 1847 au 10 mars 1848.

(1) **Turcotte,** Hon. J. E.—Solliciteur gén. du B. C. du 8 déc. 1847 au 10 mars 1848.

7e—MINISTERE LA FONTAINE-BALDWIN, du 11 mars 1848 au 27 oct. 1851.

La Fontaine, Hon. L. H.—Membre du Con. Exéc. du 11 mars 1848 au 27 oct. 1851.
" Proc. Général du B. C. . du 11 mars 1848 au 27 oct. 1851.

Aylwin, Hon. T. C.—Membre du Conseil Exécutif. du 11 mars 1848 au 25 avril 1848.
" Solliciteur Général du B. C. . . du 11 mars 1848 au 25 avril 1848.

(1) Sans siège dans le cabinet.

MINISTÈRES DE LA PROVINCE DU CANADA.—*Suite.*

7e—MINISTERE LAFONTAINE-BALDWIN—Suite.

Leslie, Hon. James.—	Membre du Conseil Exécutif	du 11 mars 1848	au 27 oct. 1851.
"	Président du Cons. Exécutif.	du 11 mars 1848	au 14 sept. 1848.
"	Secrétaire Provincial du Can.	du 15 sept. 1848	au 27 oct. 1851.
Caron, Hon. R. E.—	Membre du Conseil Exécutif. .	du 11 mars 1848	au 26 nov. 1849.
"	Président du Conseil Législatif	du 11 mars 1848	au 26 nov. 1849.
Viger, Hon. L. M.—	Membre du Conseil Exécutif. .	du 11 mars 1848	au 26 nov. 1849.
"	Receveur Général.	du 11 mars 1848	au 26 nov. 1849.
Taché, Hon. E. P.—	Membre du Conseil Exécutif. .	du 11 mars 1848	au 27 oct. 1851.
"	Commis. en chef des Trav. Pub.	du 11 mars 1848	au 26 nov. 1849.
"	Receveur Général.	du 27 nov. 1849	au 27 oct. 1851.
(1) **Drummond,** Hon. L. T.—	Sollic. Gén. du B. C.	du 7 juin 1848	au 27 oct. 1851.
Chabot, Hon. J.—	Membre du Conseil Exécutif. . . .	du 13 déc. 1849	au 31 mars 1850.
"	Commis. en chef des Trav. Pub. .	du 13 déc. 1849	au 31 mars 1850.
Bourret, Hon. Jos.—	Président du Conseil Exécutif	du 17 avril 1850	au 27 oct. 1851.
"	Ass. Commis. des Trav. Pub. .	du 17 avril 1850	au 11 fév. 1851.
"	Com. en chef des Trav. Pub. .	du 12 fév. 1851	au 27 oct. 1851.

8e—MINISTERE HINCKS-MORIN, du 28 oct. 1851 au 10 sept. 1854.

Morin, Hon. A. N.—	Membre du Conseil Exécutif. .	du 28 oct. 1851	au 10 sept. 1854.
"	Secrétaire Provin. du Canada.	du 28 oct. 1851	au 30 août 1853.
"	Commissaire des T. de la C. . .	du 31 août 1853	au 10 sept. 1854.
Taché, Hon. E. P.—	Membre du Conseil Exécutif. .	du 28 oct. 1851	au 10 sept. 1854.
"	Receveur Général.	du 28 oct. 1851	au 10 sept. 1854.
Caron, Hon. R. E.—	Membre du Conseil Exécutif. .	du 28 oct. 1851	au 14 août 1853.
"	Président du Cons. Législatif.	du 28 oct. 1851	au 14 août 1853.
Drummond, Hon. L. T.—	Membre du Cons. Exécu.	du 28 oct. 1851	au 10 sept. 1854.
"	Proc. Général du B. C. . .	du 28 oct. 1851	au 10 sept. 1854.
Young, Hon. J.—	Membre du Conseil Exécutif. . . .	du 28 oct. 1851	au 22 sept. 1852.
"	Commis. en chef des Trav. Pub. .	du 28 oct. 1851	au 22 sept. 1852.
Chabot, Hon. J.—	Membre du Conseil Exécutif. . . .	du 23 sept. 1852	au 10 sept. 1854.
"	Commis. en chef des Trav. Pub.	du 23 sept. 1852	au 10 sept. 1854.
Sicotte, Hon. L. V.—	Membre du Conseil Exécutif.	du 17 août 1853	au 26 août 1853.
"	Commis. des Terres de la C. .	du 17 août 1853	au 26 août 1853.
(1) **Chauveau,** Hon. P. J. O.—	Soll. gén. du B. C.	du 12 nov. 1851	au 30 août 1853.
"	Membre du C. Exé.	du 31 août 1853	au 10 sept. 1854.
"	Secrét. Prov. du C. .	du 31 août 1853	au 10 sept. 1854.
(1) **Ross,** Hon. Dunbar.—	Solliciteur Gén. du B. C.	du 31 août 1853	au 10 sept. 1854.

(1) Sans siège dans le cabinet.

MINISTÈRES DE LA PROVINCE DU CANADA.—*Suite.*

9e -MINISTERE MACNAB-MORIN, du 11 sept. 1854 au 26 janvier 1855.

Morin, Hon. A. N. Membre du Conseil Exécutif..du 11 sept. 1854 au 26 janv. 1855.
" Commis. des Terres de la C...du 11 sept. 1854 au 26 janv. 1855.
Taché, Hon. E. P.- Membre du Conseil Exécutif..du 11 sept. 1854 au 26 janv. 1855.
" Receveur Général............du 11 sept. 1854 au 26 janv. 1855.
Drummond, Hon. L. T.—Membre du Cons. Exé..du 11 sept. 1854 au 26 janv. 1855.
" Proc. Général du B. C...du 11 sept. 1854 au 26 janv. 1855.
Chabot, Hon. J. Membre du Conseil Exécutif....du 11 sept. 1854 au 26 janv. 1855.
" Commis. en chef des Trav. Pub.du 11 sept. 1854 au 26 janv. 1855.
Chauveau, Hon. P. J. O. Membre du Cons. Exe.du 11 sept. 1854 au 26 janv. 1855.
" Sec. Prov. du Canada..du 11 sept. 1854 au 26 janv. 1855.
(1) **Ross,** Hon. Dunbar.—Sollicíteur Gén. du B. C..du 11 sept. 1854 au 26 janv. 1855

10e -MINISTERE MACNAB-TACHÉ, du 27 janvier 1855 au 23 mai 1856.

Taché, Hon. E. P.—Membre du Conseil Exécutif..du 27 janv. 1855 au 23 mai 1856.
" Receveur Général............du 27 janv. 1855 au 23 mai 1856.
Drummond, Hon. L. T. Membre du Cons. Exé..du 27 janv. 1855 au 23 mai 1856.
" Proc. Général du B. C...du 27 janv. 1855 au 23 mai 1856.
Cauchon, Hon. Jos.—Membre du Cons. Exécutif..du 27 janv. 1855 au 23 mai 1856.
" Commis. des Terres de la C..du 27 janv. 1855 au 23 mai 1856.
Lemieux, Hon. Frs.—Membre du Cons. Exécutif..du 27 janv. 1855 au 23 mai 1856.
" Commis. en chef des Tr. Pu.du 27 janv. 1855 au 23 mai 1856.
Cartier, Hon. G. E.—Membre du Conseil Exécutif.du 27 janv. 1855 au 23 mai 1856.
" Secrét. Prov. du Canada....du 27 janv. 1855 au 23 mai 1856.
(1) **Ross,** Hon. Dunbar.—Sollic. Général du B. C...du 27 janv. 1855 au 23 mai 1856.

11e—MINISTERE TACHÉ-MACDONALD, (J.-A.), du 24 mai 1856 au 25 nov. 1857.

Taché, Hon. E. P.—Membre du Conseil Exécutif.du 24 mai 1856 au 25 nov. 1857.
" Commis. des Terres de la C...du 16 juin 1857 au 25 nov. 1857.
Cauchon, Hon. Jos-—Membre du Conseil Exécutif.du 24 mai 1856 au 30 avril 1857.
" Commis. des Terres de la C..du 24 mai 1856 au 30 avril 1857.
Lemieux, Hon. Frs.—Membre du Conseil Exécutif du 24 mai 1856 au 25 nov. 1857.
" Commis. en chef des Tr. Pu.du 24 mai 1856 au 25 nov. 1857.
Cartier, Hon. G. E.—Membre du Conseil Exécutif.du 24 mai 1856 au 25 nov. 1857.
" Procureur Général du B. C..du 24 mai 1856 au 25 nov. 1857.

(1) Sans siège dans le cabinet.

MINISTÈRES DE LA PROVINCE DU CANADA.—*Suite.*

11e -MINISTERE TACHÉ-MACDONALD, (J.-A.)—Suite.

Terrill, Hon. T. L. Membre du Conseil Exécutif.du 24 mai 1856 au 9 nov. 1857.
" Secrétaire Provincial du C. . du 24 mai 1856 au 25 nov. 1857.

Sicotte, Hon. L. V.—Membre du Conseil Exécutif.du 25 nov. 1857 au 25 nov. 1857.
" Commis. des Terres de la C. . du 25 nov. 1857 au 25 nov. 1857.

(1) **Ross,** Hon. Dunbar.—Sol. Général du B. C. . . . . . du 24 mai 1856 au 25 nov. 1857.

12e-MINISTERE MACDONALD, (J. A.)-CARTIER, du 26 nov. 1857 au 1 août 1858.

Cartier, Hon. G. E.—Membre du Conseil Exécutif.du 26 nov. 1857 au 29 juil. 1858.
" Proc. Général du B. C. . . . . . du 26 nov. 1857 au 1 août 1858.

Sicotte, Hon. L. V.—Membre du Conseil Exécutif.du 26 nov. 1857 au 29 juil. 1858.
" Commis. des Terres de la C. . du 26 nov. 1857 au 1 août 1858.

Belleau, Hon. N. F. —Membre du Conseil Exécutif.du 26 nov. 1857 au 29 juil. 1858.
" Président du Cons. Légis. . . . du 26 nov. 1857 au 1 août 1858.

Alleyn, Hon. Chs.—Membre du Conseil Exécutif. . du 26 nov. 1857 au 29 juil. 1858.
" Commis. en chef des Trav. P. . du 26 nov. 1857 au 1 août 1858.

Loranger, Hon. T. J. J. —Membre du Cons. Exé. . du 26 nov. 1857 au 29 juil. 1858.
" Sec. Prov. du Canada. . du 26 nov. 1857 au 1 août 1858.

(1) **Ross,** Hon. John.—Solliciteur Général du B. C. . du 26 nov. 1857 au 1 août 1858.

13e—MINISTERE BROWN-DORION, du 2 août 1858 au 5 août 1858.

Dorion, Hon. A. A.—Membre du Cons. Exécutif. . . du 2 août 1858 au 4 août 1858.
" Commis. des Terres de la C. . du 2 août 1858 au 5 août 1858.

Drummond, Hon. L. T.—Membre du Cons. Exé. . du 2 août 1858 au 4 août 1858.
" Proc. Général du B. C. . du 2 août 1858 au 5 août 1858.

Lemieux, Hon. Frs.—Membre du Cons. Exécutif. . du 2 août 1858 au 4 août 1858.
" Receveur Général. . . . . du 2 août 1858 au 5 août 1858.

Holton, Hon. L. H.—Membre du Cons. Exécutif. . . du 2 août 1858 au 4 août 1858.
" Commis. en chef des T. P. . . . du 2 août 1858 au 5 août 1858.

Thibaudeau, Hon. J. E.—Prés. du Cons. Exécutif.du 2 août 1858 au 5 août 1858.
" Ministre de l'agriculture.du 2 août 1858 au 5 août 1858.

(1) **Laberge,** Hon. C. J.—Solliciteur Gén. du B. C.du 2 août 1858 au 5 août 1858.

---

(1) Sans siège dans le cabinet.

MINISTÈRES DE LA PROVINCE DU CANADA.—*Suite.*

14e-MINISTERE CARTIER-MACDONALD (J. A.). du 6 août 1858 au 23 mai 1862

Cartier, Hon, G. E.—Membre du Cons. Exécutif. .du 6 août 1858 au 23 mai 1862.
" Inspecteur Général.........du 6 août 1858 au 6 août 1858.
" Proc. Général du B. C......du 7 août 1858 au 23 mai 1862.

Sicotte, Hon. L. V.—Membre du Cons. Exécutif. . .du 6 août 1858 au 24 déc. 1858.
" Com. en chef des Trav. Pub.du 7 août 1858 au 10 janv. 1859.

Belleau, Hon. N. F.—Membre du Cons. Exécutif. .du 6 août 1858 au 23 mai 1862
" Prés. du Cons. Législatif. . . .du 7 août 1858 au 19 mars 1862.
" Ministre de l'Agriculture. . . .du 20 mars 1862 au 23 mai 1862.

Alleyn, Hon. Chs.—Membre du Conseil Exécutif. .du 6 août 1858 au 23 mai 1862.
" Secrétaire Prov. du Canada. . .du 7 août 1858 au 23 mai 1862.

Galt, Hon. A. T.—Membre du Conseil Exécutif. . . .du 6 août 1858 au 23 mai 1862.
" Inspecteur Général.............du 7 août 1858 au 23 mai 1862.

Ross. Hon. John.—Membre du Conseil Exécutif. . .du 6 août 1858 au 12 juin 1861.
" Receveur Général.............du 6 août 1858 au 6 août 1858.
" Solliciteur Général du B. C.,. . .du 7 août 1858 au 10 janv. 1859.
" Commis. en chef des Trav. Pub.du 11 janv. 1859 au 12 juin 1861.

Morin, Hon. L. S.—Membre du Cons. Exécutif. . . .du 19 janv. 1860 au 23 mai 1862.
" Sollicit. Général du B. C......du 19 janv. 1860 au 23 mai 1862.

Cauchon, Hon. Jos.—Membre du Cons. Exécutif. .du 13 juin 1861 au 23 mai 1862.
" Commissaire des Trav. Pub. .du 13 juin 1861 au 23 mai 1862.

15e-MINISTERE MACDONALD (J. S.)-SICOTTE, du 24 mai 1862 au 15 mai 1863.

Sicotte, Hon. L. V.—Membre du Cons. Exécutif. .du 24 mai 1862 au 15 mai 1863.
" Proc Général du B. C.......du 24 mai 1862 au 15 mai 1863.

Dorion, Hon. A. A.—Membre du Cons Exécutif . .du 24 mai 1862 au 27 janv. 1863.
" Secrét. Provincial du Canada.du 24 mai 1862 au 27 janv. 1863.

Tessier, Hon. U. J.—Membre du Cons Exécutif .du 24 mai 1862 au 15 mai 1863.
" Commissaire des Trav. Pub. .du 24 mai 1862 au 15 mai 1863.

McGee, Hon, T. D.—Prés. du Cons Exécutif......du 24 mai 1862 au 15 mai 1863.

Evanturel, Hon. F.—Membre du Cons. Exécutif. .du 24 mai 1862 au 15 mai 1863.
" Ministre de l'agriculture. . . .du 24 mai 1862 au 15 mai 1863.

Abbott, Hon J. J. C.—Membre du Cons. Exécutif.du 24 mai 1862 au 15 mai 1863.
" Solliciteur Général du B. C.du 24 mai 1862 au 15 mai 1863.

Bureau, Hon. J. O.—Membre du Cons. Exécutif. du 28 janv. 1863 au 15 mai 1863.
" Secrétaire Provincial du C. . .du 28 janv. 1863 au 15 mai 1863.

MINISTÈRES DE LA PROVINCE DU CANADA.—*Suite.*

16e-MINISTERE MACDONALD (J. S.)-DORION, du 16 mai 1863 au 29 mars 1864

Dorion, Hon. A. A.—Membre du Cons. Exécutif..du 16 mai 1863 au 29 mars 1864.
" Procureur Gén. du B. C.......du 16 mai 1863 au 29 mars 1864.

Tessier, Hon. U. J.—Membre du Cons. Exécutif..du 16 mai 1863 au 27 mai 1863.
" Commis. des Trav. Pub.....du 16 mai 1863 au 27 mai 1863.

Abbott, Hon. J. J. C.—Membre du Cons. Exécutif.du 16 mai 1863 au 27 mai 1863.
" Sol. Général du B. C.......du 16 mai 1863 au 27 mai 1863.

Holton, Hon. L. H.—Membre du Cons. Exécutif..du 16 mai 1863 au 29 mars 1864.
" Ministre des Finances.......du 16 mai 1863 au 29 mars 1864.

Thibaudeau, Hon. Isidore.—Prés. du Cons. Exéc..du 16 mai 1863 au 29 mars 1864.

Letellier de St. Just, Hon. Luc.—M. du C. Ex...du 16 mai 1863 au 29 mars 1864.
" Min. de l'Agri..du 16 mai 1863 au 29 mars 1864.

Drummond, Hon. L. T.—Membre du Cons. Exéc..du 28 mai 1863 au 23 juil. 1863.
" Commis. des Trav. Pub.du 28 mai 1863 au 23 juil. 1863.

Huntington. Hon. L. S.—Membre du Cons. Exéc..du 28 mai 1863 au 29 mars 1864.
" Sol. Général du B. C....du 28 mai 1863 au 29 mars 1864.

Laframboise, Hon. M.—Membre du Cons. Exéc..du 24 juil. 1863 au 29 mars 1864.
" Commis. des Trav. Pub..du 24 juil. 1863 au 29 mars 1864.

17e-MINISTERE TACHÉ-MACDONALD (J. A.), du 30 mars 1864 au 6 août 1865

Taché, Sir E. P.—Membre du Conseil Exécutif....du 30 mars 1864 décédé 30 juil. 1865.
" Receveur Général..............du 30 mars 1864 décédé 30 juil. 1865.

Cartier, Hon. G. E.—Membre du Cons. Exécutif..du 30 mars 1864 au 6 août 1865.
" Proc. Général du B. C......du 30 mars 1864 au 6 août 1865.

Galt, Hon. A. T.—Membre du Conseil Exécutif....du 30 mars 1864 au 6 août 1865.
" Ministre des Finances..........du 30 mars 1864 au 6 août 1865.

McGee, Hon. T. D.—Membre du Cons. Exécutif...du 30 mars 1864 au 6 août 1865.
" Ministre de l'Agriculture.....du 30 mars 1864 au 6 août 1865.

Chapais, Hon. J. C.—Membre du Cons. Exécutif..du 30 mars 1864 au 6 août 1865.
" Commis. des Trav. Pub.....du 30 mars 1864 au 6 août 1865.

Langevin, Hon. H. L.—Membre du Cons. Exéc...du 30 mars 1864 au 6 août 1865.
" Sol. Général du B. C......du 30 mars 1864 au 6 août 1865.

MINISTÈRES DE LA PROVINCE DU CANADA.—*Suite.*

18e-MINISTÈRE BELLEAU-MACDONALD (J. A.), du 7 août 1865 au 1 juil. 1867.

Belleau, Sir. N. F.—	Membre du Cons. Exécutif...du	7 août 1865 au 1 juil. 1867.
"	Receveur Général............du	7 août 1865 au 1 juil. 1867.
Cartier, Hon. G. E.—	Membre du Cons. Exécutif..du	7 août 1865 au 1 juil. 1867.
"	Proc. Général du B. C.......du	7 août 1865 au 1 juil. 1867.
Galt, Hon. A. T.—	Membre du Cons. Executif.....du	7 août 1865 au 1 juil. 1867.
"	Ministre des Finances..........du	7 août 1865 résigne 12 août 1866.
McGee, Hon. T. D.—	Membre du Cons. Exécutif...du	7 août 1865 au 1 juil. 1867.
"	Ministre de l'Agriculture.....du	7 août 1865 au 1 juil. 1867.
Chapais, Hon. J. C.—	Membre du Cons. Exécutif..du	7 août 1865 au 1 juil. 1867.
"	Commiss. des Trav. Pub....du	7 août 1865 au 1 juil. 1867.
Langevin, Hon. H. L.—	Membre du Cons. Exécut.du	7 août 1865 au 1 juil. 1867.
"	Sol. Général du B. C.....du	7 août 1865 au 2 nov. 1866.
"	Maître Général des Postes.du	3 nov. 1866 au 1 juil. 1867.

MINISTERES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

DE 1867 A 1901.

1e—MINISTÈRE CHAUVEAU, du 15 juillet 1867 au 27 février 1873.

Chauveau, l'hon. P. J. O.—Premier, et Sec. et Rég.du 15 juil. 1867 au 27 fév. 1873.
Ouimet, l'hon. Gédéon.—Procureur Général.......du 15 juil. 1867 au 27 fév. 1873.
Dunkin, l'hon. Chrys.—Trésorier.................du 15 juil. 1867 au 25 oct. 1869.
Beaubien, l'hon. J. O.—Terres de la Couronne....du 15 juil. 1867 au 27 fév. 1873.
De Boucherville, l'hon. Chs. Eug. B. Président du Conseil Législatif.........du 15 juil. 1867 au 27 fév. 1873.
Irvine, l'hon. George.—Solliciteur Général........du 15 juil. 1867 au 27 fév. 1873.
Archambault, l'hon. Louis. Agricult. et Tr. Pub.du 15 juil. 1867 au 27 fév. 1873.
Robertson, l'hon. J. G.—Trésorier...............du 26 oct. 1869 au 27 fév. 1873.

2e—MINISTÈRE OUIMET, du 27 février 1873 au 22 septembre 1874.

Ouimet, l'hon. Gédéon.—Premier, et Sec. et Régis.du 27 fév. 1873 au 22 sept. 1874.
Archambault, l'hon. Louis Agric. et Trav. Pub.du 27 fév. 1873 au 22 sept. 1874.
Irvine, l'hon. George—Procureur Général.........du 27 fév. 1873 au 22 sept. 1874.
Robertson, l'hon. J. G.—Trésorier...............du 27 fév. 1873 au 22 sept. 1874.
Fortin, l'hon. Pierre Terres de la Couronne......du 27 fév. 1873 au 22 sept. 1874.
Ross, l'hon. J. J.—Président du Conseil Législatif.du 27 fév. 1873 au 22 sept. 1874.
Chapleau, l'hon. J. A.—Solliciteur Général.......du 27 fév. 1873 au 22 sept. 1874.

3e—MINISTÈRE DE BOUCHERVILLE, du 22 septembre 1874 au 8 mars 1878.

De Boucherville, l'hon. Chs. Eug. B.—Premier et Secrétaire et Régistraire......du 22 sept. 1874 au 27 janv. 1876.
" Agriculture et Trav. Pub...du 27 janv. 1876 au 8 mars 1878.
Robertson. l'hon. J. G.—Trésorier...............du 22 sept. 1874 au 27 janv. 1876.
Le Maire, l'hon. F. H.—Prés. du Cons. Législatif..du 22 sept. 1874 au 27 janv. 1876.
Malhiot, l'hon. H. Gédéon.—Terres de la Couronnedu 22 sept. 1874 au 27 janv. 1876.
Church, l'hon. L. R.—Procureur Général.........du 22 sept. 1874 au 27 janv. 1876.
" Trésorier.....................du 27 janv. 1876 au 8 mars 1878.
Garneau, l'hon. Pierre—Agricult. et Trav. Pub...du 22 sept. 1874 au 27 janv. 1876.
" Terres de la Couronne....du 27 janv. 1876 au 8 mars 1878.
Angers, l'hon. A. R.—Solliciteur Général.........du 22 sept. 1874 au 27 janv. 1876.
" Procureur Général...........du 27 janv. 1876 au 8 mars 1878.
Ross, l'hon. J. J.—Président du Cons. Législatif...du 27 janv. 1876 au 8 mars 1878.
Chapleau, l'hon. J. A.—Secrét. et Régistraire.....du 27 janv. 1876 au 8 mars 1878.
Baker, l'hon. G. B.—Solliciteur Général..........du 27 janv. 1876 au 8 mars 1878.

MINISTÈRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—*Suite.*

4e—MINISTÈRE JOLY, du 8 mars 1878 au 30 octobre 1879.

Joly, l'hon. H. G.—Premier et Commis. de l'Agri.
et des Trav. Pub............du 8 mars 1878 au 30 oct. 1879

Ross, l'hon. D. A.—Procureur Général...........du 8 mars 1878 au 30 oct. 1879.

Bachand, l'hon. Pierre—Trésorier................du 8 mars 1878 au 3 nov. 1878.

Marchand, l'hon. F. G.—Secrét. et Régistraire....du 8 mars 1878 au 19 mars 1879.
" Terres de la Couronne...du 19 mars 1879 au 30 oct. 1879.

Starnes, l'hon. Henry.—Prés. du Cons. Législatif.du 8 mars 1878 au 30 oct. 1879.

Langelier, l'hon. Frs.—Terres de la Couronne....du 8 mars 1878 au 12 mars 1879.
" Trésorier................du 12 mars 1879 au 30 oct. 1879.

Chauveau, l'hon. Alex.—Solliciteur Général......du 8 mars 1878 au 19 mars 1879.
" Secrétaire et Régistraire.du 19 mars 1879 au 30 oct. 1879.

Mercier, l'hon. Honoré—Solliciteur Général.......du 1 mai 1879 au 30 oct. 1879.

5e—MINISTÈRE CHAPLEAU, du 30 octobre 1879 au 31 juillet 1882.

Chapleau, l'hon. J. A.—Premier et Com. de l'Agri.
et des Trav. Pub.......du 30 oct. 1879 au 4 juil. 1881.
" Com. des chemins de fer..du 4 juil. 1881 au 30 juin 1882.
" Sans portefeuille.........du 30 juin 1882 au 29 juil. 1882.

Ross, l'hon. J. J.—Prés. du Cons. Législatif.......du 30 oct. 1879 au 5 juil. 1881.
Com. de l'Agric. et des Tr. Pub.du 5 juil. 1881 au 4 mars 1882.

Robertson, l'hon. J. G. Trésorier...............du 30 oct. 1879 au 28 janv. 1882.

Loranger. l'hon. L. O. -Procureur Général.......du 30 oct. 1879 au 31 juil. 1882.

Lynch, l'hon. W. W.—Solliciteur Général.........du 30 oct. 1879 au 30 juin 1882.
" Com. des chemins de fer...du 30 juin 1882 au 31 juil. 1882.

Flynn, l'hon. E. J.—Com. des Terres de la Cour...du 30 oct. 1879 au 31 juil. 1882.

Paquet, l'hon. Et. T.—Secrétaire et Régistraire...du 30 oct. 1879 au 31 juil. 1882.

Würtele, l'hon. J. S. C.—Trésorier...............du 28 janv. 1882 au 31 juil. 1882.

Dionne, l'hon. Elisée—Com. de l'Agric. et des T. P.du 4 mars 1882 au 31 juil. 1882.

De la Bruère, l'hon. P. B.—Prés. du Cons. Lég...du 4 mars 1882 au 27 mai 1882.

6e—MINISTÈRE MOUSSEAU, du 31 juillet 1882 au 23 janv. 1884.

Mousseau, l'hon. J. A.—Premier et Proc. Général.du 31 juil. 1882 au 23 janv. 1884.

Lynch, l'hon. W. W.—Com. des Terres de la Cour.du 31 juil. 1882 au 23 janv. 1884.

Würtele, l'hon. J. S. C.—Trésorier...............du 31 juil. 1882 au 23 janv. 1884.

Dionne, l'hon. Elisée—Com. de l'Agri. et des T. P.du 31 juil. 1882 au 23 janv. 1884.

Blanchet, l'hon. Jean—Secrétaire et Régistraire...du 31 juil. 1882 au 23 janv. 1884.

Starnes, l'hon. Henry—Com. des chemins de fer...du 1 août 1882 au 23 janv. 1884.

MINISTÈRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—*Suite.*

7e—MINISTERE ROSS, du 23 janvier 1884 au 25 janvier 1887.

Ross, l'hon. J. J.—Premier et Com. de l'Agric. et des Travaux Publics..........du 23 janv. 1884 au 25 janv. 1887.
Robertson, l'hon. J. G.—Trésorier................du 23 janv. 1884 au 25 janv. 1887.
Taillon, l'hon. L. O.—Procureur Général..........du 23 janv. 1884 au 25 janv. 1887.
Lynch, l'hon. W. W.—Terres de la Couronne.....du 23 janv. 1884 au 25 janv. 1887.
Blanchet, l'hon. Jean.—Secrétaire et Régistraire..du 23 janv. 1884 au 25 janv. 1887.
Flynn, l'hon. E. J.—Com. des Chemins de fer.....du 9 fév. 1884 au 1 juil. 1886.
" Solliciteur Général...........du 12 mai 1885 au 25 janv. 1887.

8e—MINISTERE TAILLON, du 25 janvier 1887 au 29 janvier 1887.

Taillon, l'hon. L. O.—Premier et Proc. Général....du 25 janv. 1887 au 29 janv. 1887.
Blanchet, l'hon. Jean—Secrétaire et Régistraire...du 25 janv. 1887 au 29 janv. 1887.
Lynch. l'hon. W. W.—Terres de la Couronne.....du 25 janv. 1887 au 29 janv. 1887.
Robetson, l'hon. J. G.—Trésorier................du 25 janv. 1887 au 29 janv. 1887.
Starnes, l'hon. Henry—Agric. et Trav. Publics...du 25 janv. 1887 au 29 janv. 1887.

9e—MINISTERE MERCIER, du 29 janvier 1887 au 16 décembre, 1891.

Mercier, l'hon. Honoré—Premier et Proc. Général.du 29 janv. 1887 au 8 mai 1888.
" Agriculture et Colon.....du 8 mai 1888 au 7 déc. 1888.
" Prés. du Cons. Exécutif..du 7 déc. 1888 au 30 juin 1890.
" Agric. et Colonisation....du 30 juin 1890 au 16 déc. 1891.
Garneau, l'hon. Pierre—Terres de la Couronne....du 29 janv. 1887 au 8 mai 1888.
" Travaux Publics.........du 8 mai 1888 au 16 déc. 1891.
Ross, l'hon. D. A.—Sans portefeuille..............du 29 janv. 1887 au 15 mai 1890.
Turcotte, l'hon. Arthur.—Sans portefeuille.......du 29 janv. 1887 au 8 mai 1888.
" Procurenr Général......du 8 mai 1888 au 22 août 1890.
Shehyn, l'hon. Joseph.—Trésorier.................du 29 janv. 1887 au 16 déc. 1891.
Gagnon, l'hon. C. A. Ern.—Secrét. et Régistraire.du 29 janv. 1887 au 8 mai 1890.
McShane, l'hon. James.—Agric. et Trav. Publics..du 29 janv. 1887 au 23 mars 1888.
Duhamel, l'hon. Georges.—Solliciteur Général.....du 29 janv. 1887 au 8 mai 1888.
" Terres de la Couronne.du 8 mai 1888 au 16 déc. 1891.
Rhodes, l'hon. William.—Agricult. et Colonisation.du 7 déc. 1888 au 30 juin 1890.
Robidoux, l'hon. J. E.—Secrétaire et Régistraire..du 8 mai 1890 au 22 août 1890.
" Procureur Général.......du 22 août 1890 au 16 déc. 1891.
Boyer, l'hon. Arthur.—Sans portefeuille..........du 20 mai 1890 au 16 déc. 1891.
Langelier, l'hon. Charles.—Prés. du Cons. Exéc...du 30 juin 1890 au 22 août 1890.
" Secrétaire et Régist...du 22 août 1890 au 16 déc. 1891.

MINISTERES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—*Suite.*

10e—MINISTERE DE BOUCHERVILLE, du 21 décembre 1891 au 16 déc. 1892.

De Boucherville, l'hon. C. B.—Premier et Président du Conseil Exécutif	du 21 déc.	1891 au 16 déc.	1892.
Taillon, l'hon. L. O.—Sans portefeuille	du 21 déc.	1891 au 16 déc.	1892.
Beaubien, l'hon. Louis.—Agric. et Colonisation	du 21 déc.	1891 au 16 déc.	1892.
Flynn, l'hon. E. J.—Terres de la Couronne	du 21 déc.	1891 au 16 déc.	1892.
Casgrain, l'hon. T. C.—Procureur Général	du 21 déc.	1891 au 16 déc.	1892.
Nantel, l'hon. G. A.—Commissaire des Trav. Pub.	du 21 déc.	1891 au 16 déc.	1892.
Hall, l'hon. J. S.—Trésorier	du 21 déc.	1891 au 16 déc.	1892.
Pelletier, l'hon. L. P.—Secrétaire et Régistraire	du 21 déc.	1891 au 16 déc.	1892.
McIntosh, l'hon. John.—Sans portefeuille	du 22 déc.	1891 au 16 déc.	1892.

11e—MINISTERE TAILLON, du 16 décembre 1892 au 11 mai 1896.

Taillon, l'hon. L. O.—Premier et Président du Conseil Exécutif	du 16 déc.	1892 au 28 fév.	1895.
" Trésorier intérimaire	du 16 déc.	1892 au 2 janv.	1893.
" Trésorier intérimaire	du 6 oct.	1894 au 11 mai	1896.
Flynn, l'hon. E. J.—Com. des Terres de la Cour.	du 16 déc.	1892 au 11 mai	1896.
" Procureur Général intérimaire	du 16 déc.	1892 au 2 janv.	1893.
Beaubien, l'hon. Louis.—Agriculture et Colon.	du 16 déc.	1892 au 11 mai	1896.
Casgrain, l'hon. T. C.—Procureur Général	du 2 janv.	1893 au 11 mai	1896.
Nantel, l'hon. G. A.—Commis. des Trav. Pub.	du 16 déc.	1892 au 11 mai	1896.
Hall, l'hon. J. S.—Trésorier	du 2 janv.	1893 au 6 oct.	1894.
Pelletier, l'hon. L. P.—Secrétaire et Régistraire	du 16 déc.	1892 au 11 mai	1896.
McIntosh, l'hon. John.—Sans portefeuille	du 8 nov.	1893 au 26 juil.	1894.
Chapais, l'hon. Thomas.—Sans portefeuille	du 1 fév.	1893 au 11 mai	1896.
Hackett, l'hon. M. F.—Prés. du Cons. Exécutif	du 28 fév.	1895 au 11 mai	1896.
Morris, l'hon. A. W.—Sans portefeuille	du 21 fév.	1895 au 11 mai	1896.

12e MINISTERE FLYNN, du 11 mai 1896 au 26 mai 1897.

Flynn, l'hon. E. J.—Premier et Commis. des T. P.	du 11 mai	1896 au 26 mai	1897.
Beaubien, l'hon. Louis—Agriculture et Colonisat.	du 11 mai	1896 au 12 janv.	1897.
" Com. de l'Agriculture	du 12 janv.	1897 au 26 mai	1897.
Nantel, l'hon. G. A.—Commis. des Terres de la Cour.	du 11 mai	1896 au 12 janv.	1897.
" Terres, Forêts et Pêcheries	du 11 janv.	1897 au 26 mai	1897.
Pelletier, l'hon. L. P.—Procureur Général	du 11 mai	1896 au 26 mai	1897.

MINISTÈRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—*Suite.*

12e—MINISTERE FLYNN.—Suite.

Chapais, l'hon. Thomas.—Président du C. Exécutif.du 11 mai 1896 au 12 janv. 1897.
" Colonisation et Mines....du 12 janv. 1897 au 26 mai 1897.
Hackett, l'hon. Michael Félix—Sec. et Régistraire.du 11 mai 1896 au 26 mai 1897.
Atwater, l'hon. Albert William—Trésorier........du 12 mai 1896 au 26 mai 1897.

13e—MINISTERE MARCHAND, du 26 mai 1897, au 3 octobre 1900.

Marchand, l'hon. F. G.—Premier et sec. et régist.du 24 mai 1897 au 26 mai 1897.
" Premier et trésorier.....du 26 mai 1897 déc. 25 sept. 1900.
Shehyn, l'hon Joseph.—Sans portefeuille.........du 26 mai 1897 au 5 fév. 1900.
Robidoux, l'hon. J. E.—Secrétaire et régistraire..du 26 mai 1897 au 3 oct. 1900.
Archambault, l'hon. H.—Procureur Général......du 26 mai 1897 au 3 oct. 1900.
Stephens, l'hon. G. W.—Sans portefeuille........du 26 mai 1897 au 3 oct. 1900.
Déchène, l'hon. F. G. M.—Agriculture...........du 26 mai 1897 au 3 oct. 1900.
Parent, l'hon. S. N.—Terres, Forêts et Pêcheries..du 26 mai 1897 au 3 oct. 1900.
Turgeon, l'hon. Adélard—Colonisation et Mines...du 26 mai 1897 au 3 oct. 1900.
Guerin, l'hon. J. J. E.—Sans portefeuille.........du 26 mai 1897 au 3 oct. 1900.
Duffy, l'hon. H. Thomas—Travaux Publics.........du 26 mai 1897 au 3 oct. 1900.

14e—MINISTERE PARENT, du 3 octobre 1900..................

Parent, l'hon. S. N.—Premier et Com. des Terres, Forêts et Pêcheries.........du 3 oct. 1900 au 2 juill. 1901.
" Premier et ministre des Terres, Mines et Pêcheries.du 2 juil. 1901..................
Archambault, l'hon. H.—Procureur Général......du 3 oct. 1900..................
Stephens, l'hon. G. W.—Sans portefeuille........du 3 oct. 1900 au 14 nov. 1900.
Déchène, l'hon. F. G. M.—Ministre de l'Agriculture.du 3 oct. 1900..................
Turgeon, l'hon. Adélard—Commissaire de la Colonisation et des Mines, et Secrétaire et Régistraire intérimaire............du 3 oct. 1900 au 2 juil. 1901.
" Secrétaire de la Province....du 2 juil. 1901..................
Guerin, l'hon. J. J. E.—Sans portefeuille.........du 3 oct. 1900..................
Duffy, l'hon. H. Thomas—Trésorier de la Province.du 3 oct. 1900..................
Gouin, l'hon. Lomer—Commissaire des Trav. Pub..du 3 oct. 1900 au 2 juil. 1901.
" Ministre de la Colonisation et des Trav. Publics.........du 2 juil. 1901..................

5e PARTIE

CONSEIL LÉGISLATIF

HISTORIQUE

Le premier Conseil Législatif fut créé par l'Acte de Québec de 1774. Il était décrété par cet acte qu'il serait établi pour les affaires de la Province de Québec, un Conseil Législatif composé de telles personnes qui y résideront, dont le nombre n'excèdera point vingt-trois membres et qui ne pourra être moins de dix-sept, lequel Conseil, ainsi constitué, ou la majorité d'icelui, aura le pouvoir et l'autorité de faire des ordonnances pour la police, le bonheur et le bon gouvernement de la dite province, du consentement du gouverneur, ou en son absence, du lieutenant gouverneur ou commandant en chef ; que le dit Conseil n'aura pas le pouvoir d'imposer des taxes ou impôts dans la dite province, à l'exception seulement de telles taxes que les habitants d'aucunes villes ou districts dans la dite province, seront autorisés par le dit Conseil de cotiser et lever, applicables à faire les chemins, élever et réparer les bâtiments publics dans les dites villes et districts, ou à tous autres avantages qui concerneront la commodité locale et l'utilité de telles villes ou de tels districts ; que toutes les ordonnances du Conseil Législatif devront, avant d'être en force, être soumises à l'approbation royale ; qu'aucune ordonnance ne sera passée dans aucune assemblée du dit Conseil, qu'à la majorité de tous les membres du dit Conseil et qu'entre le premier jour de janvier et le premier jour de mai, à moins que ce ne soit dans quelques cas urgents, lesquels seront décidés par ceux des membres du dit Conseil

qui résideront à Québec, ou dans l'espace de cinquante milles de la dite ville, sommés personnellement de s'y trouver, par le gouverneur, ou en son absence, par le lieutenant gouverneur ou le commandant en chef.

En conformité de ce statut impérial et des ordres du gouverneur Sir Guy Carleton, qui administrait alors le pays, le Conseil Législatif s'assembla pour la première fois le jeudi, 17 août 1775, au Château St. Louis, dans la ville de Québec, où les membres suivants, qui le composaient, prêtèrent le serment requis :

L'honorable Hector Théophile Cramahé, Lieutenant-gouverneur,
William Hey, juge en chef,

Hugh Finlay,	Edward Harrison,
Thomas Dunn,	John Collins,
James Cuthbert,	Adam Mabane,
Colin Drummond,	Pécaudy de Contrecœur,
François Lévêque,	Roch de St. Ours d'Eschaillons,
Charles François de Lanaudière,	Alexander Johnston,
George Pownall,	Conrad Gugy,
George Allsopp,	Picotté de Belestre,
La Corne de St. Luc,	Des Bergères de Rigauville.
Joseph Gaspard Chaussegros de Léry,	John Fraser.

On voit qu'en 1787, sous l'administration de Sir Guy Carleton, devenu Lord Dorchester, le Conseil Législatif avait été quelque peu modifié et qu'il se composait principalement des personnes suivantes :

Colonel Hope, Lieutenant Gouverneur de la province,

William Smith, juge en chef,

Sir John Johnson, intendant général des sauvages,

Chevalier Charles de Lanaudière, surintendant général des voies publiques,

Chevalier Picotté de Belestre, surintendant des chemins,

R. A. de Boucherville, inspecteur des chemins,
Hugh Finlay, directeur général de la poste,
Henry Caldwell, receveur général,
William Grant, adjoint du receveur général,
Samuel Holland, arpenteur général,
John Collins, adjoint de l'arpenteur général,
George Pownall, secrétaire provincial.

Quatre ans plus tard, en 1791, cédant aux demandes de plus en plus nombreuses et pressantes des canadiens qui désiraient un changement de gouvernement, l'Angleterre nous accordait, par l'acte 31 Geo. III, c. 31, une constitution où figurait encore un Conseil Législatif, constitué sur des bases un peu différentes.

L'acte décrétait que la Province de Québec serait divisée en deux provinces distinctes, l'une, appelée la Province du Haut-Canada, et l'autre, la Province du Bas-Canada, ayant chacune un Conseil Législatif et une Assemblée, lesquels Conseils seraient composés de sujets nés anglais ou naturalisés par Acte du Parlement Britannique, ou devenus sujets de Sa Majesté par la conquête et cession de la Province du Canada, âgés de 21 ans, nommés à vie par la couronne au nombre de quinze pour le Bas-Canada ; que la place de conseiller législatif deviendra vacante dans les cas d'une résidence de quatre années consécutives hors de la province sans la permission de Sa Majesté, ou l'espace de deux années consécutives sans la permission du Gouverneur de la Province, et dans le cas d'un membre prêtant serment de fidelité et d'obéissance envers une puissance étrangère ; que la trahison entraînerait sa déchéance, et que les cas de vacances seront jugés par le Conseil, avec appel au parlement impérial ; que le gouverneur aura le pouvoir de nommer et de démettre l'Orateur du Conseil Législatif ; que le Conseil et l'Assemblée

devront siéger au moins une fois l'an, et que toutes questions seront décidées à la majorité des voix, et que dans les cas d'égalité de voix, l'Orateur aura une voix prépondérante ; que le dit Conseil et l'Assemblée auront le pouvoir de faire des lois pour la tranquillité, le bonheur et le bon gouvernement du pays ; que le Gouverneur pourra, selon qu'il le jugera à propos, approuver tels bills ou les réserver à la sanction de Sa Majesté ; que le présent acte devra être proclamé pas plus tard que le 31 décembre 1791, et que l'ouverture de la session devra se faire le ou avant le 31 décembre 1792 ; que pendant l'intervalle, le Gouverneur pourra légalement, avec le consentement de la majeure partie du conseil exécutif, qui sera nommé par Sa Majesté, faire des lois et ordonnances temporaires pour le bon gouvernement de la Province, qui seront valides et obligatoires jusqu'à l'expiration de six mois après la première séance, sujettes néanmoins à être rappelées ou modifiées par Sa Majesté, avec le consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée.

En 1838, cette constitution fut suspendue et remplacée par un conseil spécial qui administra le Bas-Canada jusqu'à l'Union des deux provinces.

L'Acte d'Union fit revivre le Conseil Législatif, et voici en substance ses dispositions à son égard :

Depuis et après la réunion des deux provinces, il y aura dans la Province du Canada un conseil législatif et une assemblée appelés " le conseil législatif et l'assemblée du Canada ", chargés de faire des lois pour la paix, le bien-être et le bon gouvernement de la Province du Canada, lesquelles seront sujettes à la sanction royale, et ne pourront être mises en force qu'après avoir été adoptées par les deux chambres et sanctionnées par le gouverneur ; la langue anglaise sera la seule langue officielle de la législature (la langue française est devenue, elle aussi, langue officielle en 1849) ; les actes

relatifs aux droits ou revenus ordinaires du clergé de l'Eglise de Rome, et à tout ce qui concerne le clergé protestant, aux terres incultes de la couronne, seront reservés et soumis aux deux chambres du Parlement britannique, avant d'être sanctionnés et mis en vigueur ; le Roi et le Parlement de la Grande Bretagne n'imposeront aucun droit, taxe ou cotisation quelconque payable dans aucune des colonies de l'Amérique du Nord ou des Indes Occidentales, excepté seulement ceux qui seraient nécessaires pour le règlement du commerce, et pourvu que le produit net de ces droits soit appliqué à l'usage de la dite Province du Canada, dans la proportion qu'elle aura payée ; les pouvoirs exercés jusqu'à ce jour dans les colonies d'Amérique par les gouverneurs en conseil, ou seuls, seront les mêmes, et continueront de subsister chaque fois qu'ils ne seront pas incompatibles avec les dispositions de l'Acte d'Union. Les lois existantes continueront d'être en force dans chaque province ; les cours de justice, civiles et criminelles, continueront d'exister dans les deux provinces, et les commissions resteront en vigueur. Les bills sanctionnés par le Gouverneur pourront être désavoués par Sa Majesté dans les deux années qui suivront leur adoption, et les bills réservés pourront être sanctionnés par Sa Majesté dans les deux années de leur transmission aux secrétaires d'état de Sa Majesté. Le Gouverneur possède les mêmes pouvoirs et jouit de la même autorité que ceux qui étaient conférés aux représentants de Sa Majesté avant l'Acte d'Union. Le Gouverneur pourra établir des cantons, *(townships)* là où le besoin s'en fera sentir. Les pouvoirs du Gouverneur seront exercés par lui, et sujets aux instructions de Sa Majesté. L'Exécutif aura seul l'initiative des votes d'argent.

Le Conseil Législatif se composera de personnes nommées à vie par un instrument sous le grand sceau de la dite province, au nombre d'au moins vingt, âgées de 21 ans, et

4

sujets nés de Sa Majesté, ou naturalisés par acte du parlement britannique, ou d'un des parlements de la Province du Haut ou du Bas-Canada, ou du Canada.

Le siège des conseillers législatifs deviendra vacant dans les cas de résignation, d'absence pendant deux sessions consécutives sans la permission de Sa Majesté ou du Gouverneur, de serment d'allégeance, d'obéissance ou d'attachement envers un prince ou pouvoir étranger, de banqueroute ou d'insolvabilité, de prévarication publique, de trahison et de félonie ou de quelqu'autre crime infamant. Ces cas de vacance, ou toutes questions s'y rattachant, seront décidés par le Conseil Législatif.

Le quorum du Conseil Législatif sera de dix membres, y compris l'Orateur, et toutes questions seront décidées par la majorité des voix des membres présents autres que l'Orateur, et dans les cas d'égalité de voix, l'Orateur aura voix prépondérante.

Une session aura lieu au moins tous les douze mois, et la durée du parlement sera de quatre ans, à moins qu'il ne soit, dans l'intervalle, dissout par le Gouverneur.

Aucun membre du Conseil Législatif ne pourra siéger ou voter sans avoir prêté et souscrit le serment requis.

Ces dispositions de l'Acte d'Union, concernant le Conseil Législatif, sont restées les mêmes jusqu'à 1856, où une loi fut passée pour le rendre électif. D'après cette loi, le Conseil Législatif se composait de ses membres actuels, qui continueraient d'y siéger leur vie durant, et de quarante-huit membres élus pour huit ans dans les quarante-huit colléges électoraux créés à cet effet, dont vingt-quatre pour chaque province. Les élections devaient se faire par groupe de douze tous les deux ans, et la loi déclarait aussi que nul ne serait éligible, ou ne pourrait voter comme conseiller législatif, à moins

d'être sujet britannique par naissance ou par naturalisation, domicilié en Canada et d'avoir 30 ans accomplis, de résider et de posséder dans les limites du collége électoral dans lequel il se présentera, des propriétés d'une valeur de deux mille louis en sus de toutes dettes, charges et redevances ; que nul ne pourra être élu s'il est concussionnaire public, ou convaincu de félonie ou d'un crime infamant ; que le conseiller électif perdra son siége dans l'une des conditions suivantes : la concussion des deniers publics, la banqueroute, la faillite, le recours au bénéfice d'une loi quelconque relative aux débiteurs insolvables, la conviction de félonie, ou d'un crime infamant, ou la perte de la capacité foncière voulue ; que les élections auront lieu entre le premier septembre et le premier mardi de novembre, et que les élections qui suivront celles de 1856, auront lieu à peu près aux mêmes dates ; qu'avant de prendre son siége, le conseiller législatif prêtera serment devant le greffier du conseil, suivant la formule requise ; qu'il pourra résigner son siège de la même manière et dans les mêmes circonstances que les membres de l'assemblée législative, et s'il résigne ou sort au terme de son mandat, il sera rééligible dans les conditions prévues par cet acte ; que dans le cas d'une vacance accidentelle d'un siège dans le Conseil pour une division électorale quelconque, survenant dans les 3 mois immédiatement avant la vacance périodique régulière de tel siège, telle vacance ne sera remplie qu'au temps fixé pour remplir telle vacance périodique ; que chaque élection générale des membres de l'Assemblée Législative constituera, comme auparavant, un nouveau parlement.

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, n'a pas sensiblement modifié la constitution et les attributions du Conseil Législatif, si ce n'est qu'il cessa d'être électif. La nomination des conseillers, depuis cette date, se fait comme autrefois, par le lieutenant-gouverneur, au nom de Sa Majesté,

par instrument sous le grand sceau de Québec, et doivent, chacun, représenter l'un des vingt-quatre colléges électoraux constitués sous l'Union. Les qualifications sont aussi restées les mêmes, à l'exception de la valeur foncière, qui fut diminuée à quatre mille piastres dans chaque division électorale, et du domicile, qui doit être dans la province.

LE PRESIDENT DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Au temps du premier conseil législatif, et depuis jusqu'à l'Union de 1841, la présidence de cette chambre fut presque toujours dévolue au juge en chef de la Province qui, par sa haute position, et le plus souvent par son habileté et ses grandes connaissances, jetait beaucoup d'éclat sur le conseil ; mais l'incompatibilité manifeste existant entre ces deux positions, laquelle finit par être visible aux yeux de tout le monde, et la réorganisation des tribunaux au commencement de l'Union, reléguèrent les juges dans le cercle de leurs attributions judiciaires, d'où ils ne sortirent plus pour se mêler, comme autrefois, aux choses politiques.

Depuis l'Union de 1841 jusqu'à 1862, le président du Conseil Législatif fut choisi parmi les membres de ce corps, et nommé par instrument sous le grand sceau, par le gouverneur qui avait le droit de le destituer et d'en nommer un autre à sa place. La clause de l'Acte d'Union, concernant sa nomination, fut amendée en 1860, de manière à permettre au Conseil Législatif d'élire son président ; mais cet amendement ne devait prendre effet qu'au commencement du parlement suivant. Le 20 mars 1862, eut lieu la première élection du président par les conseillers législatifs. Depuis 1867, il est nommé par lettres patentes sous le grand sceau de la Province.

Sous l'Union, à partir du 31 mai 1847, le président fit presque toujours partie du ministère, et c'était sans doute pour en consacrer définitivement l'usage, que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord décréta qu'à l'avenir le président du Conseil Législatif ferait, de droit, partie de l'exécutif de la province. Cette partie de l'acte fut amendée le 27 mai 1882, et depuis cette date, il ne fait plus partie du gouvernement.

CONSEIL LÉGISLATIF DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1792 A 1901.

PRÉSIDENTS DU CONSEIL LÉGISTATIF, de 1792 à 1901.

CONSEIL LÉGISLATIF DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 à 1838.

Présidents.

Smith, l'hon. Juge en chef William	15 décembre	1792
Dunn, l'hon. Thomas	18 février	1793
Baby, l'hon. François	22 janvier	1794
Osgoode, l'hon. juge en chef William	17 décembre	1794
Dunn, l'hon. Thomas	18 décembre	1794
Monk, l'hon. juge en chef James	9 janvier	1802
Baby, l'hon. François	8 mars	1802
Elmsley, l'hon. juge en chef John	5 février	1803
Dunn, l'hon. Thomas	23 janvier	1805
Baby, l'hon. François	18 février	1806
Allcock, l'hon. juge en chef Henry	16 janvier	1807
Dunn, l'hon. Thomas	22 février	1808
Sewell, l'hon. juge en chef Jonathan	5 janvier	1809
Dunn, l'hon. Thomas	5 février	1811
Hale, l'hon. John	23 février	1814
Monk, l'hon. juge en chef James	16 janvier	1815
Hale, l'hon. John	21 février	1815
Monk, l'hon. juge en chef James	20 janvier	1816
Hale, l'hon. John	7 février	1817
Perrault, l'hon. juge Olivier	10 mars	1823
Kerr, l'hon. James	22 janvier	1827
Richardson, l'hon. John	4 février	1831
Caldwell, Sir John	15 novembre	1831
Bowen, l'hon. Edward	20 février	1835

PRÉSIDENTS DU CONSEIL LÉGISLATIF.—*Suite.*

(1) CONSEIL LÉGISLATIF DE LA PROVINCE DU CANADA, DE 1841 à 1867.

PRÉSIDENTS.

Jameson, l'hon. Robert S.,	du 10 juin	1841 au 6 nov. 1843
Caron, l'hon. René Edouard	du 8 nov.	1843 au 19 mai 1847
McGill, l'hon. Peter	du 21 mai	1847 au 10 mars 1848
Caron, l'hon. René Edouard	du 11 mars	1848 au 14 août 1853
Morris, l'hon. James	du 17 août	1853 au 10 sept. 1854
Ross, l'hon. John	du 11 sept.	1854 au 18 avril 1856
Taché, l'hon. Etienne Pascal	du 19 avril	1856 au 25 nov. 1857
Belleau, l'hon. Narcisse Fortunat	du 26 nov.	1857 au 1 août 1858
Morris, l'hon. James	du 2 août	1858 au 6 août 1858
(2) **Belleau,** l'hon. Narcisse Fortunat	du 7 août	1858 au 19 mars 1862
MacNab, Sir Allan Napier	du 20 mars	1862 au 8 août 1862
Campbell, l'hon. Alexander	du 12 fév.	1863 au 12 août 1863
Tessier, l'hon. Ulric Joseph	du 13 août	1833 au 1 juil. 1867

CONSEIL LÉGISLATIF DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, DE 1867 à 1901.

PRÉSIDENTS.

Boucherville, l'hon. Chs. Eug. Boucher de	du 15 juil.	1867 au 27 fev. 1873
Ross, l'hon. John Jones	du 27 fév.	1873 au 22 sept. 1874
LeMaire, l'hon. Félix Hyacinthe	du 22 sept.	1874 au 27 janv. 1876
Ross, l'hon. John Jones, 2e terme	du 27 janv.	1876 au 8 mars 1878
Starnes, l'hon. Henry	du 8 mars	1878 au 31 oct. 1879
Ross, l'hon. John Jones, 3e terme	du 31 oct.	1879 au 4 mars 1882
De la Bruère, l'hon. Pierre Boucher	du 4 mars	1882 au 27 mai 1882
" " 2e terme	du 27 mai	1882 au 26 janv. 1887
" " 3 "	du 26 janv.	1887 au 23 avril 1889
Starnes, l'hon. Henry, 2e terme	du 23 avril	1889 au 17 mars 1892
De la Bruère, l'hon. P. B., 4e terme	du 17 mars	1892 au 5 avril 1895
Chapais, l'hon. Thomas	du 5 avril	1895 au 12 janv. 1897
LaRue, l'hon. Vildebon Winceslas	du 12 janv.	1897 au 17 juin 1897
Archambault, l'hon. Horace	du 17 juin	1897 ....

(1) de 1838 à 1841, voir les Présidents du Conseil Spécial.

(2) Fait Chevalier de l'Ordre de St. Michel et St. George, le 21 août 1860, lors de la visite du Prince de Galles au Canada.

MEMBRES DU CONSEIL LÉGISLATIF
DE 1792 A 1901

CONSEIL LÉGISLATIF DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA, DE 1792 A 1838

MEMBRES	DE	A	DÉCÉDÉ LE
Smith, l'hon, juge en chef William..........	1792	6 décembre..1793	6 décembre..1793
DeLéry, l'hon Joseph Gaspard Chaussegros...	1792	11 décembre..1797	11 décembre..1797
Finlay, l'hon. Hugh........	1792	26 décembre..1801	26 décembre..1801
Picotté de Bellestre, l'hon.	1792	8 mai.......1793	8 mai.......1793
Dunn, l'hon. Thomas.......	1792	15 avril......1818	15 avril......1818
St. Ours, l'hon. Paul Roch de	1792	11 août......1814	11 août......1814
Harrison, l'hon. Edward...	1792	cesse en 1795	
Baby, l'hon. François.......	1792	6 octobre....1820	6 octobre....1820
Collins, l'hon. John........	1792	15 avril......1795	15 avril......1795
Longueuil, l'hon. Joseph de	1792	19 janvier....1807	19 janvier....1807
Lanaudière, l'hon. Chs. de.	1792	2 octobre....1811	2 octobre....1811
Pownall, Sir George........	1792	Se retire en Angleterre vers..1803	17 octobre....1834
Boucherville, l'hon. René Amable B. de.	1792	31 août.......1812	31 août...... 1812
Fraser, l'hon. John.........	1792	décembre..1795	décembre..1795
Caldwell, l'hon. Henry.....	5 février.... 1793	28 mai.......1810	28 mai.......1810
Mountain, Rév. Jacob, Lord évêque de Québec	17 juillet.....1793	16 juillet.....1825	16 juillet....1825
Osgoode, l'hon juge en chef William..........	1795	17 février....1824	17 février....1824
Monk, l'hon. juge en chef James	1795	Se retire en Angleterre en....1824	18 novembre..1826
Johnson, Sir John.........	1796	4 janvier....1830	4 janvier....1830
Lotbinière, l'hon. Michel Eustache Gaspard Alain Charretier de	1796	1 janvier....1822	1 janvier....1822

CONSEIL LÉGISLATIF DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA.—*Suite.*

MEMBRES	DE	A	DÉCÉDÉ LE
Taschereau, l'hon. Gabriel Elzéar	1798	18 septembre. 1809	18 septembre. 1809
Elmsley, l'hon. juge en chef John.............	1803	29 avril...... 1805	29 avril...... 1805
Williams, l'hon. juge Jenkin,	1803	30 octobre.... 1819	30 octobre.... 1819
Allcock, l'hon. juge en chef Henry	1807	22 février.... 1808	22 février.... 1808
Sewell, l'hon. juge en chef Jonathan...........	5 mai....... 1808	27 mars...... 1838	12 novembre.. 1839
St. Ours, l'hon. Charles de..	2 décembre.. 1808	11 novembre.. 1834	11 novembre.. 1834
Hale, l'hon. John...........	3 décembre.. 1808	27 mars...... 1838	24 décembre.. 1838
Duchesnay, l'hon. Ant. Louis Juchereau......	1810	17 février..... 1825	17 février 1825
Caldwell, Sir John	15 décembre.. 1811	27 mars...... 1838	26 octobre ... 1842
Ryland, l'hon. Herman Witsius..............	17 décembre.. 1811	27 mars...... 1838	20 juillet..... 1838
Cuthbert, l'hon. James.....	18 décembre.. 1811	27 mars...... 1838	4 mars...... 1849
Grant, l'hon. Charles William	21 décembre 1811	27 mars...... 1838	4 juillet..... 1848
Perrault, l'hon. Jacques....	janvier.... 1812	5 août....... 1812	5 août 1812
Gaspé, l'hon. Pierre Ignace Aubert de........	1812	13 février.... 1823	13 février.... 1823
Rouville, l'hon. Jean-Bte, Melchior Hertel de..	1812	30 novembre.. 1817	30 novembre.. 1817
Blackwood, l'hon. John....	9 avril...... 1813	24 juin....... 1819	24 juin....... 1819
Debartzch, l'hon. Pierre Dominique.....	17 janvier.... 1814	27 mars...... 1838	6 septembre. 1846
McGillivray, l'hon. William	19 janvier.... 1814	16 octobre.... 1825	16 octobre ... 1825
Panet, l'hon. Jean Antoine..	janvier.... 1815	17 mai....... 1815	17 mai....... 1815
Richardson, l'hon. John...	24 janvier.... 1816	18 mai....... 1831	18 mai....... 1831
Coffin, l'hon. Thomas.......	8 mai....... 1817	27 mars...... 1838	19 juillet..... 1841
McKenzie, l'hon. Roderick..	10 mai....... 1817	27 mars...... 1838	15 août 1844
Salaberry, l'hon. Ignace Mich. Ls. Ant. d'Irumberry de...............	4 décembre.. 1817	22 mars...... 1828	22 mars..... 1828

CONSEIL LÉGISLATIF DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA.—*Suite.*

MEMBRES	DE	A	DÉCÉDÉ LE
Burns, l'hon. William......	2 janvier....1818	25 septembre..1829	25 septembre. 1829
Taschereau, l'hon. Thomas Pierre Joseph..........	28 janvier....1818	8 octobre....1826	8 octobre....1826
Perrault, l'hon. juge Olivier.	28 janvier....1818	19 mars......1827	19 mars......1827
Scott, l'hon. William.......	29 janvier....1818	11 janvier....1820	11 janvier....1820
Plessis, Mgr. Joseph Octave.	30 janvier..1817	4 décembre..1825	4 décembre .1825
Perceval, l'hon. Michael Henry..................	30 janvier....1818	12 octobre....1829	12 octobre....1829
De Léry, l'hon. Louis René Chaussegros............	9 février . 1818	28 novembre..1832	28 novembre..1832
Irvine, l'hon. James........	20 février 1818	27 septembre.1829	27 septembre.1829
Turgeon, l'hon. Louis......	10 mars......1818	26 septembre.1827	26 septembre.1827
Gugy, l'hon. Louis.	10 avril......1818	27 mars......1838	17 juillet.....1840
Salaberry, l'hon. Colonel Chs. Michel d'Irumberry de.....................	14 décembre..1818	27 février.... 1829	27 février....1829
Kerr, l'hon. James.........	19 octobre....1821	27 mars......1838	5 mai.......1846
Bowen, l'hon. Edward......	20 octobre....1821	27 mars......1838	11 avril......1866
Felton, l'hon. William Bowman....................	4 avril 1822	30 juin.......1837	30 juin.......1837
Bell, l'hon. Matthew........	30 avril......1823	27 mars......1838	24 juin 1849
Pothier, l'hon. Toussaint...	22 juillet.....1824	27 mars......1838	22 octobre ...1845
Stewart, l'hon. John.......	13 mai.......1825	27 mars......1838	5 juin.......1858
Forsyth, l'hon. John.......	3 juillet.....1827	27 décembre..1837	27 décembre..1837
Stewart, Rév. Chs. James, Lord Evêque de Québec.	30 janvier....1828	13 juillet.....1837	13 juillet.....1837
Taschereau, l'hon. Juge Jean Thomas...........	2 mai........1828	14 juin.......1832	14 juin.......1832
Hatt. l'hon. Samuel.........	29 novembre..1829	27 mars......1838	8 juillet.....1842
Viger, l'hon. Denis Benjamin	30 novembre..1829	27 mars......1838	13 février.... 1861
Beaujeu, l'hon. Jacques Philippe Saveuse de.....	6 avril......1830	19 juin.......1832	19 juin.......1832
Guy, l'hon. Louis...........	20 décembre. 1830	27 mars......1838	17 février.... 1850
Moffatt, l'hon. George......	24 décembre..1830	27 mars......1838	25 février 1865

CONSEIL LÉGISLATIF DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA.—*Suite.*

MEMBRES	DE	A	DÉCÉDÉ LE
St-Ours, l'hon. Roch Charles de	1 janvier....1832	27 mars......1838	10 septembre.1839
McGill, l'hon. Peter	3 janvier....1832	27 mars......1838	28 septembre.1860
Molson, l'hon. John	4 janvier....1832	11 janvier....1836	11 janvier....1836
Laterrière, l'hon. Marc Pascal de Sales	5 janvier....1832	27 mars......1838	30 mars......1872
Malhiot, l'hon. Frs. Xavier.	6 janvier....1832	27 mars......1838	12 juin.......1854
Dessaulles, l'hon. Jean	7 janvier....1832	20 juin.......1835	20 juin.......1835
Joliette, l'hon. Barthélemy.	8 janvier....1832	27 mars......1838	21 juin.......1850
Rocheblave, l'hon. Pierre de	9 janvier....1832	27 mars......1838	5 octobre....1840
Harwood, l'hon. Robert Unwin	10 janvier....1832	27 mars......1838	12 avril......1863
Couillard, l'hon. Antoine Gaspard	11 janvier....1832	27 mars......1838	15 juin.......1847
Duchesnay, l'hon. Jean Baptiste Juchereau	4 avril......1832	12 janvier....1833	12 janvier....1833
Gates, l'hon. Horatio	1 août...... 1832	11 avril......1834	11 avril......1834
Jones, l'hon. Robert	2 août...... 1832	27 mars......1838	22 janvier....1874
Baxter, l'hon. James	août...... 1832	18 novembre..1837	18 novembre..1837
Quirouet, l'hon. François	25 octobre....1833	27 mars......1838	27 septembre.1844
Masson, l'hon. Joseph	16 octobre....1834	27 mars......1838	15 mai.......1847
Rouville, l'hon. Jean-Bap-René Hertel de	22 août.......1837	27 mars......1838	14 janvier....1859
Neilson, l'hon. John	22 août 1837	27 mars......1838	1 février....1848
Salaberry, l'hon. Melchior Alphonse, de	22 août.......1837	27 mars......1838	27 mars 1867
Lacroix, l'hon. Janvier Dontaille	22 août.... . 1837	27 mars......1838	15 juillet.....1856
Dionne, l'hon. Amable	22 août.......1837	27 mars......1838	2 mai........1862
Bleury, l'hon. C. C. Sabrevois de	22 août.......1837	27 mars......1838	15 septembre. 1862
Pangman, l'hon. John	22 août.......1837	27 mars......1838	5 janvier....1867
Marchand, l'hon. Gabriel	22 août.......1837	n'accepte pas.....	17 mars......1852
Fraser, l'hon. John Malcolm.	22 août.. 1837	27 mars......1838	16 avril......1860
Caron, l'hon. René Edouard.	22 août.......1837	27 mars......1838	13 décembre.. 1876

(1) CONSEIL LÉGISLATIF DE LA PROVINCE DU CANADA

DE 1841 A 1867

(UNION DU HAUT ET DU BAS-CANADA)

Membres représentant le Bas-Canada.

MEMBRES	DE	A	DÉCÉDÉ LE
Berthelot, l'hon. Olivier....	9 juin 1841	26 juin.......1841	25 septembre .1872
Bruneau, l'hon. François P.	9 juin 1841	4 mars......1851	4 mars......1851
Caron, l'hon. René Edouard.	9 juin.......1841	16 mars......1857	13 décembre..1876
Ferrie, l'hon. Adam.	9 juin.......1841	24 décembre..1863	24 décembre .1863
Joliette, l'hon. Barthélemy.	9 juin.......1841	21 juin.......1850	21 juin.......1850
Knowlton, l'hon. Paul H...	9 juin.......1841	28 août 1863	28 août......1863
Mayrand, l'hon. Etienne...	9 juin.......1841	résigne 22 juin 1841	22 janvier....1872
McGill, l'hon. Peter........	9 juin.......1841	28 septembre.1860	28 septembre.1860
Pemberton, l'hon. George..	9 juin.......1841	29 janvier....1849	21 février 1868
Fraser, l'hon. John.........	9 juin.......1841	résigne 15 nov. 1843	21 avril......1882
Quesnel, l'hon. Jules.......	9 juin.......1841	20 mai 1842	20 mai.. 1842
Taché, l'hon. Jean Baptiste.	9 juin.......1841	22 août......1849	22 août......1849
Roy, l'hon. Gabriel.........	14 juin.......1841	17 décembre..1848	17 décembre..1848
Moore, l'hon. Philip Henry.	7 septembre.1841	1 juillet 1867	21 novembre..1880
Dionne, l'hon. Amable......	19 août.... ..1842	2 mai.......1852	2 mai.......1852
Dionne, l'hon. Joseph......	19 août...... 1842	27 décembre..1859	27 décembre..1859
Walker, l'hon. William....	19 août...... 1842	18 mai.......1863	18 mai.......1863
Kimber, l'hon. Réné Joseph,	4 septembre.1843	22 décembre..1843	22 décembre..1843
Massue, l'hon. Louis.......	4 septembre.1843	résigne en mai.1851	4 juillet.....1869
Boucherville, l'hon. Pierre Boucher de...	27 septembre.1843	30 novembre..1857	30 novembre..1857
Neilson, l'hon. John.........	25 novembre..1844	1 février....1848	1 février 1848
Ferrier, l'hon. James......	27 mai.......1847	1 juillet.....1867	30 mai.......1888
Viger, l'hon. Denis Benjamin.	17 février 1848	17 mars......1858	13 février....1861

(1) De 1838 à 1841, voir le Conseil Spécial.

CONSEIL LÉGISLATIF DE LA PROVINCE DU CANADA.—*Suite.*

Membres représentant le Bas-Canada.---*Suite.*

MEMBRES	DE	A	DÉCÉDÉ LE
Leslie, l'hon. James........	23 mai.......1848	1 juillet.....1867	6 décembre..1873
(1) **Taché,** l'hon. Etienne Pascal...........	23 mai.......1848	30 juillet.....1865	30 juillet.....1865
Quesnel, l'hon. Frédéric Auguste.............	8 septembre.1848	28 juillet.....1866	28 juillet.....1866
Bourret, l'hon. Joseph.....	21 novembre..1848	5 mars......1859	5 mars......1859
Beaujeu, l'hon. George Saveuse de.........	21 novembre..1848	29 juillet.....1865	29 juillet.....1865
Méthot, l'hon. Louis........	12 décembre..1848	16 mars......1857	16 octobre....1859
Turgeon, l'hon Joseph Ovide	28 décembre..1848	9 novembre..1856	9 novembre..1856
Jones, l'hon. Robert........	16 janvier....1849	résigne en....1850	22 janvier....1874
Panet, l'hon. Louis........	20 octobre....1852	1 juillet.....1867	15 mai.......1884
(2) **Belleau,** l'hon. Narcisse Fortuna..........	23 octobre....1852	1 juillet.....1867	14 septembre.1894
Wilson, l'hon. Charles......	23 octobre....1852	1 juillet.....1867	6 mai.......1877
Armstrong, l'hon. David Morrison.....	8 février....1855	1 juillet.....1867	14 avril......1873
Cartier, l'hon. Eusèbe......	8 février....1855	20 février....1862	20 février....1862
Légaré, l'hon. Joseph......	8 février....1855	21 juin.......1855	21 juin.......1855

(1) Fait Chevalier de l'Ordre de St-Michel et St-George, en novembre 1858.

(2) Fait Chevalier de l'Ordre de St-Michel et St-George, le 21 août 1860, lors de la visite du Prince de Galles au Canada.

CIRCONSCRIPTION DES COLLÉGES ÉLECTORAUX DU CONSEIL LÉGISLATIF.

BAS-CANADA, DE 1856 A 1867.

Province de Québec de 1867 à 1886.

Noms des Collèges Electoraux.	CIRCONSCRIPTION DES COLLÉGES ÉLECTORAUX.
ALMA	Les paroisses de la Longue-Pointe, de la Pointe-aux-Trembles, de la Rivière des Prairies, du Sault-aux-Récollets, dans le comté d'Hochelaga, et cette partie de la paroisse de Montréal, qui se trouve à l'est de la prolongation de la rue St-Denis, le comté de Laval, cette partie de la cité de Montréal, qui se trouve à l'est des rues Bonsecours et St-Denis et de leur prolongation.
BEDFORD	Les comtés de Missisquoi, de Brome et de Shefford.
GOLFE	Les comtés de Gaspé, Bonaventure et Rimouski.
GRANDVILLE	Les comtés de Témiscouata et Kamouraska, les paroisses de St-Roch des Aulnets et St-Jean Port-Joli et leur prolongation en droite ligne jusqu'à la ligne provinciale, dans le comté de l'Islet.
INKERMAM	Les comtés d'Argenteuil, d'Ottawa et de Pontiac.
KENNEBEC	Les comtés de Lotbinière, de Mégantic et d'Arthabaska.
LA DURANTAYE	Le reste du comté de l'Islet, les comtés de Montmagny et de Bellechasse, et les paroisses de St-Joseph, St-Henri et de Notre-Dame de la Victoire, dans le comté de Lévis.
LANAUDIERE	Le reste du comté de Maskinongé, les comtés de Berthier et de Joliette, moins la paroisse de St-Paul, moins le township de Kildare et son augmentation, et moins aussi le township de Cathcart.

CIRCONSCRIPTION DES COLLÈGES ÉLECTORAUX DU CONSEIL LÉGISLATIF.—*Suite.*

Noms des Collèges Electoraux.	CIRCONSCRIPTION DES COLLÈGES ÉLECTORAUX.
LA SALLE...........	Le reste du comté de Québec, le comté de Portneuf et toute la partie de la Banlieue de Québec, qui se trouve dans la paroisse de Notre-Dame de Québec.
LAURENTIDES......	Les comtés de Chicoutimi, de Charlevoix, de Saguenay et de Montmorency, la seigneurie de Beauport, la paroisse de Charlesbourg, les townships de Stoneham et de Tewkesbury, dans le comté de Québec.
LAUZON.............	Le reste du comté de Lévis, et les comtés de Dorchester et de Beauce.
LA VALLIERE.......	Les comtés de Nicolet et d'Yamaska, les townships de Wendover, de Grantham et cette partie d'Upton qui est dans le comté de Drummond.
LORIMIER	Les comtés de St-Jean et de Napierville ; St-Jean Chrysostôme et Russeltown, dans le comté de Chateauguay, Hemmingford, dans le comté de Huntingdon.
MILLE-ISLES	Les comtés de Terrebonne et des Deux-Montagnes.
MONTARVILLE.....	Les comtés de Verchères, de Chambly et de Laprairie.
REPENTIGNY.......	La paroisse de St-Paul, le township de Kildare et son augmentation, et le township de Cathcart, dans le comté de Joliette ; les comtés de L'Assomption et de Montcalm.
RIGAUD............	Le reste de la paroisse de Montréal, et les comtés de Jacques-Cartier, de Vaudreuil et de Soulanges.

CIRCONSCRIPTION DES COLLÈGES ÉLECTORAUX DU CONSEIL LÉGISLATIF.—*Suite.*

Noms des Collèges Electoraux.	CIRCONSCRIPTION DES COLLÉGES ÉLECTORAUX.
ROUGEMONT........	Le reste du comté de St-Hyacinthe, les comtés de Rouville et d'Iberville.
SALABERRY........	Le reste du comté de Chateauguay, le reste du comté de Huntingdon, et le comté de Beauharnois.
SHAWINIGAN......	Les comtés de Champlain et de St-Maurice, la ville des Trois-Rivières, les paroisses de la Rivière du Loup, de St-Léon, de St-Paulin, et les townships de Hunterstown et son augmentation, dans le comté de Maskinongé.
SOREL..............	Les comtés de Richelieu et de Bagot, les paroisses de St-Denis, de la Présentation, de St-Barnabé et de St-Jude dans le comté de St-Hyacinthe.
STADACONA.........	Le reste de la cité et banlieue de Québec.
VICTORIA...........	Le reste de la cité de Montréal, la paroisse non comprise.
WELLINGTON......	Le reste du comté de Drummond, le comté de Richmond, la ville de Sherbrooke, les comtés de Wolfe, de Compton et de Stanstead.

TABLEAU DES DIVISIONS POUR LE CONSEIL LÉGISLATIF.

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC, DE 1886 A....

Noms des divisions	TERRITOIRE COMPRIS
ALMA...............	Les paroisses de la Longue-Pointe, de la Pointe-aux-Trembles, de la Rivière des Prairies et du Sault-aux-Récollets, la ville de Maisonneuve, le village de la Côte Visitation, la partie du village de la Côte St-Louis et du quartier St-Jean-Baptiste de la cité de Montréal, qui se trouve a l'est de la rue St-Denis et de son prolongement, et le quartier Hochelaga de la cité de Montréal, dans le comté d'Hochelaga, les quartiers Ste-Marie et St-Jacques, dans la division Est de la cité de Montréal, la partie du quartier Est qui se trouve à l'est des rues Bonsecours et Victor, dans la division Centre de la cité de Montréal, et le comté de Laval.
BEDFORD...........	Les comtés de Missisquoi, Brome et Shefford.
GOLFE..............	Les comtés de Gaspé, Bonaventure et Rimouski.
GRANDVILLE.......	Les comtés de Témiscouata et Kamouraska, et les paroisses de St-Roch des Aulnets, St-Jean-Port-Joli, Ste-Louise et St-Aubert, la partie du canton de Fournier, non comprise dans la paroisse de St-Aubert, et les cantons d'Ashford, Lafontaine Dionne, Garneau et Casgrain, dans le comté de l'Islet.
INKERMAN.........	Les comtés d'Argenteuil, Ottawa et Pontiac.
KENNEBEC........	Les comtés de Lotbinière, Mégantic et Arthabaska

DIVISIONS POUR LE CONSEIL LEGISLATIF.---*Suite.*

Noms des divisions.	TERRITOIRE COMPRIS.
LA DURANTAYE	Les paroisses de l'Islet, St-Eugène et St-Cyrille et les cantons de Beaubien, Arago et Leverrier, dans le comté de l'Islet, les comtés de Montmagny et Bellechasse, et les paroisses de St-Joseph de la Pointe-Lévy, St-Henri de Lauzon, Notre-Dame de la Victoire, St-David de l'Auberivière et St-Télesphore, y compris la ville de Lévis et les villages de Lauzon et Bienville, dans le comté de Lévis.
LANAUDIERE	Le comté de Maskinongé, moins la ville de Louiseville et les paroisses de la Rivière du Loup, St-Léon-le-Grand, St-Paulin et St-Alexis, le comté de Berthier et le comté de Joliette, moins les paroisses de St-Paul, St-Ambroise de Kildare, Bienheureux-Alphonse de Rodriguez et St-Côme.
LA SALLE..........	Le comté de Québec, moins les paroisses de Beauport, Charlesbourg, St-Dunstan du Lac Beauport et St-Edmond, le comté de Portneuf, et la partie des divisions Centre et Ouest de la cité de Québec qui se trouve dans la banlieue de Québec.
LAURENTIDES......	Les comtés de Saguenay, Chicoutimi, Charlevoix et Montmorency, et les paroisses de Beauport, Charlesbourg, St-Dunstan du Lac Beauport et St-Edmond, dans le comté de Québec.
LAUZON.....	Les paroisses de St-Romuald d'Etchemin, St-Jean-Chrysostôme, St-Lambert, St-Etienne et St-Nicolas, dans le comté de Lévis, et les comtés de Dorchester et Beauce.
LA VALLIERE	Les comtés de Nicolet et Yamaska et la partie du canton d'Upton comprise dans la paroisse de St-Eugène de Grantham et les cantons de Grantham et Wendover, moins la partie du canton de Wen-

DIVISIONS POUR LE CONSEIL LÉGISLATIF.---*Suite.*

Noms des divisions.	TERRITOIRE COMPRIS.
	dover comprise dans les paroisses de Ste-Brigitte des Saults, Ste-Perpétue, St-Léonard et Ste-Clothilde de Horton, dans le comté de Drummond.
LORIMIER	Les comtés de St-Jean et Napierville, la paroisse de Ste-Clothilde et la partie des paroisses de St-Jean-Chrysostôme et St-Antoine-Abbé, qui se trouvent dans le comté de Chateauguay, et les cantons de Hemmingford et Havelock, dans le comté de Huntingdon.
MILLE-ILES.........	Les comtés de Terrebonne et des Deux-Montagnes.
MONTARVILLE	Les comtés de Verchères, Chambly et Laprairie.
REPENTIGNY.......	Les paroisses de St-Paul, St-Ambroise de Kildare, Bienheureux-Alphonse-de-Rodriguez, et St-Côme, dans le comté de Joliette, et les comtés de l'Assomption et Montcalm.
RIGAUD	La paroisse de la Côte St-Paul, les villes de St-Henri et Ste-Cunégonde, les villages de St-Louis du Mile-End, Outremont, la Côte des Neiges, la Côte St-Antoine, Notre-Dame-de-Grâces-Ouest, la Côte St-Paul, St-Gabriel et Verdun, et la partie du quartier St-Jean-Baptiste de la cité de Montréal et du village de la Côte St-Louis qui se trouve à l'ouest de la rue St-Denis et de son prolongement, dans le comté d'Hochelaga, et les comtés de Jacques-Cartier, Vaudreuil et Soulanges.
ROUGEMONT........	La cité de St-Hyacinthe et les paroisses de St-Hyacinthe-le-Confesseur, Notre-Dame de St-Hyacinthe, St-Damase, St-Charles, et Ste-Marie-Madeleine, dans le comté de St-Hyacinthe, et les comtés de Rouville et Iberville.

DIVISIONS POUR LE CONSEIL LEGISLATIF.---*Suite*.

Noms des divisions.	TERRITOIRE COMPRIS.
SALABERRY.........	Les paroisses de St-Joachim de Chateauguay, Ste-Philomène, Ste-Martine, St-Urbain Premier, Ste-Malachie d'Ormstown et Très-Saint-Sacrement, dans le comté de Chateauguay, les cantons de Dundee, Godmanchester, Elgin, Hinchinbrooke et Franklin, dans le comté de Huntingdon, et le comté de Beauharnois.
SHAWINIGAN	Les comtés de Champlain et St-Maurice, la cité des Trois-Rivières, et la ville de Louiseville et les paroisses de la Rivière du Loup, St-Léon-le-Grand, St-Paulin et St-Alexis, dans le comté de Maskinongé.
SOREL	Les comtés de Richelieu et Bagot, et les paroisses de St-Denis, la Présentation, St-Barnabé et St-Jude, dans le comté de St-Hyacinthe
STADACONA	Les divisions Est, Centre et Ouest de la cité de Québec, moins la partie des deux dernières divisions qui se trouve dans la banlieue de Québec.
VICTORIA	Les divisions Centre et Ouest de la cité de Montréal, moins la partie du quartier Est qui se trouve à l'est des rues Bonsecours et Victor, et le quartier St-Louis, dans la division Est de la cité de Montréal.
WELLINGTON	Les cantons de Durham, Wickham, Simpson et Kingsey, moins la partie du canton de Simpson comprise dans la paroisse de Ste-Clothilde de Horton, dans le comté de Drummond, le comté de Richmond, la cité de Sherbrooke et les comtés de Wolfe, Compton et Stanstead.

(1) MEMBRES DU CONSEIL LÉGISLATIF,

DE 1856 A 1901.

(ELUS PAR LE PEUPLE, DE 1856 A 1867.)

Membres représentant le Bas-Canada, sous l'Union, de 1856 à 1867.
" " la Province de Québec, de 1867 à 1901.

ALMA (Division d') :—

Armand, l'hon. Joseph François ....du 29 octobre 1858 au 1 juillet 1867
Baudry, l'hon. Jean Louis..............du 2 novembre 1867 décédé 25 juin 1886
Rivard, l'hon. Sévère...................du 19 octobre 1886 décédé 5 fév. 1888
Tourville, l'hon. Louis.................du 9 mai 1888 décédé 4 nov. 1896
Berthiaume, l'hon. Tréflé..............du 16 novembre 1896.................

BEDFORD (Division de) :—

Foster, l'hon. Asa Belknap.............du 29 octobre 1860 au 1 juillet 1867
Wood, l'hon. Thomas...................du 2 novembre 1867 décédé 14 nov. 1898
McCorkill, l'hon. John Charles James Sarsfield..............................du 13 novembre 1898 ....

GOLFE (Division du) :—

Tessier, l'hon. Ulric Joseph.............du 17 novembre 1858 au 1 juillet 1867
Le Bouthillier, l'hon. John.............du 2 novembre 1867 décédé 31 juil. 1872
Savage, l'hon. Thomas.................du 19 novembre 1873 résigne 26 fév. 1887
Ross, l'hon. David Alexander............du 2 mars 1887 décédé 23 juil. 1897
Turner, l'hon. Richard.................du 5 août 1897.................

GRANDVILLE (Division de) :—

Letellier de St. Just, l'hon. Luc........du 31 octobre 1860 au 1 juillet 1867
Dionne, l'hon. Elisée....................du 2 novembre 1867 décédé 22 août 1892
Pelletier, l'hon. Thomas Philippe........du 13 septembre 1892.................

(1) Depuis 1867, la date de nomination est celle des Lettres Patentes.

MEMBRES DU CONSEIL LÉGISLATIF.—*Suite.*

INKERMAN (Division d') :—

Hamilton, l'hon. John..................du 3 novembre 1860 au 1 juillet 1867
Bryson, senior, l'hon. George...........du 2 novembre 1867 résigne 17 août 1887
Bryson, junior, l'hon. George...........du 24 août 1887..................

KENNEBEC (Division de) :—

Cormier, l'hon. Charles.................du 9 octobre 1862 au 1 juillet 1867
Thibaudeau, l'hon. Isidore.............du 2 novembre 1867 résigne 21 jan. 1874
Richard, l'hon. Louis..................du 5 février 1874 décédé 13 nov. 1876
Gaudet, l'hon. Joseph..................du 30 octobre 1877 décédé 4 août 1882
Gérin, l'hon. Elzéar....................du 25 août 1882 décédé 18 août 1887
Pacaud, l'hon. Louis Edouard...........du 24 août 1887 décédé 18 nov. 1889
Cormier, l'hon. Napoléon Charles.......du 25 novembre 1889..................

LA DURANTAYE (Division de) :—

Lemieux, l'hon. François...............du 15 septembre 1862 décédé 16 mai 1864
Bossé, l'hon. Joseph Noël...............du 25 juin 1864 au 1 juillet 1867
Beaubien, l'hon. Joseph Octave........du 2 novembre 1867 décédé 7 nov. 1877
Rémillard, l'hon. Edouard.............du 27 mai 1878 résigne 31 jan. 1887
Garneau, l'hon. Pierre..................du 31 janvier 1887..................

LANAUDIERE (Division de) :—

Lajoie, l'hon. Alex. Barcil..............du 2 octobre 1862 décédé 18 nov. 1862
Olivier, l'hon. Louis Auguste............du 6 avril 1863 au 1 juillet 1867
Dostaler, l'hon. Pierre Eustache.........du 2 novembre 1867 décédé 14 jan. 1884
Masson, l'hon. Ls. Frs. Rodrigue..........du 27 mars 1884 résigne 4 oct. 1884
Lavallée, l'hon. Vincent Paul...........du 4 septembre 1885 au 24 janv. 1888
Sylvestre, l'hon. Louis.................du 10 janvier 1890..................

LA SALLE (Division de) :—

Duchesnay, l'hon. Antoine Juchereau...du 1 octobre 1858 au 1 juillet 1867
Panet, l'hon. Louis........................du 2 novembre 1867 décédé 15 mai 1884
LaRue, l'hon. Frs. Xavier Praxède........du 27 février 1885 résigne 29 juin 1896
LaRue, l'hon. Vildebon Winceslas........du 3 juillet 1896..................

MEMBRES DU CONSEIL LÉGISLATIF.—*Suite.*

LAURENTIDES (Division des) :—

Laterrière, l'hon. Marc Pascal de Sales...du 11 novembre 1856 au 25 octobre 1864

Price, l'hon. David Edward...............du 25 octobre 1864 au 1 juillet 1867

Gingras, l'hon. Jean Elie................du 2 novembre 1867 résigne 10 déc. 1887

Bresse, l'hon. Guillaume.................du 16 décembre 1887 décédé 30 jan. 1892

Chapais, l'hon. Thomas...................du 18 mars 1892.................

LAUZON (Division de) :—

Duchesnay, l'hon. Elzéar Henri Juchereau.du 11 octobre 1856 au 1 juillet 1867

De Léry, l'hon. Alex. René Chaussegros...du 2 novembre 1867 décédé 19 déc. 1880

Couture, l'hon. George...................du 28 avril 1881 décédé 4 nov. 1887

Pelletier, l'hon. Louis Philippe..........du 11 mai 1888 résigne 22 oct. 1888

Larochelle, l'hon. Louis Napoléon.......du 7 décembre 1888 décédé 27 oct. 1890

Audet, l'hon. Nicodème...................du 25 avril 1892.................

LAVALLIERE (Division de) :—

Proulx, l'hon. Jean Baptiste.............du 6 novembre 1860 au 1 juillet 1867

Proulx, l'hon. J. Bte. Georges...........du 2 novembre 1867 décédé 27 jan. 1884

Méthot, l'hon. Frs. X. Ovide............du 27 mars 1884.................

LORIMIER (Division de) :—

Bureau, l'hon. Jacques Olivier...........du 7 octobre 1862 au 1 juillet 1867

Rodier, l'hon. Charles Séraphin..........du 2 novembre 1867 décédé 4 fév. 1876

Laviolette, l'hon. Joseph Gaspard.......du 1 mai 1876 résigne 11 mars 1897

Girouard, l'hon. Jean...................du 27 mars 1897.................

MILLE-ILES (Division des) :—

Masson, l'hon. Edouard...................du 31 octobre 1856 au 28 septembre 1864

Dumouchel, l'hon. Léandre..............du 28 septembr 1864 au 1 juillet 1867

LeMaire, l'hon. Félix Hyacinthe.........du 2 nov. 1867 décédé 17 déc. 1879

Lefebvre de Villemure, l'hon. Jean Bte..du 3 juin 1880 résigne 4 mars 1882

Lacoste, l'hon. Alexandre...............du 4 mars 1882 résigne 6 déc. 1883

Champagne, l'hon. Charles L...........du 10 décembre 1883 résigne 31 août 1888

Marcil, l'hon. David.....................du 7 septembr 1888 décédé 23 jan. 1899

Mathieu, l'hon. François Xavier.........du 6 février 1900.................

MEMBRES DU CONSEIL LÉGISLATIF.—*Suite.*

MONTARVILLE (Division de) : —

Kierskowski, l'hon. Alexandre Edouard . du 2 novembre 1858 au 18 avril 1861

Lacoste, l'hon. Louis.................. du 17 juin 1861 au 1 juillet 1867

De Boucherville, l'hon. Charles Eugène Boucher.................... du 15 juillet 1867..................

REPENTIGNY (Diivison de) :—

Archambault, l'hon. Pierre Urgel....... du 11 octobre 1858 au 1 juillet 1867

Archambault. l'hon. Louis............. du 2 novembre 1867 résigne 6 juin 1888

Archambault, l'hon. Horace............ du 6 juin 1888..................

RIGAUD (Division de) :—

Harwood, l'hon. Robert Unwin.......... du 5 novembre 1860 décédé 12 avril 1863

Prudhomme, l'hon. Eustache........... du 3 juin 1863 au 1 juillet 1867

Prudhomme, l'hon. Joseph Eustache..... du 2 nov. 1867 résigne 25 avril 1888

Prévost, l'hon. Wilfrid.................. du 9 mai 1888 décédé 15 fév. 1898

Lanctôt, l'hon. Joseph.................. du 4 avril 1898..................

ROUGEMONT (Division de) :—

Dessaulles, l'hon. Ls. Antoine........... du 14 octobre 1856 résigne en déc. 1863

Chaffers, l'hon. Wm. Henry............. du 8 janvier 1864 au 1 juillet 1867

Fraser de Berry, l'hon. John........... du 2 novembre 1867 décédé 15 nov. 1876

De la Bruère, l'hon. Pierre Boucher..... du 30 octobre 1877 au 5 avril 1895

Ouimet, l'hon. Gédéon.................. du 2 mai 1895..................

SALABERRY (Division de) :—

Renaud, l'hon. Louis..................... du 27 octobre 1856 au 1 juillet 1867

Starnes, l'hon. Henry.................... du 2 novembre 1867 décédé 3 mars 1896

Rolland, l'hon. J. Damien............... du 16 novembre 1896..................

SHAWINIGAN (Division de) :—

Malhiot, l'hon Charles.................. du 30 septembre 1862 au 1 juillet 1867

Ross, l'hon. John Jones.................. du 2 novembre 1867 décédé 4 mai 1901

Garneau, l'hon. Némèse................. du 4 juin 1901..................

MEMBRES DU CONSEIL LÉGISLATIF.—*Suite.*

SOREL (Division de) :—

Guévremont, l'hon. Jean Baptiste........du 28 octobre 1858 au 1 juillet 1867
Armstrong, l'hon. David Morrison.......du 2 novembre 1867 décédé 14 avril 1873
Roy, l'hon. Pierre Euclide................ du 19 novembre 1873 décédé 31 oct. 1882
Dorion, l'hon. Joseph Adolphe...........du 6 décembre 1882 résigne 13 déc. 1897
Pérodeau, l'hon. Narcisse................du 23 dècembre 1897.................

STADACONA (Division de) :—

Huot, l'hon. Pierre Gabriel..............du 28 septembre 1860 au 18 avril 1861
Baby, l'hon. François......................du 17 juin 1861 décédé 5 août 1864
Gingras, l'hon. Jean Elie..................du 19 septembre 1864 au 1 juillet 1867
McGreevy, l'hon. Thomas.................du 2 novembre 1867 résigne 21 jan. 1874
Sharples, sr. l'hon. John.................du 27 février 1874 décédé 19 déc. 1876
Hearn, l'hon. John..........................du 30 octobre 1877 résigne 19 fév. 1892
Roche, l'hon. John.........................du 26 avril 1892 décédé 18 avril 1893
Sharples, jr. l'hon. John.................du 2 mai 1893..................

VICTORIA (Division de) :—

Holton, l'hon. Luther Hamilton..........du 11 septembre 1862 résigne 16 mai 1863
Ryan, l'hon. Thomas.......................du 19 juin 1863 au 1 juillet 1867
Ferrier, l'hon. James......................du 2 novembre 1867 décédé 30 mai 1888
Mackay, l'hon. Hugh......................du 4 juin 1888 résigne 13 juin 1888
Ward, l'hon. James Kewley.............du 14 juin 1888..................

WELLINGTON (Division de) :—

Smith, l'hon. Hollis.........................du 11 octobre 1856 décédé 28 fév. 1863
Sanborn, l'hon. John Sewall.............du 8 mai 1863 au 1 juillet 1867
Hale, l'hon. Edward........................du 2 novembre 1867 décédé 25 avril 1875
Webb, l'hon. William Hoste.............du 7 octobre 1875 résigne 11 mars 1887
Gilman, l'hon. Francis Edward...........du 12 mars 1887..................

6e PARTIE

CONSEIL SPÉCIAL

HISTORIQUE

En face de la tournure que prenaient les évènements de 1837-38, le gouvernement anglais crut devoir, par une loi sanctionnée le 10 février 1838, suspendre la constitution qui nous régissait depuis 1791, et créer un Conseil Spécial chargé de faire des lois ou ordonnances pour la gouverne de la Province du Bas-Canada. Il était aussi décrété qu'il sera loisible à Sa Majesté de nommer autant de conseillers spéciaux qu'il lui paraîtra convenable ; de pourvoir à la destitution, suspension ou résignation d'aucun de tels conseillers ; que chaque membre du dit conseil devra, avant d'y siéger ou voter, prêter devant le gouverneur ou autre personne autorisée à cet effet, le serment autrefois requis des membres du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative ; que telle loi ou ordonnance qui serait faite ne le serait à moins qu'elle n'ait été proposée par le dit gouverneur pour l'adoption au conseil, ni à moins que le dit gouverneur et cinq des dits conseillers, au moins, ne se trouvent actuellement présents, lorsque telle loi ou ordonnance sera faite ; que telle loi ou ordonnance n'aura de force que jusqu'au 1er novembre 1842, à moins qu'elle ne soit continuée par une autorité compétente ; que cette disposition n'affectait pas les lois en vigueur à cette époque ; que copie authentique de telle loi ou ordonnance, faite sous l'autorité de cet acte, soit transmise à l'un des principaux secrétaires d'état de Sa Majesté, dans les deux années à compter de la

réception de telle loi ou ordonnance, par tel secrétaire d'état ; qu'il sera loisible à Sa Majesté de déclarer par son ordre en conseil, son désaveu de telle loi ou ordonnance ; que cet acte, ne devait prendre effet dans la Province, qu'à dater de la Proclamation du dit acte par le gouverneur.

Quelques semaines plus tard, l'Administrateur Sir John Colborne lançait une Proclamation fixant la date de sa mise en force au 27 mars 1838, et, en vertu d'instructions royales, en date du 15 février 1838, nommait par commission vingt-deux conseillers spéciaux choisis dans les différentes parties de la Province.

Comme on le voit par ce qui précède, il n'était rien dit quant au nombre et à la qualification de ceux qui devaient faire partie de ce Conseil.

Un amendement fait à l'acte impérial, le 17 août 1839, décrétait que le Conseil Spécial serait composé d'au moins vingt membres, et que le quorum serait de onze. Les lois devaient durer au delà de novembre 1842, et être soumises pendant trente jours au parlement, avant d'être confirmées. Le gouverneur pouvait taxer pour améliorations publiques et pour certaines fins municipales, et toute loi ou ordonnance faite par le gouverneur devait, pour devenir légale, être publiée au long dans la Gazette Officielle de la Province.

Le Gouverneur ou l'Administrateur présidait lui-même le Conseil Spécial, et en son absence, il nommait l'un des membres pour le remplacer.

Le premier juin 1838, le gouverneur Durham, arrivé au pays le 27 mai précédent, se crut obligé de dissoudre le Conseil Spécial existant, pour en former un autre des gens de sa suite. Les raisons de cette dissolution devaient être les mêmes que celles qui lui fit suspendre le Conseil Exécutif : raisons que nous relatons dans l'historique de ce corps. Ce que l'on nomme dans l'histoire le petit conseil de Lord

Durham, ne siégea que quatre fois : le 28 juin, le 9 juillet, le 23 août et le 31 octobre 1838, et fut présidé chaque fois par Lord Durham lui-même. Il se composait de :

Sir Charles Paget, G. C. H., Vice Amiral de l'Escadre Blanche,
Le Major-Général Sir James McDonell, C. C. B.-G. C. H.,
L'honorable Charles Buller, junior,
L'honorable Colonel George Couper,
Le Lieutenant-Colonel l'honorable Charles Grey,
Le Major-Général John Clitherow,
L'honorable Arthur Buller.

En apprenant que son ordonnance concernant les accusés politiques avait été désavouée par le gouvernement impérial, Lord Durham prit la résolution d'abandonner immédiatement sa charge de gouverneur, et de retourner en Angleterre le plus tôt possible. Il partit le 1er novembre 1838, laissant l'administration du pays entre les mains de Sir John Colborne, qui rappela près de lui son ancien Conseil Spécial, lequel dura jusqu'à l'Union, après avoir été quelque peu modifié dans son personnel.

Un des actes les plus importants du Conseil Spécial fut son approbation de l'Union du Haut et du Bas-Canada par des résolutions que le gouverneur Poulett Thomson avait préparées lui-même, et que voici :

Séance du 13 novembre 1839.

1. Résolu, que dans les circonstances actuelles, afin de pourvoir d'une manière efficace à la paix et à la tranquillité, ainsi qu'au gouvernement stable, constitutionnel et efficace des Provinces du Haut et du Bas-Canada, la réunion de ces Provinces sous une seule Législature, est, dans l'opinion du conseil, devenue d'une nécessité indispensable et urgente.

2. Résolu, que la détermination prononcée de Sa Majesté, telle qu'annoncée dans son gracieux Message au Parlement, de réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, est en

unisson avec les vues dont le Conseil est animé, et qu'il y acquiesce humblement et avec cordialité.

3. Résolu, qu'au nombre des principales dispositions qui, dans l'opinion de ce Conseil, devraient faire partie du Statut Impérial pour la réunion des Provinces, il est expédient et désirable qu'il soit pourvu à une liste civile convenable, afin d'assurer l'indépendance des juges, et de pourvoir au soutien du Gouvernement Exécutif, dans l'exercice de ses fonctions nécessaires et indispensables.

4. Résolu, qu'ayant égard à la nature de la dette publique du Haut-Canada, et aux objets pour lesquels elle a été principalement encourue, savoir : l'amélioration de communications intérieures, également utiles et avantageuses pour les deux Provinces, il serait juste et raisonnable, dans l'opinion de ce Conseil, que telle portion de la dette susdite, qui aurait été contractée pour cet objet, et non pour des dépenses d'une nature locale, fut défrayée à même les revenus des deux Provinces.

5. Résolu, que l'ajustement et le règlement des conditions de la réunion des deux Provinces, dans l'opinion de ce Conseil, devraient, en toute confiance, être laissés à la sagesse et à la justice du Parlement Impérial, dans la pleine assurance que des dispositions de la nature de celles qui sont déjà mentionnées, de même que telles autres que la mesure de la réunion pourra requérir, recevront la considération la plus réfléchie.

6. Résolu, dans l'opinion de ce Conseil, qu'il est très expédient, dans la vue d'assurer la sécurité des Provinces septentrionales de Sa Majesté, et la prompte cessation des dépenses énormes qui sont maintenant encourues par la Mère-Patrie, pour la dépense du Haut et du Bas-Canada, que la présente Législature temporaire de cette Province, soit, aussitôt qu'il sera praticable, remplacée par une Législature permanente, dans laquelle le peuple de ces deux

Provinces pourra être équitablement représenté, et où leurs droits constitutionnels seront exercés et maintenus.

La première et la deuxième de ces résolutions, ainsi que les quatrième, cinquième et sixième, furent votées de la manière suivantes :

Pour :	Contre :
L'honorable juge en chef James Stuart,	MM. Cuthbert,
et MM. Pothier,	Neilson,
DeLéry,	Quesnel.
Moffatt,	
McGill,	
DeRocheblave,	
Gerrard,	
Christie,	
Walker,	
Molson,	
Harwood,	
Hale, de Sherbrooke.	

La troisième fut votée presque à l'unanimité : M. Neilson fut le seul qui vota contre. MM. Cuthbert et Quesnel qui s'étaient opposés aux autres, crurent devoir voter en faveur de celle-là.

A la séance du jour suivant, le 14 novembre 1839, sur proposition de l'honorable M. Moffatt, le Conseil présenta au gouverneur une adresse dans laquelle il le remerciait de l'avoir consulté sur le projet d'Union, et le priait en même temps de transmettre au gouvernement impérial les présentes résolutions qu'il avait passées après mûre considération. Cette adresse fut votée par 13 contre 2 : MM. Nelson et Quesnel votant contre. Tel fut, dans le Bas-Canada, le prélude de l'Acte d'Union, sanctionné par la Reine Victoria, le 23 juillet 1840, lequel, proclamé le 10 février 1841, mit fin à l'existence tourmentée du Conseil Spécial.

CONSEIL SPÉCIAL DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA

DU 10 FÉVRIER 1838 AU 10 FÉVRIER 1841

PRÉSIDENTS DU CONSEIL SPÉCIAL

Cuthbert, l'hon. James..................	du 18 avril	1838 au	1 juin	1838
Pothier, l'hon. Toussaint................	du 5 novembre	1838 au	11 novembre	1839
Stuart, l'hon. juge en chef James.........	du 11 novembre	1839 au	28 janvier	1841
Moffatt, l'hon. George....................	du 28 janvier	1841 au	10 février	1841

MEMBRES DU CONSEIL SPÉCIAL

du 2 avril 1838 au 10 février 1841

MEMBRES	DU	AU	DÉCÉDÉ LE
Cuthbert, l'hon. James....	2 avril......1838	1 juin.......1838	
" "	2 novembre..1838	10 février.... 1841	4 mars......1849
Pothier, l'hon. Toussaint...	2 avril......1838	1 juin.......1838	
" "	2 novembre..1838	10 février.... 1841	22 octobre....1845
DeLéry, l'hon. Chs-Etienne-Chaussegros......	2 avril......1838	1 juin.......1838	
" "	2 novembre..1838	10 février.... 1841	17 février....1842
Stuart, l'hon. James.......	2 avril......1838	1 juin.......1838	
" "	11 novembre..1839	10 février.... 1841	14 juillet.....1853
McGill, l'hon. Peter........	2 avril.... ..1838	1 juin.......1838	
" "	2 novembre..1838	10 février.... 1841	28 septembre. 1860
Laterrière, l'hon. Marc Pascal de Sales....	2 avril...... 1838	1 juin.......1838	
" "	2 novembre..1838	10 février.... 1841	30 mars......1872

MEMBRES DU CONSEIL SPÉCIAL.—*Suite.*

MEMBRES	DU	AU	DÉCÉDÉ LE
Joliette, l'hon. Barthélemy.	2 avril......1838	1 juin.......1838	
" " .	2 novembre..1838	10 février.... 1841	21 juin.......1850
Rocheblave, l'hon. Pierre de	2 avril......1838	1 juin.......1838	
" " .	2 novembre. 1838	5 octobre....1840	5 octobre....1840
Neilson, l'hon. John........	2 avril......1838	1 juin.......1838	
" "	2 novembre..1838	10 février 1841	1 février....1848
Dionne, l'hon. Amable.	2 avril......1838	1 juin.......1838	
" "	2 novembre..1838	10 février.... 1841	2 mai.......1852
Gerrard, l'hon. Samuel.....	2 avril......1838	1 juin.......1838	
" "	2 novembre..1838	10 février 1841	24 mars......1857
Quesnel, l'hon. Jules.......	2 avril......1838	1 juin.......1838	
" "	2 novembre .1838	10 février.... 1841	20 mai.......1842
Christie, l'hon. William P..	2 avril...... 1838	1 juin.......1838	
" " ..	2 novembre .1838	10 février.... 1841	
Casgrain, l'hon. Charles-Eusèbe.........	2 avril......1838	1 juin.......1838	
" "	2 novembre. 1838	10 février....1841	29 février....1848
Walker, l'hon. William....	2 avril......1838	1 juin.......1838	
" "	2 novembre .1838	10 février....1841	18 mai.......1863
Faribault, l'hon. Joseph-Edouard	2 avril......1838	1 juin.......1838	
" "	2 novembre..1838	10 février.... 1841	3 août......1859
Molson, l'hon. John	2 avril......1838	1 juin.......1838	
" "	2 novembre..1838	10 février.... 1841	12 juillet 1860
Mayrand, l'hon. Etienne...	2 avril......1838	1 juin.......1838	
" " ...	2 novembre..1838	10 février....1841	22 janvier.. .1872
Knowlton, l'hon. Paul Holland..........	2 avril......1838	1 juin.......1838	
" "	2 novembre .1838	10 février.... 1841	28 août......1863
Penn, l'hon. Turton........	2 avril......1838	1 juin.......1838	
' "	2 novembre..1838	10 février....1841	

MEMBRES DU CONSEIL SPÉCIAL—*Suite.*

MEMBRES	DU	AU	DÉCÉDÉ LE
Dionne, l'hon. Joseph......	2 avril...... 1838	1 juin.......1838	
" "	2 novembre..1838	10 février....1841	27 décembre..1859
Anderson, l'hon. Thomas Brown.........	2 avril...... 1838	1 juin......1838	28 mai.......1873
Smith, l'hon. Ichabod.......	2 avril...... 1838	Résigne avril 1838	
Austin, l'hon. Thomas......	27 avril...... 1838	1 juin.......1838	
" "	2 novembre..1838	10 février.... 1841	26 mai.......1880
Paget, Vice-Amiral Sir Chs.	28 juin.......1838	2 novembre..1838	27 janvier....1839
McDonell, Major-général sir James............	28 juin.......1838	2 novembre..1838	15 mai.......1857
Grey, Lieut-Colonel Charles.	28 juin.......1838	2 novembre..1838	31 mars......1870
Couper, Colonel George.....	28 juin.......1838	2 novembre..1838	28 février ...1861
Buller, l'hon. Charles......	28 juin 1838	2 novembre..1838	28 novembre..1848
Clitherow, Major général John	9 juillet.....1838	2 novembre..1838	14 octobre....1852
Buller, l'hon. Arthur.......	22 août.......1838	2 novembre..1838	30 avril 1869
Moffatt, l'hon. George......	2 novembre..1838	10 février 1841	25 février....1865
Mondelet, l'hon. Dominique.	2 novembre. 1838	10 février....1841	19 février.. .1863
Hale, l'hon. Edward, (Portneuf)................	1 août......1839	10 février....1841	15 octobre....1862
Harwood, l'hon. Robert Unwin............	1 août...... 1839	10 février....1841	12 avril......1863
Hale, l'hon. Edward, (Sherbrooke)........	19 septembre.1839	10 février....1841	25 avril......1875
Wainwright, l'hon. John..	19 septembre.1839	10 février....1841	
Taché, l'hon Jean-Baptiste..	30 septembre.1839	10 février....1841	22 août......1849
Ogden, l'hon. Charles Richard	16 avril......1840	10 février....1841	février.... 1866
Daly, l'hon. Dominique.....	16 avril... ..1840	10 février....1841	19 février 1868
Heriot, Colonel Frederick George.............	16 avril......1840	10 février....1841	30 décembre..1844
Black, l'hon. Henry........	18 avril......1840	10 février....1841	16 août......1873
Day, l'hon. Charles Dewey..	23 mai.......1840	10 février....1841	31 janvier....1884

6

7e PARTIE

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE

HISTORIQUE

Le 7 mai 1792, Sir Alured Clarke, lieutenant-gouverneur de la Province du Bas-Canada et administrateur du pays pendant l'absence de Lord Dorchester, alors en Angleterre, lançait sous l'autorité de l'Acte Constitutionnel de 1791, une proclamation à l'effet de diviser la province en vingt-sept divisions électorales chargées d'élire cinquante députés pour former la première Chambre d'Assemblée que le gouvernement britannique, pour se rendre aux désirs de ses sujets de la Province de Québec, venait de leur accorder. Le retour de ces élections fut fixé au 10 juillet 1792 et le 17 décembre suivant avait lieu à Québec, dans l'ancien palais épiscopal, élevé sur la place aujourd'hui transformée en jardin public, l'ouverture solennelle de la première session du premier Parlement du Bas-Canada.

Voici en quels termes étaient décrétés l'établissement et les attributions de cette Chambre d'Assemblée dans l'Acte Constitutionnel, sanctionné par George III, le 10 juin 1791, et mis en vigueur, le 26 décembre suivant, par proclamation de Sir Alured Clarke, lieutenant-gouverneur :

" Ayant plû à Sa Majesté de signifier par son message aux deux Chambres du Parlement son intention royale de diviser la Province de Québec en deux provinces séparées, qui seront appelées " la Province du Haut-Canada " et " la Province du Bas-Canada " ; il est statué qu'il y aura dans chacune des dites Provinces respectivement un Conseil Législatif et une Assemblée, qui seront séparément com-

posés et constitués, dans la manière qui sera ci-après désignée ; et que dans chacune des dites Provinces respectivement, Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs auront le pouvoir pendant la continuation de cet acte, par et l'avis et consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée de telles Provinces respectivement de faire des lois pour la tranquillité, le bonheur et le bon gouvernement d'icelles, telles lois ne répugnant point à cet acte, et que toutes et telles lois qui seront passées par le Conseil Législatif et l'Assemblée de l'une ou l'autre des dites Provinces respectivement, et qui seront approuvées par Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs, ou approuvées au nom de Sa Majesté, par telle personne que Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs nommeront de temps à autre pour être Gouverneur ou Lieutenant-Gouverneur de telle Province, ou par telle personne que Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs nommeront de temps à autre pour l'administration du Gouvernement dans icelle, seront et sont par ces présentes déclarées être, en vertu de et sous l'autorité de cet Acte, valides et obligatoires à toutes intentions et effets quelconques, dans la Province dans laquelle elles auront été passées ainsi.

“ Et il est de plus statué, par la dite autorité, qu'afin de constituer telle Assemblée comme ci-dessus, dans chacune des dites Provinces respectivement, il sera et pourra être légal à Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs, par un Acte sous son ou leur seing manuel d'autoriser et d'ordonner au Gouverneur, ou Lieutenant-Gouverneur, ou à la personne qui aura l'administration du Gouvernement, dans chacune des dites Provinces respectivement, dans le temps ci-après mentionné, et ensuite de temps à autre, suivant que l'occasion l'exigera, au nom de Sa Majesté, et par un Acte sous le Grand Sceau de telle Province, de sommer et convoquer une Assemblée dans et pour telle Province.

“ Et il est de plus statué par la dite autorité, qu'à l'effet d'élire les Membres de telles Assemblées respectivement, il sera et pourra être légal à Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs, par Acte sous son ou leur seing manuel, d'autoriser le Gouverneur ou le Lieutenant-Gouverneur de chacune des dites Provinces respectivement, ou la personne qui aura l'administration du Gouvernement, dans le temps ci-après mentionné, de publier une proclamation qui divisera telle Province en districts, ou comtés ou cercles, et villes ou juridictions, et fixera leurs limites ; et qui déclarera et déterminera le nombre des représentants qui seront choisis par chaque de tels districts ou comtés, ou cercles et

villes ou jurisdictions, respectivement ; et qu'il sera aussi légal à Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs, d'autoriser tel Gouverneur ou Lieutenant-Gouverneur, ou la personne qui aura l'administration du Gouvernement, de nommer et d'appointer de temps à autre des personnes propres à exécuter le devoir de l'officier qui fera les retours dans chacun des dits districts ou comtés, ou cercles, et villes ou jurisdictions respectivement ; et que telle divisions des dites Provinces en districts ou comtés, ou cercles et villes ou jurisdictions, et telle déclaration et détermination du nombre des représentants qui seront choisis par chacun des dits districts, ou comtés, ou cercles, et villes ou jurisdictions respectivement ; et aussi telle nomination des officiers qui feront les retours dans iceux, seront valides et efficaces à tous les effets de cet Acte, à moins que dans aucun temps il ne soit autrement pourvu par aucun Acte du Conseil Législatif et de l'Assemblée de la Province, approuvé par Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs.

" Pourvu aussi, et il est de plus statué par la dite autorité, que le nombre entier des membres qui seront choisis dans la Province du Bas-Canada ne sera pas moins de cinquante.

" Et il est de plus statué par la dite autorité, que les writs pour l'élection des Membres qui serviront dans les dites Assemblées respectivement seront donnés par le Gouverneur, le Lieutenant-Gouverneur ou la personne qui aura l'administration du Gouvernement de Sa Majesté dans les dites Provinces respectivement, dans quatorze jours après le scellé de tel Acte comme ci-dessus pour sommer et convoquer telle Assemblée, et que tels writs seront adressés aux officiers respectifs qui feront les retours des dits districts, ou comtés, ou cercles, et villes ou jurisdictions, et que tels writs seront retournables dans cinquante jours au plus, à compter du jour de leur date : à moins qu'il ne soit en aucun temps pourvu autrement par aucun Acte du Conseil Législatif et de l'Assemblée de la Province, approuvé par Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs ; et que les writs seront émanés dans la même manière et forme pour l'élection des membres dans le cas d'aucune vacance qui arrivera par la mort de la personne choisie, ou parce qu'il aura été sommé au Conseil Législatif de l'une ou l'autre Province, et que tels writs seront retournables dans cinquante jours au plus du jour qu'ils seront datés, à moins qu'il ne soit en aucun temps pourvu autrement par aucun Acte du Conseil Législatif et de l'Assemblée de la Province, approuvé par Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs;

et que dans le cas d'aucune telle vacance qui arrivera par la mort de la personne choisie, ou par raison d'avoir été sommée comme ci-dessus. le writ pour l'élection d'un nouveau membre sortira dans six jours après l'information qui en aura été donnée à l'office d'où tels writs d'élection doivent sortir.

" Pourvu toujours et il est statué par la dite autorité, qu'aucune personne ne pourra être élue comme membre pour servir dans l'une ou l'autre des dites Assemblées, ni y siéger, ni y voter, qui sera membre de l'un ou l'autre des dits Conseils Législatifs qui seront établis comme ci-dessus, dans les dites deux Provinces, ou qui sera Ministre de l'Église Anglicane ou Ministre, Prêtre, Ecclésiastique, ou Précepteur, soit suivant les Rites de l'Eglise Romaine, ou sous aucune autre forme. ou profession de Foi, du culte Religieux.

" Pourvu aussi, et il est de plus statué par la dite autorité, qu'aucune personne ne pourra être élue à aucune telle élection qui n'aura pas l'âge accompli de vingt-un ans. et qui ne sera pas sujet né naturelle de Sa Majesté, ou sujet de Sa Majesté naturalisé par Acte du Parlement Britannique, ou sujet de Sa Majesté étant devenu tel par la conquête et la cession de la Province du Canada.

" Et il est aussi statué par la dite autorité, que personne ne pourra être élue à aucune élection, qui aura été atteint de trahison ou de félonie dans aucune Cour de Loi d'aucun des Territoires de Sa Majesté, ou qui sera dans aucune description de personnes rendues incapables par aucun Acte du Conseil Législatif et de l'Assemblée de la Province, approuvé par Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs.

Et il est de plus statué par la dite autorité, qu'il sera et pourra être légal à Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs, d'autoriser le gouverneur ou le Lieutenant-Gouverneur ou la personne qui aura l'administration du Gouvernement dans chacune des dites Provinces respectivement, à fixer le temps et le lieu pour faire telles élections, en ne donnant pas moins de huit jours d'avertissement de tel temps sujet néanmoins à telles stipulations qui pourront être ci-après statuées à ces égards, par aucun acte du Conseil Législatif et de l'Assemblée et de la Province, pprouvé par Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs.

" Et il est de plus statué par la dite autorité, qu'il sera et pourra être légal à Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs d'autoriser le Gouverneur ou le Lieutenant-Gouverneur de chacune des dites Pro-

vinces respectivement ou la personne qui y aura l'administration du Gouvernement à fixer les lieux et les temps pour tenir la première et chaque autre séance du Conseil Législatif et de l'Assemblée de telle Province, en donnant un avertissement convenable et suffisant à cet égard, et de les proroger de temps à autre et de les dissoudre par proclamation ou autrement toutefois qu'il le jugera nécessaire ou expédient.

" Pourvu toujours, et il est statué par la dite autorité, que le dit Conseil Législatif et l'Assemblée, dans chacune des dites Provinces, seront convoqués une fois au moins dans chaque année ; et que chaque Assemblée continuera pendant quatre années du jour du retour des writs pour la choisir et pas plus longtemps, sujette néanmoins à être plus tôt prorogée ou dissoute par le Gouverneur ou le Lieutenant-Gouverneur de la Province ou la personne qui y aura l'administration du Gouvernement de Sa Majesté.

" Et il est de plus statué par la dite autorité, que toutes questions qui s'élèveront dans les dits Conseils Législatifs ou Assemblées respectivement, seront décidées par la majorité des voix de tels membres qui y seront présents ; et que dans tous cas où les voix seront égales, l'Orateur de tel Conseil ou Assemblée, comme le cas le requerra, aura une voix prépondérante.

" Pourvu toujours, et il est statué par la dite autorité, qu'il ne sera permis à aucun membre, soit du Conseil Législatif ou de l'Assemblée, dans l'une ou l'autre des dites Provinces d'y siéger, ou d'y voter jusqu'à ce qu'il ait prêté et souscrit le serment suivant, soit devant le Gouverneur ou le Lieutenant-Gouverneur de telle Province, ou la personne qui y aura l'administration du Gouvernement, ou devant quelque personne ou personnes autorisées par le dit Gouverneur ou le Lieutenant-Gouverneur ou autre personne comme ci-dessus, d'administrer tel serment, et qu'il sera administré en langue anglaise ou française, comme le cas le requerra.

" Je A. B., promets sincèrement et jure que je serai fidèle et porterai vraie fidélité à Sa Majesté le Roi George comme légal Souverain du Royaume de la Grande Bretagne et de ces Provinces dépendant et appartenant au dit Royaume, et que je le défendrai de tout mon pouvoir contre toutes conspirations et attentats perfides quelconques qui seront faits contre sa Personne, sa Couronne et sa Dignité ; et que je ferai tous mes efforts pour découvrir et faire connaître à Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs, toutes trahisons, conspirations et attentats perfides que je saurai être tramés contre lui, ou aucun d'eux : et je jure tout ceci sans aucune équivoque, subterfuge mental, ou restriction secrète, et

renonçant à tous pardons et dispensations d'aucune personne ou pouvoir quelconque à ce contraire.

Ainsi Dieu me soit en aide.

" Et il est de plus statué par la dite autorité, que toutefois qu'aucun Bill, qui aura été passé par le Conseil et par la Chambre d'Assemblée, dans l'une ou l'autre des dites Provinces respectivement, sera présenté pour l'approbation de Sa Majesté, au Gouverneur ou Lieutenant-Gouverneur de telle Province, ou à la personne qui aura l'administration du Gouvernement de Sa Majesté, tel Gouverneur ou Lientenant-Gouverneur ou la personne qui aura l'administration du Gouvernement sera et est par ces présentes autorisé et requis de déclarer suivant sa discrétion, mais sujet néamoins aux conditions contenues dans cet Acte, et à telles instructions qui pourront être données de temps à autre à cet égard par Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs, qu'il donne son approbation à tel Bill au nom de Sa Majesté, ou qu'il retient l'approbation de Sa Majesté sur tel Bill, ou qu'il remet jusqu'à la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui.

" Pourvu toujours et il est statué par la dite autorité, que toutefois qu'aucun Bill qui aura été ainsi présenté pour l'approbation de Sa Majesté, à tel Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur ou à la personne qui aura l'administration du Gouvernement, aura été approuvé au nom de Sa Majesté par tel Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur ou la personne qui aura l'administration du Gouvernement, tel Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur ou la personne comme ci-dessus, sera et est par ses présentes requis de transmettre par la première occasion convenable, à un des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté, une copie authentique de tel Bill ainsi approuvé, et qu'il sera et pourra être légal, en aucun temps dans deux années après que tel Bill aura été ainsi reçu par tel Secrétaire d'Etat, à Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs, par son ou leur ordre en conseil, de déclarer son ou leur désaveu de tel Bill, et que tel désaveu ensemble, avec un certificat, sous le Seing et Sceau de tel Secrétaire d'Etat, constatant le jour que tel Bill a été reçu comme ci-dessus, étant signifié par tel Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur ou la personne qui aura l'administration du Gouvernement, au Conseil Législatif et à l'Assemblée de telle Province, ou par Proclamation, rendra le dit Bill nul et sans effet depuis et après la date de telle signification.

" Et il est de plus statué par la dite autorité, que tel Bill qui sera remis à la signification du plaisir de Sa Majesté, sur icelui, n'aura aucune force ni autorité daus l'une ou l'autre des dites Provinces respectivement, jusqu'à ce que le Gouverneur, ou le Lieutenant-Gouverneur, ou la personne qui aura l'administration du Gouvernement, ait signifié, soit par harangue ou message au Conseil Législatif et à l'Assemblée de telle Province, ou par Proclamation, que tel Bill a été mis devant Sa Majesté en Conseil, et que Sa Majesté a bien voulu l'approuver et qu'il sera fait une entrée dans les Journaux du dit Conseil de chaque telle harangue, message ou Proclamation, dont un duplicata duement attesté sera délivré au propre officier pour être conservé parmi les Régistres Publics de la Province ; et que tel Bill, qui sera remis comme ci-dessus, n'aura aucune force, ni autorité dans l'une ou l'autre des dites Provinces respectivement, à moins que l'approbation de Sa Majesté sur icelui, n'ait été signifié comme ci-dessus dans l'espace de deux années du jour que tel Bill aura été présenté pour l'approbation de Sa Majesté, au Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur, ou à la personne qui aura l'administration de telle Province.

" Et il est de plus statué par la dite autorité. que toutes les Lois, Statuts et Ordonnances qui seront en force le jour qui sera fixé de la manière ci-après ordonnée pour le commencement de cet Acte, dans les dites Provinces ou l'une ou l'autre d'icelles ou dans aucune de leurs parties respectivement, resteront et continueront dans la même force, autorité et effet, dans chacune des dites Provinces respectivement, comme si cet Acte n'eût pas été fait ; et comme si la dite Province de Québec n'eût pas été divisée ; excepté ou autant qu'elles ont été expressément rappelées ou variées par cet Acte, ou en autant qu'elles seront ou pourront ci-après en vertu et sous l'autorité de cet Acte, être rappelées ou variées par Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs, par et de l'avis et consentement des Conseils Législatifs et des Assemblées des dites Provinces respectivement ou en autant qu'elles pourront être rappelées ou variées par telles Lois et Ordonnances temporaires qui pourront être faites.

" Et vu que par raison de la distance des dites Provinces de ce Pays, et du changement qui sera fait par cet Acte dans le Gouvernement d'icelle, il peut être nécessaire qu'il y ait quelqu'intervalle de temps entre la notification de cet Acte aux dites Provinces respectivement, et le jour de son commencement dans les dites Provinces

respectivement ; à ces causes il est statué par la dite autorité. qu'il sera et pourra être légal à Sa Majesté, de l'avis de Son Conseil Privé, de fixer et déclarer ou d'autoriser le Gouverneur ou le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, ou la personne qui aura l'administration du Gouvernement de fixer et déclarer le jour du commencement de cet Acte dans les dites Provinces respectivement pourvu que tel jour ne soit pas plus tard que le trente-unième jour de décembre dans l'année de Notre Seigneur, mil sept cent quatre-vingt-onze.

" Et il est de plus statué par la dite autorité, que le temps qui sera fixé par Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs, ou sous son ou leur autorité, par le Gouverneur ou le Lieutenant-Gouverneur ou la Personne qui aura l'administration du gouvernement dans chacune des dites Provinces respectivement, pour émaner les writs de sommation d'élections et convoquer les Conseils Législatifs et les Assemblées de chacune des dites Provinces respectivement, ne sera pas plus tard que le trente-unième jour de décembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil sept cent quatre-vingt-douze.

" Pourvu toujours, et il est statué par la dite autorité, que pendant tel intervalle qui pourra arriver entre le commencement de cet Acte, dans les dites Provinces respectivement, et la première séance du Conseil Législatif et de l'Assemblée de chacune des dites Provinces respectivement, il sera et pourra être légal au Gouverneur ou au Lieutenant-Gouverneur de telle Province, ou à la Personne qui y aura l'administration du gouvernement, avec le consentement de la majeure partie de tel Conseil Exécutif qui sera nommé par Sa Majesté pour les affaires de telle Province, de faire des lois et ordonnances temporaires pour le bon gouvernement, la paix et le bonheur de telle Province, dans la même manière et sous les mêmes restrictions que telles lois ou ordonnances pouvaient avoir été faites par le Conseil pour les affaires de la Province de Québec, constitué en vertu de l'Acte ci-devant mentionné de la 14e année du Règne de Sa Présente Majesté ; et que telles lois ou ordonnances temporaires seront valides et obligatoires dans telle Province, jusqu'à l'expiration de six mois après que le Conseil Législatif et l'Assemblée de telle Province auront siégé pour la première fois, en vertu de et sous l'autorité de cet Acte ; sujettes néanmoins à être plutôt rappelées ou variées par aucune loi ou lois qui pourront être faites par Sa Majesté, ses Héritiers ou Successeurs, par

et de l'avis et le consentement des dits Conseils Législatif et Assemblées."

Lord Dorchester, alors Gouverneur-Général, que des affaires pressantes appelaient en Angleterre, laissa à son lieutenant Sir Alured Clarke, le soin d'organiser et de faire fonctionner la nouvelle constitution, dont l'inauguration fut fixée au 26 décembre 1791. Le 7 mai 1792, la Province fut partagée en vingt-sept divisions électorales, portant les noms suivants : Bedford, Buckingham, Cornwallis, Devon, Dorchester, Effingham, Gaspé, Hampshire, Hertford, Huntingdon, Kent, Leinster, comté de Montréal, ville de Montréal, quartier-est, ville de Montréal, quartier-ouest, Northumberland, Orléans, comté de Québec, ville de Québec, Basse-ville, ville de Québec, Haute-ville, Richelieu, Saint-Maurice, Surrey, ville des Trois-Rivières, Warwick, Bourg de William Henry (Sorel) et York. Chacune de ces divisions électorales fut chargée d'élire deux députés, à l'exception de celles de Bedford, Gaspé, Orléans et William Henry, auxquelles la population ne permettait pas d'en élire plus d'un. L'ouverture de la première session, qui eut lieu avec beaucoup de solennité le 17 décembre 1792, répandit la joie dans toute la Province. C'est avec assez de vraisemblance que la majorité du peuple crut voir dans la création de cette Chambre d'Assemblée, un puissant moyen de régénération politique ; mais la lutte qui s'engagea dès les débuts de ce nouveau régime, entre les conseils exécutif et législatif d'une part, et la Chambre d'Assemblée de l'autre, laissa assez facilement prévoir qu'il faudrait batailler rudement et longtemps pour obtenir le complet redressement des griefs dont souffrait le pays depuis de longues années.

Le cadre de cet ouvrage ne nous permet pas d'entrer dans les détails des luttes, souvent acrimonieuses et violentes, que les races et les partis politiques se livrèrent dans

l'enceinte parlementaire et dans le pays depuis 1791. Nous nous contenterons d'indiquer à grandes lignes les transformations successives apportées aux différentes constitutions qui nous ont été accordées depuis plus d'un siècle.

Le plus important changement qui eut lieu de 1791 à 1838 dans la Constitution de la Chambre d'Assemblée, fut un remaniement considérable des comtés en 1829, que le développement du pays et l'accroissement de sa population rendaient nécessaire.

On a dû remarquer que l'Acte constitutionnel laissait ce soin à l'initiative du Parlement, qui devait en user à sa discrétion. Par une loi passée en ce sens, à la session terminée le 14 mars 1829, les comtés existants furent reconstitués de la manière suivante :

Noms des comtés de 1792 à 1829	Nombre de comtés formés.	Noms des Comtés de 1829 à 1838.
Bedford	2	Rouville et Missisquoi.
Buckingham	6	Yamaska, Drummond, Nicolet, Lotbinière, Sherbrooke et Mégantic.
Cornwallis	2	Kamouraska et Rimouski.
Devon	1	L'Islet.
Dorchester	2	Beauce et Dorchester.
Effingham	1	Terrebonne.
Gaspé	2	Bonaventure et Gaspé.
Hampshire	1	Portneuf.
Hertford	1	Bellechasse.
Huntingdon	3	L'Acadie, Beauharnois et Laprairie.
Kent	1	Chambly.
Leinster	2	L'Assomption et Lachenaie.

Noms des comtés de 1792 à 1829.	Nombre de comtés formés.	Noms des comtés de 1829 à 1838.
Montréal, comté de	1	Idem.
Montréal, Quartier Est...	1	Idem.
Montréal, Quartier Ouest.	1	Idem.
Northumberland.........	2	Montmorency et Saguenay.
Orléans..................	1	Idem.
Québec, comté de........	1	Idem.
Québec, Basse-Ville......	1	Idem.
Québec, Haute-Ville......	1	Idem.
Richelieu................	4	Richelieu, Saint-Hyacinthe, Shefford et Stanstead.
Saint-Maurice...........	2	Saint-Maurice et Champlain.
Surrey..................	1	Verchères.
Trois-Rivières, ville des..	1	Idem.
Warwick................	1	Berthier.
William Henry, ville (Sorel)	1	Idem.
York....................	3	Deux-Montagnes, Vaudreuil et Ottawa.

Comme on le voit par ce tableau, les comtés de Devon, Effingham, Hampshire, Hertford, Kent, Surrey et Warwick changèrent de nom sans changer de limites. Le comté de Montréal, les quartiers Est et Ouest de la ville de Montréal, les comtés d'Orléans et de Québec, la Basse Ville et la Haute Ville de Québec, les villes des Trois-Rivières et de William Henry restèrent les mêmes.

Une disposition de l'acte décrétait que chaque nouveau comté formé ou qui le serait à l'avenir et dont la population sera de mille âmes, sera représenté par un membre ; et lorsque la population de tel comté sera de quatre mille âmes, le dit comté sera représenté par deux membres, et lorsqu'un

comté contiendra moins de mille âmes, il fera partie du comté voisin dans lequel il y aura le plus petit nombre d'âmes. Chacune des villes de Québec et de Montréal a droit d'être représentée par quatre membres ; la ville des Trois-Rivières, par deux membres, et le Bourg de William Henry, par un membre. Le comté de Mégantic, n'ayant pas encore la population requise pour avoir un représentant, fut annexé temporairement à celui de Beauce pour les élections générales de 1830. Cette rédistribution des comtés ne devait prendre effet qu'à l'expiration du présent Parlement ; mais on faisait une exception pour les comtés de Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Missisquoi et Shefford, tous des cantons de l'Est, auxquels il était permis d'élire des députés pour la session suivante. La Chambre, au lendemain des élections générales de 1830, se trouvait donc composée de 84 députés. C'était beaucoup pour un pays dont la population était alors d'environ 550,000 âmes.

Arrive la tourmente de 1837-38, qui jette le désarroi dans les rouages administratifs et fait suspendre la constitution de 1791 aussitôt remplacée par un Conseil Spécial revêtu de presque tous les pouvoirs du Parlement précédent. Ce Conseil promulgue ordonnances sur ordonnances pour faire face à la situation alarmante du moment, et réprimer l'esprit de violence qui souffle plus fort sur certaines parties de la Province. Pendant plusieurs mois, tout est paralysé, et le plus grand nombre des habitants du pays désirent en secret un dénouement pacifique à cet état de choses regrettable. Enfin, la tempête s'apaise ; les nuages s'éclaircissent, et le soleil de l'Union qui s'en dégage lentement, apparait : aux uns, comme un gage qui leur assure la prépondérance dans les destinées futures du pays ; aux autres, comme un astre dont il faut craindre les rayons trop brûlants pour nos libertés politiques. Les uns et les autres se sont trompés. Comme

l'a si bien dit quelqu'un, les prévisions humaines sont toujours courtes par un côté, et cette étape de notre histoire constitutionnelle le prouve surabondamment.

Voyons maintenant quelles étaient les dispositions de cette nouvelle Constitution quant à ce qui regarde la Chambre d'Assemblée de la Province du Canada :

" Les provinces du Haut et du Bas-Canada seront réunies de manière à assurer les droits et les libertés, et à promouvoir les intérêts de toutes les classes des sujets de Sa Majesté. Les dites provinces seront réunies et ne formeront qu'une seule province pour les fins du gouvernement exécutif et de la législation. Sa Majesté, de l'avis de son Conseil Privé, pourra autoriser le Gouverneur-Général des dites deux Provinces du Haut et du Bas-Canada, à déclarer par proclamation qu'à, depuis et après un certain jour qui devra être fixé par cette proclamation et être dans les quinze mois de calendrier suivant la passation du présent Acte, les dites provinces ne formeront et ne constitueront qu'une seule et même province, sous le nom de Province du Canada.

" Il y aura dans la dite Province du Canada un Conseil Législatif et une Assemblée, appelés " le Conseil Législatif et l'Assemblée du Canada " qui auront le pouvoir de faire des lois pour la paix, le bien-être et le bon gouvernement de la Province du Canada, sujettes à la sanction de Sa Majesté, ou à celle du Gouverneur du Canada en son nom.

" Le Gouverneur est autoriser à mander et à convoquer au nom de Sa Majesté, dans le temps ci-après mentionné, et de là, de temps à autre, selon que l'occasion pourra l'exiger, par un ou plusieurs instruments sous le grand sceau de la dite province une Assemblée Législative pour et dans la dite Province.

" Dans l'Assemblée Législative de la Province du Canada, qui sera constituée comme susdit, les parties de la dite Province qui forment actuellement les Provinces respectives du Haut et du Bas-Canada, seront représentées, eu égard aux dispositions ci-après contenues, par un nombre de représentants qui seront élus pour les lieux et de la manière ci-après mentionnés.

“ Chaque comté qui, avant et lors de la suspension de la constitution de 1791, avait droit d'être représenté dans l'Assemblée de la Province du Bas-Canada, sera représenté par un membre dans l'Assemblée Législative de la Province du Canada, à l'exception des comtés de Montmorency, Orléans, L'Assomption, Lachenaie, L'Acadie, Laprairie, Dorchester et Beauce.

“ Les comtés de Montmorency et d'Orléans seront réunis pour ne former qu'un seul comté sous le nom de comté de Montmorency ; les comtés de L'Assomption et de Lachenaie ne formeront qu'un seul comté appelé le comté de Leinster ; les comtés de L'Acadie et de Laprairie seront réunis en un seul comté nommé le comté de Huntingdon ; et les comtés de Dorchester et de Beauce ne formeront aussi qu'un seul comté appelé le comté de Dorchester ; et chacun des dits comtés de Montmorency, de Leinster, de Huntingdon et de Dorchester sera representé par un membre.

“ Chacune des cités de Québec et de Montréal sera représentée par deux membres, et chacune des villes des Trois-Rivières et de Sherbrooke sera représentée par un membre. Le bourg de William Henry (Sorel aujourd'hui) fera partie du comté de Richelieu.

“ Les cités et villes ci-dessus mentionnées seront, pour faire l'élection de leurs représentants, circonscrites et délimitées en la manière que le Gouverneur le pourra fixer et proclamer par lettres patentes émises sous le grand sceau de la province dans les trente jours après l'Union.

“ Les brefs pour l'élection des membres seront émanés par le Gouverneur dans les quatorze jours après que le sceau aura été opposé à tel instrument pour convoquer telle assemblée législative ; et tels brefs seront adressés aux officiers rapporteurs et seront faits rapportables dans les cinquante jours au plus de celui de leur date, à moins qu'il n'y soit autrement pourvu par quelque loi de la Législature ; et des brefs seront émanés de la même manière pour l'élection des membres dans le cas d'une vacance survenue par la mort ou la résignation de la personne élue, ou par sa nomination au Conseil Législatif, ou pour une autre cause légale, et dans le cas d'une telle vacance, le bref pour l'élection devra être émané dans les six jours après avis donné au bureau de l'officier chargé de l'émaner.

“ Le Gouverneur déterminera le temps et le lieu pour tenir les élections en ne donnant pas moins de huit jours d'avis, à moins qu'il n'y soit autrement pourvu par acte de la Législature.

" La Législature pourra, par un acte, changer l'étendue et les délimit. t'ons des divisions électorales et en établir de nouvelles ; changer et régler la nomination des officiers rapporteurs et de pourvoir de la manière qu'elle le jugera convenable à l'émanation et au rapport des brefs d'élections, ainsi qu'au temps et aux lieux où devront se tenir telles élections.

" Aucun bill concernant le nombre de représentants de l'Assemblée Législative, ne pourra être légalement présenté au Gouverneur, à moins d'avoir été adopté avec le concours des deux tiers des membres du Conseil Législatif et des deux tiers des membres de l'Assemblée Législative, pour avoir la sanction de Sa Majesté.

" Toutes les lois en force au temps de la Province du Bas-Canada, relativement à la qualification ou disqualification des personnes qui étaient élues et siégeaient et votaient alors, (à l'exception de celles qui exigent des candidats aux élections une qualification foncière, à laquelle il est plus loin pourvu), ainsi que celles relatives à la qualification ou disqualification des voteurs à l'élection des membres qui devaient servir dans la Chambre de l'Assemblée du Bas-Canada, ainsi qu'aux serments exigés de tels voteurs, et aux pouvoirs et aux devoirs des officiers rapporteurs, aux précédés à telles élections et au temps pendant lequel elles pouvaient légalement se tenir, ou ayant rapport à l'instruction et décision des contestations d'élections, aux vacances des sièges des membres et à l'émanation et exécution de nouveaux brefs dans le cas de telles vacances survenues autrement que par une dissolution de la Chambre d'Assemblée, s'appliqueront respectivement aux élections des membres qui devront servir dans l'Assemblée Législative de la Province du Canada.

" Nulle personne ne pourra être élue membre de l'Assemblée Législative de la Province du Canada, à moins qu'elle ne possède comme franc-alleu, en loi ou en équité, à son propre usage et avantage, des terres ou tènements tenus en franc et commun soccage, ou qu'elle ne soit en bonne saisine et possession, à son propre usage et avantage, de terres ou tènements tenus en fief ou en roture, dans la Province du Canada, de la valeur de cinq cents livres, argent sterling de la Grande-Bretagne, en sus de toutes rentes, charges, mort-gages et dettes hypothécaires, et tout candidat à telle élection devra en faire la décla-

ration s'il en est requis par aucun autre candidat, ou par aucun électeur ou par l'officier rapporteur.

" Toute personne faisant sciemment et volontairement une fausse déclaration de sa qualification comme candidat à aucune élection sera réputée coupable de méfait, et sur conviction légale d'icelui elle subira les mêmes peines et pénalités que la loi inflige aux personnes coupables d'un parjure volontaire et malicieux, dans le lieu ou telle fausse déclaration aura été faite.

" Le Gouverneur pourra pour le temps d'alors fixer tel lieu dans la Province du Canada, et tel temps où devront se tenir la première et toute autre session du Conseil Législatif et de l'Assemblée de la Province du Canada, et aussi de proroger de temps à autre le dit Conseil Législatif et l'Assemblée, ou les dissoudre, par proclamation ou autrement, chaque fois qu'il le jugera expédient.

" Il y aura au moins une fois tous les douze mois une session du Conseil Législatif et de l'Assemblée de la Province du Canada ; et toute Assemblée Législative durera quatre ans depuis le jour du rapport des brefs de chaque élection générale, sujette néanmoins à être plutôt prorogée ou dissoute par le Gouvernour.

" Le Conseil Législatif et l'Assemblée de la Province du Canada seront convoqués pour la première fois avant les six mois écoulés après la date de la réunion des Provinces du Haut et du Bas-Canada.

" Les membres de l'Assemblée Législative, procèderont incontinent à leur première réunion après chaque élection générale, à l'élection de l'un d'entre-eux pour être orateur ; et advenant son décès, sa résignation ou sa destitution par un vote de l'Assemblée Législative, les membres procéderont aussitôt à l'élection d'un autre d'entre-eux pour être tel Orateur, pour présider toutes les séances de la dite Assemblée.

" Le quorum sera de vingt membres, y compris l'Orateur, et toutes questions seront décidées par la majorité des voix des membres présents, autre que l'Orateur, et dans le cas d'une égalité de voix, l'Orateur aura voix prépondérante.

" Aucun membre, soit du Conseil Législatif, soit de l'Assemblée Législative ne pourra siéger ni voter sans avoir prêté et souscrit, devant le Gouverneur de la Province du Canada, ou toute autre personne, le serment suivant :

Je, A. B. promets sincèrement et jure que je serai fidèle et porterai " vraie allégeance à Sa Majesté, la Reine Victoria, comme légitime " Souveraine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et " de cette Province du Canada, dépendant du dit Royaume-Uni et " lui appartenant ; et que je la défendrai de tout mon pouvoir contre " toutes conspirations et attentats perfides quelconques qui pourront " être tramés contre sa personne, sa couronne et sa dignité ; et que " je ferai tout en mon pouvoir pour découvrir et faire connaître à Sa " Majesté, ses héritiers et successeurs, toutes trahisons et conspirations " et attentats perfides que je saurai avoir été tramés contre elle ou " aucun d'eux ; et tout ceci je le jure sans aucune équivoque, subter- " fuge mental ou restriction secrète, et renonçant à tous pardons et " dispenses d'aucunes personne ou personnes quelconques à ce contrai- " res. Ainsi que Dieu me soit en aide."

" Le Gouverneur pourra sanctionner les bills adoptés par les deux chambres, ou les réserver à la sanction de Sa Majesté.

" Sa Majesté pourra désapprouver les bills dans les deux ans qui suivront leur adoption par les deux chambres.

" Les pouvoirs et l'autorité du Gouverneur seront les mêmes que ceux qui étaient confiés aux représentants de Sa Majesté avant l'Acte de l'Union.

" Tous brefs, proclamations, instruments pour mander et convoquer le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, et les proroger et dissoudre, et tous brefs d'élections et instruments publics quelconques ayant rapport au Conseil Législatif et à l'Assemblée Législative, etc. et tous journaux, entrées et procédés écrits et imprimés, de toute nature, des deux Chambres, et d'aucun de leurs comités, ne seront que dans la langue anglaise ; mais la présente disposition n'empêchera pas que des copies traduites d'aucuns tels documents ne soient faits, mais aucune telle copie ne sera gardée parmi les records des deux chambres, ni ne sera censée avoir le caractère d'authenticité d'un record original."

Telles étaient, dans leur ensemble, les dispositions de l'Acte d'Union à l'égard de la Chambre d'Assemblée de la Province du Canada.

Durant les premières années de l'Union plusieurs tentatives furent faites de la part de la Chambre d'Assemblée pour changer les limites de plusieurs comtés et augmenter le nombre des députés ; mais ce n'est qu'en 1853 qu'une loi à cet effet fut adoptée. De 42 qu'il était pour chaque province, le nombre des députés fut augmenté à 65, donnant un total de 130 députés : ce qui accusait une augmentation de 46 pour les deux provinces. Voici la liste des nouveaux comtés pour la partie du Bas-Canada : Argenteuil, Bagot, Beauce, Chateauguay, Chicoutimi, Tadoussac, Compton, Arthabaska, Iberville, Joliette, Laprairie, L'Assomption, Laval, Lévis, Maskinongé, Montcalm, Montmagny, Napierville, Pontiac, St-Jean, Soulanges, Témiscouata et Wolfe. L'ancien comté de Missisquoi fut augmenté d'une partie des comtés de Shefford et de Stanstead et divisé en deux parties appelées : Missisquoi-Est et Missisquoi-Ouest, et chargées chacune d'élire un député. L'ancien comté de Montréal fut aussi divisé en deux parties : l'une appelée le comté de Montréal, division Hochelaga, l'autre, le comté de Montréal, division Jacques-Cartier, ayant chacune la faculté d'élire un député. Les comtés de Chicoutimi et de Tadoussac furent unis pour ne former qu'une seule division électorale ; ainsi que l'ancien comté de Drummond et le nouveau comté d'Arthabaska ; de même que l'ancien comté de Sherbrooke et le nouveau comté de Wolfe.

Les changements faits en 1855 furent les suivants : Les deux divisions de Jacques-Cartier et d'Hochelaga du comté de Montréal formèrent deux comtés distincts sous les noms de Jacques-Cartier et d'Hochelaga. La division électorale de Chicoutimi et Tadoussac subit une légère transformation : la partie de Tadoussac changea son nom en celui de Saguenay et fut annexée de nouveau à Chicoutimi pour ne former qu'une seule division électorale nommée Chicoutimi et Sague-

nay. L'ancien comté de Saguenay devint le comté de Charlevoix, et le comté de Sherbrooke s'appela le comté de Richmond qui fut annexé de nouveau au comté de Wolfe pour ne former qu'une seule division électorale nommée Richmond et Wolfe. La division Est du comté de Missisquoi fut appelée le comté de Brome, et la division Ouest, le comté de Missisquoi. Le comté de Laval perdit l'Ile Bizard qui fut annexée au comté de Jacques-Cartier, et le comté d'Argenteuil se vit enlever les deux paroisses de Saint-Placide et de Saint-Hermas qui allèrent grossir le comté des Deux-Montagnes.

En 1860, chacune des cités de Québec et de Montréal fut divisée en 3 quartiers appelés : Quartier Centre, Quartier Est et Quartier Ouest, formant chacun une division électorale distincte.

Ce sont là les derniers changements apportés à la constitution de la Chambre d'Assemblée du Canada sous l'Union qui tirait à sa fin.

La force presque égale des partis politiques, la rivalité toujours croissante des deux provinces sur les questions de la dette publique et de la représentation basée sur la population, et d'autres questions d'une moindre importance, furent la cause que les dernières années de ce régime constitutionnel se marquèrent par de fréquents changements de ministères qui relentirent considérablement la marche du progrès. On songea alors sérieusement aux moyens à prendre pour sortir de cette impasse, et l'on se demanda si une confédération de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, ne serait pas la forme de gouvernement qui répondrait le mieux aux besoins du pays. L'union législative, telle que rêvée par Lord Durham trente ans auparavant, eut encore ses adeptes ; mais cette mesure fut bientôt reconnue moins pratique et moins conforme

au but que l'on voulait atteindre. Le 10 octobre 1864, se réunirent à Québec les délégués des provinces intéressées pour discuter cette grave question et lui donner une forme tangible. Sir Etienne Pascal Taché et les honorables George Etienne Cartier, Alex. Tilloch Galt, Jean Charles Chapais, Thomas D'Arcy McGee, Hector Louis Langevin représentaient la province de Québec. Sir Etienne Pascal Taché, alors premier ministre du Canada, fut appelé à présider cette importante convention. Grâce à la bonne volonté et au patriotisme éclairé de chacun, les travaux de la conférence s'accomplirent en 18 jours, et le 28 octobre tous se séparèrent pour retourner dans leurs foyers. Les grandes lignes de la Confédération étant arrêtées, il restait à en soumettre la teneur au Parlement du Canada qui s'ouvrit le 19 janvier de l'année suivante. Le projet fut discuté avec beaucoup de modération de part et d'autre, mais avec une modération qui laissait voir chez ceux qui le soutenait une foi profonde en son efficacité. Tous sentaient, adversaires comme amis du projet, que l'heure était solennelle et que l'avenir du pays était entre leurs mains. Enfin, après en avoir discuté tous les détails, bien pesé les avantages et les inconvénients, le Parlement l'adopta par 91 voix contre 33. La Nouvelle- Ecosse et le Nouveau-Brunswick en firent autant, et dès lors la Confédération fut un fait accompli. Le Parlement anglais la discuta et l'adopta avec quelques légères modifications, à la session tenue pendant l'hiver suivant, et le 22 mai, la Reine Victoria la proclama et en fixa l'inauguration au 1 juillet 1867.

Ce système constitutionnel comporte la création d'un pouvoir central composé d'un Gouverneur-Général nommé par le gouvernement impérial, d'un sénat où chaque province est proportionnellement représentée, et d'une Chambre des Communes relevant de l'électorat de toutes les provinces. Il

comporte aussi pour chaque province l'établissement d'une Législature autonome chargée des intérêts d'une nature purement locale.

Vu que cette constitution est celle qui nous régit actuellement, nous en reproduirons intégralement toutes les sections qui concernent la constitution et les attributions de notre Assemblée Législative de la Province de Québec.

POUVOIR LÉGISLATIF DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

(SECTION 71 ET SUIVANTES DE L'ACTE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.)

" 71. Il y aura, pour la province de Québec, une Législature composée du Lieutenant-Gouverneur et de deux Chambres appelées le Conseil Législatif de Québec, et l'Assemblée Législative de Québec.

" 80. L'Assemblée Législative de Québec se composera de soixante et cinq membres qui seront élus pour représenter les soixante et cinq divisions ou districts électoraux du Bas-Canada, mentionnés au présent acte, (c'est-à-dire, les 65 divisions électorales formées en 1853), sauf toute modification que pourra y apporter la législature de Québec ; mais il ne pourra être présenté au Lieutenant-Gouverneur de Québec, pour qu'il le sanctionne, aucun bill à l'effet de modifier les délimitations des divisions ou districts électoraux de Pontiac, Ottawa, Argenteuil, Huntingdon, Missisquoi, Brome, Shefford, Stanstead, Compton, Richmond et Wolfe, Mégantic et la ville de Sherbrooke, à moins qu'il n'ait été passé à ses deuxième et troisième lecture dans l'Assemblée Législative avec le concours de la majorité des membres représentant toutes ces divisions ou districts électoraux ; et la sanction ne sera donnée à aucun bill de cette nature à moins qu'une adresse n'ait été

présentée au Lieutenant-Gouverneur par l'Assemblée Législative déclarant que tel bill a été ainsi passé. (1)

" 81. La Législature de Québec devra être convoquée dans le cours des six mois qui suivront l'Union.

" 82. Le Lieutenant-Gouverneur de Québec devra, de temps à autre, au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau de la province, convoquer l'Assemblée Législative de la province.

" 83. Jusqu'à ce que la Législature de Québec en ordonne autrement —quiconque acceptera ou occupera dans la province une charge, commission ou emploi d'une nature permanente ou temporaire, à la nomination du Lieutenant-Gouverneur, auquel sera attaché un salaire annuel ou quelque honoraire, allocation, émolument ou profit d'un genre ou montant quelconque, payé par la province, ne sera pas éligible comme membre de l'Assemblée Législative de cette province, ni ne devra y siéger ou voter en cette qualité : mais rien de contenu dans cette section ne rendra inéligible aucune personne qui sera membre du Conseil Exécutif de la Province ou qui remplira quelqu'une des charges suivantes, savoir : celle de Procureur Général, Secrétaire et Registraire de la Province, Trésorier de la Province, Commissaire des Terres de la Couronne, Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et celle de Solliciteur-Général, ni ne la rendra inhabile à siéger ou à voter dans la Chambre pour laquelle elle est élue, pourvu qu'elle soit élue pendant qu'elle occupera cette charge. (1)

" 84. Jusqu'à ce que la législature de Québec en ordonne autrement, —toutes les lois en force dans cette province à l'époque de l'union, concernant les questions suivantes ou aucune d'elles, savoir : l'éligibilité ou l'inéligibilité des candidats ou des membres de l'Assemblée du Canada, —les qualifications ou l'absence des qualifications requises des votants, les serments exigés des votants, —les officiers-rapporteurs, leurs pouvoirs et leurs devoirs, —le mode de procéder aux élections, — le temps que celles-ci peuvent durer, la décision des élections contestées et les procédures y incidentes, —les vacations des siéges en parlement et l'émission et l'exécution de nouveaux brefs dans les cas de vacations occasionnées par d'autres causes que la dissolution, —s'appli-

(1) Voir les amendements à la suite de l'acte.

queront aux élections des membres élus pour l'Assemblée Législative de Québec. (1)

" 85. La durée de l'assemblée législative de Québec ne sera que de quatre ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le lieutenant-gouverneur de la province. (1)

" 86. Il y aura une session de la législature de Québec une fois au moins chaque année, de manière à ce qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session de la législature et la première séance de la session suivante.

" 87. Les dispositions suivantes du présent acte, concernant la Chambre des Communes du Canada, s'étendront et s'appliqueront a l'assemblée législative de Québec, savoir ; les dispositions relatives à l'élection d'un orateur en première instance et lorsqu'il surviendra des vacances,—aux devoirs de l'orateur,—à l'absence de ce dernier,—au quorum et au mode de votation—tout comme si ces dispositions étaient ici décrétées et expressément rendues applicables à telle assemblée législative.

" 89. Le lieutenant-gouverneur de Québec devra faire émettre des brefs pour la première élection des membres de l'assemblée législative, selon telle forme et par telle personne qu'il jugera à propos, et à telle époque et adressés à tel officier-rapporteur que prescrira le gouverneur-général, de manière à ce que la première élection d'un membre de l'assemblée pour un district électoral ou une subdivision de ce district puisse se faire aux mêmes temps et lieux que l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour ce district électoral.

" 90. Les dispositions suivantes du présent acte, concernant le parlement du Canada, savoir : les dispositions relatives aux bills d'appropriation et d'impôts, à la recommandation des votes de deniers, à la sanction des bills, au désaveu des actes et a la signification du bon plaisir quant aux bills réservés, s'étendront et s'appliqueront à la législature de la province de Québec, tout comme si elles étaient ici décrétées et rendues expressément applicables à la province et à la législature de Québec, et substituant toutefois le lieutenant-gouverneur

---

(1) Voir les amendements à la suite de l'acte.

de la province au gouverneur-général, le gouverneur-général à la Reine et au secrétaire d'État, un à deux ans, et la province du Canada.

POUVOIRS EXCLUSIFS DE LA LEGISLATURE DE QUEBEC.

"92. La Législature de Québec pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans la catégorie des sujets ci-dessous énumérés, savoir :

1. L'amendement, de temps à autre, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, de la constitution de la province, sauf les dispositions relatives à la charge de lieutenant-gouverneur ;
2. La taxation directe dans les limites de la province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux ;
3. Les emprunts de deniers sur le seul crédit de la province ;
4. La création et la tenure des charges provinciales, et la nomination et le paiement des officiers provinciaux ;
5. L'administration et la vente des terres publiques appartenant à la province, et des bois et forêts qui s'y trouvent ;
6. L'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de réforme dans la province ;
7. L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de marine ;
8. Les institutions municipales dans la province ;
9. Les licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encanteurs et autres licences, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux, locaux ou municipaux ;
10. Les travaux et entreprises d'une nature locale, autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes :
    (*a*) Lignes de bateaux à vapeur ou autres bâtiments, chemins de fer, canaux, télégraphes et autres travaux et entreprises reliant la province à une autre ou à d'autres provinces, ou s'étendant au delà des limites de la province ;
    (*b*) Lignes de bateaux à vapeur entre la province et tout pays dépendant de l'empire britannique ou tout pays étranger ;
    (*c*) Les travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront avant ou après leur exécution déclarés par le parlement du Canada être pour l'avantage général du Canada, ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre des provinces ;
11. L'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux ;
12. La célébration du mariage dans la province ;
13. La propriété et les droits civils dans la province ;

14. L'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation des tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux ;

15. L'infliction de punitions par voie d'amende, pénalité ou emprisonnement, dans le but de faire exécuter toute loi de la province décrétée au sujet des matières tombant dans aucune des catégories de sujets énumérés dans cette section ;

16. Généralement toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province.

EDUCATION

" 93. La législature de Québec pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :---

1. Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilége conféré, lors de l'union, par la loi, à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (*denominational*) ;

2. Tous les pouvoirs, priviléges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la province de Québec ;

3. Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la législature de la province, il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucuns des droits ou priviléges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation ;

4. Dans le cas où il ne sera pas décrété telle loi provinciale que, de temps à autre, le gouverneur-général en conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section,—ou dans le cas où quelque décision du gouverneur-général en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente,—alors et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur-général en conseil sous l'autorité de cette même section.

" 95. La législature pourra faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans cette province ; et il est par le présent déclaré que le parlement du Canada pourra de temps à autre faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans toutes les provinces ou aucune d'elles en particulier ; et toute loi de la législature d'une province relative à l'agriculture ou à l'immigration n'y aura d'effet

qu'aussi longtemps et que tant qu'elle ne sera pas incompatible avec aucun des actes du parlement du Canada.

133. Dans les Chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif ; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces Chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribu- naux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.

Les actes de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues.

" 134. Jusqu'à ce que la législature de Québec en ordonne autrement,---le lieutenant-gouverneur de Québec pourra nommer sous le grand sceau de la province, les fonctionnaires suivants, qui resteront en charge durant bon plaisir, savoir : le procureur-général, le secrétaire et régistraire de la province, le trésorier de la province, le commissaire des terres de la Couronne, le commissaire de l'agriculture et des travaux publics, et le solliciteur-général ; ils pourront aussi, par ordonnance du lieutenant-gouverneur en conseil prescrire de temps à autre les attributions de ces fonctionnaires et des divers départements placés sous leur contrôle ou dont ils relèvent, et des officiers et employés y attachés ; et ils pourront également nommer d'autres fonctionnaires qui resteront en charge durant bon plaisir et prescrire de temps à autre leurs attributions et celles des divers départements placés sous leur contrôle ou dont ils relèvent, et des officiers et employés y attachés. (1)

" 135. Jusqu'à ce que la législature de Québec en ordonne autrement, ---tous les droits, pouvoirs, devoirs, fonctions, obligations ou attributions conférés ou imposés au procureur-général, solliciteur-général, secrétaire ou régistraire de la province du Canada, ministre des finances, commissaire des terres de la Couronne, commissaire des travaux publics et ministre de l'agriculture, et receveur général, lors de la passation du présent acte, par toute loi, statut ou ordonnance du Bas-Canada ou du Canada,---n'étant pas d'ailleurs incompatible avec le présent acte---seront conférés ou imposés à tout fonctionnaire qui

(1) Voir " Charges Exécutives ", page 27.

sera nommé par le lieutenant-gouverneur pour l'exécution de ces fonctions ou d'aucune d'elles : le commissaire de l'agriculture et des travaux publics remplira les devoirs et les fonctions de ministre de l'agriculture prescrits, lors de la passation du présent acte, par la loi de la province du Canada, ainsi que ceux de commissaire des travaux publics.

" 136. Jusqu'à modification par le lieutenant-gouverneur en conseil, le grand sceau de Québec sera le même ou d'après le même modèle que celui usité dans la province du Bas-Canada avant l'Union du Haut et du Bas-Canada.

" 137. Les mots " et de là jusqu'à la fin de la prochaine session de la législature, " ou autres mots de la même teneur, employés dans aucun acte temporaire de la province du Canada non-expiré avant l'union, seront censés signifier la prochaine session du parlement du Canada, si l'object de l'acte tombe dans la catégorie des pouvoirs attribués à ce parlement et définis dans la présente constitution, sinon, à la prochaine session de la législature de Québec, si l'objet de l'acte tombe dans la catégorie des pouvoirs attribués à la législature de Québec et définis dans le présent acte.

" 138. Depuis et après l'époque de l'union l'insertion des mots " Bas-Canada " au lieu de " Québec, " dont toute acte, bref, procédure, plaidoirie, document, matière ou chose, n'aura pas l'effet de l'invalider.

" 139. Toute proclamation sous le grand sceau de la province du Canada, lancée antérieurement à l'époque de l'union, pour avoir effet à une date postérieure à l'union, qu'elle ait trait à cette province ou au Bas-Canada, et les diverses matières et choses y énoncées, auront et continueront d'y avoir la même force et le même effet que si l'union n'avait pas eu lieu.

" 140. Toute proclamation dont l'émission sous le grand sceau de la province du Canada est autorisée par quelque acte de la législature de la province du Canada,—qu'elle ait trait à cette province ou au Bas-Canada, —et qui n'aura pas été lancée avant l'époque de l'union, pourra l'être par le lieutenant-gouverneur de Québec sous le grand sceau de la province ; et, à compter de l'émission de cette proclamation, les

diverses matières et choses y énoncées auront et continueront d'avoir la même force et le même effet dans Québec que si l'union n'avait pas eu lieu.

" 142. Le partage et la répartition des dettes, crédits, obligations, propriétés et de l'actif du Haut et du Bas-Canada seront renvoyés à la décision de trois arbitres, dont l'un sera choisi par le gouvernement d'Ontario, l'autre par le gouvernement de Québec et le troisième par le gouvernement du Canada ; le choix des arbitres n'aura lieu qu'après que le parlement du Canada et les législatures d'Ontario et de Québec auront été réunies ; l'arbitre choisi par le gouvernement du Canada ne devra être domicilié ni dans Ontario ni dans Québec.

" 143. Le gouverneur-général en conseil pourra de temps à autre ordonner que les archives, livres et documents de la province du Canada qu'il jugera à propos de désigner, soient remis et transférés à Ontario ou à Québec, et ils deviendront dès lors la propriété de cette province ; toute copie ou extrait de ces documents, dûment certifiée par l'officier ayant la garde des originaux, sera reçue comme preuve.

" 144. Le lieutenant-gouverneur de Québec pourra, de temps à autre, par proclamation sous le grand sceau de la province devant venir en force au jour y mentionné, établir des cantons (townships) dans les parties de la province de Québec dans lesquelles il n'en a pas encore été établi, et en fixer les tenants et aboutissants."

Nous allons maintenant donner les amendements faits par la Législature de Québec aux différentes sections qui concernent l'Assemblée Législative.

SECTION 80.

(Amendements sanctionnés le 2 avril 1890.)

Par ces amendements, la Législature de Québec décrétait que la division électorale de Drummond et Arthabaska sera divisée en deux comtés distincts appelés le comté de Drummond et le comté d'Arthabaska ; que le comté de Chicoutimi, de la division électorale de Chicoutimi et Saguenay, sera divisé en deux parties, dont l'une s'appellera le comté du Lac Saint-Jean, et l'autre, le comté de Chicoutimi qui fera,

comme par le passé, partie de la division électorale de Chicoutimi et Saguenay ; que le comté de Rimouski sera divisé en deux comtés dont l'un s'appellera le comté de Matane et l'autre, le comté de Rimouski ; que les quartiers Centre, Est et Ouest de la Cité de Montréal formeront six divisions électorales distinctes appelées Montréal division No 1, Montréal division No 2, Montréal division No 3, Montréal division No 4, Montréal division No 5, Montréal division No 6 ; que la partie de Saint-Sauveur de ladivision électorale de Québec-Est, formera une division électorale distincte, et que la division électorale de Richmond et Wolfe sera partagée en deux comtés distincts appelés le comté de Richmond et le comté Wolfe.

En 1895, les Iles de la Madeleine furent détachées du comté de Gaspé pour former un comté distinct.

SECTION 83.

(Amendements sanctionnés le 5 avril 1869).

1. Aucun membre du conseil législatif ne sera éligible comme membre de l'assemblée législative, ni ne siégera, ni ne votera en cette qualité.

2. Sauf les dispositions spéciales ci-après :

1. Nulle personne acceptant ou occupant une charge, commission ou emploi, en vertu d'une nomination de la couronne ou du lieutenant-gouverneur, auquel se rattache un salaire annuel, ou quelque honoraire, allocation, émolument ou profit, d'un genre ou montant quelconque, tenant lieu de traitement annuel venant de la province, ne pourra être nommée conseiller législatif, ni ne sera éligible comme membre de l'assemblée législative, ni, dans l'un ou l'autre cas, ne siégera ni ne votera en cette qualité, tant qu'elle occupera cette charge, commission ou emploi.

2. Rien de contenu dans cette section ne rendra inhabile, à raison du salaire, des honoraires ou des émoluments reçus en cette qualité, aucune personne qui sera membre du conseil exécutif, orateur du conseil législatif le procureur-général, le secrétaire de la province, le trésorier de la province, le commissaire des terres de la couronne, le

commissaire de l'agriculture et des travaux publics, le solliciteur-général, le ministre de l'instruction publique, ou le président du conseil exécutif, à être nommée conseiller législatif, à siéger ou à voter en cette qualité, ni ne rendra aucune telle personne inéligible, ou inhabile à siéger ou à voter dans l'assemblée législative, si elle est élue pendant qu'elle occupe cette charge.

3. Nulle personne acceptant ou occupant une charge, commission ou emploi, en vertu d'une nomination de la couronne, ou du gouverneur-général, auquel se rattache un salaire annuel, ou quelque honoraire, allocation, émolument ou profit, ou montant quelconque, tenant lieu de salaire annuel, venant de la Puissance, ne sera nommée conseiller législatif, ni ne sera éligible comme membre de l'assemblée législative, ni, dans l'un ou l'autre cas, ne siégera ni ne votera en cette qualité pendant qu'elle occupe cette charge, commission ou emploi.

2. Mais rien de contenu dans la présente section ne rendra inéligible comme susdit, ou inhabile à siéger ou à voter ainsi, le président du sénat, ni aucun sénateur, à raison du salaire, des honoraires ou émoluments reçus en cette qualité, ni aucun membre du conseil privé, qui n'est pas inhabile à siéger ou à voter dans la chambre des communes.

3. Et rien de contenu dans la présente section ne rendra inéligible comme susdit, ou ainsi inhabile à siéger ou à voter à raison du salaire, des honoraires ou des émoluments reçus en cette qualité, tout officier de milice ou milicien ne recevant pas de solde permanente comme officier de l'état major de la milice, ni aucun maître de poste dont l'emploi ne lui rapporte pas annuellement un salaire ou revenu total excédant cent piastres.

4. Et rien de contenu dans la présente section ne s'appliquera à aucun membre du conseil législatif, occupant une charge, commission ou emploi en vertu d'une nomination faite antérieurement à la passation du présent acte, ni, jusqu'à la prochaine élection générale, à aucun membre de l'assemblée législative occupant une charge, commission ou emploi en vertu d'une nomination faite antérieurement à la passation du présent acte.

4. Nulle personne ayant ou possédant, entreprenant ou exécutant directement ou indirectement, seule ou avec une autre, par elle-même ou par l'intermédiaire d'un syndic ou tierce-partie, un contrat ou

marché avec Sa Majesté, ou avec un officier ou département public de la province, ou de la Puissance, se rattachant au service public de cette province, ou de la Puissance, ou en vertu duquel des deniers publics de la province, ou de la Puissance, devront être payés pour aucun service, ouvrage, matière ou chose,---ne sera nommée conseiller législatif, ni ne sera éligible comme membre de l'assemblée législative, ni, dans l'un ou l'autre cas, ne siégera ni ne votera en cette qualité.

5. Si une personne déclarée inéligible, aux termes du présent acte, comme membre de l'assemblée législative, est néanmoins élue et rapportée comme membre d'icelle, son élection et rapport seront nuls et de nul effet.

2. Et si une personne ainsi déclarée inéligible ou inhabile à siéger, ou à voter, par les seconde, troisième ou quatrième sections du présent acte, siége ou vote ainsi, elle encourra par là, une amende de mille piastres pour tout et chaque jour qu'elle aura ainsi siégé ou voté ; et cette somme pourra être recouvrée d'elle, par quiconque en fera la poursuite devant une cour de juridiction compétente en cette province.

6. Si un membre de l'assemblée législative devient inhabile, aux termes des deuxième, troisième ou quatrième sections du présent acte, à continuer à siéger ou à voter dans cette assemblée, son élection deviendra par là nulle, et son siége sera déclaré vacant, et un nouveau bref émanera immédiatement pour une nouvelle élection : mais il pourra être réélu, s'il est éligible aux termes du second paragraphe de la seconde section du présent acte.

7. Néanmoins, chaque fois qu'une personne remplissant la charge de procureur-général, secrétaire de la province, trésorier de la province, commissaire des terres de la couronne, commissaire de l'agriculture et des travaux publics, solliciteur-général, ou ministre de l'instruction publique, ou président du conseil exécutif, résignera sa charge, et que dans un mois après sa résignation, elle acceptera aucune des dites charges, elle ne rendra pas par là son siége vacant dans l'assemblée législative,

8. Tout membre de l'assemblée législative pourra résigner son siége en icelle, en donnant, de sa place dans l'assemblée législative, avis de son intention de ce faire ; et sur ce, le greffier devra immédiatement entrer le dit avis dans les journaux de la chambre et l'orateur pourra

adresser son mandat sous son seing et sceau, au greffier de la couronne en chancellerie, pour qu'il émette un bref pour l'élection d'un nouveau membre, pour remplacer le membre résignataire : et un bref émanera en conséquence.

9. Ou bien, ce membre, soit durant une session, soit dans l'intervalle entre deux sessions, pourra adresser et faire délivrer à l'orateur une déclaration de cette intention par un écrit sous son seing et sceau, en présence de deux témoins : et sur ce, l'orateur pourra adresser son mandat, sous son seing et sceau, au greffier de la couronne en chancellerie, pour qu'il émette un bref pour l'élection d'un nouveau membre, en remplacement de celui qui résigne, et un bref émanera en conséquence : et une entrée de cette déclaration sera ensuite faite dans les journaux de la chambre.

10. Si ce membre désire résigner son siége dans l'intervalle entre deux sessions, et qu'il n'y ait pas alors d'orateur, ou que l'orateur soit absent de la province, ou si ce membre est lui-même l'orateur, il pourra adresser et faire remettre à deux membres de la chambre une déclaration semblable ; et sur ce, ces deux membres pourront adresser leur mandat sous leurs seings et sceaux au greffier de la couronne en chancellerie pour qu'il émette un bref pour l'élection d'un nouveau membre, en remplacement de celui qui a ainsi résigné : et tel bref émanera en conséquence : et une entrée de cette déclaration sera ensuite faite dans les journaux de la chambre:

11. Un membre offrant sa résignation en prenant aucun des moyens ci-dessus, sera censé avoir rendu son siége vacant, et avoir cessé d'être membre de la chambre.

12. Mais nul membre n'offrira ainsi sa résignation lorsque son élection sera légalement contestée, ni avant l'expiration du temps durant lequel elle peut, en vertu de la loi, être contestée, sur d'autres motifs que ceux de corruption.

13. S'il survient une vacance dans l'assemblée législative par le décès d'un membre, ou parce qu'il aura accepté une charge, l'orateur, lorsqu'il sera informé de cette vacance par un membre, de sa place, ou par avis par écrit, sous les seings et sceaux de deux membres de la chambre, pourra, sur ce, adresser son mandat au greffier de la couronne

en chancellerie, pour qu'il émette un bref pour l'élection d'un membre pour remplir cette vacance : et un bref émanera en conséquence.

14. Si lorsque telle vacance aura lieu,ou si en aucun temps ensuite, avant que ce mandat soit émis, il n'y a pas d'orateur de la chambre, ou si l'orateur de la chambre est absent de la province, ou si le membre dont le siége devient vacant est l'orateur lui-même, deux membres de la chambre pourront adresser leur mandat sous leurs seings et sceaux au greffier de la couronne en chancellerie, pour qu'il émette ce bref, lequel émanera en conséquence.

15. Si cette vacance a lieu subséquemment à une élection générale, et avant la première réunion de la législature suivante, l'élection qui devra se faire en vertu de tel bref n'affectera pas les droits d'aucune personne qui pourra avoir raison de contester l'élection précédente : et le rapport de tout comité d'élection chargé de juger telle élection précédente, s'il est en faveur d'un candidat autre que la personne élue, rendra nulle l'élection subséquente et donnera droit au candidat, ainsi déclaré avoir été régulièrement élu à l'élection précédente, de prendre son siége comme si l'élection subséquente n'eût pas eu lieu.

16. Lorsqu'un membre du conseil législatif deviendra inhabile, en vertu de cet acte, les lettres-patentes en vertu desquelles ce membre a été appelé au dit conseil deviendront nulles, et un autre membre sera appelé à sa place au dit conseil : et toute personne ainsi inhabile, qui siégera ou votera au conseil législatif, soit que les dites lettres-patentes l'appelant au dit conseil, aient été annulées ou non, encourra toutes les pénalités mentionnées au présent acte.

17. Toute disposition de toute loi actuellement en force, contraire aux dispositions de cet acte, ou créant, ou maintenant d'autres causes d'inéligibilité que celles contenues dans le présent acte, ou déclarant d'autres fonctionnaires inhabiles à siéger, que ceux mentionnés par le présent acte, sont révoqués.

(Amendements sanctionnés le 24 décembre 1872.)

1. Le premier paragraphe de la deuxième section des amendements sanctionné le 5 avril 1869, est par le présent amendé, de manière à se lire comme suit :

1. " Nulle personne acceptant ou occupant une charge, commission " ou emploi d'une nature permanente ou temporaire en vertu d'une " nomination de la couronne ou du lieutenant-gouverneur, auquel un " traitement annuel, ou des honoraires, allocations ou émoluments ou " profits de tout genre ou montant que ce soit, venant de la province, " sont attachés, ne pourra être nommée conseiller législatif, ni ne sera " éligible comme membre de l'assemblée législative, ni dans l'un ou " l'autre cas ne siégera ni ne votera en cette qualité, tant qu'elle " occupera cette charge, commission ou emploi ; "

Mais le paragraphe ainsi amendé sera sujet aux exceptions décrétées dans le paragraphe suivant de la section précitée,

(Amendements sanctionnés le 28 janvier 1874.)

1. Nul membre du Sénat ou des Communes du Canada ne pourra être élu membre de l'Assemblée Législative de cette province.

2. Tout membre de l'Assemblée Législative de cette province qui, à l'avenir, consentira à se porter candidat à une élection pour la Chambre des Communes, ou acceptera la charge de sénateur, cessera *ipso facto* d'être membre de telle Assemblée Législative.

3. Nulle personne déclarée par le présent acte inhabile à servir comme membre de l'Assemblée Législative, ne pourra siéger à telle Assemblée Législative, ni y voter, sous peine d'une amende de mille piastres pour chaque jour qu'elle aura ainsi siégé ou voté.

(Amendement sanctionné le 10 juin 1884.)

La section 5 des amendements sanctionnés le 5 avril 1869, est amendée en y ajoutant le paragraphe suivant ;

" 3. Toutefois, pour être valables ces poursuites devront être intentées dans les douze mois à compter de la date où cette personne aura ainsi siégé ou voté contrairement aux dispositions de cet acte."

(Amendements sanctionnés le 9 mai 1885.)

1. La section 4 des amendements sanctionnés le 5 avril 1869 est amendée en retranchant les mots : " ou de la Puissance," partout où ils se trouvent dans la dite section 4.

SECTION 84.

(Amendements sanctionnés le 23 février 1875.)

La section 124 de l'acte électoral de Québec de 1875, décrètait que nul ne pourra être élu, ni voter, ni siéger, comme membre de l'assemblée législative de cette province, s'il n'est âgé d'au moins vingt-et-un ans, du sexe masculin, sujet de Sa Majesté par naissance ou par naturalisation, exempt de toute incapacité légale, et propriétaire possesseur de terres ou tènements dans la province, au montant de de deux mille piastres, en sus de toutes rentes, hypothèques, charges et dettes hypothécaires.

La section 125, l'obligeait sur demande écrite et déposée à cet effet entre les mains de l'officier-rapporteur, d'en faire la déclaration écrite à ce même officier-rapporteur.

Et toute personne qui siégera ou votera sans avoir la qualification requise par cette section, encourra une amende de deux mille piastres pour chaque jour qu'elle aura ainsi voté ou siégé.

(Amendements sanctionnés le 27 mai 1882.)

1. A compter de la sanction du présent acte, nulle qualification foncière ne sera exigée d'aucun candidat à un siège dans l'assemblée législative de cette province, ni d'aucun membre de la dite assemblée, mais telle candidat devra être âgé d'au moins vingt-et-un ans, du sexe masculin, sujet de Sa Majesté par naissance ou par naturalisation et exempt de toute incapacité légale.

SECTION 85.

(Amendements sanctionnés le 5 avril 1869.)

Attendu que les intérêts de cette province pourraient être exposés à de grands dangers, si la législature de Québec venait à être dissoute par le décès de Notre Souveraine Dame la Reine Victoria, (puisse Dieu la conserver longtemps !) ou par le décès d'aucun des héritiers et successeurs de Sa Majesté ; en conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Aucune Législature, ci-devant ou ci-après convoquée ou assemblée, dans et pour la province de Québec, ne cessera ni ne sera dissoute par le décès du Souverain, mais telle législature continuera, et pourra se réunir, s'assembler et siéger, procéder et agir, malgré tel décès du Souverain, de la même manière que si tel décès n'eut pas eu lieu.

2. Rien de ce qui est contenu dans la section précédente ne changera, ni ne diminuera le pouvoir du Souverain, de proroger ou de dissoudre la dite Législature.

(Amendements sanctionné le 30 juin 1881.)

Attendu que la section 85 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, décrète que la durée de l'Assemblée Législative de Québec est fixée à 4 ans et qu'il est expédient d'étendre cette période à 5 ans ; et attendu que la section 92 du susdit acte donne un pouvoir exclusif à la législature de chaque province de changer la durée de tel terme : En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. La durée de chaque Assemblée Législative de la province de Québec sera de cinq ans, à compter du jour du rapport des brefs pour l'élection des membres de cette assemblée et pas plus longtemps.

2. La disposition précédente n'aura point l'effet de priver le lieutenant-gouverneur de la province, du droit de dissoudre l'Assemblée Législative plus tôt, s'il le juge à propos.

3. Cet acte n'affectera point la durée de la présente Assemblée Législative.

SECTION 87.

(Amendement sanctionné le 12 juillet 1888,)

Attendu que la section 48 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, rendu applicable à l'Assemblée législative de Québec, par la section 87 du même acte, le quorum de la dite assemblée est fixée à vingt députés, et qu'il est expédient de réduire ce nombre à quinze.

Attendu que la section 92 du dit acte donne un pouvoir exclusif à la législature de cette province de changer le quorum de l'Assemblée

législative : En conséquence Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. A compter de la sanction du présent acte, la présence de quinze membres de l'assemblée législative de cette province sera suffisante pour constituer une assemblée de la chambre dans l'exercise de ses pouvoirs ; à cette fin, l'orateur sera compté comme un membre.

A la suite de ces amendements, nous croyons devoir reproduire l'acte suivant, que la Législature de Québec adopta à la session terminée le 1er février 1870, au sujet des immunités et des privilèges des deux Chambres de la Législature :

IMMUNITÉS ET PRIVILÈGES DES DEUX CHAMBRES DE LA LÉGISLATURE DE QUÉBEC.

1. Le mot " Chambre " ou " Chambres ", employé dans le présent acte, signifiera la Chambre ou les Chambres de la Législature de Québec.

2. Chaque Chambre pourra ordonner et rendre obligatoire la comparution de telles personnes ou la production de telles pièces et choses devant cette Chambre, ou aucun Comite d'icelle, qu'elle jugera nécessaire pour ses actes ou délibérations.

3. Nulle personne ne sera responsable de dommages, ou autres choses, pour tout acte accompli sous l'autorité de l'une ou de l'autre Chambre et dans la mesure de ses pouvoirs, ou en vertu d'un mandat émis sous cette autorité. Tous ces mandats pourront commander à tous shérifs, huissiers, constables et autres personnes de prêter aide et assistance ; et tous refus ou défaut de donner tel aide ou assistance, lorsque requis, sera une violation du présent acte.

4. Sont défendus et seront considérés comme infractions au présent acte les cas suivants :

1. Commettre des voies de fait, proférer des injures ou faire des écrits diffamatoires sur ou contre la personne des membres de l'une ou de l'autre Chambre, pendant la session de la Législature ou pendant les vingt jours qui précèdent ou les vingt jours qui suivent chaque session :

2. Empêcher, menacer ou tenter de violenter ou d'intimider les membres de l'une ou de l'autre Chambre ;

3. Chercher à corrompre quelqu'un de ces membres en lui offrant des présents, ou le fait de l'acceptation par l'un d'eux de présents ainsi offerts ;

4. Commettre des voies de fait sur la personne des officiers de l'une ou de l'autre Chambre, ou leur opposer des obstacles pendant qu'ils sont dans l'acte d'accomplir leur devoir ;

5. Suborner ou tenter de suborner des témoins au sujet du témoignage qu'ils doivent donner devant tout Comité de l'une ou de l'autre Chambre.

6. Présenter à l'une ou à l'autre Chambre, ou à l'un des Comités d'icelles, quelque document faux ou falsifié, dans le dessein de tromper telle Chambre ou tel Comité.

7. Le fait de fabriquer, de falsifier ou d'altérer illégalement les papiers de l'une ou de l'autre Chambre, ou de l'un des Comités d'icelles, ou tout document ou pétition présenté ou produit ou qui doit être présenté ou produit devant telle Chambre ou tel Comité, ou le fait par quelque personne d'apposer ou de souscrire le nom de quelque autre personne sur l'un de ces documents ou pétitions, dans le dessein d'induire en erreur.

5. Nul membre de l'une ou de l'autre Chambre ne sera sujet à aucune action ou poursuite, arrestation, emprisonnement ou à des dommages et intérêts à raison de quelque matière ou chose par lui présentée par pétition, bill, résolution, proposition ou autrement devant la Chambre, ou à raison de quelque parole par lui prononcée devant cette Chambre ; et le fait d'intenter telles actions ou poursuites, d'amener ou d'opérer une telle arrestation ou tel emprisonnement et d'adjuger des dommages et intérêts, sera considéré comme une violation du présent acte.

6. Si ce n'est pour une infraction au présent acte, nul membre de l'une ou de l'autre Chambre ne sera sujet à l'arrestation, à la détention ou molestation à raison d'aucune dette ou cause quelconque d'une nature civile, pendant la durée des sessions de la Législature, ni pendant les vingt jours qui précéderont ou les vingt jours qui

suivront telle session ; et toute telle arrestation, détention ou molestation sera une infraction au présent acte.

7. Durant les périodes de temps mentionnées dans la précédente section, tous les membres, officiers et employés de l'une ou de l'autre Chambre, et tous les témoins assignés à comparaître devant cette Chambre, ou tout Comité d'icelle, seront exempts de servir ou d'assister comme jurés devant toute cour de justice en cette Province.

8. Toute personne qui fera quelque infraction au présent acte sera passible d'un emprisonnement pour tel temps, durant la session de la Législature siégeant alors, qui sera déterminé par la Chambre qui se sera enquise de telle infraction.

9. Toutes les infractions au présent acte pourront être sommairement recherchées par la Chambre contre laquelle elles ont été commises, de telle manière et en telle forme que la Chambre jugera à propos ; et pour les fins du présent acte, chacune des Chambres est par le présent acte investie de tous les pouvoirs et de toute la juridiction qui seront nécessaires ou désirables pour examiner, juger et prononcer sentence sur toutes telles infractions, et pour infliger et faire exécuter la peine que le présent acte prescrit en punition de telles infractions.

10. Dans le cas où il serait intenté une action civile à raison ou en conséquence de la publication de quelque exemplaire de tout rapport document, procès-verbal des votes ou délibérations de l'une ou de l'autre Chambre, le défendeur pourra en tout état de cause produire devant la cour ou le juge, ce rapport, document, procès-verbal des votes on délibérations, ainsi que l'exemplaire ci-haut mentionné, accompagné d'un affidavit constatant l'identité du rapport, document procès-verbal des votes ou délibérations, et attestant la fidélité de l'exemplaire ; et la cour ou le juge devra, sur ce, suspendre immédiatement les procédures civiles ainsi intentées, et ces dernières ainsi que tout bref ou ordre émis en la cause serent finalement discontinués et annulés et réputés tels, sous l'autorité du présent acte.

11. Il sera permis dans toute action civile intentée en la Province de Québec à raison de l'impression de quelque extrait ou résumé de tel rapport, document, procès-verbal des votes ou délibérations, de produire, comme preuve à l'appui de la dénégation générale, ce rapport, document, procès-verbal des votes ou délibérations, et de démontrer

que l'extrait ou le résumé a été publié de bonne foi et sans malice : et si la cour ou le jury, selon le cas, est de même avis, un jugement sera prononcé ou un verdict sera rendu en faveur du défendeur.

12. Dans toutes ces procédures, tout exemplaire des Journaux de l'une ou de l'autre de ces Chambres, imprimé ou paraissant être imprimé par l'ordre d'icelle Chambre, sera admis comme preuve de tels Journaux par tous les tribunaux, juges de paix et autres, sans qu'il soit nécessaire d'apporter des preuves pour attester que ces journaux ont été ainsi imprimés.

13. Le présent acte sera suffisamment cité, en le désignant sous le nom de " l'Acte Parlementaire de Québec ".

La section 5 de cet acte fut, à la session terminée le 15 janvier 1898, amendé en y ajoutant après le mot : " chambre ", les mots " ou un de ces comités ".

Il nous reste maintenant à donner, dans les pages qui vont suivre, la liste des orateurs, les limites et les transformations des comtés, ainsi que le nombre, les noms et le temps de service de leurs députés, depuis l'établissement de la première Chambre d'Assemblée jusqu'aujourd'hui.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

DE 1792 A 1901

ORATEURS, DE 1792 A 1901

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA, DE 1792 A 1838

Orateurs

Panet, l'hon. Jean Antoine	du 17 décembre 1792	au 28 janvier	1794
Lotbinière, l'hon. Michel Eustache Gaspard A. Chartier de	du 28 janvier 1794	au 24 janvier	1797
Panet, l'hon. Jean Antoine	du 24 janvier 1797	au 21 janvier	1815
Papineau, l'hon. Louis Joseph	du 21 janvier 1815	au 10 janvier	1823
Vallières de St-Réal, l'hon. Joseph Rémi	du 10 janvier 1823	au 8 janvier	1825
Papineau, l'hon. Louis Joseph	du 8 janvier 1825	au 27 mars	1838

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1841 A 1867

Orateurs

Cuvillier, l'hon. Augustin	du 14 juin 1841	au 30 septembre	1844
MacNab, Sir Allan Napier	du 28 novembre 1844	au 25 février	1848
Morin, l'hon. Augustin Norbert	du 25 février 1848	au 27 octobre	1851
Macdonald, l'hon. John Sanfield	du 19 août 1852	au 23 juin	1854
Sicotte, l'hon. Louis Victor	du 5 septembre 1854	au 25 novembre	1857
Smith, l'hon. Henry	du 25 février 1858	au 10 juin	1861
Turcotte, l'hon. Joseph Edouard	du 20 mars 1862	au 12 mai	1863
Wallbridge, l'hon. Lewis	du 13 août 1863	au 1 juillet	1867

ORATEURS, DE 1792 A 1901. —*Suite.*

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901

Orateurs

Blanchet, l'hon. Joseph Goderic......du	27 décembre	1867	au	7 novembre	1871
" " " 2e terme.du	7 novembre	1871	au	4 novembre	1875
Fortin, l'hon. Pierre................du	4 novembre	1875	au	10 novembre	1876
Beaubien, l'hon. Louis.... ......du	10 novembre	1876	au	4 juin	1878
Turcotte, l'hon. Arthur.............du	4 juin	1878	au	8 mars	1882
Taillon, l'hon. Louis Olivier.........du	8 mars	1882	au	23 janvier	1884
Würtele, l'hon. Jonathan Saxton Campbell.. ....du	27 mars	1884	au	28 juin	1886
Marchand, l'hon. Félix Gabriel......du	27 janvier	1887	au	7 janvier	1890
" " " 2e terme.du	7 janvier	1890	au	27 avril	1892
LeBlanc, l'hon. Pierre Evariste......du	27 avril	1892	au	23 novembre	1897
Tessier, l'hon. Jules.................du	23 novembre	1897	au	14 février	1901
Rainville, l'hon. Henri Benjamin.....du	14 février	1901	....		

DÉPUTÉS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

DE 1792 A 1901.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.

---

50 DÉPUTÉS

(Les limites des comtés originaires ont été déterminées par proclamation de Sir Alured Clarke, en date du 7 mai 1792.)

BEDFORD, comté de. (1 député), de **1792** à **1830**.

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté est de la rivière Sorel, autrement appelée Richelieu ou Chambly, entre la dite rivière Sorel et le côté occidental du comté de Richelieu, ensemble avec toutes les îles dans la dite rivière les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie.

— **Rouville**, J. B. M. Hertel de........	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
— **Coffin**, Nathaniel....................	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
— **Steele**, John........................	du 28 juillet	1800 au 13 juin	1804
— **Moore**, William Sturge.............	du 6 août	1804 au 2 octobre	1809
— **Jones**, John........................	du 23 novembre	1809 au 1 mars	1810
— **Desbleds**, Alexis....................	du 21 avril	1810 au 22 mars	1814
— **Georgen**, Henry.....................	du 13 mai	1814. décédé 3 juillet	1815
— **McCord**, Thomas....................	du 25 avril	1816 au 9 février	1820
Franchère, Joseph.................	du 11 avril	1820 au 29 mai	1820
— **Jones**, jr. John.....................	du 25 juillet	1820 au 31 décembre	1821
— **Franchère**, Joseph.................	du mars	1822 au 6 juillet	1824
— **Rouville**, J. B. René Hertel de......	du 28 août	1824 au 2 septembre	1830

Voir les comtés de Rouville et Missisquoi, de 1830 à 1838.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

BUCKINGHAM, comté de, (2 députés), de **1792** à **1830**.

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté sud du fleuve St-Laurent entre le côté occidental du comté de Dorchester et une ligne parallèle à icelui courant de l'angle nord-est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Sorel, ensemble avec toutes les îles dans le fleuve St. Laurent (ou le lac St. Pierre), les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie.

Duchesnay, A. Juchereau	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
Tonnancour, Joseph Marie de	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
Craigie, John	du 20 juillet	1796 au 13 juin	1804
Allsopp, Geo. Waters	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
Gouin, Louis	du 28 juillet	1800 au 13 juin	1804
Proulx, Louis	du 6 août	1804 au 27 avril	1808
Legendre, François	du 6 août	1804 au 27 avril	1808
Legendre, Louis	du 18 juin	1808 au 2 octobre	1809
Hébert, Jean Baptiste	du 18 juin	1808 au 22 mars	1814
Legendre, François	du 23 novembre	1809 au 22 mars	1814
Bellet, François	du 13 mai	1814 au 29 mai	1820
Stuart, James	du 13 mai	1814 au 6 février	1815
Bourdages, Louis	du 13 mars	1815 au 29 février	1816
Badeaux, Joseph	du 25 avril	1816 au 9 février	1820
Bourdages, Louis	du 11 avril	1820 au 2 septembre	1830
Proulx, Jean Baptiste	du 25 juillet	1820 au 2 septembre	1830

Voir les comtés d'Yamaska, Drummond, Nicolet, Lotbinière, Sherbrooke et Mégantic, de 1830 à 1838.

CORNWALLIS, comté de,—(2 députes), de **1792** à **1830**.

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté sud du fleuve St. Laurent entre le comté de Gaspé et une ligne courant sud-est de l'angle occidental d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de M. Lauchlan Smith ou Ste Anne, ensemble avec les îles de St. Barnabé et du Bic et toutes les autres îles dans le dit fleuve les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

CORNWALLIS, comté de,—*Suite.*

Panet, Pierre Louis................	du 10 juillet	1792 au 31 mai 1796
Digé, Jean........................	du 10 juillet	1792 au 31 mai 1796
Sirois Duplessis, Pascal............	du 20 juillet	1796, décédé en 1797
Menut, Alexandre..................	du 20 juillet	1796 au 13 juin 1804
Taché, Pascal.....................	du 20 mars	1798 au 4 juin 1800
Boucher, Joseph..................	du 28 juillet	1800 au 13 juin 1804
Perrault, Joseph N...............	du 6 août	1804 au 27 avril 1808
Roy, Alexandre.....................	du 6 août	1804 au 27 avril 1808
Borgia, Joseph Levasseur...........	du 18 juin	1808 au 9 février 1820
Robitaille, Joseph.................	du 18 juin	1808 au 2 septembre 1830
Taché, Jean Baptiste..............	du 11 avril	1820 au 6 juillet 1824
Borgia, Joseph Levasseur...........	du 28 août	1824 au 2 septembre 1830

Voir les comtés de Kamouraska et Rimouski, de 1830 à 1838.

DEVON, comté de.—(2 députés) de **1792 à 1830,**

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté sud du fleuve St-Laurent entre le côté occidental du comté de Cornwallis et une ligne parallèle à icelui courant de l'angle occidental d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de la Rivière du Sud, ensemble avec toutes les îles dans le fleuve St-Laurent les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie.

Dambourgès, F....................	du 10 juillet	1792 au 31 mai 1796
Tod, James.........................	du 10 juillet	1792 au 31 mai 1796
Dorion, Nicolas....................	du 20 juillet	1796 au 4 juin 1800
Bernier, François..................	du 20 juillet	1796 au 22 mars 1814
Pelletier, fils. Bernard..............	du 28 juillet	1800 au 13 juin 1804
Fortin, Jean Baptiste..............	du 6 août	1804 au 22 mars 1814
Fournier, François..................	du 13 mai	1814 au 6 juillet 1824
Couillard Després, Jos. E..........	du 13 mai	1814 au 9 février 1820
Fortin, Jean Baptiste...............	du 11 avril	1820 au 2 septembre 1830
Couillard Després, Jos. E..........	du 28 août	1824 au 5 juillet 1827
Létourneau, Jean Charles...........	du 25 août	1827 au 2 septembre 1830

Voir le comté de l'Islet, de 1830 à 1838.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

DORCHESTER, comté de.—(2 députés), de **1792** à **1830.**

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté sud du fleuve St-Laurent entre le côté occidental du comté d'Hertford et une ligne parallèle à icelui courant de l'angle occidental de l'étendue de terre susdite appelée la Seigneurie de Lauzon ou la seigneurie de la Pointe Lévy, ensemble avec toutes les îles dans le fleuve St-Laurent les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie.

—**Taschereau,** Gabriel Elzéar	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
—**Salaberry,** Louis de	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
—**Bégin,** Charles	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
—**Dumas,** Alexandre	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
—**Caldwell,** John	du 28 juillet	1800 au 2 octobre	1809
—**Taschereau,** Jean Thomas	du 28 juillet	1800 au 27 avril	1808
—**Langlois,** Pierre	du 18 juin	1808 au 22 mars	1814
—**Taschereau,** Jean Thomas	du 23 novembre	1809 au 1 mars	1810
—**Caldwell,** John	du 21 avril	1810 au 15 décembre	1811
—**Taschereau,** Jean Thomas	du août	1812 au 9 février	1820
—**Davidson,** John	du 13 mai	1814 au 5 juillet	1827
—**Lagueux,** Louis	du 11 avril	1820 au 2 septembre	1830
—**Samson,** Joseph	du 25 août	1827 au 2 septembre	1830

Voir les comtés de Beauce et Dorchester, de 1830 à 1838.

EFFINGHAM, comté d'.—(2 députés), de **1792** à **1830.**

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté nord du fleuve St. Laurent et de la rivière Ottawa entre le côté est du comté d'York et une ligne parallèle à icelui courant de l'angle sud-est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Terrebonne, ensemble avec l'Ile Jésus et toutes les autres iles dans les dits fleuve St. Laurent et rivière Ottawa, faisant face au dit comté en tout ou en partie, excepté l'Ile de Montréal.

—**Jordan,** Jacob	du 10 juillet	1792 décédé 24 février	1796
—**Lacroix.** Joseph	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
—**Jordan,** jr. Jacob	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
—**Boue,** Charles Baptiste	du 20 juillet	1796 au 22 mars	1802

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINBE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

EFFINGHAM, comté d'—*Suite.*

Nadon, André	du 28 juillet 1800	au 27 avril 1808
Shaw, Angus	du 1802	au 13 juin 1804
Porteous, Thomas	du 6 août 1804	au 27 avril 1808
Meunier, Joseph	du 18 juin 1808	au 22 mars 1814
Duclos, Joseph	du 18 juin 1808	au 1 mars 1810
Malbœuf dit Beausoleil, Joseph	du 21 avril 1810	au 9 février 1820
Sherwood, Samuel	du 13 mai 1814	au 9 février 1820
Oldham, Jacob	du 11 avril 1820,	décédé 11 juin 1824
Tassé, François	du 11 avril 1820	au 6 juillet 1824
De Montigny, Casimir	du 28 août 1824	au 5 juillet 1827
Turgeon, Joseph Ovide	du 28 août 1824	au 2 septembre 1830
Papineau, André	du 25 août 1827	au 2 septembre 1830

Voir le comté de Terrebonne, de 1830 à 1838.

GASPE, comté de,—(1 député), de **1792** à **1830**.

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté sud du fleuve St. Laurent actuellement appelée le district de Gaspé, tel qu'il est désigné dans la proclamation du 24 juillet 1788.

O'Hara, Edouard	du 10 juillet 1792	au 4 juin 1800
Vondenvelden, William	du 28 juillet 1800	au 13 juin 1804
Pyke, George	du 25 septembre 1804	au 22 mars 1814
Browne, G	du 28 juin 1814	au 29 février 1816
Cockburn, James	du 14 juin 1816,	décédé en août 1819
Taschereau, Jean Thomas	du 12 septembre 1820	au 5 juillet 1827
Christie, Robert	du 15 octobre 1827	au 2 septembre 1830

Voir les comtés de Bonaventure et Gaspé, de 1830 à 1838.

HAMPSHIRE, comté de.—(2 députés), de **1792** à **1830**.

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté nord du fleuve St. Laurent entre le côté est du comté de St. Maurice et une ligne parallèle à icelui courant de l'angle sud-ouest d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de St. Gabriel, ensemble avec toutes les îles dans le dit fleuve St. Laurent les plus près du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 À 1830.—*Suite.*

HAMPSHIRE, comté de,—*Suite.*

McNider, Mathieu	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
Boudreau, Jean	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
Planté, Joseph	du 20 juillet	1796 au 27 avril	1808
Huot, François	du 20 juillet	1796 au 13 juin	1804
Duchesnay, Antoine L. Juchereau	du 6 août	1804 au 1 mars	1810
Huot, François	du 18 juin	1808 décédé 30 janvier	1822
LaRue, François Xavier	du 21 avril	1810 au 22 mars	1814
Allsopp, George Waters	du 13 mai	1814 au 9 février	1820
Langevin, Charles	du 11 avril	1820 au 6 juillet	1824
Arcand, Jean Olivier	du 13 mars	1822 au 6 juillet	1824
Drolet, François	du 28 août	1824 au 5 juillet	1827
Cannon, John	du 28 août	1824 au 16 mars	1826
LaRue, François Xavier	du 8 mai	1826 au 2 septembre	1830
Cannon, John	du 25 août	1827 au 2 septembre	1830

Voir le comté de Portneuf, de 1830 à 1838.

HERTFORD, comté de.—(2 députés) de **1792** à **1830.**

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté sud du fleuve St-Laurent entre le côté occidental du comté de Devon et une ligne parallèle à icelui courant de l'angle nord-est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Lauzon ou de la Pointe Lévy, ensemble avec toutes les îles dans le fleuve St-Laurent les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie.

Marcoux, Pierre	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
Dunière, Louis	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
Dunière, fils, Louis	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
Têtu, Fel	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
Tellier, Michel	du 28 juillet	1800 au 13 juin	1804
Blais, Louis	du 28 juillet	1800 au 13 juin	1804
Turgeon, Louis	du 6 août	1804 au 2 octobre	1809
Roy, Etienne Féréol	du 6 août	1804 au 9 février	1820

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

HERTFORD, comté de,—*Suite.*

— **Blanchet,** François	du 23 novembre 1809	au 29 février 1816
— **Turgeon,** Louis	du 25 avril 1816	au 10 mars 1818
— **Blanchet,** François	du 6 avril 1818	décédé 24 juin 1830
— **Paré,** François Xavier	du 11 avril 1820	au 6 juillet 1824
— **Boissonnault,** Nicolas	du 28 août 1824	au 2 septembre 1830

Voir le comté de Bellechasse, de 1830 à 1838.

HUNTINGDON, comté d'.—(2 députés), de **1792** à **1830.**

Ce comté comprend tout le reste de la province sur le côté sud du fleuve St. Laurent, ensemble avec toutes les îles dans le fleuve St. Laurent et dans la rivière Sorel, autrement appelée Richelieu ou Chambly, les plus voisines du dit comté.

— **St. George Dupré,** Hippolyte	du 10 juillet 1792	au 31 mai 1796
— **Lorimier,** Guillaume de	du 10 juillet 1792	au 31 mai 1796
— **Périnault,** Joseph	du 20 juillet 1796	au 4 juin 1800
— **Perrault,** Joseph François	du 20 juillet 1796	au 13 juin 1804
— **Raymond,** Jean Baptiste	du 28 juillet 1800	au 27 avril 1808
— **McKenzie,** Sir A.	du 6 août 1804	au 27 avril 1808
— **Salaberry,** Louis de	du 18 juin 1808	au 2 octobre 1809
— **Panet,** Jean Antoine	du 18 juin 1808	au 22 mars 1814
— **Sewell,** Stephen	du 29 novembre 1809	au 1 mars 1810
— **Henry,** Edme	du 21 avril 1810	au 22 mars 1814
— **Cuvillier,** Augustin	du 13 mai 1814	au 2 septembre 1830
— **O'Sullivan,** Michael	du 13 mai 1814	au 6 juillet 1824
— **Raymond,** Jean Moïse	du 28 août 1824	au 2 septembre 1830

Voir les comtés de l'Acadie, Beauharnois et Laprairie, de 1830 à 1838.

KENT, comté de.—(2 députés), de **1792** à **1830.**

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté sud-est du fleuve St. Laurent entre ce fleuve et la rivière Sorel, dite Richelieu ou Chambly, et entre le côté occidental du comté de Surrey, et une ligne parallèle à icelui, courant de l'angle occidental d'une étendue de terre communément appelée la baronie de Longueuil, ensemble avec toutes les

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

KENT, comté de,—*Suite.*

îles dans le fleuve St. Laurent les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie et aussi avec toutes les îles dans la dite rivière Sorel, Richelieu ou Chambly, les plus voisines du dit comté et de ce côté vis-à-vis d'icelui en tout ou en partie.

— **Boileau**, René	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
— **Legras-Pierreville**, Pierre	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
— **Mesnard Lafontaine**, Antoine	du 20 juillet	1796 au 13 juin	1804
— **Viger**, Jacques	du 20 juillet	1796, décédé 21 janvier	1798
— **Berthelot d'Artigny**, Michel Amable	du mars	1798 au 4 juin	1800
— **Viger**, François	du 28 juillet	1800 au 27 avril	1808
— **Weilbrenner**, Pierre	du 6 août	1804 au 27 avril	1808
— **Planté**, Joseph	du 18 juin	1808 au 2 octobre	1809
— **Papineau**, Louis Joseph	du 18 juin	1808 au 22 mars	1814
— **Debartzch**, Pierre Dominique	du 23 novembre	1809 au 17 janvier	1814
— **Bresse**, Joseph	du 13 mai	1814 au 29 février	1816
— **Breux**, Noël	du 13 mai	1814 au 29 février	1816
— **Viger**, Denis Benjamin	du 25 avril	1816 au 2 septembre	1830
— **Bruneau**, Pierre	du 25 avril	1816, décédé 13 avril	1820
— **Quesnel**, Frédéric Auguste	du 25 juillet	1820 au 2 septembre	1830

Voir le comté de Chambly, de 1830 à 1838.

LEINSTER, comté de.—(2 députés), de 1792 à 1830.

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté nord du fleuve St. Laurent et de la rivière Ottawa entre le côté est du comté d'Effingham et une ligne courant nord-ouest de l'angle sud-est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de St. Sulpice, ensemble avec toutes les îles dans le dit fleuve St. Laurent et la rivière Ottawa les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie.

— **LaRoque**, François Antoine	du 10 juillet	1792, décédé 31 octobre	1792
— **Panet**, Bonaventure	du 10 juillet	1792 au 4 juin	1800
— **McBeath**, George	du janvier	1793 au 31 mai	1796

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

LEINSTER, comté de.—*Suite.*

Viger, Joseph	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
Beaumont, J.	du 28 juillet	1800 au 13 juin	1804
Archambault, Jean	du 28 juillet	1800 au 27 avril	1808
Lanaudière, Charles Gaspard de	du 6 août	1804 au 27 avril	1808
Faribault, Joseph Edouard	du 18 juin	1808 au 2 octobre	1809
Turgeon, Joseph	du 18 juin	1808 au 2 octobre	1809
Panet, Bonaventure	du 23 novembre	1809 au 1 mars	1810
Tarchereau, Jean Thomas	du 23 novembre	1809 au 1 mars	1810
Archambault, Jacques	du 21 avril	1810 au 22 mars	1814
Viger, Denis Benjamin	du 21 avril	1810 au 29 février	1816
Lacombe, Jacques	du 13 mai	1814 au 21 mars	1815
Prévost, Michel	du 10 juin	1815 au 29 février	1816
Beaupré, Benjamin	du 25 avril	1816 au 9 février	1820
Lacombe, Jacques	du 25 avril	1816 décédé 5 déc.	1821
Joliette, Berthélemy	du 11 avril	1820 au 29 mai	1820
Prévost, Michel	du 25 juillet	1820 au 6 juillet	1824
Rochon, Jean Marie	du 9 janvier	1822 au 5 juillet	1827
Courteaux, Charles	du 28 août	1824 au 5 juillet	1827
Leroux, Laurent	du 25 août	1827 au 2 septembre	1830
Poirier, Julien	du 25 août	1827 au 2 septembre	1830

Voir les comtés de L'Assomption et Lachenaie, de 1830 à 1838.

MONTREAL, comté de.—(2 députés), de **1792** à **1830.**

Ce comté comprend l'Ile de Montréal, renfermant pareillement telle partie d'icelle qui sera comprise dans les limites de la ville de Montréal ci-après désignées.

Papineau, Joseph	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
Walker, James	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
Ducharme, Jean-Marie	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
Guy, Et	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

MONTREAL, comté de.—*Suite.*

Papineau, Joseph	du 28 juillet	1800 au 13 juin		1804
Walker, Thomas	du 28 juillet	1800 au 13 juin		1804
Frobisher, Benjamin	du 6 août	1804 au 27 avril		1808
Roy Portelance, Louis	du 6 août	1804 au 22 mars		1814
Durocher, Jean Baptiste	du 18 juin	1808 décédé 12 juillet		1811
Stuart, James	du 4 décembre	1811 au 9 février		1820
Richer, Augustin	du 13 mai	1814 au 9 février		1820
Perrault, Joseph	du 11 avril	1820 au 2 septembre		1830
Valois, Joseph	du 11 avril	1820 au 2 septembre		1830

Voir le comté de Montréal, de 1830 à 1838.

MONTREAL-EST, (Ville).—(2 députés), de **1792** à **1830.**

La ville de Montréal comprend toute cette étendue ou partie de terre (formant partie et portion du susdit comté de Montréal) bornée en front par le fleuve St-Laurent et par derrière par une ligne parallèle au cours général des murs de fortification sur le derrière de la dite ville à la distance de 100 chaînes de la porte communément appelée porte St-Laurent, et bornée sur le côté est ou d'en bas par une ligne courant parallèlement au cours général des murs de fortification sur le côté est ou d'en bas de la dite ville à la distance de 100 chaînes de la porte du côté du faubourg de Québec communément appelée la porte de Québec, et sur le côté ouest ou d'en haut par une ligne courant parallèlement au cours général des murs de fortification sur le côté est ou d'en haut de la ville à la distance de 100 chaînes de la porte du côté du faubourg St-Antoine communément appelée la porte des Récollets, et que la dite ville de Montréal soit et elle est par la présente déclarée divisée en deux parties qui seront respectivement nommées le Quartier Est et le Quartier Ouest.

Le Quartier Est de la ville de Montréal comprend toute la partie est ou d'en bas, de la dite étendue ci-dessus désignée, bornée au côté ouest, ou d'en haut, par une ligne courant par le milieu de la grande rue du faubourg St-Laurent et la continuation d'icelle, et par le milieu de la rue appelée rue de la Congrégation, et de la rue Notre-Dame, et par le milieu d'icelle à l'ouest jusqu'au milieu de la rue St-Joseph, et de là descendant par le milieu de la rue St-Joseph jusqu'au fleuve.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

MONTREAL-EST, (Ville).—*Suite.*

Frobisher, Joseph	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
Richardson, John	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
Papineau, Joseph	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
Viger, Denis	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
Panet, Pierre Louis	du 28 juillet	1800 au 13 juin	1804
Badgley, Frs	du 28 juillet	1800 au 13 juin	1804
McGill, James	du 6 août	1804 au 27 avril	1808
Chaboillez, Louis	du 6 août	1804 au 27 avril	1808
Mondelet, Jean-Marie	du 18 juin	1808 au 2 octobre	1809
Stuart, James	du 18 juin	1808 au 1 mars	1810
Papineau, Joseph	du 23 novembre	1809 au 22 mars	1814
Sewell, Stephen	du 21 avril	1810 au 22 mars	1814
Beaujeu, Saveuse de	du 13 mai	1814 au 29 février	1816
Platt, George	du 13 mai	1814 au 29 février	1816
Roy Portelance, Louis	du 25 avril	1816 au 9 février	1820
Molson, John	du 25 avril	1816 au 9 février	1820
Heney, Hughes	du 11 avril	1820 au 2 septembre	1830
Busby, Thomas	du 11 avril	1820 au 29 mai	1820
Thain, Thomas	du 25 juillet	1820 au 6 juillet	1824
Leslie, James	du 28 août	1824 au 2 septembre	1830

Voir Montréal-Est, de 1830 à 1838.

MONTREAL-OUEST, (Ville).—(2 députés), de **1792** à **1830**.

Le Quartier Ouest de la ville de Montréal comprend tout le reste de la dite étendue ou partie de terre dans les limites ci-dessus désignées.

McGill, James	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
Durocher, Jean-Baptiste	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
Auldjo, Alex	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
Foucher, Louis Charles	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
McGill, James	du 28 juillet	1800 au 13 juin	1804

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

MONTREAL-OUEST, (Ville).—*Suite.*

Périnault, Joseph	du 28 juillet	1800	au 13 juin	1804
Richardson, John	du 6 août	1804	au 27 avril	1808
Mondelet, Jean-Marie	du 6 août	1804	au 27 avril	1808
McGillivray, William	du 18 juin	1808	au 2 octobre	1809
Viger, Denis Benjamin	du 18 juin	1808	au 1 mars	1810
McCord, Thomas	du 23 novembre	1809	au 1 mars	1810
St. Dizier, Et. N	du 21 avril	1810	au 22 mars	1814
McLeod, Arch. N	du 21 avril	1810	au 22 mars	1814
Papineau, Louis Joseph	du 13 mai	1814	au 2 septembre	1830
Fraser, James	du 13 mai	1814	au 29 février	1816
Vinet dit Souligny, Félix	du 25 avril	1816	au 9 février	1820
Garden, George	du 11 avril	1820	au 6 juillet	1824
Rocheblave, Pierre de	du 28 août	1824	au 5 juillet	1827
Nelson, Robert	du 25 août	1827	au 2 septembre	1830

Voir Montréal-Ouest, de 1830 à 1838.

NORTHUMBERLAND, comté de.—(2 députés), de **1792** à **1830**.

Ce comté comprend tout le reste de la province sur le côté nord du fleuve St. Laurent et sur le côté est du comté de Québec, ensemble avec l'Ile aux Coudres et toutes les autres îles dans le dit fleuve St. Laurent les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie, excepté l'Ile d'Orléans.

Bédard, Pierre	du 10 juillet	1792	au 27 avril	1808
Dufour, Joseph	du 10 juillet	1792	au 31 mai	1796
Fisher, James	du 20 juillet	1796	au 4 juin	1800
Poulin, Jean-Marie	du 28 juillet	1800	au 2 octobre	1809
Caron, Augustin	du 18 juin	1808	au 2 octobre	1809
Drapeau, Joseph	du 23 novembre	1809,	décédé 3 nov.	1810
Lee, Thomas	du 23 novembre	1809	au 29 février	1816
Caron, Augustin	du 16 janvier	1811	au 22 mars	1814
Lagueux, Etienne Claude	du 13 mai	1814	au 6 juillet	1824

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

NORTHUMBERLAND, comté de.—*Suite.*

Panet, Philippe	du 25 avril	1816 au	6 juillet	1824
Laterrière, Marc Pascal de Sales	du 28 août	1824 au	2 septembre	1830
Fraser, John	du 28 août	1824 au	5 juillet	1827
Lagueux, Etienne Claude	du 25 août	1827 au	2 septembre	1830

Voir les comtés de Montmorency et Saguenay, de 1830 à 1838.

ORLEANS, comté d'.—(1 député), de 1792 à 1830.

Ce comté comprend toute l'Ile d'Orléans située dans le fleuve St. Laurent, près de Québec.

Boisseau, Nicolas Gaspard	du 19 juillet	1792 au	31 mai	1796
Martineau, Jérôme	du 20 juillet	1796, décédé	19 déc.	1809
Blouin, Charles	du 21 avril	1810 au	9 février	1820
Quirouet, François	du 11 avril	1820 au	2 septembre	1830

Voir le comté d'Orléans, de 1830 à 1838.

QUÉBEC, comté de.—(2 députés), de 1792 à 1830.

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté nord du fleuve St-Laurent entre le côté est du comté de Hampshire et une ligne courant nord nord-ouest de l'angle sud-ouest d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Beaupré, près de l'embouchure de la rivière Montmorency, ensemble avec toutes les îles dans le dit fleuve St-Laurent les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie, excepté l'Ile d'Orléans ; renfermant dans le dit comté l'étendue de terre comprise dans les limites de la ville de Québec ci-après désignée.

Salaberry, Louis de	du 10 juillet	1792 au	8 janvier	1793
Lynd, David	du 10 juillet	1792 au	31 mai	1796
Berthelot d'Artigny, Michel Amable	du 18 février	1793 au	31 mai	1796
Black, John	du 20 juillet	1796 au	4 juin	1800
Paquet, Louis	du 20 juillet	1796 au	13 juin	1804
Berthelot d'Artigny, Michel Amable	du 28 juillet	1804 au	27 avril	1808
De Bonne, Pierre Amable	du 6 août	1804 au	24 février	1810
Gray, Ralph	du 18 juin	1808 au	1 mars	1810

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

QUÉBEC, comté de.—*Suite.*

Gauvreau, Louis	du 21 avril	1810 décédé 16 août	1822
Bédard, Jean Baptiste	du 21 avril	1810 au 22 mars	1814
Bréhaut. Pierre	du 13 mai	1814 décédé 2 mai	1817
McCullum, James	du 7 août	1817 au 18 février	1818
Neilson, John	du 28 mars	1818 au 2 septembre	1830
Clouet, Michel	du 22 octobre	1822 au 2 septembre	1830

Voir le comté de Québec, de 1830 à 1838

QUÉBEC, Basse-Ville.—(2 députés), de **1792** à **1830.**

La ville de Québec comprend toute cette étendue de terre ou promontoire (formant une partie et portion du susdit comté de Québec) entre le fleuve St-Laurent et la rivière St-Charles, bornée par derrière par une ligne droite courant le long du front est du couvent appelé l'Hôpital-Général et continuée d'une rivière à l'autre, et que la dite ville de Québec soit et elle est par la présente déclarée divisée en deux parties qui seront respectivement nommées la Basse-Ville et la Haute-Ville.

La Basse-Ville comprend toute cette partie de la dite étendue de terre ou promontoire située en bas de la colline appelée Cap au Diamant et les fortifications et hauteurs au-delà, comprenant les deux côtés du chemin passant devant le palais de l'Intendant et par St-Roch, jusqu'à ce que le dit chemin rencontre l'arrière-ligne sus-mentionnée continuée du front est de l'Hopital-Général susdit, ensemble avec le terrain au-dessus de la rue de la Montagne sur le côté est d'icelle aussi haut que le terrain de l'évêché sans l'y comprendre, et sur le côté ouest de la rue de la Montagne aussi haut que la ruelle qui conduit au vieux château St-Louis du haut de l'escalier opposé à la porte du dit évêché.

Lester, Robert	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
Young, John	du 10 juillet	1792 au 27 avril	1808
Raby, A. Jérome	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
Lester, Robert	du 28 juillet	1800 au 13 juin	1804
Salaberry, Louis de	du 6 août	1804 au 27 avril	1808
Bédard, Pierre	du 18 jnin	1803 au 1 mars	1810
Jones, John	du 18 juin	1808 au 1 mars	1810
Mure, John	du 21 avril	1810 au 22 mars	1814
Bruneau, Pierre	du 21 avril	1810 au 29 février	1816

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

QUÉBEC, Basse-Ville.—*Suite.*

Stuart, Andrew	du 13 mai	1814 au	9 février	1820
Languedoc, François	du 25 avril	1816 au	9 février	1820
Burnett, Peter	du 11 avril	1820 au	29 mai	1820
Lee, Thomas	du 11 avril	1820 au	29 mai	1820
Bélanger, Jean	du 25 juillet	1820 décédé	21 août	1827
McCullum, James	du 25 juillet	1820 au	6 juillet	1824
Young, Thomas Ainslie	du 28 août	1824 au	2 septembre	1830
Lee, Thomas	du 11 décembre	1828 au	2 septembre	1830

Voir Québec, Basse-Ville, de 1830 à 1838.

QUÉBEC, Haute-Ville,—(2 députés), de **1792** à **1830.**

La Haute-Ville comprend tout le reste de la dite étendue de terre ou promontoire.

Panet, Jean Antoine	du 10 juillet	1792 au	27 avril	1808
Grant, William	du 10 juillet	1792 au	4 juin	1800
Raby, A. Jérôme	du 28 juillet	1800 au	13 juin	1804
Grant, William	du 6 août	1804 décédé	5 octobre	1805
Blackwood, John	du 14 décembre	1805 au	1 mars	1810
Dénéchaud, Claude	du 18 juin	1808 au	29 mai	1820
Irvine, James	du 21 avril	1810 au	22 mars	1814
Panet, Jean Antoine	du 13 mai	1814 au	janvier	1815
Van Felson. George	du 14 février	1815 au	9 février	1820
Vallières de St-Réal, Joseph Rémi	du 11 avril	1820 au	13 mai	1829
Stuart, Andrew	du 25 juillet	1820 au	2 septembre	1830
Duval, Jean François Joseph	du 30 juin	1829 au	2 septembre	1830

Voir Québec, Haute-Ville, de 1830 à 1838

RICHELIEU, comté de.—(2 députés), de **1792** à **1830.**

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté sud du fleuve St-Laurent entre le côté occidental du comté de Buckinham et les lignes suivantes, c'est-à-dire, une ligne courant sud-est de l'angle occidental d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

RICHELIEU, comté de.—*Suite.*

St-Ours, jusqu'à ce qu'elle rencontre le bord est de la rivière Sorel autrement appelée la rivière Richelieu ou Chambly, de là en remontant le bord est de la dite rivière jusqu'aux bornes nord-est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Rouville, et de là par une ligne courant sud-est aux limites de la province, ensemble avec toutes les îles dans le fleuve St-Laurent (ou Lac St-Pierre) les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie ; et aussi avec toutes les îles dans la rivière Sorel, dite Richelieu ou Chambly, les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie, renfermant dans le dit comté l'étendue de terre comprise dans les limites de la ville ou bourg de William Henry, plus loin désignées.

—**Guérout**, Pierre	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
—**Cherrier**, Benjamin	du 10 juillet	1792 au 4 juin	1800
—**Millette**, Charles	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
—**Hubert**, Ls. E	du 23 juillet	1800 au 13 juin	1804
—**Livernois**, Charles Bénoit	du 28 juillet	1800 au 13 juin	1804
—**Bourdages**, Louis	du 6 août	1804 au 22 mars	1814
—**Brodeur**, Louis	du 6 août	1804 au 27 avril	1808
—**Delorme**, Hyacinthe M	du 18 juin	1808 au 22 mars	1814
—**Cherrier**, Séraphin	du 8 mars	1815 au 9 février	1820
—**Malhiot**, François Xavier	du 8 mars	1815 au 29 février	1816
—**Dessaules**, Jean	du 25 avril	1816 au 2 septembre	1830
—**St. Onge**, François	du 11 avril	1820 au 6 juillet	1824
—**St-Ours**, Roch de	du 28 août	1824 au 2 septembre	1830

Voir les comtés de Richelieu, St-Hyacinthe, Shefford et Stanstead, de 1830 à 1838.

SAINT-MAURICE, comté de.—(2 députés), de **1792** à **1830.**

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté nord du fleuve St-Laurent entre le côté est du comté de Warwick et une ligne parallèle à icelui courant de l'angle sud-est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Batiscan, ensemble avec toutes les îles dans le fleuve St-Laurent les plus près du dit comté, et lui faisant face en tout ou en partie, comprenant dans le dit comté l'étendue de terre incluse dans les limites de la ville et bourg des Trois-Rivières, plus loin désignées.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

SAINT-MAURICE, comté de.—*Suite.*

Coffin, Thomas	du 10 juillet	1792 au 13 juin	1804
Rivard, Augustin	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
Montour, Nicolas	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
Bell, Matthew	du 28 juillet	1800 au 13 juin	1804
Monro, David	du 6 août	1804 au 27 avril	1808
Caron, Michel	du 6 août	1804 au 22 mars	1814
Coffin, Thomas	du 18 juin	1808 au 2 octobre	1809
Gugy, Louis	du 23 novembre	1809 au 1 mars	1810
Caron, François	du 21 avril	1810 au 22 mars	1814
LeBlanc, Etienne	du 13 mai	1814 au 29 février	1816
Vallières de St. Réal, Joseph Rémi	du 13 mai	1814 au 29 février	1816
Mayrand, Etienne	du 25 avril	1816 au 9 février	1820
Gugy, Louis	du 25 avril	1816 au 10 avril	1818
Bureau, Pierre	du 19 mars	1819 au 2 septembre	1830
Picotte, Louis	du 11 avril	1820 au 6 juillet	1824
Caron, Charles	du 28 août	1824 au 2 septembre	1830

Voir les comtés de St. Maurice et Champlain, de 1830 à 1838.

SURREY, comté de.—(2 députés), de **1792** à **1830.**

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté sud du fleuve St. Laurent entre ce fleuve et la rivière Sorel, dite Richelieu ou Chambly, et entre la ligne sud-est courant de l'angle occidental de l'étendue de terre appelée la seigneurie de St. Ours, et une ligne parallèle à icelle courant de l'angle occidental d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Varennes, ensemble avec toutes les îles dans le fleuve St. Laurent les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie, et aussi avec toutes les îles dans la rivière Sorel, dite Richelieu ou Chambly, les plus voisines du dit comté, et de ce côté vis-à-vis d'icelui en tout ou en partie.

Rocheblave, Philippe de	du 10 juillet	1792, décédé 3 avril	1802
Malhiot, François	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
Durocher, O.,	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
Levesque, F.	du 28 juillet	1800 au 13 juin	1804

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

SURREY, comté de.—*Suite.*

— **Caron,** Alexis	du	1802 au 13 juin	1804
— **Rocheblave,** Noël de	du 6 août	1804, décédé 10 déc.	1805
— **Cartier,** Jacques	du 6 août	1804 au 2 octobre	1809
— **Lusssier,** Paul	du février	1806 au 27 avril	1808
— **Chagnon,** Pascal	du 18 juin	1808 au 2 octobre	1809
— **Bédard,** Pierre	du 23 novembre	1809 au 16 février	1810
— **Beauchamp,** Joseph	du 23 novembre	1809 au 1 mars	1810
— **Bédard,** Pierre	du 21 avril	1810 au 11 décembre	1812
— **Bédard,** Joseph	du 21 avril	1810 au 22 mars	1814
— **Amiot,** Pierre	du 27 janvier	1813 au 2 septembre	1830
— **Duchesnois,** Etienne	du 13 mai	1814 au 6 juillet	1824
— **Massue,** Aimé	du 28 août	1824 au 5 juillet	1827
— **Papineau,** l'hon. Louis Joseph	du 25 août	1827 au 4 décembre	1828
— **Malhiot,** François Xavier	du 30 décembre	1828 au 2 septembre	1830

Voir le comté de Verchères, de 1830 à 1838.

TROIS-RIVIÈRES. (Ville.)—(2 députés), de **1792** à **1830.**

La ville ou bourg des Trois-Rivières comprend toute cette étendue ou partie de terre (formant partie et portion du susdit comté de St. Maurice) bornée en front par le fleuve St-Laurent et par derrière par une ligne parallèle au cours général du dit front à la distance de 160 chaînes du point ouest de l'embouchure de la rivière St-Maurice, sur le côté est par la dite rivière St-Maurice, et sur le côté ouest par une ligne tombant à angles droits sur la susdite arrière ligne, courant d'un point sur icelle à la distance de 160 chaînes du bord ouest de la dite rivière St-Maurice jusqu'à ce qu'elle touche le dit fleuve St-Laurent.

— **Lees,** John	du 10 juillet	1792 décédé 2 mars	1807
— **St-Martin,** Nicolas	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
— **DeBonne,** Pierre Amable	du 20 juillet	1796 au 13 juin	1804
— **Foucher,** Louis Charles	du 6 août	1804 au 27 avril	1808
— **Hart,** Ezékiel	du 11 avril	1807 au 5 mai	1809
— **Badeaux,** Joseph	du 18 juin	1808 au 1 mars	1810
— **Bell,** Matthew	du 23 novembre	1809 au 22 mars	1814

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

TROIS-RIVIÈRES, (Ville.)—*Suite.*

— **Coffin,** Thomas	du 21 avril	1810 au 22 mars	1814
— **Ogden,** Charles Richard	du 13 mai	1814 au 6 juillet	1824
— **Berthelot,** Amable	du 13 mai	1814 au 29 février	1816
— **Vézina,** Pierre	du 25 avril	1816 au 9 février	1820
— **Tonnancour,** Joseph Godefroy de	du 11 avril	1820 au 29 mai	1820
— **Badeaux,** Joseph	du 25 juillet	1820 au 6 juillet	1824
— **Berthelot,** Amable	du 28 août	1824 au 5 juillet	1827
— **Ranvoyzé,** Etienne	du 28 août	1824, décédé 9 août	1826
— **Ogden,** Charles Richard	du 13 septembre	1826 au 2 septembre	1830
— **Dumoulin,** Pierre Benjamin	du 25 août	1827 au 2 septembre	1830

Voir la ville des Trois-Rivières, de 1830 à 1838.

WARWICK, comté de.—(2 députés) de **1792** à **1830.**

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté nord du fleuve Saint-Laurent entre le côté est du comté de Leinster et une ligne parallèle à icelui courant de l'angle sud-est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Berthier, ensemble avec toutes les îles dans le dit fleuve Saint-Laurent les plus près du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie.

— **La Valtrie,** P. P. M. de	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
— **Olivier,** Louis	du 10 juillet	1792 au 31 mai	1796
— **Cuthbert,** James	du 20 juillet	1796 au 18 décembre	1811
— **Lanaudière,** G. de	du 20 juillet	1796 au 4 juin	1800
— **Cuthbert,** Ross	du 28 juillet	1800 au 1 mars	1810
— **Olivier,** Louis	du 21 avril	1810 au 22 mars	1814
— **Cuthbert,** Ross	du août	1812 au 29 février	1816
— **Deligny,** Jacques	du 13 mai	1814 au 9 février	1820
— **Bondy,** Joseph Douaire	du 25 avril	1816 au 9 février	1820
— **Cuthbert,** Ross	du 11 avril	1820 au 29 mai	1820
— **Mousseau,** Alexis	du 11 avril	1820 au 6 juillet	1824
— **Deligny,** Jacques	du 25 juillet	1820 au 2 septembre	1830

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

WARWICK, comté de.—*Suite.*

Barbier, Louis Marie Raphaël.......du 28 août 1824 au 5 juillet 1827

Mousseau, Alexis....................du 25 août 1827 au 2 septembre 1830

Voir le comté de Berthier, de 1830 à 1838.

WILLIAM HENRY, Bourg de (Sorel).—(1 député), de **1792** à **1830.**

La ville ou Bourg de William Henry comprend toute cette étendue ou partie de terre (formant partie et portion du susdit comté de Richelieu) bornée en front par la rivière Sorel autrement dite Richelieu ou Chambly, par derrière par une ligne parallèle au côté est de la Place Royale de la dite ville à la distance de 120 chaînes d'icelle, sur le côté nord par le fleuve St-Laurant, et sur le côté sud par une ligne parallèle au côté sud de la Place Royale de la dite ville à la distance de 120 chaînes d'icelle.

Barnes, John....................du 10 juillet 1792 au 31 mai 1796

Sewell, Jonathan....................du 20 juillet 1796 au 22 août 1808

Bowen, Edward....................du 23 novembre 1809 au 23 mai 1812

Pozer, Jacob....................du décembre 1812 au 22 mars 1814

Jones, Robert....................du 13 mai 1814 au 6 juillet 1824

Uniacke, Norman Fitzgerald.......du 28 août 1824 au 1 février 1825

Stuart, James....................du 22 février 1825 au 5 juillet 1827

Nelson, Wolfred....................du 25 août 1827 au 2 septembre 1830

Voir le Bourg de William Henry (Sorel), de 1830 à 1838.

YORK, comté d'.—(2 députés), de **1792** à **1830.**

Ce comté comprend toute cette partie de la province sur le côté nord du dit fleuve St-Laurent, entre les bornes supérieures d'icelles et une ligne courant ouest nord-ouest de l'angle sud-est d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Dumont, ensemble avec les îles Perrot et Bizarre et toutes les autres îles dans le fleuve St-Laurent et la rivière Ottawa les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie, excepté les îles de Jésus et de Montréal.

Lotbinière, M. E. G. A. Chartier de...du 10 juillet 1792 au 31 mai 1796

De Bonne, Pierre Amable..........du 10 juillet 1792 au 31 mai 1796

Lacroix, H.................... du 20 juillet 1796 au 4 juin 1800

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1792 A 1830.—*Suite.*

YORK, comté d'.—*Suite.*

Hétier, Joseph	du 29 juillet	1796 au 4 juin	1800
Bédard, Joseph	du 28 juillet	1800 au 13 juin	1804
Foucher, Louis Charles	du 28 juillet	1800 au 13 juin	1804
Mure, John	du 6 août	1804 au 1 mars	1810
Dumont, Eustache Nicolas Lambert	du 6 août	1804 au 27 avril	1808
Trestler, Jean Joseph	du 18 juin	1808 au 2 octobre	1809
St-Julien, Pierre	du 23 novembre	1809 au 22 mars	1814
Bellet, François	du 21 avril	1810 au 22 mars	1814
Dumont, Eustache Nicolas Lambert	du 13 mai	1814 au 5 juillet	1827
Forbes, William	du 13 mai	1814 décédé 22 nov.	1814
Féré, Jean Baptiste	du 2 mars	1815 au 9 février	1820
Perrault, Augustin	du 11 avril	1820 au 6 juillet	1824
Simpson, John	du 28 août	1824 au 5 juillet	1827
Lefebvre, Jean Baptiste	du 25 août	1827 décédé 3 août	1829
Labrie, Jacques	du 25 août	1827 au 2 septembre	1830
Scott, William Henry	du 29 octobre	1829 an 2 septembre	1830

Voir les comtés des Deux-Montagnes, Vaudreuil et Ottawa, de 1830 à 1838.

Fin de la période de 1792 à 1830.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA

DE 1830 A 1838

84 DÉPUTÉS, DE 1830 A 1832
88 " DE 1832 A 1836
90 " DE 1836 A 1838

(1) **BEAUCE**, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838**.

Formé en 1829 d'une partie du comté de Dorchester.

- **Taschereau,** Antoine-Charles........du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838
- **Taschereau,** Pierre-Elzéar..........du 26 octobre 1830 résigne 24 nov. 1835
- **Taschereau,** Joseph-André..........du 12 décembre 1835 au 27 mars 1838

Voir le comté de Dorchester, de 1841 à 1854.

BEAUHARNOIS, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838**.

Formé en 1829 d'une partie du comté d'Huntingdon.

- **Archambault,** Charles..............du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838
- **De Witt,** Jacob......................du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838

Voir le comté de Beauharnois, de 1841 à 1854.

BELLECHASSE, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838**.

Formé en 1829 du comté de Hertford.

- **Boissonnault,** Nicolas..............du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838
- **Morin,** Augustin-Norbert............du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838

Voir le comté de Bellechasse, de 1841 à 1854.

BERTHIER, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838**.

Formé en 1829 du comté de Warwick.

- **Deligny,** Jacques...................du 26 octobre 1830, décédé 2 janvier 1837
- **Mousseau,** Alexis...................du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838
- **Eno,** Norbert........................du 7 mars 1837 au 27 mars 1838

Voir le comté de Berthier, de 1841 à 1854.

---

(1) De 1830 à 1832, le comté de Mégantic, n'ayant pas encore la population suffisante pour avoir son représentant, fut annexé au comté de Beauce.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1830 A 1838.—*Suite.*

BONAVENTURE, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838.**

Formé en 1829 d'une partie du comté de Gaspé.

Thibaudeau, Edouard .... du 13 décembre 1830, décédé en août 1836
Gosset, John .... du 13 décembre 1830, résigne 15 nov. 1832
Hamilton, John-Robinson .... du 12 décembre 1832 au 9 octobre 1834
De Blois, Joseph-François .... du 8 janvier 1835 au 27 mars 1838
McCracken, James .... du décembre 1836 au 27 mars 1838

Voir le comté de Bonaventure, de 1841 à 1854.

CHAMBLY, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838.**

Formé en 1829 du comté de Kent.

Quesnel, Frédéric-Auguste .... du 26 octobre 1830 au 9 octobre 1834
Viger, Louis-Michel .... du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838
Lacoste, Louis .... du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838

Voir le comté de Chambly, de 1841 à 1854.

CHAMPLAIN, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838.**

Formé en 1829 d'une partie du comté de St-Maurice.

Dorion, Pierre-Antoine .... du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838
Trudel, Olivier .... du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838

Voir le comté de Champlain, de 1841 à 1854.

DEUX-MONTAGNES, Comté des.—(2 députés), de **1830** à **1838.**

Formé en 1829 d'une partie du comté d'York.

Labrie, Jacques .... du 26 octobre 1830 décédé 26 octobre 1831
Scott, William-Henry .... du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838
Girouard, Jean-Joseph .... du décembre 1831 au 27 mars 1838

Voir le comté des Deux-Montagnes, de 1841 à 1854.

DORCHESTER, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838.**

Le même de 1792 à 1830; moins en 1829 la partie qui forme le comté de Beauce.

Lagueux, Louis .... du 26 octobre 1830 décédé 15 juin 1832
Caldwell, Henry-John .... du 26 octobre 1830 au 9 octobre 1834

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1830 A 1838.—*Suite.*

DORCHESTER, Comté de,—*Suite.*

— **Bouffard,** Jean.......................du 21 août 1832 au 27 mars 1838

— **Beaudoin,** Jean-Baptiste............du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838

Voir le comté de Dorchester, de 1841 à 1854.

(1) **DRUMMOND,** Comté de.—{1 député, de 1829 à 1836 / 2 députés, de 1836 à 1838}, de 1829 à 1838.

Formé en 1829 d'une partie du comté de Buckingham.

— **Heriot,** Frederick-George.......... .du novembre 1829, résigne 31 janv. 1833

— **Toomy,** Edward.......................du février 1833 au 27 mars 1838

— **Menut,** Henry.........................du 9 novembre 1836 au 27 mars 1838

Voir le comté de Drummond, de 1841 à 1854.

GASPE, Comté de.—{1 député, de 1830 à 1832 / 2 députés, de 1832 à 1838}, de 1830 à 1838.

Le même de 1792 à 1830 ; moins en 1829 la partie qui forme le comté de Bonaventure.

— **Christie,** Robert.................. ...du 13 décembre 1830 au 15 novembre 1832

— **Power,** William.................... .du mars 1832 au 27 mars 1838

— **Le Boutillier,** John..................du 11 mars 1833 au 27 mars 1838

Voir le comté de Gaspé, de 1841 à 1854.

KAMOURASKA, Comté de.—(2 députés), de 1830 à 1838.

Formé en 1829 d'une partie du comté de Cornwallis.

— **Casgrain,** Charles-Eusèbe...........du 26 octobre 1830 au 9 octobre 1834

— **Dionne,** Amable........................du 26 octobre 1830, résigne 5 mai 1835

— **Canac dit Marquis,** Pierre ....du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838

— **Fraser,** Alexandre...................du 16 juin 1835 au 27 mars 1838

Voir le comté de Kamouraska, de 1841 à 1854.

L'ACADIE, Comté de.—(2 députés), de 1830 à 1838.

Formé en 1829 d'une partie du comté d'Huntingdon.

— **Hoyle,** Robert.........................du 26 octobre 1830 au 9 octobre 1834

— **Languedoc,** François................du 26 octobre 1830 au 9 octobre 1834

---

(1) La section 5 de l'acte 9 Geo. IV, c. 73 (1829), lequel ne prit effet qu'à la fin du Parlement, faisait une exception pour les comtés de Drummond, Missisquoi, Shefford, Sherbrooke et Stanstead, qui élurent leurs députés pour la session du 22 janvier 1830.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1830 A 1838.—*Suite.*

L'ACADIE, Comté de.—*Suite.*

Côté, Cyrille-Hector-Octave	du 22 novembre 1834	au 27 mars 1838
Hotchkiss, Merritt	du 22 novembre 1834	au 27 mars 1838

Voir le comté d'Huntingdon, de 1841 à 1854.

LACHENAIE, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838.**

Formé en 1829 d'une partie du comté de Leinster.

Courteau, Charles	du 26 octobre 1830	au 27 mars 1838
Rochon, Jean-Marie	du 26 octobre 1830	décédé 13 février 1837
Duvernay, Ludger	du 26 mai 1837	au 27 mars 1838

Voir le comté de Leinster, de 1841 à 1854.

LAPRAIRIE, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838.**

Formé en 1829 d'une partie du comté d'Huntingdon.

Cuvillier, Augustin	du 26 octobre 1830	au 9 octobre 1834
Raymond, Jean-Moïse	du 26 octobre 1830	au 27 mars 1838
Cardinal, Joseph-Narcisse	du 22 novembre 1834	au 27 mars 1838

Voir le comté d'Huntingdon, de 1841 à 1854.

L'ASSOMPTION, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838.**

Formé en 1829 d'une partie du comté de Leinster.

Joliette, Barthélemy	du 26 octobre 1830	résigne 15 juin 1832
Eno dit Deschamps, Amable	du 26 octobre 1830	au 9 octobre 1834
Rodier, Edouard-Etienne	du 30 juillet 1832	au 27 mars 1838
Meilleur, Jean-Baptiste	du 22 novembre 1834	au 27 mars 1838

Voir le comté de Leinster, de 1841 à 1854.

L'ISLET, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838.**

Formé en 1829 du comté de Devon.

Létourneau, Jean-Charles	du 26 octobre 1830	au 27 mars 1838
Fortin, Jean-Baptiste	du 26 octobre 1830	au 27 mars 1838

Voir le comté de l'Islet, de 1841 à 1854.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1830 A 1838.—*Suite.*

LOTBINIERE, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838**.

Formé en 1829 d'une partie du comté de Buckingham.

— **Méthot,** Louis	du 26 octobre	1830	au 27 mars	1838
— **Noël,** Jean-Baptiste-Isaïe	du 26 octobre	1830	au 27 mars	1838

Voir le comté de Lotbinière, de 1841 à 1854.

(1) **MÉGANTIC,** Comté de.—(1 député), de **1832** à **1838**.

Formé en 1829 d'une partie du comté de Buckingham.

— **Anderson,** Anthony	du 3 avril	1832	au 9 octobre	1834
— **Clapham,** John-Greaves	du 22 novembre	1834	au 27 mars	1838

Voir le comté de Mégantic, de 1841 à 1854.

(2) **MISSISQUOI,** Comté de.—(2 députés), de **1829** à **1838**.

Formé en 1829 d'une partie du comté de Bedford.

— **Freiligh,** Richard-V.-V	du 4 décembre	1829	au 2 septembre	1830
— **Taylor,** Ralph	du 4 décembre	1829	au 9 octobre	1834
— **Baker,** Stevens	du 26 octobre	1830	au 9 octobre	1834
— **Knight,** Ephraïm	du 22 novembre	1834	au 27 mars	1838
— **Baker,** William	du 22 novembre	1834	au 27 mars	1838

Voir le comté de Missisquoi, de 1841 à 1854.

MONTMORENCY, Comté de.—{1 député, de 1830 à 1836; 2 députés, de 1836 à 1838}, de **1830** à **1838**.

Formé en 1829 d'une partie du comté de Northumberland.

— **Panet,** Philippe	du 26 octobre	1830	au 3 juillet	1832
— **Bédard,** Elzéar	du 31 juillet	1832	au 22 février	1836
— **Lefrançois,** Nicolas	du 28 mars	1836	au 27 mars	1838
— **Têtu,** Vital	du 28 octobre	1836	au 27 mars	1838

Voir le comté de Montmorency, de 1841 à 1854.

---

(1) De 1830 à 1832, le comté de Mégantic, n'ayant pas encore la population suffisante pour avoir son représentant, fut annexé au comté de Beauce.

(2) Voir la note du comté de Drummond, au bas de la page 147.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1830 A 1838.—*Suite.*

MONTREAL, Comté de.—(2 députés), de 1830 à 1838.

Le même de 1792 à 1830.

— **Valois,** Joseph	du 26 octobre 1830	au 9 octobre	1834
— **Perrault,** Joseph	du 26 octobre 1830,	décédé 28 août	1831
— **Mondelet,** Dominique	du 13 octobre 1831	au 24 novembre	1832
— **Papineau,** l'hon. Louis-Joseph	du 22 novembre 1834	au 3 novembre	1835
— **Cherrier,** Côme	du 22 novembre 1834	au 27 mars	1838
— **Jobin,** André	du 25 novembre 1835	au 27 mars	1838

Voir le comté de Montréal, de 1841 à 1854.

MONTRÉAL-EST, (Ville).—(2 députés), de 1830 à 1838.

Le même de 1792 à 1830.

— **Heney,** Hughes	du 26 octobre 1830,	résigne 28 février	1832
— **Leslie,** James	du 26 octobre 1830	au 27 mars	1838
— **Berthelet,** Olivier	du 6 avril 1832	au 9 octobre	1834
— **Roy,** Joseph	du 22 novembre 1834	au 27 mars	1838

Voir Montréal-Est, de 1841 à 1854.

MONTRÉAL-OUEST, (Ville).—(2 députés), de 1830 à 1838.

Le même de 1792 à 1830.

— **Papineau,** l'hon. Louis-Joseph	du 26 octobre 1830	au 27 mars	1838
— **Fisher,** John	du 26 octobre 1830,	résigne 26 mars	1832
— **Tracey,** Daniel	du 22 mai 1832,	décédé 18 juillet	1832
— **Nelson,** Robert	du 22 novembre 1834	au 27 mars	1838

Voir Montréal-Ouest, de 1841 à 1854.

NICOLET, Comté de.—(2 députés), de 1830 à 1838.

Formé en 1829 d'une partie du comté de Buckingham.

— **Bourdages,** Louis	du 26 octobre 1830,	décédé 20 janvier	1835
— **Proulx,** Jean-Baptiste	du 26 octobre 1830	au 27 mars	1838
— **Hébert,** Jean-Baptiste	du 3 avril 1835	au 27 mars	1838

Voir le comté de Nicolet, de 1841 à 1854.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1830 A 1838.—*Suite.*

ORLÉANS, Comté d'.—(2 députés), de **1830** à **1838**.

Le même de 1792 à 1830.

- **Quirouet,** François ....du 26 octobre 1830 au 25 octobre 1833
- **Cazeau,** Jean-Baptiste..............du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838
- **Godbout,** Alexis.....................du 5 février 1834 au 27 mars 1838

Voir le comté de Montmorency, de 1841 à 1854.

OTTAWA, Comté d'. – {1 député de 1830 à 1832 / 2 députés de 1832 à 1838}, de **1830** à **1838**.

Formé en 1829 d'une partie du comté d'York.

- **Wright,** Philémon...................du 26 octobre 1830 au 9 octobre 1834
- **Davis,** Théodore.....................du mars 1832 au 9 octobre 1834
- **Bowman,** Baxter.....................du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838
- **Blackburn,** James...................du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838

Voir le comté d'Ottawa, de 1841 à 1854.

PORTNEUF, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838**.

Formé en 1829 du comté de Hampshire.

- **LaRue,** François-Xavier.............du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838
- **Huot,** Hector-Simon..................du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838

Voir le comté de Portneuf, de 1841 à 1854.

QUÉBEC, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838**.

Le même de 1792 à 1830.

- **Neilson,** John........................du 26 octobre 1830 au 9 octobre 1834
- **Clouet,** Michel........................du 26 octobre 1830 résigne 23 août 1833
- **Besserer,** Louis-Théodore...........du 7 octobre 1833 au 27 mars 1838
- **Blanchet,** Jean........................du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838

Voir le comté de Québec, de 1841 à 1854.

QUÉBEC, Basse-Ville.—(2 députés), de **1830** à **1838**.

La même de 1792 à 1830.

- **Lee,** Thomas..........................du 26 octobre 1830 décédé 20 août 1832
- **Young,** Thomas-Ainslie..............du 26 octobre 1830 au 9 octobre 1834

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1830 A 1838.—*Suite.*

QUÉBEC, Basse-Ville.—*Suite.*

— **Van Felson,** George .... du 21 septembre 1832 résigne 5 juin 1837
— **Dubord,** Hippolyte .... du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838
— **Munn,** John .... du 6 juillet 1837 au 27 mars 1838

Voir Québec, Basse-Ville, de 1841 à 1854.

QUÉBEC, Haute-Ville.—(2 députés), de 1830 à 1838.

La même de 1792 à 1830.

— **Stuart,** Andrew .... du 26 octobre 1830 au 9 octobre 1834
— **Duval,** Jean-François-Joseph .... du 26 octobre 1830 au 9 octobre 1834
— **Caron,** René-Edouard .... du 22 novembre 1834, résigne 7 mars 1836
Berthelot, Amable .... du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838
— **Stuart,** Andrew .... du 26 mars 1836 au 27 mars 1838

Voir Québec, Haute-Ville, de 1841 à 1854.

RICHELIEU, Comté de.—(2 députés), de 1830 à 1838.

Le même de 1792 à 1830 ; moins en 1829 la partie qui forme les comtés de St-Hyacinthe, Shefford et Stanstead.

— **St-Ours,** Roch-Charles de .... du 26 octobre 1830, résigne 4 juillet 1832
— **Dorion,** Jacques .... du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838
— **Bleury,** Charles-Clément-Sabrevois de . du 8 août 1832 au 27 mars 1838

Voir le comté de Richelieu, de 1841 à 1854.

RIMOUSKI, Comté de.—(2 députés), de 1830 à 1838.

Formé en 1829 d'une partie du comté de Cornwallis.

— **Corneau,** François .... du 26 octobre 1830 au 17 décembre 1831
— **Dumais,** Pascal .... du 26 octobre 1830 au 17 décembre 1831
— **Bertrand,** Louis .... du février 1832 au 27 mars 1838
Rivard, Alexis .... du février 1832 au 9 octobre 1834
— **Taché,** Jean-Baptiste .... du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838

Voir le comté de Rimouski, de 1841 à 1854.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1830 A 1838.—*Suite.*

ROUVILLE, Comté de.—(2 députés), **1830** à **1838**.

Formé en 1829 d'une partie du comté de Bedford.

— **Bourdages,** Rémi-Séraphin..........du 26 octobre 1830, décédé 24 déc. 1832
— **Rouville,** Jean-Bte.-René-Hertel de .du 26 octobre 1830, résigne 10 nov. 1832
— **LeMay,** Théophile....................du décembre 1832 au 9 octobre 1834
— **Rinville,** François..................du 8 février 1833, décédé 16 sept. 1833
— **Careau,** Pierre........................du 19 novembre 1833 au 27 mars 1838
— **Bardy,** Pierre-Martial................du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838

Voir le comté de Rouville, de 1841 à 1854.

SAGUENAY, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838**.

Formé en 1829 d'une partie du comté de Northumberland.

— **Laterrière,** Marc-Pascal de Sales ...du 26 octobre 1830, résigne 5 sept. 1832
— **Bédard,** Isidore.....................du 26 octobre 1830, décédé 14 avril 1833
— **Simon,** André........................du octobre 1832 au 27 mars 1838
— **Tessier,** Xavier.....................du 24 octobre 1833, décédé 23 déc. 1835
— **Drolet,** Charles.....................du février 1836 au 27 mars 1838

Voir le comté de Saguenay, de 1841 à 1854.

SAINT-HYACINTHE, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838**.

Formé en 1829 d'une partie du comté de Richelieu.

— **Dessaulles,** Jean....................du 26 octobre 1830 résigne 7 juin 1832
— **Raynaud dit Blanchard,** Louis....du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838
— **Poulin,** Louis.......................du 24 juillet 1832 au 9 octobre 1834
— **Boutillier,** Thomas..................du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838

Voir le comté de St-Hyacinthe, de 1841 à 1854.

SAINT-MAURICE, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838**.

Le même de 1792 à 1830 ; moins en 1829 la partie qui forme le comté de Champlain.

— **Bureau,** Pierre......................du 26 octobre 1830 décédé 6 juin 1836
— **Guillet,** Valère.....................du 26 octobre 1830 résigne 29 juin 1836
— **Desaulniers,** François...............du 12 août 1836 au 27 mars 1838
— **Lajoie,** Alexis-Bareille..............du 12 août 1836 au 27 mars 1838

Voir le comté de St-Maurice, de 1841 à 1854.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1830 A 1838.—*Suite.*

(1) **SHEFFORD,** Comté de.— {1 député, de 1829 à 1832. / 2 députés, de 1832 à 1838.}, de **1829** à **1838.**

Formé en 1829 d'une partie du comté de Richelieu.

Knowlton, Lyman	du 23 novembre	1829	au 2 septembre	1830
Knowlton, Paul Holland	du 26 octobre	1830	au 9 octobre	1834
Wood, Samuel	du 14 mars	1832	au 27 mars	1838
Wells, Alphonso	du 22 novembre	1834	au 27 mars	1838

Voir le comté de Shefford, de 1841 à 1854.

(1) **SHERBROOKE,** Comté de.—(2 députés), de **1829** à **1838.**

Formé en 1829 d'une partie du comté de Buckingham.

Tremain, Benjamin	du 21 novembre	1829	au 2 septembre	1830
Brooks, Samuel	du 21 novembre	1829,	résigne 18 juillet	1831
Goodhue, Charles-Frederick-Henry	du 26 octobre	1830	au 9 octobre	1834
Gugy, Bartholomew Conrad Augustus	du 24 septembre	1831	au 27 mars	1838
Moore, John	du 22 novembre	1834	au 27 mars	1838

Voir le comté de Sherbrooke, de 1841 à 1854.

(1) **STANSTEAD,** Comté de.—(2 députés), de **1829** à **1838.**

Formé en 1829 d'une partie du comté de Richelieu.

Child, Marcus	du 13 novembre	1829	au 2 septembre	1830
Peck, Ebenezer	du 13 novembre	1829	au 9 octobre	1834
Baxter, James	du 26 octobre	1830	résigne 7 février	1833
Chamberlin, Wright	du 20 mars	1833	au 19 février	1834
Child, Marcus	du 19 février	1834	au 27 mars	1838
Grannis, John	du 22 novembre	1834	résigne 17 oct.	1836
Colby, Moses-French	du 13 janvier	1837	au 27 mars	1838

Voir le comté de Stanstead, de 1841 à 1854.

---

(1) Voir la note du comté de Drummond, au bas de la page 147.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1830 A 1838.—*Suite.*

TERREBONNE, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838**.

Formé en 1829 du comté d'Effingham.

- **Turgeon,** Joseph-Ovide ....du 26 octobre 1830 au 9 octobre 1834
- **La Fontaine,** Louis-Hippolyte.......du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838
- **Bouc,** Séraphin.....................du 22 novembre 1834 décédé 28 juillet 1837

Voir le comté de Terrebonne, de 1841 à 1854.

TROIS-RIVIÈRES, Ville.—(2 députés), de **1830** à **1838**.

La même de 1792 à 1830.

- **Ogden,** Charles-Richard.............du 26 octobre 1830 résigne 11 janv. 1833
- **Dumoulin,** Pierre-Benjamin.........du 26 octobre 1830 résigne 31 oct. 1832
- **Kimber,** René-Joseph..............du 5 décembre 1832 au 27 mars 1838
- **Desfossés,** Jean..................du 9 février 1833 au 9 octobre 1834
- **Barnard,** Ed.......................du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838

Voir la ville des Trois-Rivières, de 1841 à 1854.

VAUDREUIL, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838**.

Formé en 1829 d'une partie du comté d'York.

- **Beaudet,** Godefroy.................du 26 octobre 1830 résigne 15 octobre 1831
- **Demers,** Alexis.....................du 26 octobre 1830 décédé 22 janv. 1833
- **Masson,** Paul-T.....................du 5 décembre 1831 au 9 octobre 1834
- **Rocbrune dit Laroque,** Charles....du 18 février 1833 au 27 mars 1838
- **Perrault,** Ovide....................du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838

Voir le comté de Vaudreuil, de 1841 à 1854.

VERCHÈRES, Comté de.—(2 députés), de **1830** à **1838**.

Formé en 1829 du comté de Surrey.

- **Amiot,** Pierre......................du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838
- **Malhiot,** François-Xavier............du 26 octobre 1830 résigne 13 juin 1832
- **Drolet,** Joseph-Toussaint............du 31 juillet 1832 au 27 mars 1838

Voir le comté de Verchères, de 1841 à 1854.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA DE 1830 A 1838.—*Suite.*

WILLIAM HENRY, Bourg de, (Sorel).—(1 député), de **1830** à **1838.**

Le même de 1792 à 1830.

Würtele, Jonathan	du 26 octobre 1830	au 9 octobre	1834
Pickel, John	du 22 novembre 1834	au 27 mars	1838

Voir le comté de Richelieu, de 1841 à 1854.

YAMASKA, Comté d'.—(2 députés), de **1830** à **1838.**

Formé en 1829 d'une partie du comté de Buckingham.

Montenach, Charles de	du 26 octobre 1830	décédé 24 mai	1832
Badeaux, Joseph	du 26 octobre 1830	au 9 octobre	1834
Tonnancour, Léonard-Godefroi de	du 14 août 1832	au 27 mars	1838
O'Callaghan, Edmond-Baillie	du 22 novembre 1834	au 27 mars	1838

Voir le comté d'Yamaska, de 1841, 1854.

Fin de la période de 1830 à 1838.

(1) CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA

DE 1841 A 1854

42 DÉPUTÉS

(Les bornes et limites des cités et villes de Québec, Montréal, Trois-Rivières et Sherbrooke, furent déterminées par proclamation spéciale de Lord Sydenham, en date du 4 mars 1841, conformément à l'Acte d'Union de 1841. Voir page 95. Pour les autres comtés voir à la même page.)

BEAUHARNOIS, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854**.

Le même de 1830 à 1838.

Dunscomb, John-William	du 8 avril 1841	résigne 15 juillet 1842
Wakefield, Edward-Gibbon	du 9 novembre 1842	au 23 septembre 1844
Colvile, Eden	du 12 novembre 1844	au 6 décembre 1847
De Witt, Jacob	du 24 janvier 1848	au 6 décembre 1851
LeBlanc, Ovide	du 12 décembre 1851	au 23 juin 1854

Voir le comté de Beauharnois, de 1854 à 1867.

BELLECHASSE, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854**.

Le même de 1830 à 1838.

Ruel, Augustin-Guillaume	du 8 avril 1841	au 1 janvier 1842
Turgeon, Abraham	du 6 juin 1842	au 23 septembre 1844
Morin, l'hon. Augustin-Norbert	du 12 novembre 1844	au 6 novembre 1851
Chabot, l'hon. Jean	du 16 décembre 1851	au 23 juin 1854

Voir le comté de Bellechasse, de 1854 à 1867.

BERTHIER, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854**.

Le même de 1830 à 1838.

Armstrong, David-Morrison	du 8 avril 1841	au 6 novembre 1851
Jobin, Joseph-Hilarion	du 15 décembre 1851	au 23 juin 1854

Voir le comté de Berthier, de 1854 à 1867.

(1) De 1838 à 1841, voir " Conseil Spécial," pages 74 à 81.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA

DE 1841 A 1854.—*Suite.*

BONAVENTURE, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854**.

Le même de 1830 à 1838.

Hamilton, John-Robinson	du 8 avril	1841	au 23 septembre	1844
LeBoutillier, John	du 12 novembre	1844	au 6 décembre	1847
Cuthbert, William	du 24 janvier	1848	au 6 novembre	1851
LeBoutillier, David	du 9 décembre	1851	au 23 juin	1854

Voir le comté de Bonaventure, de 1854 à 1867.

CHAMBLY, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854**.

Le même de 1830 à 1838.

Yule, jr, John	du 8 avril	1841	au 22 septembre	1843
Lacoste, Louis	du 23 octobre	1843	au 6 décembre	1847
Beaubien, Pierre	du 24 janvier	1848	au 31 juillet	1849
Lacoste, Louis	du 25 septembre	1849	au 23 juin	1854

Voir le comté de Chambly, de 1854 à 1867.

CHAMPLAIN, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854**.

Le même de 1830 à 1838.

Kimber, René-Joseph	du 8 avril	1841	au 4 septembre	1843
Judah, Henry	du 22 septembre	1843	au 23 septembre	1844
Guillet, Louis	du 12 novembre	1844	au 6 novembre	1851
Marchildon, Thomas	du 13 décembre	1851	au 23 juin	1854

Voir le comté de Champlain, de 1854 à 1867.

DEUX-MONTAGNES, Comté des.—(1 député), de **1841** à **1854**.

Le même de 1830 à 1838.

Robertson, Colin	du 8 avril	1841	décédé 3 février	1842
Forbes, C.-John	du 13 avril	1842	au 23 septembre	1844
Scott, William-Henry	du 12 novembre	1844	décédé 19 déc.	1851
Papineau, l'hon. Louis-Joseph	du 9 juillet	1852	au 23 juin	1854

Voir le comté des Deux-Montagnes, de 1854 à 1867.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1841 A 1854.—*Suite.*

DORCHESTER, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854**.

Le même de 1830 à 1838 ; plus en 1841 le comté de Beauce qui lui est annexé.

Taschereau, Antoine-Charles........du 8 avril 1841 au 23 septembre 1844
Taschereau, Pierre-Elzéar..........du 12 novembre 1844 décédé 25 juillet 1845
Taschereau, Joseph-André..........du 15 septembre 1845 juge 22 mai 1847
Lemieux, François............. du 12 juillet 1847 au 23 juin 1854

Voir le comté de Dorchester, de 1854 à 1867.

DRUMMOND, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854**.

Le même de 1829 à 1838.

Watts, Robert-Nugent..............du 8 avril 1841 au 6 novembre 1851
McDougall, John...................du 13 décembre 1851 au 23 juin 1854

Voir les comtés unis de Drummond et Arthabaska, de 1854 à 1867.

GASPÉ, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854**.

Le même de 1830 à 1838.

Christie, Robert.................. .du 8 avril 1841 au 23 juin 1854

Voir le comté de Gaspé, de 1854 à 1867.

HUNTINGDON, Comté d'.—(1 député), de **1841** à **1854**.

Formé en 1841 des comtés de l'Acadie et Laprairie.

Cuvillier, Augustin...................du 8 avril 1841 au 23 septembre 1844
Lemoine, Benjamin-Henri........ .du 12 novembre 1844 au 6 décembre 1847
Sauvageau, Tancrède..............du 24 janvier 1848 au 6 novembre 1851
Varin, Jean-Baptiste.................du 12 décembre 1851 au 23 juin 1854

Voir chacun des comtés de Laprairie et Napierville, de 1854 à 1867.

KAMOURASKA, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854**.

Le même de 1830 à 1838.

Berthelot, Amable...................du 8 avril 1841 décédé 24 nov. 1847
Canac dit Marquis, Pierre..........du 24 janvier 1848 décédé 26 nov. 1850
Letellier de St-Just, Luc........ . du 1 février 1851 au 6 novembre 1851
Chapais, Jean-Charles...............du 10 décembre 1851 au 23 juin 1854

Voir le comté de Kamouraska, de 1854 à 1867.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1841 A 1854.—*Suite.*

LEINSTER, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

Formé en 1841 des comtés de l'Assomption et Lachenaie.

Raymond, Jean-Moïse	du	8 avril	1841	au	1 janvier	1842
De Witt, Jacob	du	8 août	1842	au	6 décembre	1847
Dumas, Norbert	du	24 janvier	1848	au	6 novembre	1851
Viger, l'hon. Louis-Michel	du	19 décembre	1851	au	23 juin	1854

Voir chacun des comtés de l'Assomption et Montcalm, de 1854 à 1867.

L'ISLET, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

Le même de 1830 à 1838.

Taché, Etienne-Pascal	du	8 avril	1841	au	1 jnillet	1846
Fournier, Charles-François	du	6 mai	1847	au	23 juin	1854

Voir le comté de l'Islet, de 1854 à 1867.

LOTBINIÈRE, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

Le même de 1830 à 1838.

Noël, Jean-Baptiste-Isaïe,	du	8 avril	1841	au	23 septembre	1844
Laurin, Joseph	du	12 novembre	1844	au	23 juin	1854

Voir le comté de Lotbinière, de 1854 à 1867.

MÉGANTIC, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

Le même de 1832 à 1838.

Daly, l'hon. Dominique	du	8 avril	1841	au	23 octobre	1849
Ross, Dunbar	du	1 mai	1850	au	6 novembre	1851
Clapham, John-Greaves	du	20 décembre	1851	au	23 juin	1854

Voir le comté de Mégantic, de 1854 à 1867.

MISSISQUOI, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

Le même de 1829 à 1838.

Jones, Robert	du	8 avril	1841	au	23 septembre	1844
Smith, l'hon. James	du	12 novembre	1844	au	23 avril	1847
Badgley, l'hon. William	du	10 juin	1847	au	6 novembre	1851
Paige, Senaca	du	18 décembre	1851	au	23 juin	1854

Voir le comté de Missisquoi : Divisions Est et Ouest, de 1854 à 1857.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1841 A 1854.—*Suite.*

MONTMORENCY, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

Le même de 1830 à 1838 ; plus en 1841 le comté d'Orléans qui lui est annexé.

Quesnel, Frédéric-Auguste..........du 8 avril 1841 au 23 septembre 1844

Cauchon, Joseph-Edouard..........du 12 novembre 1844 au 23 juin 1854

Voir le comté de Montmorency, de 1854 à 1867.

MONTRÉAL, Cité de.—(2 députés), de **1841** à **1854.**

De 1830 à 1838, voir Montréal-Est et Montréal-Ouest.

La cité de Montréal comprendra toute cette partie de l'île et du comté de Montréal qui est renfermée dans les bornes et limites suivantes, savoir :—commençant sur la rive ouest du fleuve Saint-Laurent, à un point vis-à-vis de l'extrémité de la rue Lacroix, et continuant de là dans une direction nord-ouest le long du centre de la dite rue, en suivant le cours de la section la plus au nord-ouest d'icelle, juspu'au petit Ruisseau qui passe derrière la rue Perthuis ; de là au sud-ouest et au sud, en suivant le côté le plus à l'est du dit Ruisseau, dans toute l'étendue de la rue Craig, et continuant jusqu'au milieu de la rue Saint-Joseph, dans le faubourg des Récollets ; de là au sud-ouest le long du milieu de la rue Saint-Joseph jusqu'à la rue qui en part au sud-est, communément désignée sous le nom de rue Colborne ; de là au sud-est, le long du milieu de la rue mentionnée en dernier lieu juspu'à la rue Wellington ; de là au sud, le long d'icelle jusqu'au Canal de Lachine ; de là au nord-est et au nord, en suivant le côté ouest du dit Canal jusqu'au lieu de sa jonction avec le fleuve Saint-Laurent et continuant de là en descendant le long du dit fleuve jusqu'au point de départ ci-dessus mentionné en premier lieu. (Par Proclamation de Lord Sydenham, en date du 4 mars 1841.)

Moffatt, l'hon. George..............du 8 avril 1841 résigne 30 oct. 1843

Holmes, Benjamin..................du 8 avril 1841 au 23 septembre 1844

Beaubien, Pierre...................du 22 novembre 1843 au 23 septembre 1844

Moffatt, l'hon. George..............du 12 novembre 1844 au 6 décembre 1847

Bleury, Charles-Clément Sabrevois de.du 12 novembre 1844 au 6 décembre 1847

La Fontaine, l'hon. Louis-Hippolyte.du 24 janvier 1848 au 6 novembre 1851

Holmes, Benjamin..................du 24 janvier 1848 au 6 novembre 1851

Young, l'hon. John.................du 6 décembre 1851 au 23 juin 1854

Badgley, l'hon. William............du 6 décembre 1851 au 23 juin 1854

Voir la Cité de Montréal, de 1854 à 1861.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1841 A 1854.—*Suite.*

MONTRÉAL, Comté de.—(1 député), de 1841 à 1854.

Le même de 1830 à 1838.

• **Delisle**, Alexandre-Maurice.	du 8 avril	1841	au 13 juillet	1843
• **Jobin**, André.	du 26 octobre	1843	au 6 novembre	1851
Valois, Michel-François.	du 10 décembre	1851	au 23 juin	1854

Voir le comté de Montréal : Divisions Hochelaga et Jacques-Cartier, de 1854 à 1857.

NICOLET, Comté de.—(1 député), de 1841 à 1854.

Le même de 1830 à 1838.

• **Morin**, Augustin-Norbert.	du 8 avril	1841	au 1 janvier	1842
• **Viger**, Louis-Michel	du 15 février	1842	au 23 septembre	1844
• **Méthot**, Antoine-Prospère.	du 12 novembre	1844	au 6 décembre	1847
• **Fortier**, Thomas	du 24 janvier	1848	au 23 juin	1854

Voir le comté de Nicolet, de 1854 à 1867.

OTTAWA, Comté d'.—(1 député), de 1841 à 1854.

Le même de 1830 à 1838.

• **Day**, Charles-Dewey.	du 8 avril	1841	au 21 juin	1842
• **Papineau**, Denis-Benjamin.	du 17 août	1842	au 6 décembre	1847
• **Egan**, John	du 24 janvier	1848	au 23 juin	1854

Voir le comté d'Ottawa, de 1854 à 1867.

PORTNEUF, Comté de.—(1 député), de 1841 à 1854.

Le même de 1830 à 1838.

• **Aylwin**, Thomas-Cushing	du 8 avril	1841	au 23 septembre	1844
• **Drummond**, Lewis-Thomas.	du 12 novembre	1844	au 6 décembre	1847
• **Duchesnay**, Antoine Juchereau.	du 24 ianvier	1848	au 6 novembre	1851
Tessier, Ulric-Joseph.	du 12 décembre	1851	au 23 juin	1854

Voir le comté de Portneuf, de 1854 à 1867.

QUÉBEC, Cité de.—(2 députés), de 1841 à 1854.

De 1830 à 1838, voir Québec, Basse-Ville, et Québec, Haute-Ville.

La Cité et Ville de Québec comprendra toute cette partie du Comté de Québec, qui est renfermée dans les bornes et limites suivantes, savoir :

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1841 A 1854.—*Suite.*

QUÉBEC, Cité de.—*Suite.*

commençant à l'angle sud de la Citadelle sur le Cap Diamant, et continuant de là au nord le long de la ligne ouest des fortifications, jusqu'à l'angle le plus au nord-ouest d'icelles, et de là dans une direction nord jusqu'au milieu de la rue Saint-Valier ; de là à l'est, le long d'icelles, jusqu'au milieu de la rue Saint-Nicolas ; de là au nord, en suivant le milieu de la dite rue mentionnée en dernier lieu, et continuant dans la même direction jusqu'à la rivière Saint-Charles, à eaux basses ; de là à l'est, en suivant le cours de la dite rivière jusqu'au lieu de sa jonction avec le fleuve Saint-Laurent, et de là au sud et au sud-ouest le long du dit fleuve, jusqu'à la ci-devant ligne de démarcation ouest de la Cité ; de là au nord, le long d'une section de la dite ligne de démarcation, jusqu'au pied du Cap ou des Hauteurs, près du Cap Blanc ; de là retournant et suivant le pied du dit Cap en descendant ; et de là jusqu'au pied du Cap Diamant, vis-à-vis du dit angle sud de la Citadelle, de manière à inclure tout cet espace de terrain situé entre le dit fleuve Saint-Laurent et les dit Caps ou Hauteurs, et connu comme la continuation de la rue Champlain ; et de là dans une direction nord-ouest jusqu'au dit angle sud de la Citadelle, étant icelui le point de départ ci-dessus mentionné en premier lieu. (Par Proclamation de Lord Sydenham, en date du 4 mars 1841.)

* **Burnet,** David .... du 8 avril 1841 résigné 26 août 1843
* **Black,** Henry .... du 8 avril 1841 au 23 septembre 1844
* **Chabot,** Jean .... du 18 septembre 1843 au 6 novembre 1851
* **Aylwin,** Hon. Thomas-Cushing .... du 12 novembre 1844 au 26 avril 1848
* **Méthot,** François-Xavier .... du 9 juin 1848 au 6 novembre 1851
Stuart, George-O'Kill .... du 6 décembre 1851 au 23 juin 1854
* **Dubord,** Hippolyte .... du 6 décembre 1851 au 23 juin 1854

Voir la Cité de Québec, de 1854 à 1860.

QUÉBEC, Comté de. (1 député), de 1841 à 1854.

Le même de 1830 à 1838.

* **Neilson,** John........................du 8 avril 1841 au 23 septembre 1844
* **Chauveau,** Pierre-Joseph-Olivier.... du 12 novembre 1844 au 23 juin 1854

Voir le comté de Québec, de 1854 à 1867.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1841 A 1854.—*Suite.*

RICHELIEU, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

Le même de 1830 à 1838 ; plus en 1841 le bourg de William Henry (Sorel).

Viger, Denis-Benjamin.............du 8 avril 1841 au 23 septembre 1844

Nelson, Wolfred.....................du 12 novembre 1844 au 6 novembre 1851

Gouin, Antoine-Némèse..............du 15 décembre 1851 au 23 juin 1854

Voir le comté de Richelieu, de 1854 à 1867.

RIMOUSKI, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

Le même de 1830 à 1838.

Borne, Michel.......................du 8 avril 1841 résigne 15 décembre 1842

Baldwin, l'hon. Robert.............du 30 janvier 1843 au 23 septembre 1844

Bertrand, Louis.....................du 12 novembre 1844 au 6 décembre 1847

Taché, Joseph-Charles...............du 24 janvier 1848 au 23 juin 1854

Voir le comté de Rimouski, de 1854 à 1867.

ROUVILLE, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

Le même de 1830 à 1838.

Salaberry, Melchior-Alphonse de....du 8 avril 1841 au 1 janvier 1842

Walker, William.....................du 7 juillet 1842 au 26 août 1843

Franchère, Timothée.................du 25 septembre 1843 au 6 décembre 1847

Davignon, Pierre....................du 24 janvier 1848 au 6 novembre 1851

Poulin, Joseph-Napoléon.............du 9 décembre 1851 au 23 juin 1854

Voir le comté de Rouville, de 1854 à 1867.

SAGUENAY, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

Le même de 1830 à 1838.

Parent, Etienne.....................du 8 avril 1841 au 14 octobre 1842

Morin, l'hon. Augustin-Norbert......du 28 novembre 1842 au 13 décembre 1844

Laterrière, l'hon. Marc-Pascal de Sales.du 14 janvier 1845 au 23 juin 1854

Voir le comté de Saguenay, de 1854 à 1857.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1841 A 1854.—*Suite.*

SAINT-HYACINTHE, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

Le même de 1830 à 1838.

- **Boutillier,** Thomas...................du 8 avril 1841 au 6 novembre 1851
- **Sicotte,** Louis-Victor...................du 13 décembre 1851 au 23 juin 1854

Voir le comté de Saint-Hyacinthe, de 1854 à 1867.

SAINT-MAURICE, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

Le même de 1830 à 1838.

- **Turcotte,** Joseph-Edouard...................du 8 avril 1841 au 23 septembre 1844
- **Desaulniers,** François...................du 12 novembre 1844 au 6 décembre 1847
- **Papineau,** l'hon. Louis-Joseph...................du 24 janvier 1848 au 6 novembre 1851
- **Turcotte,** Joseph-Edouard...................du 4 décembre 1851 au 23 juin 1854

Voir le comté de St-Maurice, de 1854 à 1867.

SHEFFORD, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

Le même de 1829 à 1838.

- **Foster,** Stephen-Sewel...................du 8 avril 1841 au 6 décembre 1847
- **Drummond,** Lewis-Thomas...................du 24 janvier 1848 au 23 juin 1854

Voir le comté de Shefford, de 1854 à 1867.

SHERBROOKE, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

Le même de 1829 à 1838; moins en 1841 la ville de Sherbrooke.

- **Moore,** John...................du 8 avril 1841 au 23 septembre 1844
- **Brooks,** Samuel...................du 12 novembre 1844, décédé 22 mars 1849
- **Galt,** Alexander-Tilloch...................du 17 avril 1849, résigne en janvier 1850
- **Sanborn,** John-Sewall...................du 9 mars 1850 au 23 juin 1854

Voir le comté de Sherbrooke, de 1854 à 1867.

SHERBROOKE, Ville de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

De 1830 à 1838, la ville fait partie du comté de Sherbrooke.

La ville de Sherbrooke sera bornée et limitée comme il suit, c'est-à-dire : comprendra toute cette partie du township d'Ascot, dans le district de Saint-François, qui est renfermée dans les cinquième et sixième rangs du dit township, depuis le lot numéro dix, jusqu'au lot numéro dix-sept,

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1841 A 1854.—*Suite.*

SHERBROOKE, Ville de.—*Suite.*

inclusivement, et dans les septième et huitième rangs d'icelui, depuis le lot numéro quatorze jusqu'au lot numéro vingt-deux, iuclusivement ; aussi toute cette partie du township d'Orford, dans le dit district. qui est renfermée dans les premiers et second rangs d'icelui, inclusivement ; les dites parties et sections renfermant et circonscrivant la dite ville de Sherbrooke et le village adjacent de Lennoxville, avec leurs voisinages respectifs. (Par Proclamation de Lord Sydenham, en date du 4 mars 1841).

• **Hale,** l'hon. Edward......	du 8 avril 1841	au 6 décembre	1847
• **Gugy,** Bartholomew-Conrad-Augustus.	du 24 janvier 1848	au 6 novembre	1851
Short, Edward.......	du 16 décembre 1851	au 12 novembre	1852
Galt, Alexander-Tilloch...	du 8 mars 1853	au 23 juin	1854

Voir la ville de Sherbrooke, de 1854 à 1867.

STANSTEAD, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

Le même de 1829 à 1838.

• **Child,** Marcus.....................	du 8 avril 1841	au 23 septembre	1844
• **McConnell,** John............... ..	du 12 novembre 1844	au 6 novembre	1851
Terrill, Hazard-Bailey..............	du 15 décembre 1851	décédé 28 octobre	1852
Terrill, Timothy-Lee................	du 23 novembre 1852	au 23 juin	1854

Voir le comté de Stanstead, de 1854 à 1867.

TERREBONNE, Comté de.—(1 député), de **1841** à **1854.**

Le même de 1830 à 1838.

• **McCulloch,** Michael..................	du 8 avril 1841	au 23 septembre	1844
• (1) **La Fontaine,** l'hon. Ls.-Hippolyte.	du 12 novembre 1844	au 10 mars	1848
• **Viger,** l'hon. Louis-Michel...........	du 14 avril 1848	au 6 novembre	1851
• **Morin,** l'hon Augustin-Norbert..... .	du 16 décembre 1851	au 23 juin	1854

Voir le comté de Terrebonne, de 1854 à 1867.

TROIS-RIVIÈRES, Ville des.—(1 député), de **1841** à **1854.**

De 1830 à 1838, voir Ville des Trois-Rivières.

La Ville des Trois-Rivières sera bornée et limitée comme il suit, c'est-à-dire : comprendra tout cet espace de terrain (faisant partie du dit comté de Saint-Maurice) qui est borné en front par le fleuve Saint-Laurent, et

---

(1) L'hon. L.-H. La Fontaine a représenté la 4e division du comté d'York, Haut-Canada, du 21 septembre 1841 au 23 septembre 1844.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1841 A 1854.—*Suite.*

TROIS-RIVIÈRES, Ville des.—*Suite.*

par derrière par une ligne parallèle du cours général du dit front, à la distance de cent-soixante chaines du point ouest de l'embouchure de la rivière Saint-Maurice ; du côté de l'est par la dite rivière Saint-Maurice, et du côté de l'ouest par une ligne rectangulaire à la dite ligne de derrière, courant d'un point en icelle à la distance de cent-soixante chaînes de la rive ouest de la dite rivière Saint-Maurice jusqu'au dit fleuve Saint-Laurent. (Par Proclamation de Lord Sydenham, en date du 4 mars 1841.)

Ogden, Charles-Richard	du 8 avril	1841 au 23 septembre	1844
Greive, Edward	du 12 novembre	1844 décédé 2 juin	1845
Viger, l'hon. Denis-Benjamin	du 14 juillet	1845 au 6 décembre	1847
Polette, Antoine	du 26 avril	1848 au 23 juin	1854

Voir la Ville des Trois-Rivières, de 1854 à 1867.

VAUDREUIL, Comté de.—(1 député), de 1841 à 1854.

Le même de 1830 à 1838.

Simpson, John	du 8 avril	1841 au 23 septembre	1844
Lantier, Jacques-Philippe	du 12 novembre	1844 au 6 décembre	1847
Mongenais, Jean-Baptiste,	du 24 janvier	1848 au 23 juin	1854

Voir le comté de Vaudreuil, de 1854 à 1867.

VERCHÈRES, Comté de.—(1 député), de 1841 à 1854.

Le même de 1830 à 1838.

Desrivières, Henri	du 8 avril	1841 résigne 6 nov.	1841
Leslie, James	du 28 décembre	1841 au 11 mars	1848
Cartier, George-Etienne	du 7 avril	1848 au 23 juin	1854

Voir le comté de Verchères, de 1854 à 1867.

YAMASKA, Comté d'.—(1 député), de 1841 à 1854.

Le même de 1830 à 1838.

Barthe, Joseph-Guillaume	du 8 avril	1841 au 23 septembre	1844
Rousseau, Léon	du 12 novembre	1844 au 6 décembre	1847
Léveillé, Michel Fourquin dit	du 24 janvier	1848 au 6 novembre	1851
Dumoulin, Pierre-Benjamin	du 20 décembre	1851 au 23 juin	1854

Voir le comté d'Yamaska, de 1854 à 1867.

Fin de la période de 1841 à 1854.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA
DE 1854 A 1867

---

65 DÉPUTÉS

ARGENTEUIL, Comté d'.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie du comté des Deux-Montagnes ; moins en 1855 les paroisses de St-Placide et de St-Hermas, annexées au comté des Deux-Montagnes.

Bellingham, Sydney.................du 4 août 1854 au 12 mars 1860

Abbott, John-Joseph-Caldwell.......du 12 mars 1860 au 1 juillet 1867

Voir le comté d'Argenteuil, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

ARTHABASKA, Comté d'.—Voir les comtés unis de Drummond et Arthabaska, p. 171.

BAGOT, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie des comtés de Drummond et St-Hyacinthe.

Brodeur, Timothée...................du 24 juillet 1854 au 28 novembre 1857

Laframboise, Maurice...............du 8 janvier 1858 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Bagot, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

BEAUCE, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie des comtés de Dorchester et Mégantic.

Ross, Dunbar.........................du 31 juillet 1854 au 10 juin 1861

Taschereau, Henri-Elzéar..........du 4 juillet 1861 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Beauce, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

BEAUHARNOIS, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même, de 1841 à 1854 ; moins en 1853 la partie qui forme le comté d'Huntingdon et une partie du comté de Châteauguay.

Daoust, Charles.....................du 2 août 1854 au 28 novembre 1857

Ouimet, Gédéon.....................du 5 janvier 1858 au 10 juin 1861

Denis, Paul...........................du 8 juillet 1861 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Beauharnois, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

BELLECHASSE, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 une partie annexée au comté de Dorchester, et moins aussi la partie qui forme une partie du comté de Montmagny.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1854 A 1867.—*Suite.*

BELLECHASSE, Comté de.—*Suite.*

Chabot, l'hon. Jean ....du 10 juillet 1854 au 22 septembre 1854
Fortier, Octave-Cyrille...............du 17 octobre 1854 au 10 juin 1861
Remillard, Edouard..................du 2 juillet 1861 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Bellechasse, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

BERTHIER, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 la partie qui forme le comté de Joliette, et moins aussi la partie qui forme une partie du comté de Montcalm.

Dostaler, Pierre-Eustache............du 31 juillet 1854 au 28 novembre 1857
Piché, Eugène-Urgel.....................du 2 janvier 1858 au 10 juin 1861
Dostaler, Pierre-Eustache............du 8 juillet 1861 au 16 mai 1863
Paquet, Anselme-Homère............du 23 juin 1863 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Berthier, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

BONAVENTURE, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854.

Meagher, John.............................du 26 juillet 1854 au 10 juin 1861
Robitaille, Théodore....................du 10 juillet 1861 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Bonaventure, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

BROME, Comté de.—(1 député), de **1857** à **1867.**

Formé en 1855 de la division Est du comté de Missisquoi.

Ferres, James-Moir....................du 24 décembre 1857 au 10 juin 1861
Sweet, Moses..............................du 10 juillet 1861 a janvier 1862
Dunkin, Christopher.....................du 17 mars 1862 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Brome, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

CHAMBLY, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 la partie qui forme une partie du comté de St-Jean.

Darche, Noël..............................du 3 août 1854 au 28 novembre 1857
Lacoste, Louis.............................du 9 janvier 1858 au 10 juin 1861
Boucherville, Charles Boucher de ...du 4 juillet 1861 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Chambly, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1854 A 1867.—*Suite.*

CHAMPLAIN, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854.

Marchildon, Thomas ....du 31 juillet 1854 au 28 novembre 1857
Turcotte, Joseph-Edouard...........du 11 janvier 1858 au 10 juin 1861
Ross, John-Jones.......................du 13 juillet 1861 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Champlain, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

CHARLEVOIX, Comté de.—(1 député), de **1858** à **1867.**

De 1854 à 1858, ce comté s'appelait le comté de Saguenay

Cimon, Cléophe.......................du 19 janvier 1858 au 10 juin 1861
Gagnon, Adolphe ....du 15 juillet 1861 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Charlevoix, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

CHATEAUGUAY, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie des comtés d'Huntingdon et Beauharnois.

DeWitt, Jacob........................du 31 juillet 1854 au 28 novembre 1857
Starnes, Henry ....du 8 janvier 1858 au 16 mai 1863
Holton, l'hon. Luther-Hamilton......du 25 juin 1863 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Chateauguay, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

CHICOUTIMI et SAGUENAY, Comtés unis de.—(1 député), de **1858** à **1867.**

De 1854 à 1858, ces comtés unis étaient ceux de Chicoutimi et Tadoussac.

Tadoussac changea son nom en celui de Saguenay en 1855.

Price, David-Edward.................du 28 janvier 1858 résigne 4 octobre 1864
Tremblay, Pierre-Alexis ....du 3 janvier 1865 au 1 juillet 1867

Voir les comtés unis de Chicoutimi et Saguenay, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

CHICOUTIMI et TADOUSSAC, Comtés unis de.—(1 député), de **1854** à **1858.**

Formés en 1853 d'une partie du comté de Saguenay.

Morin, l'hon. Augustin-Norbert......du 22 août 1854 au 27 janvier 1855
Price, David-Edward.............. ..du 26 avril 1855 au 28 novembre 1857

Voir les comtés unis de Chicoutimi et Saguenay, de 1858 à 1867.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1854 A 1867.—*Suite.*

COMPTON. Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie détachée du comté de Sherbrooke.

Sanborn, John-Sewall..................du 5 août 1854 au 28 novembre 1857

Pope, John-Henry ....du 24 décembre 1857 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Compton, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

DEUX-MONTAGNES, Comté des.—(1 député) de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 la partie qui forme le comté d'Argenteuil, et moins aussi l'Ile Bizard annexée au comté de ~~Terrebonne~~ Laval plus en 1855 les paroisses de Saint-Placide et de Saint-Hermas détachées du comté d'Argenteuil.

Daoust, Jean-Baptiste..................du 21 juillet 1854 résigne 6 juillet 1866

Voir le comté des Deux-Montagnes, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

DORCHESTER, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 la partie qui forme le comté de Lévis, et moins aussi la partie qui forme une partie du comté de Beauce ; plus une partie prise dans le comté de Bellechasse.

Pouliot, Barthélemy..................du 22 juillet 1854 au 28 novembre 1857

Langevin, Hector-Louis.............du 5 janvier 1858 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Dorchester, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

DRUMMOND et ARTHABASKA, Comté unis de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Drummond.—Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 la partie qui forme le comté d'Arthabaska, et la partie qui forme une partie des comtés de Wolfe, Bagot et Nicolet ; moins en 1855 le gore d'Upton annexé au comté d'Yamaska.

Arthabaska.—Formé en 1853 d'une partie détachée du comté de Drummond ; moins en 1862 le canton d'Aston annexé au comté de Nicolet.

Dorion, Jean-Baptiste-Eric..........du 4 août 1854 au 28 novembre 1857

Dunkin, Christopher.................du 8 janvier 1858 au 10 juin 1861

Dorion, Jean-Baptiste-Eric..........du 15 juillet 1861 décédé 1 nov. 1866

Voir les comtés unis de Drummond et Arthabaska, Ass. Lég., de 1867 à 1890.

GASPÉ, comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854.

Le Boutillier, John..... ....du 21 août 1854 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Gaspé, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1854 A 1867.—*Suite.*

HOCHELAGA, Comté d'.—(1 député), de **1857** à **1867.**

Formé en 1855 de la division Hochelaga du comté de Montréal.

Laporte, Joseph....................du 29 décembre 1857 au 10 juin 1861

Falkner, Joseph-Pascal.............du 13 juillet 1861 résigné 6 juin 1862

Dorion. l'hon. Antoine-Aimé.........du 20 juin 1862 au 1 juillet 1867

Voir le comté d'Hochelaga, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

(1) **HUNTINGDON.** Comté d'.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie détachée du comté de Beauharnois.

Somerville, Robert-Brown ....du 5 août 1854 au 1 juillet 1867

Voir le comté d'Huntingdon, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

IBERVILLE, Comté d'.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie détachée du comté de Rouville.

Laberge, Charles-Joseph............du 17 juillet 1854 au 10 juin 1861

Dufresne, Alexandre .... .du 11 juillet 1861 au 1 juillet 1867

Voir le comté d'Iberville, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

JACQUES-CARTIER, Comté de.—(1 député), de **1857** à **1867.**

Formé en 1855 de la division Jacques-Cartier du comté de Montréal ; plus l'Ile Bizard détachée du comté de Laval.

Tassé, François-Zéphirin............du 29 décembre 1857 au 10 août 1864

Gaucher, Guillaume-Gamelin........du 26 août 1864 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Jacques-Cartier, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

JOLIETTE, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie détachée du comté de Berthier.

Jobin, Joseph-Hilarion..............du 19 juillet 1854 au 16 mai 1863

Cornellier dit Grandchamps, Hippolyte ....du 26 juin 1863 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Joliette, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

---

(1) Bien qu'il porte le même nom, ce comté n'est pas celui qui existait de 1841 à 1854. C'est le seul comté qui fait exception.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1854 A 1867.—*Suite.*

KAMOURASKA, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854.

Chapais, Jean-Charles .... du 4 août 1854 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Kamouraska, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

LAPRAIRIE, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie du comté d'Huntingdon.

Loranger, Thomas-Jean-Jacques ... du 29 juillet 1854 au 28 février 1863

Pinsonneault, Alfred .... du 1 avril 1863 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Laprairie, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

L'ASSOMPTION, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie du comté de Leinster.

Papin, Joseph .... du 31 juillet 1854 au 28 novembre 1857

Archambault, Louis .... du 9 janvier 1858 au 10 juin 1861

Archambault, Alexandre .... du 6 juillet 1861 au 16 mai 1863

Archambault, Louis .... du 22 juin 1863 au 1 juillet 1867

Voir le comté de l'Assomption, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

LAVAL, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 de l'Ile Jésus détachée du comté de Terrebonne, et de l'Ile Bizard détachée du comté des Deux-Montagnes ; en 1855 moins l'Ile Bizard annexée au comté de Jacques-Cartier.

Labelle, Pierre .... du 31 juillet 1854 à septembre 1861

Morin, l'hon. Louis-Siméon .... du 27 septembre 1861 au 16 mai 1863

Bellerose, Joseph-Hyacinthe .... du 22 juin 1863 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Laval, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

LÉVIS, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie détachée du comté de Dorchester.

Lemieux, François .... du 8 juillet 1854 au 10 juin 1861

Blanchet, Joseph-Goderic .... du 11 juillet 1861 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Lévis, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1854 À 1867.—*Suite.*

L'ISLET, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 la partie qui forme une partie du comté de Montmagny.

Fournier, Charles-François..........du 31 juillet 1854 au 28 novembre 1857

Caron, Louis-Bonaventure, ...du 5 janvier 1858 au 7 juin 1858

Fournier, Charles-François..........du 7 juin 1858 au 16 mai 1863

Caron, Louis-Bonaventure...........du 22 juin 1863 au 1 juillet 1867

Voir le comté de l'Islet, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

LOTBINIERE, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 une partie annexée au comté de Mégantic.

O'Farrell, John..................du 26 juillet 1854 au 12 mai 1858

Drummond, l'hon. Lewis-Thomas...du 2 octobre 1858 au 10 juin 1861

Joly, Henri-Gustave.................du 10 juillet 1861 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Lotbinière, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

MASKINONGÉ, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie détachée du comté de St-Maurice.

Turcotte, Joseph-Édouard..........du 27 juillet 1854 au 28 novembre 1857

Gauvreau, Louis-Honoré..........du 7 janvier 1858 décédé le 30 octobre 1858

Caron, George.......................du 14 décembre 1858 au 16 mai 1863

Houde, Moïse.......................du 20 juin 1863 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Maskinongé, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

MÉGANTIC, Comté de.—(1 député), **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 la partie qui forme une partie du comté de Beauce ; plus une partie détachée du comté de Lotbinière.

Rhodes, William....................du 1 août 1854 au 28 novembre 1857

Hébert, Noël.........................du 8 janvier 1858 au 16 mai 1863

Irvine, George.......................du 20 juin 1863 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Mégantic, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1854 A 1867.—*Suite.*

MISSISQUOI, Comté de.—Ce comté, qui existait de 1841 à 1854, fut en 1853 augmenté d'une partie détachée des comtés de Shefford et Stanstead, et partagée en deux divisions appelées le comté de Missisquoi : division Est et division Ouest.

DIVISION-EST.—(1 député), de **1854** à **1857.**

Ferres, James-Moir.................du 3 août 1854 au 28 novembre 1857

Voir le comté de Brome, de 1857 à 1867.

DIVISION-OUEST,—(1 député), de **1854** à **1857.**

Whitney, Hannibal-Hodges.........du 5 août 1854 au 28 novembre 1857

Voir le comté de Missisquoi, de 1857 à 1867.

MISSISQUOI, Comté de.—(1 député), de **1857** à **1867.**

Formé en 1855 de la division Ouest du comté de Missisquoi.

Whitney, Hannibal-Hodges ....du 30 décembre 1857 au 10 juin 1861

O'Halloran, James ....du 11 juillet 1861 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Missisquoi, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

MONTCALM, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie des comtés de Leinster et Berthier.

Dufresne, Joseph ....du 31 juillet 1854 au 10 juin 1861

Martin, Jean-Louis................du 15 juillet 1861, décédé 16 décembre 1861

Dufresne, Joseph ....du 20 février 1862 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Montcalm, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

MONTMAGNY, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie détachée des comtés de Bellechasse et l'Islet.

Casault, Napoléon....................du 1 août 1854 au 28 novembre 1857

Beaubien, Joseph-Octave...........du 7 janvier 1858 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Montmagny, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

MONTMORENCY, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854.

Cauchon, Joseph-Edouard.............du 31 juillet 1854 au 1 juillet 1867

Voir le comté Montmorency, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1854 A 1867.—*Suite.*

MONTRÉAL, CITÉ.—(3 députés), de **1854** à **1861.**

La même de 1841 à 1854.

Dorion, Antoine-Aimé	du 28 juillet	1854 au 10 juin	1861
Holton, Luther-Hamilton	du 28 juillet	1854 au 28 novembre	1857
Young, l'hon. John	du 28 juillet	1854 au 28 novembre	1857
Rose, John	du 28 décembre	1857 au 10 juin	1861
McGee, Thomas D'Arcy	du 28 décembre	1857 au 10 juin	1861

Voir Montréal-Centre, Est et Ouest, de 1861 à 1867.

MONTRÉAL-CENTRE.—(1 député), de **1861** à **1867.**

De 1854 à 1861, voir la cité de Montréal. Formé en 1860 des quartiers Centre, Est et Ouest.

Rose, l'hon. John	du 9 juillet	1861 au 1 juillet	1867

Voir Montréal-Centre, Ass. Lég., de 1867 à 1890.

MONTRÉAL-EST.—(1 député), de **1861** à **1867.**

De 1854 à 1861, voir la cité de Montréal. Formé en 1860 des quartiers St-Louis, St-Jacques et Ste-Marie.

Cartier, l'hon. George-Etienne	du 9 juillet	1861 au 1 juillet	1867

Voir Montréal-Est, Ass. Lég., de 1867 à 1890.

MONTRÉAL-OUEST.—(1 député), de **1861** à **1867.**

De 1854 à 1861, voir la cité de Montréal. Formé en 1860, des quartiers Ste-Anne, St-Antoine et St-Laurent.

McGee, Thomas D'Arcy	du 26 juin	1861 au 1 juillet	1867

Voir Montréal-Ouest, Ass. Lég., de 1867 à 1890.

MONTRÉAL, Comté de.—Ce comté, qui existait de 1841 à 1854, fut en 1853 partagé en deux divisions appelées le comté de Montréal : division Hochelaga et division Jacques-Cartier.

HOCHELAGA, (Division).—(1 député), de **1854** à **1857.**

Laporte, Joseph	du 24 juillet	1854 au 28 novembre	1857

Voir le comté d'Hochelaga, de 1857 à 1867.

JACQUES-CARTIER, (Division).—(1 député), de **1854** à **1857.**

Valois, Michel-François	du 20 juillet	1854 au 28 novembre	1857

Voir le comté de Jacques-Cartier, de 1857 à 1867.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1854 A 1867.—*Suite.*

NAPIERVILLE, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie du comté d'Huntingdon.

Bureau, Jacques-Olivier ....du 31 juillet 1854 résigne 15 sept. 1862
Bénoit, Pierre......................du 17 novembre 1862 au 16 mai 1863
Coupal dit Lareine, Sixte..........du 30 juin 1863 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Napierville, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

NICOLET, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; plus en 1853 une partie détachée du comté de Drummond, et plus aussi en 1862 le canton d'Aston détaché du comté d'Arthabaska.

Fortier, Thomas......................du 31 juillet 1854 au 28 novembre 1857
Gaudet, Joseph......................du 2 janvier 1858 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Nicolet, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

OTTAWA, Comté d'.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 la partie qui forme le comté de Pontiac.

Cooke, Alanson......................du 7 août 1854 au 28 novembre 1857
Papineau, Denis-Emery.............du 11 janvier 1858 au 10 juin 1861
Dawson, William-McDonell.........du 12 juillet 1861 au 16 mai 1863
Wright, Alonzo......................du 30 juin 1863 au 1 juillet 1867

Voir le comté d'Ottawa, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

PONTIAC, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie détachée du comté d'Ottawa.

Egan, John..........................du 21 juillet 1854 au 28 novembre 1857
Heath, Edmund......................du 11 janvier 1858 au 10 juin 1861
Poupore, John......................du 11 juillet 1861 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Pontiac, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

PORTNEUF, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854.

Thibaudeau, Joseph-Elie...........du 31 juillet 1854 au 10 juin 1861
Brousseau, Jean-Docile.............du 15 juillet 1861 au 1 jullet 1867

Voir le comté de Portneuf, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1854 A 1867.—*Suite.*

QUÉBEC, Cité de. (3 députés), de **1854** à **1860.**

La même de 1841 à 1854 ; plus en 1853 les paroisses de Notre-Dame et de St-Roch détachées du comté de Québec.

Blanchet, Jean	du 24 juillet	1854	résigne 16 mars	1857
Alleyn, l'hon. Charles	du 24 juillet	1854	au 16 avril	1860
Chabot, l'hon. Jean	du 24 juillet	1854	au 20 septembre	1856
Simard, George-Honoré	du 27 octobre	1856	au 16 avril	1860
Stuart, George-O'Kill	du 14 avril	1857	au 28 novembre	1857
Dubord, Hippolyte	du 30 décembre	1857	au 16 avril	1860

Voir Québec-Centre, Est et Ouest, de 1860 à 1867.

QUÉBEC-CENTRE.—(1 député), de **1860** à **1867.**

De 1854 à 1860, voir la cité de Québec. Formé en 1860, des quartiers du Palais, St-Louis, St-Jean, et de la partie du quartier Montcalm et de la banlieue qui ne sera pas enclavée dans Québec-Ouest ou Québec-Est.

Simard, George-Honoré	du 7 mai	1860	au 16 mai	1863
Thibaudeau, l'hon. Isidore	du 15 juin	1863	au 1 juillet	1867

Voir Québec-Centre, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

QUÉBEC-EST.—(1 député), de **1860** à **1867.**

De 1854 à 1860, voir la cité de Québec. Formé en 1860 des quartiers St-Roch et Jacques-Cartier, et de la partie de la banlieue au nord d'une ligne prolongée depuis l'extrémité sud du quartier Jacques-Cartier, le long de la cîme du cap vers le sud-ouest, jusqu'à la limite sud-ouest de la banlieue.

Huot, Pierre-Gabriel	du 18 mai	1860	au 1 juillet	1867

Voir Québec-Est, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

QUÉBEC-OUEST.—(1 député), de **1860** à **1867.**

De 1854 à 1860, voir la cité de Québec. Formé en 1860 des quartiers St-Pierre et Champlain, et de la partie du quartier Montcalm, située au sud du centre de la rue de l'Artiilerie et de son prolongement parallèle à la Grande Allée, jusqu'aux limites de la cité ; avec la partie de la banlieue située au sud de la dite ligne prolongée jusqu'à la ligne ouest de la dite banlieue.

Alleyn, l'hon. Charles	du 7 mai	1860	au 1 juillet	1867

Voir Québec-Ouest, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1854 A 1867.—*Suite.*

QUÉBEC, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 les paroisses de Notre-Dame et de St-Roch annexées à la ville de Québec.

Chauveau, l'hon. Pierre-Joseph-Oliv.	du 10 juillet	1854 au 1 juillet	1855
Evanturel, François................	du 7 août	1855 au 28 novembre	1857
Panet, Charles.....................	du 11 janvier	1858 au 10 juin	1861
Evanturel, François...............	du 9 juillet	1861 au 1 juillet	1867

Voir le comté de Québec, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

RICHELIEU, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 la partie annexée aux comtés de St-Hyacinthe et d'Yamaska.

Guevremont, Jean-Baptiste.........	du 31 juillet	1854 au 28 novembre	1857
Sincennes, Jacques-Félix...........	du 31 décembre	1857 au 10 juin	1861
Beaudreau, Joseph..................	du 15 juillet	1861 au 16 mai	1863
Perreault, Joseph-François.........	du 23 juin	1863 au 1 juillet	1867

Voir le comté de Richelieu, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

RICHMOND et WOLFE. Comtés unis de.—(1 député), de **1858** à **1867.**

De 1854 à 1858, ces comtés unis étaient ceux de Sherbrooke et Wolfe. Sherbrooke changea son nom en celui de Richmond en 1855.

Webb, William-Hoste...............	du 5 janvier	1858 au 10 juin	1861
De Cazes, Charles.................	du 9 juillet	1861 au 16 mai	1863
Webb, William-Hoste...............	du 30 juin	1863 au 1 juillet	1867

Voir les comtés unis de Richmond et Wolfe, Ass. Lég., de 1867 à 1890.

RIMOUSKI, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 la partie qui forme le comté de Témiscouata.

Taché, Joseph-Charles..............	du 28 juillet	1854 résigne 10 janv.	1857
Baby, Michel-Guillaume.............	du 17 février	1857 au 10 juin	1861
Sylvain, George....................	du 11 juillet	1861 au 1 juillet	1867

Voir le comté de Rimouski, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1854 A 1867.—*Suite.*

ROUVILLE, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 : moins en 1853 la partie qui forme le comté d'Iberville ; plus une partie détachée du comté de St-Hyacinthe.

Poulin, Joseph-Napoléon .... du 27 juillet 1854 résigne 3 sept. 1856
Chaffers, William-Henry .... du 4 octobre 1856 au 28 novembre 1857
Campbell, Thomas-Edmund .... du 31 décembre 1857 au 10 juin 1861
Drummond, l'hon. Lewis-Thomas.... du 11 juillet 1861 au 16 mai 1863
Poulin, Joseph-Napoléon .... du 18 juin 1863 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Rouville, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

SAGUENAY, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1858.**

Le même de 1841 à 1854 : moins en 1853 la partie qui forme les comtés unis de Chicoutimi et Tadoussac.

Huot, Pierre-Gabriel .... du 4 août 1854 au 28 novembre 1857

Voir le comté de Charlevoix, de 1858 à 1867.

SAGUENAY, Comté de. (Voir les comtés unis de Chicoutimi et Saguenay, de 1858 à 1867).

SAINT-HYACINTHE, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; plus en 1853 une partie détachée du comté de Richelieu ; moins la partie qui forme une partie des comtés de Bagot et Rouville.

Sicotte, Louis-Victor .... du 21 juillet 1854 au 5 septembre 1863
Raymond, Rémi .... du 1 octobre 1863 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Saint-Hyacinthe, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

SAINT-JEAN, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie des comtés de Chambly et d'Huntingdon.

Bourassa, François .... du 1 août 1854 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Saint-Jean, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

SAINT-MAURICE, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 la partie qui forme le comté de Maskinongé.

Desaulniers, Louis-Léon-Lesieur..... du 20 juillet 1854 au 16 mai 1863
Lajoie, Charles .... du 20 juin 1863 au 1 juillet 1867

Voir le comté de Saint-Maurice, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1854 A 1867.—*Suite.*

SHEFFORD, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 la partie qui forme une partie du comté de Missisquoi : Divisions Est et Ouest.

Drummond, l'hon. Lewis-Thomas....	du 19 juillet	1854	au 2 août	1858
Foster, Asa-Belknap................	du 14 sept.	1858	résigne 24 sept.	1860
Huntington, Lucius-Seth...........	du 11 juillet	1861	au 1 juillet	1867

Voir le comté de Shefford, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

SHERBROOKE, Ville de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854.

Galt, Alexander-Tilloch..............	du 14 juillet	1854	au 1 juillet	1867

Voir la ville de Sherbrooke, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

SHERBROOKE et WOLFE, Comtés unis de.—(1 député), de **1854** à **1858.**

Sherbrooke.—Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 la partie qui forme le comté de Compton et une partie du comté de Wolfe.

Wolfe.—Formé en 1853 d'une partie détachée des comtés de Drummond et de Sherbrooke.

Felton, William-Locker..............	du 2 août	1854	au 28 novembre	1857

Voir les comtés unis de Richmond et Wolfe, de 1858 à 1867.

SOULANGES, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie détachée du comté de Vaudreuil.

Masson, Luc-Hyacinthe..............	du 31 juillet	1854	au 28 novembre	1857
Coutlée, Dominique-Amable..........	du 2 janvier	1858	au 10 juin	1861
Prévost, Jean-Baptiste-Jules.........	du 12 juillet	1861	au 16 mai	1863
Duckett, William.....................	du 25 juin	1863	au 1 juillet	1867

Voir le comté de Soulanges, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

STANSTEAD, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 la partie qui forme une partie du comté de Missisquoi.

Terrill, Timothy-Lee.................	du 31 juillet	1854	au 10 juin	1861
Knight, Albert........................	du 10 juillet	1861	au 1 juillet	1867

Voir le comté de Stanstead, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1854 A 1867.—*Suite.*

TADOUSSAC, Comté de. (Voir les comtés unis de Chicoutimi et Tadoussac, de 1854 à 1858.)

TEMISCOUATA, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Formé en 1853 d'une partie détachée du comté de Rimouski.

Dionne, Benjamin	du 29 juillet	1854 au 10 juin	1861
Baby, Michel-Guillaume	du 13 juillet	1861 au 16 mai	1863
Pouliot, Jean-Baptiste	du 17 juin	1863 au 1 juillet	1867

Voir le comté de Témiscouata, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

TERREBONNE, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; ~~plus~~ en 1853 ~~l'Ile Bizard détachée du comté des Deux Montagnes~~ moins l'Ile Jésus qui forme une partie du comté de Laval.

Prévost, Gédéon-Mélasippe	du 2 août	1854 résigne 29 mai	1857
Morin, Louis-Siméon	du 23 juin	1857 au 10 juin	1861
Labrèche-Viger, Louis	du 8 juillet	1861 au 1 juillet	1867

Voir le comté de Terrebonne, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

TROIS-RIVIÈRES, Ville des.—(1 député), de **1854** à **1867.**

La même de 1841 à 1854 ; plus en 1853 la banlieue.

Polette, Antoine	du 25 juillet	1854 au 28 novembre	1857
Dawson, William-McDonell	du 8 janvier	1858 au 10 juin	1861
Turcotte, Joseph-Edouard	du 3 juillet	1861 décédé 20 déc.	1864
Boucher de Niverville, Charles	du 16 janvier	1865 au 1 juillet	1867

Voir la ville des Trois-Rivières, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

VAUDREUIL, Comté de.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; moins en 1853 la partie qui forme le comté de Soulanges.

Mongenais, Jean-Baptiste	du 29 juillet	1854 au 28 novembre	1857
Harwood, l'hon. Robert-Unwin	du 7 janvier	1858 résigne 3 octobre	1860
Mongenais, Jean-Baptiste	du 26 novembre	1860 au 16 mai	1863
Harwood, Antoine Chartier de Lotbinière	du 22 juin	1863 au 1 juillet	1867

Voir le comté de Vaudreuil, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA DE 1854 A 1867.—*Suite.*

VERCHÈRES, Comté de.—(1 député) de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854.

Cartier, George-Etienne	du 31 juillet	1854 au	10 juin	1861
Kierzkowski, Alexandre-Edouard	du 13 juillet	1861 au	4 mai	1863
Painchaud, Charles-François	du 4 mai	1863 au	16 mai	1863
Geoffrion, Félix	du 20 juin	1863 au	1 juillet	1867

Voir le comté de Verchères, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

WOLFE, Comté de. (Voir les comtés unis de Sherbrooke et Wolfe, de 1854 à 1858.)

YAMASKA, Comté d'.—(1 député), de **1854** à **1867.**

Le même de 1841 à 1854 ; plus en 1853 une partie détachée du comté de Richelieu, et plus en 1855 le gore d'Upton dans la paroisse de St-Thomas de Pierreville, détaché du comté de Drummond.

Gill, Ignace	du 19 juillet	1854 au	10 juin	1861
Fortier, Moïse	du 11 juillet	1861 au	1 juillet	1867

Voir le comté d'Yamaska, Ass. Lég., de 1867 à 1901.

Fin de la période de 1854 à 1867.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

DE 1867 A 1901

65 DÉPUTÉS, DE 1867 A 1890
73 " DE 1890 A 1897
74 " DE 1897 A 1901

ARGENTEUIL, Comté d'.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867 ; moins en 1882 les cantons de Wolfe, Salaberry et Grandisson, annexés au comté de Terrebonne.

Bellingham, Sydney.................du 27 août 1867 au 22 mars 1878
Meikle, Robert-Greenshields.........du 1 mai 1878 au 7 novembre 1881
Owens, William.................du 2 décembre 1881 résigne 20 février 1891
Simpson, William-John.............du 8 mars 1892 au 27 février 1897
Weir, William-Alexander............du 11 mai 1887 ....

ARTHABASKA, Comté d'.—(1 député), de **1890** à **1901.**

De 1867 à 1890, voir les comtés unis de Drummond et Arthabaska. En 1890, ce comté a été séparé du comté de Drummond pour former un comté distinct.

Girouard, Joseph-Ena..............du 17 juin 1890 au 14 novembre 1900
Tourigny, Paul....................du 30 novembre 1900 ....

BAGOT, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Gendron, Pierre-Samuel............du 6 septembre 1867 au 12 juin 1876
Dupont, Flavien....................du 7 juillet 1876 au 22 mars 1878
Blais, Narcisse.......................du 1 mai 1878 au 7 novembre 1881
Casavant, Antoine.................du 2 décembre 1881 au 9 septembre 1886
Pilon, Joseph.........................du 14 octobre 1886 au 9 mai 1890
McDonald, Milton..................du 17 juin 1890 au 14 novembre 1900
Daignault, Frédéric-Hector.........du 30 novembre 1900 ....

BEAUCE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867 ; plus en 1883 le canton de Metgermette-nord détaché du comté de Dorchester.

Pozer, Christian-Henry.............du 16 septembre 1867 au 17 janvier 1874
Dulac, François-Xavier.............du 24 février 1874 au 22 mars 1878

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUEBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

BEAUCE, Comté de. *Suite.*

Poirier, Joseph	du 1 mai	1878	au 7 novembre	1881
Blanchet, Jean	du 25 novembre	1881	juge 19 sept.	1891
Poirier, Joseph	du 8 mars	1892	au 12 janvier	1897
(1) **Béland,** Henri-Séverin	du 11 mai	1897	résigne 7 janvier	1902

BEAUHARNOIS, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Bergevin, Célestin	du 3 septembre	1867	au 27 mai	1871
Cartier, Sir George Etienne	du 4 juillet	1871	décédé 20 mai	1873
Bisson, Elie-Hercule	du 14 juillet	1873	au 22 mars	1878
Bergevin, Célestin	du 1 mai	1878	au 9 septembre	1886
Bisson, Elie-Hercule	du 14 octobre	1886	au 22 décembre	1891
Plante, Moïse	du 8 mars	1892	décédé 18 mars	1892
Bisson, Elie-Hercule	du 7 juin	1892	au 30 juin	1898
Plante, Arthur	du 19 décembre	1898	au 14 novembre	1900
Bergevin, Achille	du 7 décembre	1900	...	

BELLECHASSE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Pelletier, Onésime	du 3 septembre	1867	au 7 juin	1875
Fradet, Pierre	du 7 juillet	1875	au 22 mars	1878
Boutin, Pierre	du 1 mai	1878	au 7 novembre	1881
Faucher de St-Maurice, Narcisse-Henri-Edouard	du 2 décembre	1881	au 9 mai	1890
Turgeon, Adélard	du 17 juin	1890	...	

BERTHIER, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Moll, Louis-Joseph	du 10 septembre	1867	au 27 mai	1871
Sylvestre, Louis	du 11 juillet	1871	au 22 mars	1878
Robillard, Joseph	du 1 mai	1878	au 9 septembre	1886
Sylvestre, Louis	du 14 octobre	1886	résigne 24 déc.	1889

(1) L'élection pour remplacer M. Béland, fut fixée à la fin de janvier 1902 : nomination le 24, votation le 31. Voir l'addenda.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUEBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

BERTHIER, Comté de. —*Suite.*

Dostaler, Omer	du 15 janvier	1890	au 9 mai	1890
Chênevert, Cuthbert-Alphonse	du 17 juin	1890	au 22 décembre	1891
Allard, Victor	du 8 mars	1892	au 27 février	1897
Chênevert, Cuthbert-Alphonse	du 11 mai	1897		

BONAVENTURE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Hamilton, Clarence	du 5 septembre	1867	au 27 mai	1871
Robitaille, Théodore	du 7 juillet	1871	résigne 7 janvier	1874
Beauchène, Pierre-Clovis	du 8 août	1874	au 19 décembre	1876
Tarte, Joseph-Israël	du 22 février	1877	au 7 novembre	1881
Riopel, Louis-Joseph	du 2 décembre	1881	au 20 juin	1882
Martin, Henri-Josué	du 31 octobre	1882	au 9 mai	1890
Mercier, l'hon. Honoré	du 10 juin	1890	décédé 30 octobre	1894
Lemieux, François-Xavier	du 11 décembre	1894	juge 13 novembre	1897
Clapperton, William-Henry	du 22 décembre	1897		

BROME, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1857 à 1867.

Dunkin, l'hon. Christopher	du 26 août	1867	au 27 mai	1871
Lynch, William-Warren	du 12 juin	1871	juge 5 juillet	1889
England, Rufus-Nelson	du 28 novembre	1889	au 27 février	1897
Duffy, Henry-Thomas	du 11 mai	1897		

CHAMBLY, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Jodoin, Jean-Baptiste	du 3 septembre	1867	au 27 mai	1871
LaRoque, Gédéon	du 23 juin	1871	au 7 juin	1875
Préfontaine, Raymond	du 7 juillet	1875	au 22 mars	1878
Martel, Michel-Dosithée-Stanislas	du 1 mai	1878	au 30 avril	1879
Préfontaine, Raymond	du 26 juin	1879	au 7 novembre	1881

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

CHAMBLY, Comté de.—*Suite.*

Martel, Michel-Dosithée-Stanislas....	du 2 décembre	1881	au 9 septembre	1886
Rocheleau, Antoine................	du 14 octobre	1886	au 22 décembre	1891
Taillon, l'hon. Louis-Olivier..........	du 8 mars	1892	au 27 avril	1896
Rocheleau, Antoine................	du 11 mai	1897	au 14 novembre	1900
Perrault, Maurice.................	du 3 décembre	1900	....	

CHAMPLAIN, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867 : moins en 1895 la paroisse de Ste-Flore annexée au comté de Saint-Maurice.

Ross, John-Jones..................	du 3 septembre	1867	au 2 novembre	1867
Chapais, l'hon. Jean-Charles.......	du 16 décembre	1867	au 27 mai	1871
Trudel, François-Xavier-Anselme.....	du 22 juin	1871	au 7 juin	1875
St-Cyr, Dominique-Napoléon.........	du 7 juillet	1875	au 7 novembre	1881
Trudel, Robert....................	du 25 novembre	1881	au 9 septembre	1886
Trudel, Ferdinand.................	du 14 octobre	1886	au 9 mai	1890
Grenier, Pierre....................	du 17 juin	1890	au 14 novembre	1900
Neault, Pierre-Calixte..............	du 7 décembre	1900	....	

CHARLEVOIX, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1858 à 1867.

Clément, Léon-Charles..............	du 13 septembre	1867	au 27 mai	1871
Gagnon, Adolphe....................	du 28 juin	1871	au 7 juin	1875
Gauthier, Onésime..................	du 7 juillet	1875	décédé 16 juin	1886
Morin, Joseph......................	du 14 octobre	1886	au 27 février	1897
D'Auteuil, Pierre..................	du 11 mai	1897	au 14 novembre	1900
Morin, Joseph......................	du 30 novembre	1900	....	

CHATEAUGUAY, Comté de.—(1 député) de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Laberge, Edouard.................	du 3 septembre	1867	décédé 22 août	1883
Robidoux, Joseph-Emery............	du 25 mars	1884	au 22 décembre	1891
Greig, William....................	du 8 mars	1892	au 27 février	1897
Robidoux, l'hon. Joseph-Emery......	du 11 mai	1897	juge 8 octobre	1900
Dupuis, François-Xavier............	du 7 décembre	1900	....	

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

CHICOUTIMI et SAGUENAY, Comtés unis de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1858 à 1867 ; moins en 1890 la partie détachée de Chicoutimi pour former le comté du Lac St-Jean.

Tremblay, Pierre-Alexis	du 17 septembre	1867	au 17 janvier	1874
Baby, Michel-Guillaume	du 2 mai	1874	au 7 juin	1875
Price, William-Evan	du 20 juillet	1875	résigne 13 février	1880
Beaudet, Joseph-Elisée	du 27 mars	1880	au 7 novembre	1881
Saint-Hilaire, Elie	du 2 décembre	1881	décédé 12 mai	1888
Dumais, Sévérin	du 18 juin	1888	au 9 mai	1890
Côté, Onésime	du 3 juillet	1890	au 22 décembre	1891
Petit, Honoré	du 8 mars	1892	...	

COMPTON, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Ross, James	du 3 septembre	1867	au 27 mai	1871
Sawyer, William	du 5 juillet	1871	au 9 septembre	1886
McIntosh, John	du 14 octobre	1886	au 26 juillet	1894
McClary, Charles	du 19 octobre	1894	au 27 février	1897
Hunt, James	du 11 mai	1897	au 14 novembre	1900
Giard, Allen-Wright	du 7 décembre	1900	...	

DEUX-MONTAGNES, Comté des.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Ouimet, l'hon. Gédéon	du 22 août	1867	au 28 janvier	1876
Champagne, Charles-Louis	du 3 mars	1876	résigne 23 sept.	1882
Beauchamp, Benjamin	du 21 octobre	1882	au 27 février	1897
Champagne, Hector	du 11 mai	1897	...	

DORCHESTER, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867 ; moins en 1883 le canton de Metgermette-nord annexé au comté de Beauce.

Langevin, l'hon. Hector-Louis	du 30 août	1867	au 27 mai	1871
Larochelle, Louis-Napoléon	du 10 juillet	1871	au 22 mars	1878

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901. —*Suite.*

DORCHESTER, Comté de. *Suite.*

Audet, Nicodème.................du 1 mai 1878 au 9 septembre 1886

Larochelle, Louis-Napoléon ....du 7 octobre 1886 au 6 décembre 1888

Pelletier, l'hon. Louis-Philippe......du 20 décembre 1888 ....

DRUMMOND ET ARTHABASKA, Comtés unis de. (1 député) de **1867** à **1890**.

Le même de 1854 à 1867 ; moins en 1872 les paroisses de St-Guillaume d'Upton et de St-Bonaventure d'Upton annexées au comté d'Yamaska.

Hemming, Edward-John...........du 10 septembre 1867 au 27 mai 1871

Laurier, Wilfrid...................du 11 juillet 1871 résigne 19 janv. 1874

Watts, William-John...............du 20 février 1874 résigne 17 déc. 1885

Girouard, Joseph-Ena..............du 24 mars 1886 au 9 mai 1890

Voir chacun des comtés de Drummond et d'Arthabaska, de 1890 à 1901.

DRUMMOND, Comté de. (1 député), de **1890** à **1901**.

De 1867 à 1890, voir les comtés unis de Drummond et Arthabaska. En 1890, ce comté a été séparé du comté d'Arthabaska pour former un comté distinct.

Watts, William-John................du 17 juin 1890 au 22 décembre 1891

Cooke, Joseph-Peter................du 8 mars 1892 au 27 février 1897

Watts, William-John................du 11 mai 1897 au 25 avril 1901

Laferté, Joseph.....................du 31 octobre 1901 ....

GASPÉ, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867 ; moins en 1895 les Iles de la Madeleine qui furent détachées du comté de Gaspé pour former un comté distinct.

Fortin, Pierre.......................du 23 septembre 1867 au 22 mars 1878

Flynn, Edmund-James...............du 29 avril 1878 au 9 mai 1890

Carrier, Achille-Ferdinand..........du 12 juillet 1890 au 22 décembre 1891

Flynn, l'hon. Edmund-James..........du 8 mars 1892 au 14 novembre 1900

Kennedy, Xavier....................du 5 janvier 1901 ....

HOCHELAGA, Comté d'.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1857 à 1867.

Beaubien, Louis ....du 10 septembre 1867 au 9 septembre 1886

Villeneuve, Joseph-Octave..........du 14 octobre 1886 au 31 octobre 1887

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

HOCHELAGA, Comté d'. —*Suite.*

Champagne, Charles Laplante dit	du 28 avril 1888	au 9 mai	1890
Villeneuve, Joseph-Octave	du 17 juin 1890	au 2 janvier	1896
Décarie, Daniel-Jérôme	du 11 mai 1897	....	

HUNTINGDON, Comté d'. —(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Scriver, Julius	du 29 août 1867	résigne 6 octobre	1869
Cantwell, William	du 6 novembre 1869	au 27 mai	1871
Sanders, Thomas	du 22 juin 1871	décédé 21 mars	1874
Cameron, Alexander	du 29 mai 1874	au 22 décembre	1891
Stephens, George-Washington	du 8 mars 1892	au 14 novembre	1900
Walker, William-H.	du 7 décembre 1900	....	

IBERVILLE, Comté d'.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Molleur, Louis	du 3 septembre 1867	au 7 novembre	1881
Demers, Alexis-Louis	du 2 décembre 1881	décédé 22 octobre	1886
Duhamel, Georges	du 11 décembre 1886	au 9 mai	1890
Gosselin, François	du 17 juin 1890	....	

ILES DE LA MADELEINE, Comté des. —(1 député), de **1897** à **1901.**

Avant 1895, ce comté faisait partie du comté de Gaspé.

Formé en 1895 en comté distinct.

Delaney, Patrick Peter	du 3 juillet 1897	....	

JACQUES-CARTIER, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1857 à 1867.

Le Cavalier, Narcisse-M	du 31 août 1867	au 11 juillet	1882
Mousseau, l'hon. Joseph-Alfred	du 26 août 1882	juge 22 janvier	1884
Boyer, Arthur	du 26 mars 1884	au 22 décembre	1891
Descarries, Joseph-Adélard	du 8 mars 1892	au 20 décembre	1895
Chauret, Joseph-Adolphe	du 11 mai 1897	....	

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901. — *Suite.*

JOLIETTE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Lavallée, Vincent-Paul	du 3 septembre	1867	au 4 septembre	1885
McConville, Joseph-Norbert-Alfred	du 24 septembre	1885	au 9 septembre	1886
Basinet, Louis	du 14 octobre	1886	au 22 décembre	1891
Tellier, Joseph-Mathias	du 8 mars	1892	....	

KAMOURASKA, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

En 1867, pas d'élection. Voir rapport spécial : Journaux Ass. Lég., session 1867-68.

Roy, Charles-François	du 12 février	1869	résigne 7 février	1877
Dumont, Joseph	du 19 mars	1877	au 4 mars	1878
Gagnon, Charles-Antoine-Ernest	du 1 mai	1878	shérif 9 mai	1890
Desjardins, Charles-Alfred	du 17 juin	1890	au 27 février	1897
Roy, Louis-Rodolphe	du 11 mai	1897	....	

LAC SAINT-JEAN, Comté du.—(1 député), de **1890** à **1901.**

Formé en 1890 d'une partie du comté de Chicoutimi, des comtés unis de Chicoutimi et Saguenay.

Marcotte, Pierre-Léandre	du 19 juin	1890	au 22 décembre	1891
Girard, Joseph	du 8 mars	1892	résigne 25 oct.	1900
Tanguay, Georges	du 7 décembre	1900	....	

LAPRAIRIE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Thérien, Césaire	du 3 septembre	1867	au 27 mai	1871
Esinhart, Andrew	du 3 juillet	1871	au 7 juin	1875
Charlebois, Léon-Bénoit-Alfred	du 7 juillet	1875	décédé 27 juin	1887
Goyette, Odilon	du 30 juillet	1887	au 9 mai	1890
Duhamel, l'hon. Georges	du 17 juin	1890	au 22 décembre	1891
Doyon, Cyrille	du 8 mars	1892	au 27 février	1897
Cherrier, Côme-Séraphin	du 11 mai	1897	....	

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

L'ASSOMPTION, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Mathieu, Etienne....................du 24 août 1867 au 27 mai 1871
Pelletier, Onulphe....................du 12 juin 1871 décédé 10 mai 1880
Marion, Joseph ....du 4 juin 1880 au 9 septembre 1886
Forest, Ludger....................du 14 octobre 1886 au 9 mai 1890
Marion, Joseph....................du 17 juin 1890 au 14 novembre 1900
Duhamel, Joseph-Edouard.... .....du 7 décembre 1900 ....

LAVAL, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Bellerose, Joseph-Hyacinthe ....du 23 août 1867 au 7 juin 1875
Loranger, Louis-Onésime...........du 7 juillet 1875 juge 5 août 1882
LeBlanc, Pierre-Evariste............du 30 octobre 1882 au 25 mai 1883
Gaboury, Amédée..................du 13 juin 1883 au 31 mai 1884
LeBlanc, Pierre-Evariste............du 14 juillet 1884 ....

LÉVIS, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Blanchet, Joseph-Goderic...........du 4 septembre 1867 au 7 juin 1875
Pâquet, Etienne-Théodore...........du 7 juillet 1875 shérif 25 octobre 1883
Lemieux, François-Xavier...........du 16 novembre 1883 au 22 décembre 1891
Baker, Ignace-Angus.................du 8 mars 1892 au 27 février 1897
Lemieux, François-Xavier...........du 11 mai 1897 juge 13 novembre 1897
Ollivier, Nazaire-Nicolas............du 22 décembre 1897 décédé 2 mai 1898
Langelier, l'hon. Charles...... ....du 19 décembre 1898 shérif 26 juin 1901
Blouin, Jean-Cléophas...............du 24 octobre 1901 ....

L'ISLET, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Verreault, Pamphile-Gaspard ....du 10 septembre 1867 au 22 mars 1878
Dupuis, Jean-Baptiste...............du 1 mai 1878 au 7 novembre 1881
Marcotte, Charles...................du 2 décembre 1881 au 9 septembre 1886
Déchène, François-Gilbert-Miville....du 14 octobre 1886 ....

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

LOTBINIÈRE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Joly, Henri-Gustave	du 2 septembre	1867	résigne 25 nov.	1885
Laliberté, Edouard-Hippolyte	du 30 janvier	1886	au 14 novembre	1900
LeMay, Napoléon	du 7 décembre	1900	....	

MASKINONGÉ, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Desaulniers, Alexis L.	du 4 septembre	1867	au 27 mai	1871
Houde, Moïse	du 20 juin	1871	au 22 mars	1878
Caron, Edouard	du 1 mai	1878	au 29 septembre	1887
Legris, Joseph-Hormisdas	du 28 avril	1888	au 9 mai	1890
Lessard, Joseph	du 17 juin	1890	au 22 décembre	1891
Caron, Hector	du 8 mars	1892	....	

MATANE, Comté de.—(1 député), de **1890** à **1901**.

Formé en 1890 d'une partie détachée du comté de Rimouski.

Pinault, Louis-Félix	du 17 juin	1890	au 22 décembre	1891
Flynn, l'hon. Edmund-James	du 8 mars	1892	au 7 juin	1892
Pinault, Louis-Félix	du 9 novembre	1892	au 7 décembre	1898
Caron, Donat	du 11 janvier	1899	....	

MÉGANTIC, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Irvine, l'hon. George	du 3 septembre	1867	au 28 janvier	1876
Kennedy, Andrew	du 18 avril	1876	au 22 mars	1878
Irvine, l'hon. George	du 1 mai	1878	résigne 6 juin	1884
Whyte, John	du 29 octobre	1884	au 9 septembre	1886
Johnson, Andrew-Stuart	du 14 octobre	1886	au 13 juin	1888
Rhodes, l'hon. William	du 27 décembre	1888	au 9 mai	1890
Johnson, Andrew-Stuart	du 17 juin	1890	au 22 décembre	1891
King, James	du 8 mars	1892	au 27 février	1897
Smith, George-Robert	du 11 mai	1897	....	

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

MISSISQUOI, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1857 à 1867.

Brigham, Josiah-Sandford..........	du 3 septembre	1867	au 7 juin	1875
Baker, George-Barnard..............	du 30 juin	1875	au 22 mars	1878
Racicot, Ernest.....................	du 1 mai	1878	au 7 novembre	1881
Spencer, Elijah-Edmund.............	du 2 décembre	1881	au 27 février	1897
McCorkill, John-Charles-James-Sarsfield.....................	du 11 mai	1897	au 13 novembre	1898
Cotton, Cedric-Lemoine.............	du 19 décembre	1898	au 14 novembre	1900
Gosselin, Joseph-Jean-Baptiste......	du 7 décembre	1900	....	

MONTCALM, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Dugas, Firmin........................	du 10 septembre	1867	résigne 20 janvier	1874
Martin, Louis-Gustave..............	du 13 mars	1874	au 22 mars	1878
Magnan, Octave.....................	du 1 mai	1878	au 7 novembre	1881
Richard, Jean-Baptiste-Treffié	du 2 décembre	1881	au 23 novembre	1886
Taillon, l'hon. Louis-Olivier.........	du 11 décembre	1886	au 9 mai	1890
Martin, Joseph-Alcide...............	du 17 juin	1890	au 22 décembre	1891
Magnan, Octave.....................	du 5 mars	1892	au 27 février	1897
Bissonnette, Pierre-Julien-Léonidas..	du 11 mai	1897	....	

MONTMAGNY, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Blais, Louis-Henri....................	du 4 septembre	1867	au 27 mai	1871
Fournier, Télesphore................	du 6 juillet	1871	résigne 19 nov.	1873
Langelier, François..................	du 16 décembre	1873	au 7 juin	1875
Landry, Philippe......................	du 7 juillet	1875	au 29 mai	1876
Fortin, Louis-Napoléon..............	du 30 novembre	1876	au 18 janvier	1883
Bernatchez, Nazaire................	du 18 janvier	1883	au 27 février	1897
Lislois, Joseph-C.....................	du 11 mai	1897	au 14 novembre	1900
Roy, Ernest...........................	du 30 novembre	1900	....	

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

MONTMORENCY, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Cauchon, l'hon. Joseph-Edouard.....	du 26 août 1867	résigne 21 janvier	1874
Angers, Auguste-Réal...............	du 11 février 1874	au 22 mars	1878
• **Langelier**, Charles..................	du 1 mai 1878	au 7 novembre	1881
Desjardins, Louis-Georges..........	du 2 décembre 1881	au 9 mai	1890
Langelier, Charles..................	du 17 juin 1890	au 22 décembre	1891
Casgrain, l'hon. Thomas-Chase.......	du 8 mars 1892	résigne 23 mai	1896
Bouffard, Edouard....	du 23 juin 1896	au 14 novembre	1900
Taschereau, Louis-Alexandre.....	du 7 décembre 1900	....	

MONTRÉAL-CENTRE, (Cité). —(1 député), de **1867** à **1890**.

Le même de 1861 à 1867 ; plus en 1885 le quartier Ste-Anne détaché de Montréal-Ouest.

Carter, Edward.....................	du 29 août 1867	au 27 mai	1871
Holton, l'hon. Luther-Hamilton......	du 23 juin 1871	résigne 16 janvier	1874
Alexander, Charles..................	du 6 février 1874	au 7 juin	1875
Ogilvie, Alexander-Walker..........	du 7 juillet 1875	au 22 mars	1878
Nelson, Horatio-Admiral............	du 1 mai 1878	au 7 novembre	1881
Stephens, George-Washington.......	du 2 décembre 1881	au 9 septembre	1886
McShane, James......................	du 14 octobre 1886	au 9 mai	1890

Voir Montréal, Divisions Nos 2 et 6, Ass. Lég., de 1890 à 1901.

MONTRÉAL-EST, (Cité).—1 député), de **1867** à **1890**.

Le même de 1861 à 1867.

Cartier, Sir George-Etienne	du 6 septembre 1867	au 27 mai	1871
David, Ferdinand....................	du 23 juin 1871	au 7 juin	1875
Taillon, Louis-Olivier	du 7 juillet 1875	au 9 septembre	1886
David, Laurent-Olivier..............	du 14 octobre 1886	au 9 mai	1890

Voir Montréal, Divisions Nos 1, 2 et 3, Ass. Lég., de 1890 à 1901.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

MONTRÉAL-OUEST, (Cité).—(1 député), de **1867** à **1890.**

Le même de 1861 à 1867 ; moins en 1885 le quartier Ste-Anne annexé à Montréal-Centre.

Ogilvie, Alexander-Walker	du 29 août	1867	au 27 mai	1871
Cassidy, Francis	du 15 juin	1871	décédé 14 juin	1873
McGauvran, John-Wait	du 22 août	1873	au 22 mars	1878
McShane, James	du 1 mai	1878	au 9 septembre	1886
Hall, John-Smythe	du 14 octobre	1886	au 9 mai	1890

Voir Montréal, Divisions Nos 4 et 5, Ass. Lég., de 1890 à 1901.

MONTRÉAL, DIVISION No 1.—(1 député), de **1890** à **1901.**

Formé en 1890 du quartier Ste-Marie de Montréal-Est.

Béland, Joseph	du 17 juin	1890	au 22 décembre	1891
Martineau, François	du 8 mars	1892	au 27 février	1897
Lacombe, Georges-Albini	du 11 mai	1897	....	

MONTRÉAL, DIVISION No 2.—(1 député), de **1890** à **1901.**

Formé en 1890 du quartier St-Jacques de Montréal-Est, et du quartier Est de Montréal-Centre.

Brunet, Joseph	du 17 juin	1890	au 22 décembre	1891
Augé, Olivier-Maurice	du 8 mars	1892	au 27 février	1897
Gouin, Lomer	du 11 mai	1897	....	

MONTRÉAL, DIVISION No 3.—(1 député), de **1890** à **1901.**

Formé en 1890 du quartier St-Louis de Montréal-Est.

Rainville, Henri-Benjamin	du 17 juin	1890	au 22 décembre	1891
Parizeau, Damase	du 8 mars	1892	au 27 février	1897
Rainville, Henri-Benjamin	du 11 mai	1897	....	

MONTRÉAL, DIVISION No 4.—(1 député), de **1890** à **1901.**

Formé en 1890 du quartier St-Laurent de Montréal-Ouest.

Clendenning, William	du 17 juin	1890	au 22 décembre	1891
Morris, Alexander-Webb	du 8 mars	1892	résigne 12 mai	1896
Atwater, Albert-William	du 4 juin	1896	au 14 novembre	1900
Cochrane, James	du 7 décembre	1900	....	

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUEBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

MONTRÉAL, DIVISION No 5.—(1 député), de **1890** à **1901**.

Formé en 1890 du quartier St-Antoine de Montréal-Ouest.

Hall, John-Smythe	du 10 juin 1890	au 27 février	1897
Bickerdike, Robert	du 11 mai 1897	résigne 27 octobre	1900
Hutchinson, Matthew	du 7 décembre 1900		

MONTRÉAL, DIVISION No 6.—(1 député), de **1890** à **1901**.

Formé en 1890 des quartier Ste-Anne, Ouest et Centre de Montréal-Centre.

McShane, l'hon. James	du 10 juin 1890	au 22 décembre	1891
Kennedy, Patrick	du 8 mars 1892	décédé 30 juin	1895
Guerin, James-John-Edmund	du 22 octobre 1895		

NAPIERVILLE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Bénoit, Pierre	du 20 septembre 1867	décédé 26 août	1870
Lafontaine, Laurent-David	du 11 octobre 1870	au 7 novembre	1881
Paradis, François-Xavier	du 2 décembre 1881	au 9 septembre	1886
Lafontaine, Eugène	du 14 octobre 1886	au 9 mai	1890
Ste-Marie, Louis	du 17 juin 1890	au 27 février	1897
Doris, Cyprien	du 11 mai 1897		

NICOLET, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Gaudet, Joseph	du 5 septembre 1867	au 27 mai	1871
Méthot, François-Xavier-Ovide	du 12 juin 1871	au 28 juin	1876
Houde, Charles-Edouard	du 18 août 1876	au 5 janvier	1883
Dorais, Louis-Trefflé	du 5 février 1883	au 21 mai	1888
Tourigny, Henri-Brunelle	du 17 juillet 1888	au 9 mai	1890
Monfette, Joseph-Victor	du 17 juin 1890	au 22 décembre	1891
Beaubien, l'hon. Louis	du 7 mars 1892	au 27 février	1897
Ball, Georges	du 11 mai 1897	résigne 22 octobre	1900
Flynn, l'hon. Edmund-James	du 7 décembre 1900		

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

OTTAWA, Comté d'. (1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Church, Levi-Ruggles	du 4 septembre	1867	au 27 mai		1871
Eddy, Ezra- Butler..........	du 8 juillet	1871	au 7 juin		1875
Duhamel, Louis....................	du 7 juillet	1875	au 7 août		1886
Cormier, Narcisse-Edouard..........	du 14 octobre	1886	résigne 22 juillet		1887
Rochon, Alfred......................	du 14 septembre	1887	au 22 décembre		1891
Tétreau, Nérée......................	du 8 mars	1892	au 27 février		1897
Major, Charles-Beautrom............	du 11 mai	1897	....		

PONTIAC, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Poupore, John	du 5 septembre	1867	résigne 8 octobre	1874
Church, l'hon. Levi-Ruggles........	du 26 octobre	1874	au 7 novembre	1881
Bryson, Thomas	du 2 décembre	1881	décédé 4 janvier	1882
Poupore, William-Joseph............	du 6 mars	1882	au 22 décembre	1891
Gillies, David	du 8 mars	1892	....	

PORTNEUF, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

LaRue, Praxède......................	du 6 septembre	1867	au 22 mars	1878
Langelier, l'hon. François...........	du 1 mai	1878	au 7 novembre	1881
Brousseau, Jean-Docile.............	du 2 décembre	1881	au 9 septembre	1886
Tessier, Jules	du 14 octobre	1886	....	

QUÉBEC-CENTRE, (Cité).—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1860 à 1867.

Simard, George-Honoré	du 3 septembre	1867	au 27 mai	1871
Langevin, l'hon. Hector-Louis.......	du 9 juin	1871	résigne 21 janvier	1874
Rinfret dit Malouin, Rémi-Ferd....	du 17 avril	1874	au 22 décembre	1891
Chateauvert, Victor................	du 8 mars	1892	au 27 février	1897
Robitaille, Amédée	du 11 mai	1897	....	

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

QUÉBEC-EST, (Cité).—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1860 à 1867 ; moins en 1890 la partie de St-Sauveur qui en est détachée pour former une division électorale distincte.

Rhéaume, Jacques-Philippe	du 24 août	1867	résigne	5 février	1873
Pelletier, Charles-Alphonse-Pantaléon	du 4 mars	1873	résigne	20 janvier	1874
Valin, Pierre-Vincent	du 17 avril	1874	au	7 juin	1875
Shehyn, Joseph	du 7 juillet	1875	au	5 février	1900
Lane, Jules-Alfred	du 7 décembre	1900	....	....	......

QUÉBEC-OUEST, (Cité).—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1860 à 1867.

Hearn, John	du 24 août	1867	résigne	9 nov.	1877
Alleyn, Richard	du 17 décembre	1877	au	22 mars	1878
Murphy, Arthur	du 1 mai	1878	au	7 novembre	1881
Carbray, Félix	du 2 décembre	1881	au	9 septembre	1886
Murphy, Owen	du 14 octobre	1886	au	22 décembre	1891
Carbray, Félix	de 3 mars	1892	au	14 novembre	1900
Hearn, John-Gabriel	du 30 novembre	1900	....	....	......

QUÉBEC, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Chauveau, l'hon. Pierre-Jos.-Olivier	du 26 août	1867	résigne	25 février	1873
Garneau, Pierre	du 21 mars	1873	au	22 mars	1878
Ross, l'hon. David-Alexander	du 1 mai	1878	au	7 novembre	1881
Garneau, l'hon. Pierre	du 25 novembre	1881	au	9 septembre	1886
Casgrain, Thomas-Chase	du 14 octobre	1886	au	9 mai	1890
Fitzpatrick, Charles	du 17 juin	1890	résigne	11 juin	1896
Garneau, Némèse	du 11 mai	1897	au	4 juin	1901
Delâge, Cyrille-F	du 31 octobre	1901	....	....	......

RICHELIEU, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Beaudreau, Joseph	du 3 septembre	1867	décédé	3 octobre	1869
Gélinas, Pierre	du 29 octobre	1869	au	27 mai	1871

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUEBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

RICHELIEU, Comté de.—*Suite.*

Dorion, Joseph-Adolphe.......... ...du 27 juin	1871	au	7 juin	1871
Mathieu, Michel...................du 30 juin	1875	au	7 novembre	1885
Leduc, Léon.........................du 2 décembre	1881	au	9 septembre	1886
Cardin, Louis-Pierre-Paul...........du 14 octobre	1886	au	22 décembre	1891
Lacouture, Louis....................du 8 mars	1892	au	27 février	1897
Cardin, Louis-Pierre-Paul...........du 11 mai	1897	....		

RICHMOND ET WOLFE, Comtés unis de.—(1 député), de **1867** à **1890.**

Le même de 1858 à 1867.

Picard, Jacques.......................du 10 septembre	1867	au	9 mai	1890

Voir chacun des comtés de Richmond et de Wolfe, Ass. Lég., de 1890 à 1901.

RICHMOND, Comté de.—(1 député), de **1890** à **1901.**

De 1867 à 1890, voir les comtés unis de Richmond et Wolfe. En 1890, le comté de Richmond fut séparé du comté de Wolfe pour former un comté distinct.

Bédard, Joseph.....................du 17 juin	1890	au	14 novembre	1900
Mackenzie, Peter-Samuel-George....du 7 décembre	1900	....		

RIMOUSKI, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867 ; moins en 1890 la partie qui en est détachée pour former le comté de Matane,

Garon, Joseph.......................du 10 septembre	1867	au	27 mai	1871
Gosselin, Louis-Honoré.............du 11 juillet	1871	résigne	29 mars	1872
Chauveau, Alexandre...............du 29 mai	1872	juge	16 janvier	1880
Parent, Joseph.....................du 3 mars	1880	au	7 novembre	1881
Asselin, Louis-Napoléon.............du 2 décembre	1881	au	9 septembre	1886
Martin, Edouard-Onésiphore.........du 14 octobre	1886	décédé	5 nov.	1889
Tessier, Auguste....................du 4 décembre	1889	....		

ROUVILLE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Robert, Victor.......................du 18 septembre	1867	au	22 mars	1878
Bertrand, Solyme....................du 1 mai	1878	au	23 mai	1879

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

ROUVILLE, Comté de.—*Suite.*

Boutillier, Flavien-Guillaume........	du 18 juin	1879	au 7 novembre	1881
Poulin, Etienne....................	du 2 décembre	1881	au 9 septembre	1886
Lareau, Edmond.......	du 14 octobre	1886	décédé 22 avril	1890
Girard, Alfred......................	du 17 juin	1890	au 27 février	1897
Dufresne, A.-N....................	du 11 mai	1897	au 14 novembre	1900
Girard, Alfred......................	du 7 décembre	1900	....	

SAINT-HYACINTHE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Bachand, Pierre....................	du 6 septembre	1867	décédé 3 nov.	1878
Mercier, l'hon. Honoré..............	du 3 juin	1879	au 9 mai	1890
Desmarais, Odilon..................	du 17 juin	1890	au 22 décembre	1891
Cartier, Antoine-Paul....,.........	du 8 mars	1892	au 27 février	1897
Dessaulles, Georges-Casimir.........	du 11 mai	1897	au 14 novembre	1900
Morin, Joseph......................	du 7 décembre	1900	....	

SAINT-JEAN, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Marchand, Félix-Gabriel............	du 20 septembre	1867	décédé 25 sept.	1900
Roy, Philippe-Honoré...............	du 7 décembre	1900	....	

SAINT-MAURICE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867 ; plus en 1895 la paroisse de Ste-Flore détachée du comté de Champlain.

Desaulniers, Abraham-Lesieur......	du 3 septembre	1867	au 27 mai	1871
Gérin, Elzéar........................	du 17 juin	1871	au 7 juin	1875
Lacerte, Elie........................	du 7 juillet	1875	au 22 mars	1878
Desaulniers, François-Sévère-Lesieur.	du 1 mai	1878	au 9 septembre	1886
Duplesssis, Louis-Théodule-Nérée Le Noblet................	du 14 octobre	1886	au 14 novembre	1900
Fiset, Louis-Philippe...............	du 7 décembre	1900	....	

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

SAINT-SAUVEUR, Comté de.—(1 député), de **1890** à **1901.**

Formé en 1890 de la partie de Saint-Sauveur détachée de Québec-Est.

Parent, Simon-Napoléon	du 17 juin	1890		

SHEFFORD, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Bessette, Michel Adrien	du 3 septembre	1867	au 27 mai	1871
Laframboise, l'hon. Maurice	du 27 juillet	1871	au 22 mars	1878
Lafontaine, Joseph-Lesiége	du 1 mai	1878	au 7 novembre	1881
Frégeau, Isidore	du 2 décembre	1881	au 9 septembre	1886
Brassard, Thomas	du 14 octobre	1886	décédé 20 sept.	1887
De Grosbois, Tancrède Boucher	du 18 mai	1888	au 22 décembre	1891
Savaria, Adolphe-François	du 8 mars	1892	au 27 février	1897
De Grosbois, Tancrède Boucher	du 11 mai	1897		

SHERBROOKE, (Ville).—(1 député), de **1867** à **1901.**

La même de 1854 à 1867.

Robertson, Joseph-Gibb	du 31 août	1867	au 22 décembre	1891
Panneton, Louis-Edmond	du 8 mars	1892	au 14 novembre	1900
Pelletier, Pantaléon	du 7 décembre	1900		

SOULANGES, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Coutlée, Dominique-Amable	du 31 août	1867	au 27 mai	1871
DeBeaujeu, G.-R.-L.-G.-H. Saveuse	du 20 juin	1871	au 22 mars	1878
Duckett, William	du 1 mai	1878	au 9 septembre	1886
Bourbonnais, Avila-Gonzalve	du 14 octobre	1886		

STANSTEAD, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Locke, Thomas	du 6 septembre	1867	au 7 juin	1875
Thornton, John	du 7 juillet	1875	au 22 mars	1878
Lovell, Henry	du 1 mai	1878	au 7 novembre	1881

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

STANSTEAD, Comté de.—*Suite.*

Thornton, John	du 2 décembre	1881	au 9 septembre	1886
Baldwin, Ozro	du 14 octobre	1886	au 9 mai	1890
Lovell, Moody-Brock	du 17 juin	1890	au 22 décembre	1891
Hackett, Michael-Felix	du 8 mars	1892	au 14 novembre	1900
Lovell, Moody-Brock	du 7 décembre	1900	....	

TÉMISCOUATA, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Mailloux, Elie	du 3 septembre	1867	au 7 juin	1875
Deschênes, Georges-Honoré	du 7 juillet	1875	au 9 mai	1890
Pouliot, Charles-Eugène	du 17 juin	1890	au 22 décembre	1891
Rioux, Napoléon	du 8 mars	1892	au 27 février	1897
Talbot, Félix-A	du 11 mai	1897	au 14 novembre	1900
Dion, Napoléon	du 30 novembre	1900	....	

TERREBONNE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867 ; plus en 1882 les cantons de Wolfe, Salaberry et Grandisson détachés du comté d'Argenteuil.

Chapleau, Joseph-Adolphe	du 3 septembre	1867	au 29 juillet	1882
Nantel, Guillaume-Alphonse	du 19 août	1882	au 14 novembre	1900
Prévost, François-Jean-Berchmans	du 7 décembre	1900	....	

TROIS-RIVIÈRES, (Ville).—(1 député), de **1867** à **1901.**

La même de 1854 à 1867.

Boucher de Niverville, Charles	du 31 août	1867	résigne 30 sept.	1868
Dumoulin, Sévère	du 16 octobre	1868	résigne 16 sept.	1869
Genest, Charles-Borromée	du 19 octobre	1869	au 27 mai	1871
Malhiot, Gédéon	du 20 juin	1871	au 28 janvier	1876
Turcotte, Arthur	du 18 avril	1876	au 7 novembre	1881
Dumoulin, Sévère	du 2 décembre	1881	au 9 juillet	1883
Turcotte, l'hon. Arthur	du 26 mars	1884	au 9 mai	1890
Normand, Télesphore-Eusèbe	du 17 juin	1890	au 14 novembre	1900
Cooke, Richard-Stanislas	du 3 décembre	1900	....	

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

VAUDREUIL, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Harwood, Antoine Chartier de Lotbinière	du 27 août	1867	au 27 mai	1871
Lalonde, Emery	du 22 juin	1871	au 14 juillet	1882
Archambault, François-Xavier	du 30 octobre	1882	au 30 mai	1884
Lapointe, Alfred	du 19 juin	1884	au 9 mai	1890
Lalonde jr, Emery	du 17 juin	1890	au 22 décembre	1891
Cholette, Hilaire	du 8 mars	1892	au 27 février	1897
Lalonde jr, Emery	du 11 mai	1897	au 25 avril	1901
Pilon, Hormisdas	du 31 octobre	1901	....	

VERCHÈRES, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Craig, A.-Boniface	du 3 septembre	1867	au 27 mai	1871
Daigle, Joseph	du 5 juillet	1871	au 22 mars	1878
Brousseau, Jean-Baptiste	du 1 mai	1878	au 18 juin	1879
Larose, Achille	du 17 juillet	1879	au 7 novembre	1881
Bernard, Abraham	du 2 décembre	1881	au 9 septembre	1886
Lussier, Louis-Albert-Alex.-Edouard-Eustache	du 14 octobre	1886	au 27 février	1897
Blanchard, Étienne	du 11 mai	1897	....	

WOLFE, Comté de.—(1 député), de **1890** à **1901.**

De 1867 à 1890, voir les comtés unis de Richmond et Wolfe. En 1890, le comté de Wolfe fut séparé du comté de Richmond pour former un comté distinct.

Picard, Jacques	du 17 juin	1890	au 22 décembre	1891
Chicoyne, Jérôme-Adolphe	du 8 mars	1892	....	

YAMASKA, Comté d'.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867 ; plus en 1872 les paroisses de St-Guillaume d'Upton et de St-Bonaventure d'Upton détachées du comté de Drummond.

Sénécal, Louis-Adélard	du 10 septembre	1867	au 27 mai	1871
Gill, Charles	du 23 juin	1871	résigne 14 janv.	1874

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901.—*Suite.*

YAMASKA, Comté d'.—*Suite.*

Duguay, Joseph-Nestor	du 12 février	1874	au 7 juin	1875
Würtele, Jonathan-Saxton-Campbell	du 7 juillet	1875	juge 28 juin	1886
Gladu, Victor	du 14 octobre	1886	au 27 février	1897
Mondou, Albéric-Archie	du 11 mai	1897	au 23 septembre	1897
Gladu, Victor	du 16 novembre	1897	décédé 1 déc.	1897
Allard, Louis-Jules	du 22 décembre	1897	....	

Fin de la période de l'Ass. Lég., de 1867 à 1901.

8e PARTIE

PUISSANCE DU CANADA

HISTORIQUE

La Puissance du Canada qui, aujourd'hui, embrasse dans ses vastes limites plus de la moitié de l'Amérique du Nord, et qui se compose des Provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard, de la Colombie Anglaise, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, ne comprenait, à ses débuts, le 1er juillet 1867, que les Provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Deux ans après, en 1869, le Canada acheta de la Compagnie de la Baie d'Hudson, les Territoires du Nord-Ouest qui reculèrent ses limites jusqu'au Pôle Nord. En 1870, le gouvernement canadien érigeait au milieu de ces immenses et fertiles plaines, devenues l'espérance du pays tout entier par ses abondantes ressources agricoles, la Province du Manitoba qui prit en quelques années des développements considérables. La Colombie Anglaise en 1871, et l'Ile du Prince-Edouard en 1873, firent à leur tour leur entrée dans la Confédération.

Nous reproduirons ici ce que décrète l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, au sujet de l'établissement de la Puissance du Canada :

" L'ACTE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, 1867."

30 VICTORIA.

CHAPITRE 3.

" *Acte concernant l'union et le gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent.*

[*29 Mars 1867.*]

" Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont exprimé le désir de contracter une Union Fédérale pour ne former qu'une seule et même Puissance (*Dominion*) sous la couronne du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, avec une constitution reposant sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni ;

" Considérant de plus qu'une telle union aurait l'effet de développer la prospérité des provinces et de favoriser les intérêts de l'empire britannique ;

" Considérant de plus qu'il est opportun, concurremment avec l'établissement de l'union par autorité du parlement, non-seulement de décréter la constitution du pouvoir législatif de la Puissance, mais aussi de définir la nature de son gouvernement exécutif ;

" Considérant de plus qu'il est nécessaire de pourvoir à l'admission éventuelle d'autres parties de l'Amérique Britannique du Nord dans l'union ;

" A ces causes, Sa Très-Excellente Majesté la Reine, de l'avis et du consentement des Lords Spirituels et Temporels et des Communes, en ce présent parlement assemblés, et par leur autorité, décrète et déclare ce qui suit :

I—Préliminaires

" **1.** Le présent acte pourra être cité sous le titre " L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

" **2.** Les dispositions du présent acte relatives à Sa Majesté la Reine s'appliquent également aux héritiers et successeurs de Sa Majesté, Rois et Reines du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

II—Union

" **3.** Il sera loisible à la Reine, de l'avis du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, de déclarer par proclamation, qu'à compter du jour y désigné,—mais pas plus tard que six mois après la passation du présent acte,—les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ne formeront qu'une seule et même Puissance sous le nom de Canada, et dès ce jour, ces trois provinces ne formeront, en conséquence, qu'une seule et même Puissance sous ce nom.

" **4.** Les dispositions subséquentes du présent acte, à moins que le contraire n'y apparaisse explicitement ou implicitement, prendront leur pleine vigueur dès que l'union sera effectuée, c'est-à-dire, le jour à compter duquel, aux termes de la proclamation de la Reine, l'union sera déclarée un fait accompli ; dans les mêmes dispositions, à moins que le contraire n'y apparaisse explicitement ou implicitement, le nom de Canada signifiera le Canada tel que constitué sous le présent acte.

" **5.** Le Canada sera divisé en quatre provinces dénommées :— Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick.

" **6.** Les parties de la province du Canada (telle qu'existant à la passation du présent acte) qui constituaient autrefois les provinces respectives du Haut et du Bas-Canada, seront censées séparées et formeront deux provinces distinctes. La partie qui constituait autrefois la province du Haut-Canada, formera la province d'Ontario ; et la partie qui constituait la province du Bas-Canada, formera la province de Québec.

" **7.** Les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick auront les mêmes délimitations qui leur étaient assignées à l'époque de la passation du présent acte.

" **8.** Dans le recensement général de la population du Canada qui, en vertu du présent acte, devra se faire en mil huit cent soixante et onze, et tous les dix ans ensuite, il sera fait une énumération distincte des populations respectives des quatre provinces."

VIII---Revenus, Dettes, Actif, Taxes

102. Tous les droits et revenus que les législatures respectives du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, avant et à l'époque de l'union, avaient le pouvoir d'approprier,---sauf ceux réservés par le présent acte aux législatures respectives des provinces, ou qui seront perçus par elles conformément aux pouvoirs spéciaux qui leur sont conférés par le présent acte,---formeront un fonds consolidé de revenu pour être approprié au service public du Canada de la manière et soumis aux charges prévues par le présent acte.

103. Le fonds consolidé du revenu du Canada sera permanemment grevé des frais, charges et dépenses encourues pour le percevoir, administrer et recouvrer, lesquels constitueront la première charge sur ce fonds et pourront être soumis à telles révision et audition qui seront ordonnées par le gouverneur-général en conseil jusqu'à ce que le parlement y pourvoie autrement.

104. L'intérêt annuel des dettes publiques des différentes provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, lors de l'union, constituera la seconde charge sur le fonds consolidé de revenu du Canada.

105. Jusqu'à modification par le parlement du Canada, le salaire du gouverneur-général sera de dix mille louis, cours sterling du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; cette somme sera acquittée sur le fonds consolidé de revenu du Canada et constituera la troisième charge sur ce fonds.

106. Sujet aux différents paiements dont est grevé par le présent acte le fonds consolidé de revenu du Canada, ce fonds sera approprié par le parlement du Canada au service public.

107. Tous les fonds, argent en caisse, balances entre les mains des banquiers et valeurs appartenant à chaque province à l'époque de l'union, sauf les exceptions énoncées au présent acte, deviendront la propriété du Canada et seront déduits du montant des dettes respectives des provinces lors de l'union.

108. Les travaux et propriétés publics de chaque province, énumérés dans la troisième cédule annexée au présent acte, appartiendront au Canada. (1)

109. Toutes les terres, mines, minéraux et réserves royales appartenant aux différentes provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick lors de l'union, et toutes les sommes d'argent alors dues ou payables pour ces terres, mines, minéraux et réserves royales, appartiendront aux différentes provinces d'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, dans lesquelles ils sont sis et situés ou exigibles, restant toujours soumis aux charges dont ils sont grevés, ainsi qu'à tous intérêts autres que ceux que peut y avoir la province.

110. La totalité de l'actif inhérent aux portions de la dette publique assumée par chaque province, appartiendra à cette province.

111. Le Canada sera responsable des dettes et obligations de chaque province existantes lors de l'union.

112. Les provinces d'Ontario et Québec seront conjointement responsables envers le Canada de l'excédant (s'il en est) de la dette de la province du Canada, si, lors de l'union, elle dépasse soixante et deux millions cinq cent mille piastres, et tenues au paiement de l'intérêt de cet excédant au taux de cinq pour cent par année. (2)

113. L'actif énuméré dans la quatrième cédule annexée au présent acte, appartenant, lors de l'union, à la province du Canada, sera la propriété d'Ontario et Québec conjointement. (3)

114. La Nouvelle-Ecosse sera responsable envers le Canada de l'excédant (s'il en est) de sa dette publique, si, lors de l'union, elle dépasse huit millions de piastres, et tenue au paiement de l'intérêt de cet excédant au taux de cinq pour cent par année.

115. Le Nouveau-Brunswick sera responsable envers le Canada de l'excédant (s'il en est) de sa dette publique, si, lors de l'union, elle

---

(1) Voyez la 3e cédule, à la page 214.

(2) Voyez Statuts du Canada 36 V., ch. 30, à la page 217, et 47 V., ch. 4, à la page 219.

(3) Voyez la 4e cédule, à la page 215.

dépasse sept millions de piastres, et tenue au paiement de l'intérêt de cet excédant au taux de cinq pour cent par année.

116. Dans le cas où, lors de l'union, les dettes publiques de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick seraient respectivement moindres que huit millions et sept millions de piastres, ces provinces auront droit de recevoir, chacune, du gouvernement du Canada, en paiements semi-annuels et d'avance, l'intérêt au taux de cinq pour cent par année sur la différence qui existera entre le chiffre réel de leurs dettes respectives et le montant ainsi arrêté.

117. Les diverses provinces conserveront respectivement toutes leurs propriétés publiques dont il n'est pas autrement disposé dans le présent acte,---sujettes au droit du Canada de prendre les terres ou les propriétés publiques dont il aura besoin pour les fortifications ou la défense du pays.

118. Les sommes suivantes seront annuellement payées par le Canada aux diverses provinces pour le maintien de leurs gouvernements et législatures :

Ontario	$80,000
Québec	70,000
Nouvelle-Ecosse	60,000
Nouveau-Brunswick	50,000
Total	$260,000

Et chaque province aura droit à une subvention annuelle de quatre-vingts centins par chaque tête de la population, constatée par le recensement de mil huit cent soixante et un, et---en ce qui concerne la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick---par chaque recensement décennal subséquent, jusqu'à ce que la population de chacune de ces deux provinces s'élève à quatre cent mille âmes, chiffre auquel la subvention demeurera dès lors fixée. Ces subventions libèreront à toujours le Canada de toutes autres réclamations, et elles seront payées semi-annuellement et d'avance à chaque province ; mais le gouvernement du Canada déduira de ces subventions, à l'égard de chaque province, toutes sommes exigibles comme intérêt sur la dette publique de

cette province si elle excède les divers montants stipulés dans le présent acte. (1)

119. Le Nouveau-Brunswick recevra du Canada, en paiements semi-annuel et d'avance durant une période de dix ans à compter de l'union, une subvention supplémentaire de soixante et trois mille piastres par année : mais tant que la dette publique de cette province restera au-dessous de sept millions de piastres, il sera déduit sur cette somme de soixante et trois mille piastres, un montant égal à l'intérêt à cinq pour cent par année sur telle différence.

120. Tous les paiements prescrits par le présent acte, ou destinés à éteindre les obligations contractées en vertu d'aucun acte des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick respectivement, et assumés par le Canada, seront faits, jusqu'à ce que le parlement du Canada, l'ordonne autrement, en la forme et manière, que le gouverneur-général en conseil pourra prescrire de temps à autre.

121. Tous articles du crû, de la provenance ou manufacture d'aucune des provinces seront, à dater de l'union, admis en franchise dans chacune des autres provinces.

122. Les lois de douanes et d'accise de chaque province demeureront en force, sujettes aux dispositions du présent acte, jusqu'à ce qu'elles soient modifiées par le parlement du Canada.

123. Dans le cas où les droits de douane seraient, à l'époque de l'union, imposables sur des articles, denrées ou marchandises, dans deux provinces, ces articles, denrées ou marchandises pourront, après l'union, être importés de l'une de ces deux provinces dans l'autre, sur preuve du paiement des droits de douanes, dont ils sont frappés dans la province d'où ils sont exportés, et sur paiement de tout surplus de droits de douane (s'il en est) dont ils peuvent être frappés dans la province où ils sont importés.

124. Rien dans le présent acte ne préjudiciera au privilége garanti au Nouveau-Brunswick de prélever sur le bois de construction les droits établis par le chapitre quinze du titre trois des statuts revisés du Nouveau-Brunswick, ou par tout acte l'amendant avant ou après

(1) Voyez Statuts du Canada, 47 V., ch. 4, à la page 219.

l'union, mais n'augmentant pas le chiffre de ses droits ; et les bois de construction des provinces autres que le Nouveau-Brunswick ne seront pas passibles de ces droits.

125. Nulle terre ou propriété appartenant au Canada ou à aucune province en particulier ne sera sujette à la taxation.

126. Les droits et revenus que les législatures respectives du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick avaient, avant l'union, le pouvoir d'approprier, et qui sont, par le présent acte, réservés aux gouvernements ou législatures des provinces respectives, et tous les droits et revenus perçus par elle conformément aux pouvoirs spéciaux qui leurs sont conférés par le présent acte, formeront dans chaque province un fonds consolidé de revenu qui sera approprié au service public de la province.

IX.—Pénitencier.

141. Le pénitencier de la province du Canada, jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, sera et continuera d'être le pénitencier d'Ontario et de Québec.

X.—Chemin de fer Intercolonial.

145. Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont, par une commune déclaration, exposé que la construction du chemin de fer Intercolonial était essentielle à la consolidation de l'union de l'Amérique Britannique du Nord et à son acceptation par la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et qu'elles ont en conséquence arrêté que le gouvernement du Canada devait l'entreprendre sans délai : à ces causes : pour donner suite à cette convention, le gouvernement et le parlement du Canada seront tenus de commencer, dans les six mois qui suivront l'union, les travaux de construction d'un chemin de fer reliant le fleuve Saint-Laurent à la cité d'Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, et de les terminer sans interruption et avec toute la diligence possible.

XI.—Admission des autres colonies.

146. Il sera loisible à la Reine, de l'avis du très-honorable conseil rivé de Sa Majesté, sur la présentation d'adresses de la part des

Chambres du parlement du Canada et des Chambres des législatures respectives des colonies ou provinces de Terreneuve, de l'Ile du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique, d'admettre ces colonies ou provinces, ou aucune d'elles, dans l'union et, sur la présentation d'adresses de la part des Chambres du parlement du Canada, d'admettre la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest, ou l'une ou l'autre de ces possessions, dans l'union, aux termes et conditions, dans chaque cas, qui seront exprimés dans les adresses et que la Reine jugera convenable d'approuver, conformément au présent ; les dispositions de tous ordres en conseil rendus à cet égard auront le même effet que si elles avaient été décrétées par le parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande. (1)

TROISIEME CÉDULE

Travaux et propriétés publiques de la province devant appartenir au Canada.

1. Canaux, avec les terrains et pouvoir d'eau y adjacents ;
2. Havres publics ;
3. Phares et quais et l'Ile de Sable ;
4. Bateaux à vapeur, dragueurs et vaisseaux publics ;
5. Améliorations sur les lacs et rivières ;
6. Chemins de fer et actions dans les chemins de fer, hypothèques et autres dettes dues par les compagnies de chemins de fer ;
7. Routes militaires ;
8. Maisons de douanes, bureaux de poste et tous autres édifices publics, sauf ceux que le gouvernement du Canada destine à des législatures et des gouvernements provinciaux ;
9. Propriétés transférées par le gouvernement impérial et désignées sous le nom de propriétés de l'artillerie ;
10. Arsenaux, salles d'exercices militaires, uniformes, munitions de guerre et terrains réservés pour les besoins publics et généraux.

---

(1) Voir " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1871, " 34-35 V. ch. 28, à la page 216.

Quatrième Cédule

Actif devenant la propriété commune d'Ontario et Québec.

Fonds de bâtisse du Haut-Canada ;
Asiles d'aliénés ;
Ecole Normale ;
Palais de justice dans le Bas-Canada
Aylmer,
Montréal,
Kamouraska ;
Société des hommes de loi, Haut-Canada ;
Commission des chemins à barrière de Montréal ;
Fonds permanents de l'université ;
Institution royale ;
Fonds consolidé d'emprunt municipal, Haut-Canada ;
Fonds consolidé d'emprunt municipal, Bas-Canada ;
Société d'agriculture, Haut-Canada ;
Octroi législatif en faveur du Bas-Canada ;
Prêt aux incendiés de Québec ;
Comptes des avances, Témiscouata ;
Commissions des chemins à barrière de Québec ;
Education—Est ;
Fonds de bâtisse et des jurés, Bas-Canada ;
Fonds des municipalités ;
Fonds du revenu de l'éducation supérieure, Bas-Canada.

"L'ACTE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, 1871."

STATUT IMPÉRIAL, 1871. (34-35 V., CH. 28.)

Acte concernant l'établissement de Provinces dans la Puissance du Canada.

[*29 juin 1871.*]

Considérant qu'il s'est élevé des doutes relativement aux pouvoirs du parlement canadien d'établir des provinces dans les territoires admis, ou qui, par la suite, pourront être admis dans la Puissance du Canada et de pourvoir à la représentation de ces provinces dans le dit parlement, et qu'il est expédient de faire disparaître ces doutes et de conférer de tels pouvoirs au dit parlement :

Qu'il soit décrété par Sa Très-Excellente Majesté la Reine, de l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, en ce présent parlement assemblés, et par leur autorité, comme suit :

1. Le présent acte pourra être cité à toutes fins et intentions comme " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1871."

2. Le parlement du Canada pourra de temps à autre établir de nouvelles provinces dans aucun des territoires faisant alors partie de la Puissance du Canada, mais non compris dans aucune province de cette Puissance, et il pourra, lors de cet établissement, décréter des dispositions pour la constitution et l'administration de toute telle province et pour la passation de lois concernant la paix, l'ordre et le bon gouvernement de telle province et pour sa représentation dans le dit parlement.

3. Avec le consentement de toute province de la dite Puissance, le parlement du Canada pourra de temps à autre augmenter, diminuer ou autrement modifier les limites de telle province, à tels termes et conditions qui pourront être acceptées par la dite législature, et il pourra de même avec son consentement établir des dispositions touchant l'effet et l'opération de cette augmentation, diminution ou modification de territoire de toute province qui devra la subir.

4. Le parlement du Canada pourra de temps à autre établir des dispositions concernant la paix, l'ordre et le bon gouvernement de tout territoire ne formant pas alors partie d'une province.

5. Les actes suivants passés par le dit parlement du Canada et respectivement intitulés: " *Acte concernant le gouvernement provi-" soire de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest après " que ces territoires auront été unis au Canada,*" et " *Acte pour " amender et continuer l'Acte trente-deux et trente-trois Victoria, " chapitre trois, et pour établir et constituer le Gouvernement de la " province du Manitoba,*" seront et sont considérés avoir été valides à toutes fins à compter de la date où, au nom de la Reine, ils ont reçu la sanction du gouverneur-général de la dite Puissance du Canada.

6. Excepté tel que prescrit par la troisième section du présent acte, le parlement du Canada n'aura pas compétence pour changer les dispositions de l'acte en dernier lieu mentionné du dit parlement en ce qui concerne la province de Manitoba, ni d'aucun autre acte établissant à l'avenir de nouvelles provinces dans la dite Puissance, sujet toujours au droit de la dite législature de la province de Manitoba de changer de temps à autre les dispositions d'aucune loi concernant la qualification des électeurs et des députés à l'assemblée législative et de décréter des lois relatives aux élections de la dite province.

Statuts du Canada, 1873. (36 V., ch. 30.)

Acte pour répartir de nouveau les sommes payables et imputables aux diverses provinces du Canada par le gouvernement fédéral, en tant qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans l'Union.

[*Sanctionné le 23 Mai 1873.*]

Considérant que par les dispositions de " l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867," et d'après les termes et conditions en vertu desquels les provinces de la Colombie Britannique et de Manitoba ont été admises dans la confédération, le Canada est devenu responsable des dettes et obligations existantes de chaque province au moment de devenir partie de la Puissance, à la condition que chaque province

serait chargée de l'intérêt, au taux de cinq pour cent par année, sur l'excédant de ses dites dettes et obligations sur certains montants fixés ou recevrait un intérêt au même taux, payable semi-annuellement et d'avance, sur le montant dont ses dites dettes et obligations seraient moindres que certains montants fixés ;

Et considérant que le montant fixé comme susdit dans le cas des provinces d'Ontario et de Québec conjointement (comme ayant jusque-là formé la province du Canada) était de soixante-deux millions cinq cent mille piastres ($62,500,000), et que la dette de la dite ci-devant province, telle que maintenant constatée, excédait la dite somme de dix millions cinq cent six mille quatre-vingt-huit piastres et quatre-vingt-quatre centins ($10,506,088.84), et que les dites deux provinces étaient responsables envers le Canada pour l'intérêt comme susdit sur cette dernière somme ;

Et considérant qu'il est expédient de délier les dites provinces d'Ontario et de Québec de leurs dites obligations, et à l'avenir de considérer, dans leur cas, le dit montant fixé comme étant augmenté de la dite somme de dix millions cinq cent six mille quatre-vingt huit piastres et quatre-vingt-quatre centins, et d'accorder une compensation aux autres provinces de la Puissance pour cette addition à la dette générale du Canada : A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Dans les comptes tenus entre les différentes provinces du Canada et la Puissance, les sommes payables et imputables aux dites provinces, respectivement, en tant qu'elles dépendent du chiffre de la dette avec laquelle chaque province est entrée dans l'Union, seront calculées et allouées comme si la somme fixée par la cent douxième section de " l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867," était portée de soixante-deux millions cinq cent mille piastres à la somme de soixante-treize millions six mille quatre-vingt-huit piastres et quatre-vingt-quatre centins, et comme si les montants fixés comme susdit, pour les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, par " l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867," et pour les provinces de la Colombie Britannique et de Manitoba, en conformité des conditions de leur admission dans la Puissance, étaient accrues dans la même proportion.

2. Les subventions en faveur des diverses provinces, en juillet mil huit cent soixante-treize, seront payées conformément aux dispositions prédédentes du présent acte.

3. Toutes les sommes payables en vertu du présent acte seront imputables et payables sur le fonds consolidé du revenu du Canada, et il en sera rendu compte de la même manière que les autres deniers payables pour les mêmes fins à même le dit fonds.

STATUTS DU CANADA, 1884. (47 V., CH. 4.)

Acte à l'effet de faire une nouvelle répartition des subventions annuelles à payer par le Canada aux diverses provinces formant aujourd'hui la Confédération.

[*Sanctionné le 19 avril 1884.*]

Considérant que les subventions payables en vertu de " l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867," aux diverses provinces unies par le dit acte en une seule Confédération, respectivement, ont été réparties de nouveau et augmentées par l'opération de l'acte du parlement du Canada, trente-six Victoria, chapitre trente, mais que cette augmentation n'a été accordée qu'à compter du premier jour de juillet mil huit cent soixante-treize, et qu'il est à propos qu'elle soit accordée à compter de la mise en vigueur du dit " *Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867," et qu'une augmentation proportionnelle soit faite dans les subventions actuellement payables par le Canada aux provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de l'Ile du Prince-Edouard, respectivement : A ces causes, Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Dans les comptes tenus entre les différentes provinces et le Canada, les sommes dont les subventions annuelles payables à chacune d'entre elles ont été augmentées par l'acte de la trente-sixième Victoria, chapitre trente (tel qu'expliqué par l'acte de la trente-septième Victoria, chapitre trois, en ce qui regarde la Nouvelle-Ecosse), seront calculées et allouées à Ontario et Québec conjointement (comme ayant constitué la ci-devant province du Canada), et à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, comme si les dits actes eussent prescrit que

cette augmentation devait être allouée à compter du jour de la mise en vigueur de l' "*Acte de l'Amérique du Nord*," 1867 ; et tous les paiements semestriels qui dans ce cas auraient été faits à compte de cette augmentation à partir du premier jour de juillet mil huit cent soixante-sept, jusqu'au premier jour de janvier mil huit cent soixante-treize, inclusivement, avec intérêt sur chacun de ces paiements, au taux de cinq pour cent par année, à partir du jour qu'elle aurait été ainsi payée jusqu'au premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt quatre, seront réputés un capital dû aux dites provinces respectivement, portant intérêt à cinq pour cent par année, lequel intérêt leur sera payable comme partie de leurs subventions annuelles de la part du Canada, le et après le premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre.

2. Dans les comptes entre le Canada et les provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de l'Ile de Prince-Edouard, les sommes actuellement calculées et allouées comme constituant les dettes des dites provinces respectivement, sur lesquelles le Canada leur paie actuellement un intérêt, seront accrues de sommes dont le chiffre sera proportionné aux populations respectives des dites provinces, telles que constatées par le recensement de mil huit cent quatre-vingt-un, comme le total des sommes à ajouter en vertu du présent acte comme capital dû à Ontario et Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, est proportionné à la population collective des quatre provinces en dernier lieu mentionnées, telle que constatée par le dit recensement de mil huit cent quatre-vingt-un ; et les montants de ces augmentations, à l'égard des dites provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de l'Ile du Prince-Edouard, seront réputés un capital dû aux dites provinces respectivement, portant intérêt au taux de cinq pour cent par année, lequel intérêt leur sera payable comme partie de leurs subventions respectives de la part du Canada, le et après le premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre.

3. Et afin d'éviter tout doute au sujet des dispositions qui précèdent, il est déclaré et décrété que le chiffre de l'augmentation de la subvention annuelle et celui du capital sur lequel elle est payable aux différentes provinces, respectivement, en vertu du présent acte, seront comme il suit :

A Ontario et Québec conjointement....	$269,875 16	$5,397,503 13
A la Nouvelle-Ecosse..................	39,668 44	793,368 71
Au Nouveau-Brunswick..................	30,225 97	604,519 35
Au Manitoba...........................	5,541 25	110,825 07
A la Colombie-Britannique.............	4,155 39	83,107 88
A l'Ile du Prince-Edouard.............	9,148 68	182,973 78

4. Toutes les sommes payables en vertu du présent acte seront imputables et payables sur le fonds consolidé du revenu du Canada.

DURÉE DES SESSIONS ET DES PARLEMENTS DU CANADA, DE 1867 À 1901.

	Session	Ouverture		Prorogation		Dissolution	
1er Parlement.....	1ère......	6 novembre	1867	22 mai	1868		
	2e........	15 avril	1869	22 juin	1869		
	3e........	15 février	1870	12 mai	1870		
	4e........	15 février	1871	14 avril	1871		
	5e........	11 avril	1872	14 juin	1872	8 juillet	1872
2e do	1ère......	5 mars	1873	13 août	1873		
	2e........	23 octobre	1873	7 novembre	1873	2 janvier	1874
3e do	1ère......	26 mars	1874	26 mai	1874		
	2e........	4 février	1875	8 avril	1875		
	3e........	10 février	1876	12 avril	1876		
	4e........	8 février	1877	28 avril	1877		
	5e........	7 février	1878	10 mai	1878	17 août	1878
4e do	1ère......	13 février	1879	15 mai	1879		
	2e........	12 février	1880	7 mai	1880		
	3e........	9 décembre	1880	21 mars	1881		
	4e........	9 février	1882	17 mai	1882	18 mai	1882
5e do	1ère......	8 février	1883	25 mai	1883		
	2e........	17 janvier	1884	19 avril	1884		
	3e........	29 janvier	1885	20 juillet	1885		
	4e........	25 février	1886	2 juin	1886	15 janvier	1887
6e do	1ère......	13 avril	1887	23 juin	1887		
	2e........	23 février	1888	22 mai	1888		
	3e........	31 janvier	1889	2 mai	1889		
	4e........	16 janvier	1890	16 mai	1890	3 février	1891

DURÉE DES SESSIONS ET DES PARLEMENTS DU CANADA, DE 1867 À 1901.—*Suite.*

—	Session	Ouverture		Prorogation		Dissolution	
7e Parlement.....	1ère	29 avril	1891	30 septembre	1891		
	2e	25 février	1892	9 juillet	1892		
	3e	26 janvier	1893	1 avril	1893		
	4e	15 mars	1894	23 juillet	1894		
	5e	18 avril	1895	22 juilet	1895		
	6e	2 janvier	1896	23 avril	1896	24 avril	1896
8e do	1ère	19 août	1896	5 octobre	1896		
	2e	25 mars	1897	29 juin	1897		
	3e	3 février	1898	13 juin	1898		
	4e	16 mars	1899	11 août	1899		
	5e	1 février	1900	18 juillet	1900	9 octobre	1900
9e do	1ère	6 février	1901	23 mai	1901	....	

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU CANADA

DE 1867 A 1901

Parlements	Date des writs		Date de l'élection générale	
1er Parlement.....	7 août	1867	août et septembre	1867
2e do	15 juillet	1872	juillet, août et septembre	1872
3e do	2 janvier	1874	janvier et février	1874
4e do	17 août	1878	17 septembre	1878
5e do	18 mai	1882	20 juin	1882
6e do	17 janvier	1887	22 février	1887
7e do	4 février	1891	5 mars	1891
8e do	24 avril	1896	23 juin	1896
9e do	9 octobre	1900	7 novembre	1900

CONSEIL EXÉCUTIF

DE LA

PUISSANCE DU CANADA

HISTORIQUE

Le Conseil Exécutif de la Puissance du Canada se compose du gouverneur-général et des personnes choisies par lui parmi la majorité des représentants du peuple, et exerce dans toute leur plénitude et au même degré que celui de l'Angleterre, les pouvoirs du Gouvernement responsable. Le gouverneur-général, qui représente ici la Couronne Anglaise, ne joue pas d'autre rôle que celui du Roi d'Angleterre : il règne et ne gouverne pas. Il est responsable au Secrétaire pour les colonies de l'exercice de ses pouvoirs, et le gouvernement canadien est responsable au Parlement du Canada de tous les actes officiels du gouverneur-général.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ce sujet sur lequel il existe des ouvrages spéciaux. Nous y renvoyons nos lecteurs.

Au reste, voici les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, concernant la composition et les attributions du Conseil Exécutif du Canada :

III—POUVOIR EXÉCUTIF

9. A la Reine continueront d'être et sont par le présent attribués le gouvernement et le pouvoir exécutifs du Canada.

10. Les dispositions du présent acte relatives au gouverneur-général s'étendent et s'appliquent au gouverneur-général du Canada, ou à tout autre chef exécutif ou administrateur pour le temps d'alors, administrant le gouvernement du Canada, au nom de la Reine, quelque soit le titre sous lequel il puisse être désigné.

11. Il y aura, pour aider et aviser, dans l'administration du gouvernement du Canada, un conseil dénommé le Conseil Privé de la Reine pour le Canada ; les personnes qui formeront partie de ce conseil seront, de temps à autre, choisies et mandées par le gouverneur-général et assermentées comme conseillers privés ; les membres de ce conseil pourront, de temps à autre, être révoqués par le gouverneur-général.

12. Tous les pouvoirs, attributions et fonctions,—par aucun acte du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature du Haut-Canada, du Bas-Canada, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, lors de l'union,—sont conférés aux gouverneurs et lieutenants-gouverneurs respectifs de ces provinces ou peuvent être par eux exercés, de l'avis ou de l'avis et du consentement des conseils exécutifs de ces provinces, ou avec la coopération de ces conseils ou d'aucun nombre de membres de ces conseils, ou par ces gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs individuellement, seront,—en tant qu'ils continueront d'exister et qu'ils pourront être exercés après l'union, relativement au gouvernement du Canada,—conférés au gouverneur-général et pourront être par lui exercés, de l'avis ou de l'avis et du consentement ou avec la coopération du conseil privé de la Reine pour le Canada ou d'aucun de ses membres, ou par le gouverneur-général individuellement, selon le cas ; mais ils pourront, néanmoins (sauf ceux existant en vertu d'actes de la Grande-Bretagne ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués ou modifiés par le parlement du Canada.

13. Les dispositions du présent acte relatives au gouverneur-général en conseil seront interprétées de manière à s'appliquer au gouverneur-général agissant de l'avis du conseil privé de la Reine pour le Canada.

14. Il sera loisible à la Reine, si Sa Majesté le juge à propos, d'autoriser le gouverneur-général, à nommer de temps à autre une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, pour agir comme son ou ses députés dans aucune partie ou parties du Canada, pour, en cette capacité, exercer, durant le plaisir du gouverneur-général, les pouvoirs, attributions et fonctions du gouverneur-général, que le gouverneur-général jugera à propos ou nécessaire de lui ou leur assigner,

sujet aux restrictions ou instructions formulées ou communiquées par la Reine; mais la nomination de tel député ou députés ne pourra empêcher le gouverneur-général lui-même d'exercer les pouvoirs, attributions, ou fonctions qui lui sont conférés.

15. A la Reine continuera d'être et est par le présent attribué le commandement en chef des milices de terre et de mer et de toutes les forces militaires et navales en Canada.

16. Jusqu'à ce qu'il plaise à la Reine en ordonner autrement, Ottawa sera le siège du gouvernement du Canada.

VII.—Judicature.

96. Le gouverneur-général nommera les juges des cours supérieures, de district et de comté, dans chaque province, sauf ceux des cours de vérification dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

97. Jusqu'à ce que les lois relatives à la propriété et aux droits civils dans Ontario, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et à la procédure dans les cours de ces provinces, soient rendues uniformes, les juges des cours de ces provinces qui seront nommés par le gouverneur-général devront être choisis parmi les membres des barreaux respectifs de ces provinces.

98. Les juges des cours de Québec seront choisis parmi les membres du barreau de cette province.

99. Les juges des cours supérieures resteront en charge durant bonne conduite, mais ils pourront être démis de leurs fonctions par le gouverneur-général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes.

100. Les salaires, allocations et pensions des juges des cours supérieures, de district et de comté (sauf les cours de vérification dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick) et des cours de l'amirauté, lorsque les juges de ces dernières sont alors salariés, seront fixés et payés par le parlement du Canada.

101. Le parlement du Canada pourra, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, lorsque l'occasion le requerra, adopter des mesures à l'effet de créer, maintenir et organiser une cour générale d'appel pour le Canada et établir des tribunaux additionnels pour la meilleure administration des lois du Canada.

129. Sauf toute disposition contraire prescrite par le présent acte, —toutes les lois en force en Canada, dans la Nouvelle-Ecosse ou le Nouveau-Brunswick, lors de l'union—tous les tribunaux de juridiction civile et criminelle,—toutes les commissions, pouvoirs et autorités ayant force légale,—et tous les officiers judiciaires, administratifs et ministériels, en existence dans ces provinces à l'époque de l'union,continueront d'exister dans les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick respectivement, comme si l'union n'avait pas eu lieu ; mais ils pourront néanmoins (sauf les cas prévs par des actes du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués, abolis ou modifiés par le parlement du Canada, ou par la législature de la province respective, conformément à l'autorité du parlement ou de cette législature en vertu du présent acte.

130. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, —tous les officiers des diverses provinces ayant à remplir des devoirs relatifs à des matières autres que celles tombant dans les catégories de sujets assignés exclusivement par le présent acte aux législatures des provinces, seront officiers du Canada et continueront à remplir les devoirs de leurs charges respectives sous les mêmes obligations et pénalités que si l'union n'avait pas eu lieu.

131. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement,—le gouverneur-général en conseil pourra de temps à autre nommer les officiers qu'il croira nécessaires ou utiles à l'exécution efficace du présent acte.

142. Le partage et la répartition des dettes, crédits, obligations, propriétés et de l'actif du Haut et du Bas-Canada seront renvoyés à la décision de trois arbitres, dont l'un sera choisi par le gouvernement d'Ontario, l'un par le gouvernement de Québec et l'autre par le gouvernement du Canada ; le choix des arbitres n'aura lieu qu'après que

le parlement du Canada et les législatures d'Ontario et de Québec auront été réunies ; l'arbitre choisi par le gouvernement du Canada ne devra être domicilié ni dans Ontario ni dans Québec.

INSTRUCTIONS DE LA REINE

CANADA

" *Projet d'instructions pour le gouverneur-général de la Puissance du Canada, sous les seing et sceau de la Reine, en date du 5 octobre 1878.*

VICTORIA R.

" Instructions pour le gouverneur-général de la Puissance du Canada, ou, en son absence, le lieutenant-gouverneur, ou l'officier administrant le gouvernement du Canada.

" Donné en notre cour, à Balmoral, ce cinquième jour d'octobre 1878, l'an quarante-deuxième de notre règne.

" Attendu que par lettres patentes portant la date de ces présentes, nous avons établi, ordonné et déclaré qu'il y aura un gouverneur-général (ci-après appelé notre gouverneur-général) de notre Puissance du Canada (ci-après appelée notre Puissance du Canada) et que par ces lettres patentes nous avons donné autorité et ordonné au gouverneur-général de faire et exécuter de la manière voulue tout ce qui appartiendra à son commandement et à la confiance que nous reposons en lui, selon les pouvoirs et attributions qui lui sont assignés ou conférés par ces lettres patentes et par la commission qui lui sera expédiée sous nos seing et sceau, et selon les instructions qu'il pourra recevoir de temps à autre sous nos seing et sceau, ou de notre ordre donné en notre conseil privé, ou de nous par l'intermédiaire de l'un de nos principaux secrétaires d'Etat, comme aussi et selon les lois qui sont actuellement ou qui seront par la suite en force dans notre Puissance du Canada :

" I. A ces causes, par les présentes instructions sous nos seing et sceau, nous declarons que nous voulons et qu'il nous plaît que le gouverneur général nommé par nous fasse lire et publier, avec toute la solennité

convenable, notre commission sous nos seing et sceau, le nommant notre gouverneur-général du Canada, en présence du juge en chef ou d'un autre juge de la cour suprême du Canada et des membres du conseil privé du Canada. Nous déclarons de plus qu'il nous plait que le gouverneur-général et tout autre officier chargé d'administrer le gouvernement de notre Puissance du Canada prêtent le serment d'allégeance selon la formule prescrite par un statut passé en la session tenue dans les trente et unième et trente-deuxième années de notre règne, intitulé : " Acte amendant la loi concernant les serments promissoires," ainsi que le serment accoutumé de bien et fidèlement remplir les devoirs de la charge de gouverneur-général de notre Puissance du Canada et de bien et impartialement administrer la justice, lesquels serments le juge en chef de la cour suprême du Canada ou, en son absence, ou dans le cas où il en serait autrement empêché, tout autre juge de la cour suprême du Canada devra et est par les présentes requis d'offrir et de faire prêter.

" II. Et nous autorisons le gouverneur-général et le requérons de faire prêter, de temps à autre, par lui-même ou par toute autre personnes qu'il aura autorisée à cette fin, à tous et chaque titulaire d'une charge ou fonction de confiance ou d'émoluments en notre Puissance du Canada, quand il le croira à propos, ce serment d'allégeance ainsi que tout autre serment ou tous autres serments qui pourraient être prescrits de temps à autre par des lois ou statuts faits et passés à cette fins.

" III. Et nous requérons notre gouverneur-général de communiquer sans délai au conseil privé du Canada nos présentes instructions et pareillement toutes autres instructions dont, de temps à autre, il jugera opportun, pour le bien de notre service, de lui faire part.

" IV. Notre gouverneur-général aura soin que toutes les lois sanctionnées par lui en notre nom, ou réservées par lui en notre nom, ou réservées pour la signification de notre bon plaisir, portent, lorsqu'il nous les transmettra, de bons sommaires marginaux et soient accompagnées, quand cela lui paraîtra nécessaires des notes explicatives voulues pour faire voir les motifs et l'opportunité de ces lois. Il devra aussi transmettre des copies conformes des journaux et procès-verbaux du Parlement du Canada, qu'il se fera donner par les greffiers ou autres officiers à qui il appartiendra, du Parlement du Canada.

" V. Et nous donnons de plus autorité et pouvoir à notre gouverneur-général d'accorder, selon qu'il en verra l'opportunité, en notre nom et de notre part, lorsqu'il aura été commis un crime pour lequel le coupable pourra être jugé dans notre Puissance du Canada, le pardon à tout complice, qui ne sera pas l'auteur réel de ce crime, qui fera des révélations telles qu'elles conduisent à la conviction du principal coupable ; comme aussi d'accorder à tout individu condamné pour un crime dans une cour de justice, ou devant un juge, juge de paix ou magistrat, en notre Puissance du Canada, un pardon soit entier, soit soumis à des conditions licites, ou un sursis à l'exécution de la sentence prononcée contre une personne convaincue de crime pour le temps que notre gouverneur-général jugera convenable, et de remettre toute amende, pénalité ou confiscation qui pourra devenir due et payable à nous, pourvu toutefois que le gouverneur-général ne mette pas à ce pardon ou à cette commutation de sentence, excepté dans le cas où l'offense serait de nature politique, la condition que le coupable sera banni ou sortira de notre Puissance du Canada. Et par les présentes nous mandons et enjoignons à notre gouverneur-général de ne faire grâce ou de n'accorder de sursis à aucun criminel qu'après avoir reçu, dans les cas de sentence capitale, l'avis du conseil privé de notre Puissance du Canada, et, dans les autres cas, l'avis d'un de ses ministres, au moins ; et si le pardon ou le sursis devait affecter directement les intérêts de notre empire ou ceux de tout autre pays ou lieu hors de la juridiction du gouvernement de notre Puissance du Canada, notre gouverneur-général, avant de prendre une décision relativement au pardon ou à la commutation de la sentence, devra consulter sur ces intérêts son propre jugement ainsi que l'avis reçu comme il est dit ci-haut.

"VI. Et attendu que notre service et la sécurité de notre Puissance du Canada pourraient souffrir grandement de l'absence de notre gouverneur-général, il ne quittera sous aucun prétexte, notre Puissance du Canada, sans en avoir préalablement obtenu de nous la permission, soit sous nos seing et sceau, soit par l'intermédiaire de l'un de nos principaux secrétaires d'Etat."

V. R.

MINISTÈRES DU CANADA DE 1867 A 1901.

Ministres représentant la Province de Québec.

1e. MINISTÈRE MACDONALD (Sir John-Alex.), du 1 juillet 1867 au 6 novembre 1873.

Cartier, Sir George-Etienne.—Milice et Défense...du	1 juillet	1867	décédé	20 mai	1873
Galt, Sir Alex.-Tilloch.—Ministres des Finances...du	1 juillet	1867	au	7 nov.	1867
Chapais, l'hon. Jean-Charles.—M. de l'Agriculture.du	1 juillet	1867	au	15 nov.	1869
" " " Receveur-Général..du	16 nov.	1869	au	29 janv.	1873
(1) **Langevin**, l'hon. Hector-Louis.—Sec. d'Etat...du	1 juillet	1867	au	7 déc.	1869
" " " Travaux-Publics.du	8 déc.	1869	au	6 nov.	1873
Rose, l'hon. John.—Ministres des Finance........du	18 nov.	1867	au	30 sept.	1869
Dunkin, l'hon. Christopher.—Min. de l'Agriculture.du	16 nov.	1869	au	24 oct.	1871
Pope, l'hon. John-Henry.—Min. de l'Agriculture..du	25 oct.	1871	au	6 nov.	1873
Robitaille, l'hon. Théodore.—Receveur-général....du	30 janv.	1873	au	6 nov.	1873

2e MINISTÈRE MACKENZIE (l'hon. Alex.), du 7 novembre 1873 au 16 octobre 1878.

Dorion, l'hon. Antoine-Aimé.—Min. de la Justice..du	7 nov.	1873	au	31 mai	1874
Letellier de St-Just, l'hon. Luc.—Agriculture....du	7 nov.	1873	au	14 déc.	1876
Fournier, l'hon. Télesphore,—Revenu de l'Intérieur du	7 nov.	1873	au	7 juillet	1874
" " Min. de la Justice..du	8 juillet	1874	au	18 mai	1875
" " Maître gén. des P...du	19 mai	1875	au	7 oct.	1875
Huntington, l'hon. Lucius-Leth.—Prés. du Cons..du	20 janv.	1874	au	8 oct.	1875
" " M. gén. des P...du	9 oct.	1875	au	16 oct.	1878
Geoffrion, l'hon. Félix.—Revenu de l'Intérieur....du	8 juillet	1874	au	8 nov.	1876
Cauchon, l'hon. Joseph-Edouard.—Prés. du Cons..du	7 déc.	1875	au	7 juin	1877
" " " Rev. de l'Int...du	8 juin	1877	au	7 oct.	1877
Laflamme, l'hon. Rodolphe.—Revenu de l'Intérieur.du	9 nov.	1876	au	7 juin	1877
" " Min. de la Justice...du	8 juin	1877	au	16 oct.	1878

(1) Créé Compagnon de l'Ordre du Bain en 1868.

MINISTÈRES DU CANADA, DE 1867 A 1901.—*Suite.*

2e MINISTÈRE MACKENZIE.—(*Suite*).

Pelletier, l'hon. C.-A.-P.—Min. de l'Agriculture. .du 26 janv. 1877 au 16 oct- 1878

Laurier, l'hon. Wilfrid.—Revenu de l'Intérieur. . .du 8 oct. 1877 au 16 oct. 1878

3e MINISTÈRE MACDONALD (Sir John-Alex.), du 17 octobre 1878 au 6 juin 1891.

Pope, l'hon. John-Henry.—Min. de l'Agriculture. .du 17 oct. 1878 au 24 sept. 1885

" " Chemins de fer et Can. du 25 sept. 1885 au 1 avril 1889

(1) **Langevin,** l'hon. Hector-Louis.—M. g. des Post. .du 19 oct. 1878 au 19 mai 1879

" " " Travaux-Publics. .du 20 mai 1879 au 6 juin 1891

Masson, l'hon. Ls.-Frs-Rodrigue.—Milice et Déf. . .du 19 oct. 1878 au 15 janv. 1880

" " " Prés. du Conseil du 16 janv. 1880 au 31 juillet 1880

Baby. l'hon. Louis-Frs.-Georges.—Revenu de l'Int. du 26 oct. 1878 au 28 oct. 1880

(2) **Caron,** l'hon. Adolphe-Philippe.—Milice et Déf. du 8 nov. 1880 au 6 juin 1891

Mousseau, l'hon. Joseph-Alfred.—Prés. du Cons. .du 8 nov. 1880 au 19 mai 1881

" " Secrétaire d'Etat du 20 mai 1881 au 28 juillet 1882

Chapleau, l'hon. Jos-Adolphe.—Secrétaire d'Etat. du 29 juillet 1882 au 6 juin 1891

Abbott, l'hon. John-Jos-Caldwell—Sans portefeuille du 13 mai 1887 au 6 juin 1891

Colby, l'hon. Charles-Carroll.—Prés. du Conseil, . . .du 28 nov. 1889 au 30 avril 1891

4e. MINISTÈRE ABBOTT, (Sir J.-J.-C.), du 16 juin 1891 au 24 nov. 1892.

(3) **Abbott,** l'hon. John-Jos-Caldwell.—Premier et Président du Conseil .du 16 juin 1891 au 24 nov. 1892

Langevin, Sir Hector-Louis.—Travaux-Publics. . . .du 16 juin 1891 au 11 août 1891

Caron, Sir Adolphe-Philippe,—Milice et Défense. .du 16 juin 1891 au 24 janv. 1892

" " Maître gén. des Postes du 25 janv. 1892 au 24 nov. 1892

Chapleau, l'hon. Jos.-Adolphe.—Secrétaire d'Etat. du 16 juin 1891 au 24 janv. 1892

" " Ministre des Douanes. du 25 janv. 1892 au 24 nov. 1892

Ouimet, l'hon. Joseph-Aldéric.—Travaux-Publics. .du 11 janv. 1892 au 24 nov. 1892

---

(1) Créé Chevalier Commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, le 24 mai 1881.

(2) Créé Chevalier Commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, le 25 août 1885.

(3) Créé Chevalier Commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, le 25 mai 1892.

MINISTÈRES DU CANADA, DE 1867 A 1901.—*Suite.*

5e. MINISTÈRE THOMPSON, (Sir John-S.-D.), du 5 déc. 1892 au 12 déc. 1894,

Caron, Sir Adolphe-Philippe.—M. gén. des Postes. du 5 déc. 1892 au 12 déc. 1894

Ouimet, l'hon. Joseph-Aldéric.—Travaux-Publics. . du 5 déc. 1892 au 12 déc. 1894

Angers, l'hon. Auguste-Réal.—M. de l'Agriculture. . du 5 déc. 1892 au 12 déc. 1894

Ives, l'hon. William-Bullock.—Prés. du Conseil. . . . du 5 déc. 1892 au 12 déc. 1894

(1) Curran, l'hon. John-Joseph.—Sollicit.-général. du 5 déc. 1892 au 12 déc. 1894

6e. MINISTÈRE BOWELL, (Sir MacKenzie), du 21 déc. 1894 au 27 avril 1896.

Caron, Sir Adolphe-Philippe.—M. gén. des Postes. du 21 déc. 1894 au 27 avril 1896

Ouimet, l'hon. Joseph-Aldéric.—Travaux Publics. . du 21 déc. 1894 au 27 avril 1896

Angers, l'hon. Auguste-Réal.—Agriculture. . . . . du 21 déc. 1894 au 11 juillet 1895

Ives, l'hon. William-Bullock.—Min. du Commerce. du 21 déc. 1894 au 27 avril 1896

(1) Curran, l'hon. John-Joseph.—Sollic.-général . . . du 21 déc. 1894 juge 18 oct. 1895

Desjardins, l'hon. Alphonse. -Milice et Défense. . du 15 janv. 1896 au 27 avril 1896

7e. MINISTÈRE TUPPER, (Sir Charles), dn 27 avril 1896 au 8 juillet 1896.

Ives, l'hon. William-Bullock.—Min. du Commerce. du 27 avril 1896 au 8 juillet 1896

Angers, l'hon. Auguste-Réal.—Prés. du Conseil. . du 1 mai 1896 au 8 juillet 1896

Desjardins, l'hon. Alphonse.—Travaux-Publics. . . du 1 mai 1896 au 8 juillet 1896

Taillon, l'hon. Louis-Olivier.—M. gén. des Postes. du 1 mai 1896 au 8 juillet 1896

Ross, l'hon. John-Jones,—Sans portefeuille. . . . . du 1 mai 1896 au 8 juillet 1896

8e. MINISTÈRE LAURIER, (l'hon. Wilfrid), du 13 juillet 1896. . . .

(2) Laurier, l'hon. Wilfrid.—Premier et Président du Conseil. . . . . du 11 juillet 1896. . . . .

Fisher, l'hon. Sydney-Arthur.—M. de l'Agriculture. du 13 juillet 1896. . . . .

Tarte, l'hon, Joseph-Israël.—Travaux-Publics. . . . . du 13 juillet 1896. . . . .

(3) Joly de Lotbinière, Sir Henri-Gustave.—Revenu de l'Intérieur. . . . . du 13 juillet 1896 au 21 juin 1900

---

(1) Ne fait pas partie du Conseil Privé.

(2) Créé membre du Conseil Privé de Sa Majesté et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, au jubilé de la Reine Victoria, le 22 juin 1897.

(3) Fait partie du Conseil Privé depuis le 30 juin 1897.

MINISTÈRES DU CANADA, DE 1867 A 1901.—*Suite.*

8e MINISTÈRE LAURIER.—*(Suite).*

(1) Fitzpatrick, l'hon. Charles.—Sollic.-général. .du 13 juillet 1896......... ......

Dobell, l'hon. Richard-Reid.—Sans portefeuille. . . .du 13 juillet 1896 décédé 11 janv 1902

Geoffrion, l'hon. Christophe-Alph.-Sans portefeuille du 13 juillet 1896 décédé 18 juil. 1899

Bernier, l'hon. Michel-Esdras.—Rev. de l'Int. . . . .du 22 juin 1900................

(1) Ne fait pas partie du Conseil Privé.

SÉNAT DU CANADA

Historique

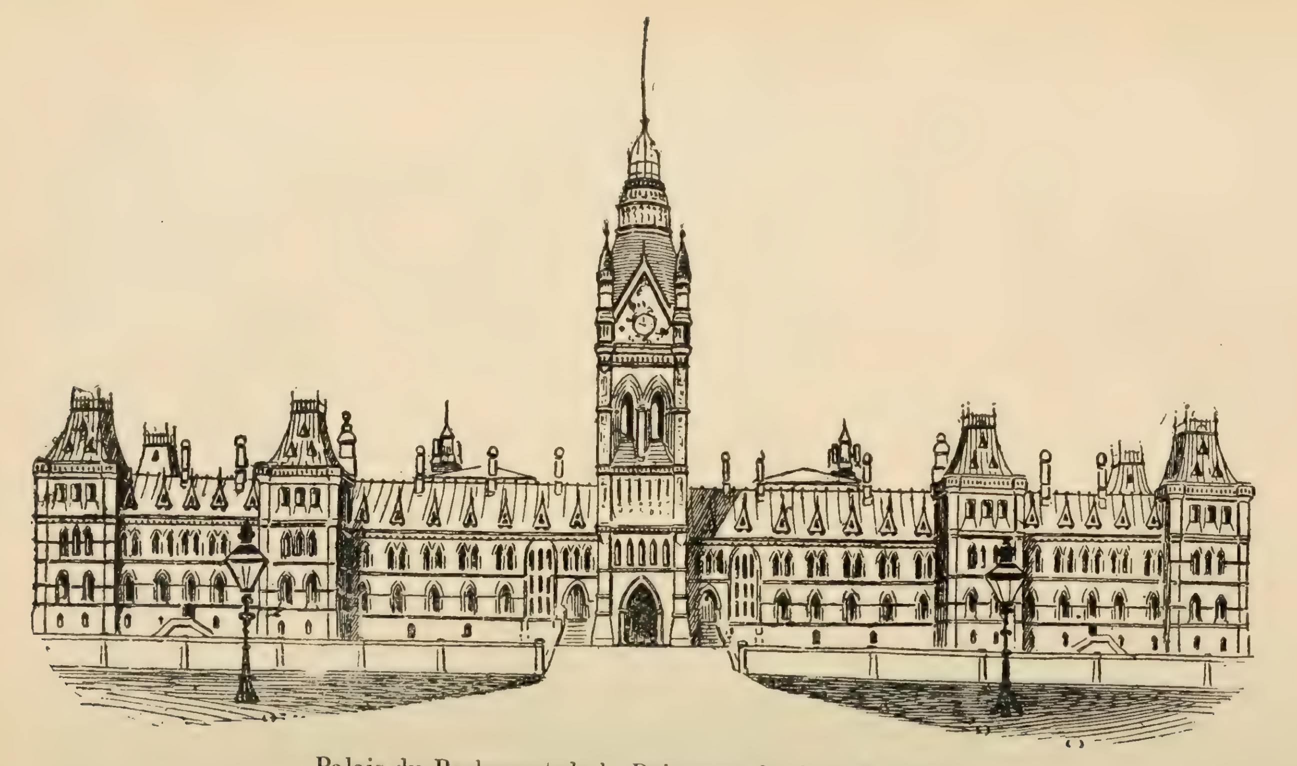
Le Sénat du Canada joue à peu près le rôle de la Chambre des Lords en Angleterre. Il a un pouvoir législatif égal à celui de la Chambre des Communes. Il se composait, à l'origine, en 1867, de 24 sénateurs représentant la Province d'Ontario, de 24 représentant la Province de Québec et de 24 représentant les Provinces Maritimes, c'est-à-dire, 12 pour la Nouvelle-Ecosse, et 12 pour le Nouveau-Brunswick. En tout, 72. Ce nombre total, qui est aujourd'hui augmenté à 81, à cause des provinces nouvelles qui sont successivement entrées dans la Confédération, se décompose comme suit : 24 pour Ontario ; 24 pour Québec ; 10 pour la Nouvelle-Ecosse ; 10 pour le Nouveau-Brunswick ; 4 pour l'Ile du Prince-Edouard ; 3 pour la Colombie Anglaise ; 4 pour le Manitoba et 2 pour les Territoires du Nord-Ouest.

Voyons maintenant sa constitution et ses attributions, d'après les clauses de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, qui le concernent :

IV---Pouvoir Législatif

17. Il y aura, pour le Canada, un parlement qui sera composé de la Reine, d'une chambre haute appelée le Sénat, et de la Chambre des Communes.

18. Les privilèges, immunités et pouvoirs que posséderont et exerceront le Sénat, la Chambre des Communes et les membres de ces corps respectifs, seront ceux prescrits de temps à autre par acte du parlement du Canada ; ils ne devront, cependant, jamais excéder ceux possédés et exercés, lors de la passation du présent acte, par la Chambre



Palais du Parlement de la Puissance du Canada, 1902.

des Communes du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et par les membres de cette Chambre. (1)

19. Le parlement du Canada sera convoqué dans un délai de pas plus de six mois après l'Union.

20. Il y aura une session du parlement du Canada une fois au moins chaque année, de manière à ce qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session du parlement et sa première séance de la session suivante.

VI,—Distribution des pouvoirs législatifs

Pouvoirs du Parlement.

91. Il sera loisible à la Reine, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets par le présent acte exclusivement assignés aux législatures des provinces ; mais, pour plus de garantie, sans toutefois restreindre la généralité des termes ci-haut employés dans cette section, il est par le présent déclaré que (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte) l'autorité législative exclusive du parlement du Canada, s'étend à toutes les matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous enumérés, savoir :

1. La dette et la propriété publiques ;
2. La réglementation du trafic et du commerce ;
3. Le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation ;
4. L'emprunt de deniers sur le crédit public ;
5. Le service postal ;
6. Le recensement et les statistiques ;
7. La milice, le service militaire et le service naval et la défense du pays ;
8. La fixation et le payement des salaires et honoraires des officiers civils et autres du gouvernement du Canada ;
9. Les amarques, les bouées, les phares et l'ile de Sable ;
10. La navigation et les bâtiments ou navires (*shipping*) ;
11. La quarantaine et l'établissement et maintien des hôpitaux de marine ;
12. Les pêcheries des côtes, de la mer et de l'intérieur ;
13. Les passages d'eau (*ferries*) entre une province et tout pays britannique ou étranger, ou entre deux provinces ;

---

(1) Voir Statuts du Canada, 31 V., c. 23, (1868), et "l'Acte du Parlement du Canada, 1875," à la fin du présent acte.

14. Le cours monétaire et le monnayage ;
15. Les banques, l'incorporation des banques et l'émission du papier-monnaie ;
16. Les caisses d'épargnes ;
17. Les poids et mesures ;
18. Les lettres de change et les billets promissoires ;
19. L'intérêt de l'argent ;
20. Les offres légales ;
21. La banqueroute et la faillite ;
22. Les brevêts d'invention et de découverte ;
23. Les droits d'auteur ;
24. Les Sauvages et les terres réservées pour les Sauvages ;
25. La naturalisation et les aubains ;
26. Le mariage et le divorce.
27. La loi criminelle, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle ;
28. L'établissement, le maintien et l'administration des pénitanciers ;
29. Les catégories de sujets expressément exceptés dans l'énumération des catégories de sujet exclusivement assignés par le présent acte aux législatures des provinces.

Et aucune des matières énoncées dans les catégories de sujets énumérés dans cette section ne sera réputée tomber dans la catégories des matières d'une nature locale ou privée comprise dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés, par le présent acte, aux législatures des provinces.

Le Sénat

21. Sujet aux dispositions du présent acte, le Sénat se composera de soixante et douze membres, qui seront appelés Sénateurs.

22. En ce qui concerne la composition du Sénat, le Canada sera censé comprendre trois divisions :

1. Ontario ;
2. Québec ;
3. Les Provinces Maritimes, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick ;

Ces trois divisions seront, sujettes aux dispositions du présent acte, également représentées dans le Sénat, comme suit : Ontario par vingt-quatre sénateurs ; Québec par vingt-quatre sénateurs et les Provinces Maritimes par vingt-quatre sénateurs, douze desquels représenteront la Nouvelle-Ecosse, et douze le Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne la province de Québec, chacun des vingt-quatre sénateurs la représentant sera nommé par l'un des vingt-quatre col-

léges électoraux du Bas-Canada, énumérés dans la cédule A, annexée au chapitre premier des Statuts Refondus du Bas-Canada. (1)

23. Les qualifications d'un sénateur seront comme suit :

1. Il devra être âgé de trente ans révolus ;

2. Il devra être sujet-né de la Reine, ou sujet de la Reine naturalisé par acte du parlement de la Grande-Bretagne, ou du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature de l'une des provinces du Haut-Canada, du Bas-Banada, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, ou du Nouveau-Brunswick, avant l'union, ou du parlement du Canada, après l'union ;

3. Il devra posséder, pour son propre usage et bénéfice, comme propriétaire en droit ou en équité, des terres ou tènements tenus en franc et commun socage,—ou être en bonne saisine ou possession, pour son propre usage et bénéfice, de terres ou tènements tenus en franc-alleu ou en roture dans la province pour laquelle il est nommé, de la valeurs de quatre mille piastres en sus de toutes rentes, dettes, charges, hypothèques et redevances, qui peuvent être attachées, dues et payables sur ces immeubles ou auxquelles ils peuvent être affectés ;

4. Ses propriétés mobilières et immobilières devrout valoir, somme toute, quatre mille piastres, en sus de toutes ses dettes et obligations ;

5. Il devra être domicilié dans la province pour laquelle il est nommé ;

6. En ce qui concerne la province de Québec, il devra être domicilié ou posséder sa qualification foncière dans le collége électoral dont la représentation lui est assignée.

24. Le gouverneur-général mandera de temps à autre au Sénat, au nom de la Reine et par instrument sous le grand sceau du Canada, des personnes ayant les qualifications voulues : et, sujettes aux dispositions du présent acte, les personnes ainsi mandées deviendront et seront membres du Sénat et sénateurs.

25. Les premières personnes appelées au Sénat seront celle que la Reine, par mandat sous le seing manuel de Sa Majesté, jugera à propos de désigner, et leur noms seront insérés dans la proclamation de la Reine décrétant l'union.

26. Si en aucun temps, sur la recommandation du gouverneur-général, la Reine juge à propos d'ordonner que trois ou six membres soient ajoutés au Sénat, le gouverneur-général pourra, par mandat adressés à trois ou six personnes (selon le cas) ayant les qualifications voulues, représentant également les trois divisions du Canada, les ajouter au Sénat.

Ces colléges électoraux sont ceux du Conseil Législatif. Voir pages 62 à 68.

27. Dans le cas où le nombre des sénateurs seraient ainsi, en aucun temps augmenté, le gouverneur-général ne mandera aucune personne au Sénat, sauf sur pareil ordre de la Reine donné à la suite de la même recommandation, tant que la représentation de chacune des trois divisions du Canada ne sera pas revenue au nombre fixe de vingt-quatre sénateurs.

28. Le nombre des sénateurs ne devra en aucun temps excéder soixante et dix-huit.

29. Sujet aux dispositions du présent acte, le sénateur occupera sa charge dans le Sénat, à vie.

30. Un sénateur pourra, par écrit revêtu de son seing et adressé au gouverneur-général, se démettre de ses fonctions au Sénat ; après quoi son siège deviendra vacant.

31. Le siège d'un sénateur deviendra vacant dans chacun des cas suivants :

1. Si, durant deux sessions consécutives du parlement, il manque d'assister aux séances du Sénat ;

2. S'il prête un serment, ou souscrit une déclaration ou reconnaissance d'allégéance, obéissance ou attachement à une puissance étrangère, ou s'il accomplit un acte qui le rend sujet ou citoyen, ou lui confère les droits et les privilèges d'un sujet ou citoyen d'une puissance étrangère ;

3. S'il est déclaré en état de banqueroute ou de faillite, ou s'il a rcours au bénéfice d'aucune loi concernant les faillis, ou s'il se rend coupable de concussion ;

4. S'il est atteint de trahison ou convaincu de félonie, ou d'aucun crime infamant ;

5. S'il cesse de posséder la qualification reposant sur la propriété ou le domicile ; mais un sénateur ne sera pas réputé avoir perdu la qualification reposant sur le domicile par le seul fait de sa résidence au siège du gouvernement du Canada, pendant qu'il occupe sous ce gouvernement une charge qui y exige sa présence.

32. Quant un siège deviendra vacant au Sénat par démission, décès ou toute autre cause, le gouverneur-général remplira la vacance en adressant un mandat à quelque personne capable et ayant les qualifications voulues.

33. S'il s'élève quelque question au sujet des qualifications d'un

sénateur ou d'une vacance dans le Sénat, cette question sera entendue et décidée par le Sénat.

34. Le gouverneur-général pourra, de temps à autre, par instrument sous le grand sceau du Canada, nommer un sénateur comme orateur du Sénat, et le révoquer et en nommer un autre à sa place.

35. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, la présence d'au moins quinze sénateurs, y compris l'orateur, sera nécessaire pour constituer une assemblée du Sénat dans l'exercice de ses fonctions.

36. Les questions soulevées dans le Sénat seront décidées à la majorité des voix, et dans tous les cas, l'orateur aura voix délibérative ; quand les voix seront également partagées, la décision sera considérée comme rendue dans la négative.

147. Dans le cas de l'admission de Terreneuve et de l'Ile du Prince-Edouard, ou de l'une ou l'autre de ces colonies, chacune aura droit d'être représentée par quatre membres dans le Sénat du Canada ; et (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte) dans le cas de l'admission de Terreneuve, le nombre normal des sénateurs sera de soixante et seize et son maximum de quatre-vingt-deux : mais lorsque l'Ile du Prince-Edouard sera admise, elle sera censée comprise dans la troisième des trois divisions en lesquelles le Canada est, relativement à la composition du Sénat, partagé par le présent acte ; et, en conséquence, après l'admission de l'Ile du Prince-Edouard, que Terreneuve soit admise ou non, la représentation de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick dans le Sénat, au fur et à mesure que des sièges deviendront vacants, sera réduite de douze à dix membres respectivement ; la représentation de chacune de ces provinces ne sera jamais augmentée au-delà de dix membres, sauf sous l'autorité des dispositions du présent acte relatives à la nomination de trois ou six sénateurs supplémentaires en conséquence d'un ordre de la Reine.

IX.—Dispositions diverses.

Dispositions générales.

127. Quiconque étant, lors de la passation du présent acte, membre du conseil législatif du Canada, de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-

Brunswick, et auquel un siège dans le Sénat sera offert, ne l'acceptera pas dans les trente jours, par écrit revêtu de son seing et adressé au gouverneur-général de la province du Canada ou au lieutenant.gouverneur de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick (selon le cas), sera censé l'avoir refusé ; et quiconque étant lors de la passation du présent acte, membre du conseil législatif de la Nouvelle-Ecosse, ou du Nouveau-Brunswick, acceptera un siège dans le Sénat, perdra par le fait même son siège à ce conseil législatif.

128. Les membres du Sénat ou de la Chambre des Communes du Canada devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le gouverneur-général ou quelque personne à ce par lui autorisée,—et pareillement les membres du conseil législatif ou de l'Assemblée législative d'une province devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le lieutenant-gouverneur de la province ou quelque personne à ce par lui autorisée,—le serment d'allégeance énoncé dans la cinquième cédule annexée au présent acte ; et les membres du Sénat du Canada et du conseil législatif de Québec devront aussi, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le gouverneur-général ou quelque personne à ce par lui autorisée, la déclaration des qualifications énoncées dans la même cédule. (1)

132. Le parlement et le gouvernement du Canada auront tous les pouvoirs nécessaires pour remplir envers les pays étrangers, comme portion de l'empire britannique, les obligations du Canada, ou d'aucune de ces provinces, naissant de traités conclus entre l'empire et ces pays étrangers.

133. Dans les Chambres du parlement du Canada et les Chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif ; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces Chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de

---

(1) 5e cédule, voir page 244

Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.

Les actes du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues.

SANCTION ROYALE.

55. Lorsqu'un bill voté par les Chambres du parlement sera présenté au gouverneur-général pour la sanction de la Reine, le gouverneur-général devra déclarer, à sa discrétion, mais sujet aux dispositions du présent acte et aux instructions de Sa Majesté, ou qu'il le sanctionne au nom de la Reine, ou qu'il refuse cette sanction, ou qu'il réserve le bill pour la signification du bon plaisir de la Reine.

56. Lorsque le gouverneur-général aura donné sa sanction à un bill, au nom de la Reine, il devra, à la première occasion favorable, transmettre une copie authentique de l'acte à l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté ; si la Reine en conseil, dans les deux ans après que le secrétaire d'Etat l'aura reçu, juge à propos de le désavouer, ce désaveu,---accompagné d'un certificat du secrétaire d'Etat, constatant le jour où il aura reçu l'acte,---étant signifié par le gouverneur-général, par discours ou message, à chacune des Chambres du parlement, ou par proclamation, annulera l'acte, à compter du jour de telle signification.

57. Un bill réservé à la signification du bon plaisir de la Reine n'aura ni force ni effet avant et à moins que dans les deux ans à compter du jour où il aura été présenté au gouverneur-général pour recevoir la sanction de la Reine, ce dernier ne signifie, par discours ou message, à chacune des deux Chambres du parlement, ou par proclamation, qu'il a reçu la sanction de la Reine en Conseil.

Ces discours, messages ou proclamations seront consignés dans les journaux de chaque Chambre, et un double dûment certifié en sera délivré à l'officier qu'il appartient pour qu'il le dépose parmi les archives du Canada.

Cinquième Cédule

Serment d'allégeance.

Je, A. B., jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté la Reine Victoria.

N. B.—Le nom du roi ou de la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, alors régnant, devra être inséré, au besoin, en termes appropriés.

Déclaration des qualifications exigées.

Je, A. B., déclare et atteste que j'ai les qualifications exigées par la loi pour être nommé membre du Sénat du Canada (*ou selon le cas*) et que je possède en droit ou en équité comme propriétaire, pour mon propre usage et bénéfice, des terres ou tènements en franc et commun socage [*ou* que je suis en bonne saisine ou possession, pour mon propre usage et bénéfice, de terres et tènements en franc-alleu ou en rôture (*selon le cas*)] dans la province de la Nouvelle-Ecosse (*ou selon le cas*) de la valeur de quatre mille piastres, en sus de toutes rentes, dettes, charges, hypothèques et redevances qui peuvent être attachées, dues et payables sur ces immeubles ou auxquelles ils peuvent être affectés, et que je n'ai pas collusoirement ou spécieusement obtenu le titre ou la possession de ces immeubles, en tout ou en partie, dans le but de devenir membre du Sénat du Canada (*ou selon le cas*) et que mes biens mobiliers et immobiliers valent, somme toute, quatre mille piastres en sus de mes dettes et obligations.

Statuts du Canada, (1868), 31 V. c. 23.

Acte pour définir les privilèges, immunités et attributions du Sénat et de la Chambre des Communes, et pour protéger d'une manière sommaire les personnes chargées de la publication des documents parlementaires.

[*Sanctionné le 22 mai, 1868.*]

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Le Sénat et la Chambre des Communes, respectivement, ainsi que les membres de ces corps, posséderont et exerceront les mêmes

privilèges, immunités et attributions que ceux possédés et exercés, à l'époque de la passation de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, par la Chambre des Communes du parlement du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et par ses membres, en tant qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'acte ci-haut cité.

2. Ces privilèges, immunités et attributions seront censés former partie et formeront partie de la loi générale et publique du Canada, et il ne sera pas nécessaire de les alléguer spécialement, mais il devra en être judiciairement pris connaissance par tous les tribunaux et par tous les juges en Canada.

3. Lors de toute enquête au sujet des privilèges, immunités et attributions du Sénat et de la Chambre des Communes, ou des membres de ces corps, respectivement, tout exemplaire des journaux du Sénat ou de la Chambre des Communes, imprimé ou apparemment imprimé (*purporting to be printed*) par ordre du Sénat ou de la Chambre des Communes, fera foi de ces journaux par-devant tous les tribunaux, juges de paix et autres, sans qu'il soit besoin de prouver que cet exemplaire a été ainsi imprimé.

4. Tout défendeur dans une action civile ou criminelle intentée sous quelque forme que ce soit, à raison ou en conséquence de ce qu'il aurait publié ou fait publier par son serviteur, par ordre ou sous l'autorité du Sénat ou de la Chambre des Communes, quelques rapport, document ou procès-verbal des votes et délibérations, pourra produire devant la Cour dans laquelle l'action a été ainsi intentée, ou devant un juge de cette Cour, après avoir, au préalable, donné vingt-quatre heures d'avis de son intention de ce faire, au demandeur en la cause ou à son procureur ou avocat, un certificat revêtu du seing de l'orateur ou du greffier du Sénat ou de la Chambre des Communes, selon le cas, attestant que le rapport, document ou procès-verbal des votes et délibérations, selon le cas, qui a donné lieu à l'institution de l'action civile ou criminelle, a été publié par le défendeur ou par son serviteur, par ordre ou sous l'autorité du Sénat ou de la Chambre des Communes, selon le cas, accompagné d'un affidavit, le corroborant ; et la cour ou le juge devra, sur ce, suspendre immédiatement les procédures civiles ou criminelles ainsi intentées, et ces dernières, ainsi que tout bref (*writ*) ou ordre

(*process*), émis en la cause, seront finalement discontinués et annulés, et réputés tels, sous l'autorité du présent acte.

5. Dans le cas où il serait à l'avenir intenté une action civile ou criminelle à raison ou en conséquence de la publication de quelqu'exemplaire de pareil rapport, document ou procès-verbal des votes et délibération, le défendeur pourra, à toute phase de la procédure, produire devant la cour ou le juge, ce rapport, document ou procès-verbal des votes et délibérations, ainsi que l'exemplaire ci-haut mentionné, accompagné d'un affidavit constatant l'identité du rapport, document ou procès-verbal des votes et délibérations, et attestant la fidélité de l'exemplaire ; et la cour ou le juge devra, sur ce, suspendre immédiatement les procédures civiles ou criminelles ainsi intentées, et ces dernières, ainsi que tout bref (*writ*) ou ordre *process*, émis en la cause, seront finalement discontinués et annulés, et réputés tels, sous l'autorité du présent acte.

6. Il sera permis, dans toute action civile ou criminelle intentée à raison de l'impression de quelqu'extrait ou résumé de pareil rapport, document ou procès-verbal des votes et délibérations, de produire ce dernier comme preuve à l'appui de la dénégation générale, et de démontrer que l'extrait ou le résumé a été publié de bonne foi et sans malice, et si le jury est de même avis, un verdict de non-coupable sera rendu en faveur du défendeur.

" L'ACTE DU PARLEMENT DU CANADA, 1875."

38—39 VICTORIA

CHAPITRE 38

Acte pour lever certains doutes à l'égard des pouvoirs du Parlement du Canada quand à la dix-huitième section de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

(19 Juillet 1875).

Considérant que par la section dix-huitième de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il est pourvu comme suit : " Les priviléges, immunités et pouvoirs que posséderont et exerceront le Sénat, la Chambre des Communes et les membres de ces corps respectifs, seront ceux prescrits de temps à autre par acte du Parlement du Canada ; ils ne devront cependant jamais excéder ceux possédés et exercés, lors de la passation du présent acte, par la Chambre des Communes du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et par les membres de cette Chambre ; "

Et considérant que des doutes se sont élevés à l'égard du droit de définir par un acte du parlement du Canada, en vertu de la dite section, les dits priviléges, pouvoirs et immunités et qu'il est opportun de lever ces doutes :

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, de l'avis et du consentement des Lords Spirituels et Temporels et des Communes, en ce présent parlement assemblés, et par leur autorité, décrète et déclare ce qui suit :

1. La dix-huitième section de l'Acte de l'Amérique du Nord, 1867, est par le présent abrogée, sans préjudice à ce qui a été fait en vertu de cette section, et la suivante sera substituée à celle qui est ainsi abrogée :

Les priviléges, immunités et pouvoirs que posséderont et exerceront le Sénat et la Chambre des Communes et les membres de ces corps respectifs, seront ceux prescrits de temps à autre par acte du parlement du Canada, mais de manière à ce qu'aucun acte du parlement du

Canada définissant tels priviléges, immunités et pouvoirs ne donnera aucuns priviléges, immunités ou pouvoirs excèdant ceux qui, lors de la passation du présent acte, sont possédés et exercés par la Chambre des Communes du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et par les membres de cette Chambre.

2. L'acte du parlement du Canada passé dans la trente et unième année du règne de Sa Majesté, chapitre vingt-quatre, intitulé : *Acte pour faire prêter serment à des témoins en certains cas pour les fins des deux Chambres du Parlement*, sera considéré comme étant valide depuis la date de la sanction royale qui lui a été donnée par le gouverneur-général du Canada.

3. Le présent acte pourra être cité comme " l'Acte du Parlement du Canada, 1875."

SÉNAT DU CANADA

DE 1867 A 1901.

(1) PRÉSIDENTS DU SÉNAT DU CANADA

DE 1867 A 1901.

Cauchon, l'hon. Joseph-Edouard.........	du 5 novembre 1867	au 6 mai	1869
Ross, l'hon. John...........................	du 17 mai 1869	au 25 mai	1869
Cauchon, l,hon. Joseph-Edouard.........	du 26 mai 1869	au 2 juin	1872
Botsford, l'hon. Amos-Edwin............	du 3 juin 1872	au 4 juin	1872
Cauchon, l'hon. Joseph-Edouard.........	du 5 juin 1872	au 30 juin	1872
Chauveau. l'hon. Pierse-Joseph-Olivier.	du 21 février 1873	au 8 janvier	1874
Christie, l'hon. David.....................	du 9 janvier 1874	au 26 octobre	1878
Wilmot, l'hon. Robert-Duncan...........	du 8 novembre 1878	au 10 février	1880
Macpherson, l'hon. David-Lewis........	du 11 février 1880	au 15 février	1880
Botsford, l'hon. Amos-Edwin............	du 16 février 1880	au 18 avril	1880
Macpherson, l'hon. David-Lewis........	du 19 avril 1880	au 16 octobre	1883
Miller, l'hon. William....................	du 17 octobre 1883	au 3 avril	1887
Plumb, l'hon. Josiah-Burr...............	du 4 avril 1887	décédé 12 mars	1888
Allan, l'hon. George-William.............	du 17 mars 1888	au 26 avril	1891
Lacoste, l'hon. Alexandre...............	du 27 avril 1891	au 13 septembre	1891
Ross, l'hon. John-Jones..................	du 14 septembre 1891	au 12 juillet	1896
(1) Pelletier, l'hon. Chs-Alph.-Pantaléon.	du 13 juillet 1896	au 28 janvier	1901
Power, l'hon. Lawrence-Geoffrey.........	du 29 janvier 1901	....	

(1) La date de ces nominations est celle des Lettres-Patentes.

(2) Créé Chevalier Commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, le 24 mai 1898

MEMBRES DU SÉNAT DU CANADA

(1) SÉNATEURS REPRÉSENTANT LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1867 A 1901.

ALMA, (Division d') :—

Leslie, l'hon. James	(2)du 22 mai	1867	décédé 6 déc.	1873
Penny, l'hon. Edward-Goff	du 13 mars	1874	décédé 11 oct.	1881
Ogilvie, l'hon. Alexander-Walker	du 24 décembre	1881	résigne 20 janv.	1901
Mackay, l'hon. Robert	du 21 janvier	1901		

BEDFORD, (Division de) :—

Foster, l'hon. Asa-Belknap	du 22 mai	1867	résigne 10 février	1876
Stevens, l'hon. Gardner-Green	du 12 février	1876	décédé 15 avril	1892
Baker, l'hon. George-Barnard	du 7 janvier	1896		

GOLFE, (Division du) :—

Tessier, l'hon. Ulric-Joseph	du 22 mai	1867	au 11 février	1873
Chinic, l'hon. Eugène	du 10 avril	1873	résigne 3 nov.	1882
Robitaille, l'hon. Louis	du 8 février	1883	résigne 28 déc.	1884
Robitaille, l'hon. Théodore	du 29 janvier	1885	décédé 18 août	1897
Fiset, l'hon. J.-Baptiste-Romuald	du 20 octobre	1897		

GRANVILLE, (Division de) :—

Letellier de St-Just, l'hon. Luc	du 22 mai	1867	résigne 14 déc.	1876
(3) Pelletier, l'hon. Charles-Alphonse-Pantaléon	du 2 février	1877		

(1) Les Collèges électoraux de la Province de Québec pour le Sénat, sont les mêmes que ceux du Conseil Législatif. Voir pages 62 à 68.

(2) Les nominations de sénateurs portant la date du 22 mai 1867, sont celles faites dans la Proclamation de la Reine Victoria, en date du 22 mai 1867, fixant l'inauguration de la Confédération au 1er juillet 1867.

(3) Créé Compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, le 30 octobre 1878, et Chevalier Commandeur du même Ordre, le 24 mai 1898.

MEMBRES DU SÉNAT DU CANADA.—*Suite.*

INKERMAN, (Division d') :—				
Hamilton, l'hon. John	du 22 mai	1867	résigne 11 mai	1887
Abbott, l'hon. John-Joseph-Caldwell. .	du 12 mai	1887	décédé 30 oct.	1893
Owens, l'hon. William	du 2 janvier	1896	....	
KENNEBEC, (Division de) :—				
Cormier, l'hon. Charles..............	du 22 mai	1867	décédé 7 mai	1887
Fortin, l'hon. Pierre	du 13 mai	1887	décédé 15 juin	1888
Drummond, l'hon. Geo.-Alex	du 1 décembre	1888	....	
LA DURANTAYE, (Division de) :—				
Bossé, l'hon. Joseph-Noël............	du 22 mai	1867	au 24 janvier	1868
Chapais, l'hon. Jean-Charles.........	du 30 janvier	1868	décédé 17 juillet	1885
Ross, l'hon. John-Jones..............	du 12 avril	1887	décédé 4 mai	1901
Déchène, l'hon. Arthur-Miville......	du 13 mai	1901	....	
LANAUDIÈRE, (Division de) :—				
Olivier, l'hon. Louis-Auguste	du 23 octobre	1867	au 6 septembre	1873
Bellerose, l'hon. Joseph-Hyacinthe. . .	du 16 octobre	1873	décédé 13 août	1899
Casgrain, l'hon. Joseph-Philippe-Baby.	du 29 janvier	1900	....	
LA SALLE, (Division de) :—				
Duchesnay, l'hon. Antoine Juchereau.	du 22 mai	1867	résigne 7 janv.	1871
Panet, l'hon. Louis..................	du 10 février	1871	résigne 26 mars	1874
Panet, l'hon. Charles-Eugène.........	du 27 mars	1874	au 4 février	1875
Fabre, l'hon. Hector.................	du 5 février	1875	au 12 juillet	1882
De Blois, l'hon. Pierre-Antoine.......	du 13 février	1883	décédé 21 juin	1898
Paquet, l'hon. Joseph-Arthur........	du 27 juin	1898	décédé 29 mars	1901
Godbout, l'hon. Joseph..............	du 4 avril	1901	....	
LAURENTIDES, (Division des) :—				
Price, l'hon. David-Edward..........	du 22 mai	1867	décédé 22 août	1883
Ross, l'hon. James-Gibb	du 11 janvier	1884	décédé 1 oct.	1888
Price, l'hon. Evans-John	du 1 décembre	1888	décédé 30 août	1899
Shehyn, l'hon. Joseph...............	du 5 février	1900	....	

MEMBRES DU SÉNAT DU CANADA.—*Suite.*

LAUZON, Division de) :—

Duchesnay, l'hon. Elzéar-H. Juchereau	du 22 mai	1867	décédé	12 mai	1871
DeLéry, l'hon. Alex.-René Chaussegros	du 13 décembre	1871	résigne	11 avril	1876
Pozer, l'hon. Christian-Henry	du 20 septembre	1876	décédé	18 juillet	1884
Bolduc, l'hon. Joseph	du 3 octobre	1884			

LA VALLIÈRE, (Division de) :—

Malhiot, l'hon. Charles	du 22 mai	1867	décédé	9 nov.	1874
Paquet, l'hon. Anselme-Homère	du 9 février	1875	décédé	22 déc.	1891
Angers, l'hon. Auguste-Réal	du 16 décembre	1892	résigne	16 juin	1896
Thibaudeau, l'hon. Alfred-A.	du 22 août	1896			

LORIMIER, (Division de) :—

Bureau, l'hon. Jacques-Olivier	du 22 mai	1867	décédé	7 fév.	1883
Lacoste, l'hon. Alexandre	du 11 janvier	1884	juge	14 sept.	1891
Desjardins, l'hon. Alphonse	du 1 octobre	1892	résigne	16 juin	1896
Béchard, l'hon. François	du 17 juillet	1896	décédé	13 avril	1897
Dandurand, l'hon. Raoul	du 22 janvier	1898			

MILLE-ILES, (Division des) :—

Dumouchel, l'hon. Léandre	du 22 mai	1867	décédé	23 sept.	1882
Masson, l'hon. Louis-François-Rodrigue	du 29 septembre	1882	résigne	6 nov.	1884
Sénécal, l'hon. Louis-Adélard	du 25 janvier	1887	décédé	11 oct.	1887
Rolland, l'hon. Jean-Baptiste	du 22 octobre	1887	décédé	22 mars	1888
Rodier, l'hon. Charles-Séraphin	du 1 décembre	1888	décédé	26 janv.	1890
Masson, l'hon. Louis-François-Rodrigue	du 3 février	1890			

MONTARVILLE, (Division de) :—

Lacoste, l'hon. Louis	du 22 mai	1867	décédé	26 nov.	1878
(1) De Boucherville, l'hon. Charles-Eugène Boucher	du 12 février	1879			

(1) Créé Compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, le 24 mai 1894.

MEMBRES DU SÉNAT DU CANADA.—*Suite.*

REPENTIGNY, (Division de) :—

Armand, l'hon. Joseph-François	du 22 mai	1867			

RIGAUD, (Division de) :—

Wilson, l'hon. Charles	du 22 mai	1867	décédé	4 mai	1877
Thibaudeau, l'hon. Joseph-Rosaire	du 4 janvier	1878			

ROUGEMONT, (Division de) :—

Chaffers, l'hon. William-Henry	du 22 mai	1867	décédé	16 juillet	1894
Hingston, Sir William-Hales	du 2 janvier	1896			

SALABERRY, (Division de) :—

Renaud, l'hon. Louis	du 22 mai	1867	résigne	30 oct.	1873
Trudel, l'hon. Frs.-Xavier-Anselme	du 31 octobre	1873	décédé	17 janv.	1890
Tassé, l'hon. Joseph	du 9 février	1891	décédé	17 janv.	1895
Villeneuve, l'hon. Joseph-Octave	du 2 janvier	1896	décédé	27 juin	1901

SHAWINIGAN, (Division de) :—

Ferrier, l'hon. James	du 22 mai	1867	décédé	30 mai	1888
Montplaisir, l'hon. Hippolyte	du 9 février	1891			

SOREL, (Division de) :—

Guévremont, l'hon. Jean-Baptiste	du 22 mai	1867	résigne	14 juin	1896
Forget, l'hon. Louis-Joseph	du 15 juin	1896			

STADACONA, (Division de) :—

(1)**Belleau,** Sir Narcisse-Fortunat	du 22 mai	1867	au	1 juillet	1867
Cauchon, l'hon. Joseph-Edouard	du 2 novembre	1867	résigne	30 juin	1872
Chauveau, l'hon. Pierre-Joseph-Olivier	du 20 février	1873	résigne	22 janv.	1874
Baillargeon, l'hon. Pierre	du 27 mars	1874	décédé	15 déc.	1891
Landry, l'hon. A.-R.-C.-Philippe	du 23 février	1892			

(1) Créé Chevalier Bachelier, le 21 août 1860, lors de la visite du Prince de Galles au Canada.

MEMBRES DU SÉNAT DU CANADA.—*Suite.*

VICTORIA, (Division de) :—

Ryan, l'hon. Thomas	du 22 mai	1867	décédé	25 mai	1889
Murphy, l'hon. Edward	du 13 mai	1889	décédé	5 déc.	1895
O'Brien, l'hon. Thomas	du 2 janvier	1896			

WELLINGTON, (Division de) :—

Sanborn, l'hon. John-Sewall	du 22 mai	1867	juge	12 oct.	1872
Cochrane, l'hon. Matthew-Henry	du 17 octobre	1872			

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

HISTORIQUE.

Tel que le décrétait "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," la Chambre des Communes se composa, au sortir des élections générales qui eurent lieu en août et septembre 1867, de 181 députés, dont 82 pour Ontario, 65 pour Québec, 19 pour la Nouvelle-Ecosse et 15 pour le Nouveau-Brunswick. Le recensement de 1871 apporta quelques modifications dans la représentation d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Ontario eut 6 membres de plus, la Nouvelle-Ecosse 2, le Nouveau.Brunswick 1. On sait que la Province de Québec a le nombre fixe de 65 députés, qu'elle ne peut augmenter. (1) Ce nombre sert de base à la représentation des autres provinces, et voici comment : à chaque recensement, on divise la population totale de la province de Québec par 65, nombre de ses députés, et l'on base ensuite la représentation des autres provinces sur la population que représente chacun des 65 députés de la Province de Québec. En entrant dans la Confédération, Manitoba augmenta le nombre des députés de 4 ; la Colombie-Anglaise, l'Ile du Prince-Edouard, chacune de 6, donnant en 1882, un nombre total de 206 députés. Dans le cours de la session de 1882, une loi fut passée pour autoriser un remaniement des comtés, conformément au recensement de l'année précédente, de 1881. Ontario eut alors 4 députés de plus, et le Manitoba 1. En 1886, la Chambre décréta que les Territoires du Nord-Ouest seraient représentés à la

(1) Voir le paragraphe 2 de la section 51 de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," concernant la Chambre des Communes que nous reproduisons plus loin.

Chambre des Communes, et auraient 4 députés. Ce qui portait le nombre total des députés au chiffre de 215 que le recensement de 1891 a fait diminuer de 2 ; de sorte qu'aujourd'hui le Canada est représenté par 213 députés.

Vu que le présent ouvrage ne concerne que la Province de Québec, nous ne dirons rien de la rédistribution des comtés dans les autres provinces.

Il n'y eut aucuns changements notables dans les limites des comtés de notre Province jusqu'à 1892, date à laquelle le Parlement Canadien leur fit subir quelques modifications, en conformité du recensement de 1891. Les comtés de Chambly et Verchères, de Saint-Jean et Iberville, de Laprairie et Napierville, la ville des Trois-Rivières et le comté de Saint-Maurice, furent unis pour ne former qu'un seul district électoral. La ville de Montréal subit elle-même de grandes modifications : les divisions Centre, Est et Ouest se transformèrent en 5 divisions électorales appelées : Sainte-Anne, Saint-Antoine, Saint-Jacques, Saint-Laurent, Sainte-Marie. Le comté d'Hochelaga fut divisé en trois parties, dont l'une forma le comté de Maisonneuve, et les deux autres furent annexées aux comtés de Jacques-Cartier et de Laval. Le comté d'Ottawa, l'un des vieux comtés de notre Province, qui existait depuis 1830, disparut à tout jamais de la scène fédérale pour faire place à deux nouveaux comtés nommés Wright et Labelle. (1)

Nous ne mentionnerons pas ici les quelques paroisses qui furent détachées de plusieurs comtés pour être annexées aux comtés voisins. Ce serait trop long et d'aucun intérêt. D'ailleurs, nous en avons tenu compte dans les pages plus loin, où nous donnons les noms des députés qui ont représenté et qui représentent les comtés de notre Province aux Communes du Canada.

---

(1) Le comté d'Ottawa existe encore pour l'Assemblée Législative de Québec.

Voyons maintenant les clauses de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 " au sujet de la constitution et des attributions de cette Chambre.

" L'ACTE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, 1867. "

30 Victoria, chapitre 3.

(1) *La Chambre des Communes.*

37. La Chambre des Communes sera, sujette aux dispositions du présent acte, composée de cent quatre-vingt-un membres, dont quatre-vingt-deux représenteront Ontario, soixante et cinq Québec, dix-neuf la Nouvelle-Ecosse, et quinze le Nouveau-Brunswick.

38. Le gouverneur-général convoquera de temps à autre la Chambre des Communes au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau du Canada.

39. Un sénateur ne pourra ni être élu, ni siéger, ni voter comme membre de la Chambre des Communes.

40. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick seront—en ce qui concerne l'élection des membres de la Chambre des Communes—divisées en districts électoraux comme suit :

1—ONTARIO.

La province d'Ontario sera partagée en comtés, divisions de comtés, (*Ridings*), cités, parties de cités, et villes, tels qu'énumérés dans la première cédule annexée au présent acte ; chacune de ces divisions formera un district électoral, et chaque district désigné dans cette cédule aura droit d'élire un membre. (2)

---

(1) Voir les clauses 17 et 18, page 236 ; 19, 20 et 91, page 237 ; 128, page 242 ; 132 et 133, page 242 ; 55, 56 et 57, page 243 ; la 5e cédule, page 244, ainsi que les Statuts du Canada (1868), 31 V., ch. 23, page 244 ; et "l'Acte du Parlement du Canada," 1875, 38-39 Vict., ch. 38, page 247, qui concernent la Chambre des Communes comme le Sénat.

(2) Nous ne reproduisons par cette cédule, parceque cet ouvrage ne regarde que la Province de Québec.

2—QUEBEC.

La province de Québec sera partagée en soixante et cinq districts électoraux, comprenant les soixante et cinq divisions électorales en lesquelles le Bas-Canada est actuellement divisé en vertu du chapitre deuxième des Statuts Refondus du Canada, du chapitre soixante et quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada et de l'acte de la province du Canada, de la vingt-troisième année du règne de Sa Majesté la Reine, chapitre premier, ou de tout autre acte les amendant et en force à l'époque de l'union, de telle manière que chaque division électorale constitue, pour les fins du présent acte, un district électoral ayant droit d'élire un membre. (1)

3—NOUVELLE-ECOSSE.

Chacun des dix-huit comtés de la Nouvelle-Ecosse formera un district électoral. Le comté d'Halifax aura droit d'élire deux membres, et chacun des autres comtés, un membre.

4—NOUVEAU-BRUNSWICK

Chacun des quatorze comtés dont se compose le Nouveau-Brunswick, y compris la cité et le comté de St-Jean, formera un district électoral. La cité de St-Jean constituera également un district électoral par elle-même. Chacun de ces quinze districts électoraux aura droit d'élire un membre.

41. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement,—toutes les lois en force dans les diverses provinces, à l'époque de l'union, concernant les questions suivantes ou aucune d'elles, savoir:—l'éligibilité, l'inégibilité des candidats ou des membres de la Chambre d'Assemblée ou Assemblée législative dans les diverses provinces,—les votants aux élections de ces membres,—les serments exigées des votants,—les officiers-rapporteurs, leurs pouvoirs et leurs devoirs,—le mode de procéder aux élections,—le temps que celles-ci peuvent durer,—la décision des élections contestées et les procédures y incidentes,—les vacations des sièges en parlement et l'exécution de nouveaux brefs dans les vacations occasionnées par d'autres causes que la dissolution,—s'applique-

(1) Ce sont les comtés formés de 1854 à 1867, sous l'Union. Voir pages 168 à 183.

ront respectivement aux élections des membres envoyés à la Chambre des Communes par ces diverses provinces.

Mais jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, à chaque élection d'un membre de la Chambre des Communes pour le district d'Algoma, outre les personnes ayant droit de vote en vertu de la loi de la province du Canada, tout sujet anglais du sexe masculin, âgé de vingt et un ans ou plus et tenant feu et lieu, aura droit de vote. (1)

42. Pour la première élection des membres de la Chambre des Communes, le gouverneur-général fera émettre les brefs par telle personne et selon telle forme qu'il jugera à propos, et les fera adresser aux officiers-rapporteurs qu'il désignera.

La personne émettant les brefs sous l'autorité de la présente section, aura les mêmes pouvoirs que possédaient, à l'époque de l'union, les officiers chargés d'émettre des brefs pour l'élection des membres de la Chambre d'Assemblée ou Assemblée Législative de la province du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ; et les officiers-rapporteurs auxquels ces brefs seront adressés, en vertu de la présente section, auront les mêmes pouvoirs que possédaient, à l'époque de l'union, les officiers chargés de rapporter les brefs pour l'élection des membres de la Chambre d'Assemblée ou Assemblée Législative, respectivement.

43. Survenant une vacance dans la représentation d'un district électoral à la Chambre des Communes, antérieurement à la réunion du parlement ou subséquement à la réunion du parlement, mais avant que le parlement ait statué à cet égard, les dispositions de la section précédente du présent acte s'étendront et s'appliqueront à l'émission et au rapport du bref relativement au district dont la représentation est ainsi vacante.

44. La Chambre des Communes, à sa première réunion, après une élection générale, avec toute la diligence possible à l'élection de l'un de ses membres comme orateur.

---

(1) Voir Statuts du Canada 31 Vict., ch. 25 ; 34 Vict., ch. 19 ; 35 Vict. ch. 15 ; 36 Vict., ch. 2 ; 41 Vict., ch. 5 et 47 Vict., ch. 14 concernant la section 41, cités à la suite du présent Acte.

45. Survenant une vacance dans la charge d'orateur, par décès, démission ou autre cause, la Chambre des Communes procédera avec toute la diligence possible à l'élection d'un autre de ses membres comme orateur.

46. L'orateur présidera à toutes les séances de la Chambre des Communes.

47. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement —si l'orateur, pour une raison quelconque, quitte le fauteuil de la Chambre des Communes pendant quarante-huit heures consécutives, la Chambre pourra élire un autre de ses membres pour agir comme orateur ; le membre ainsi élu aura et exercera, durant l'absence de l'orateur, tous les pouvoirs, priviléges et attributions de ce dernier.

48. La présence d'au moins vingt membres de la Chambre des Communes sera nécessaire pour constituer une assemblée de la Chambre dans l'exercice de ses pouvoirs ; à cette fin, l'orateur sera compté comme un membre.

49. Les questions soulevées dans la Chambre des Communes seront décidées à la majorité des voix, sauf celle de l'orateur ; mais lorsque les voix seront également partagées—et en ce cas seulement—l'orateur pourra voter.

50. La durée de la Chambre des Communes ne sera que de cinq ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le gouverneur-général. (1)

51. Immédiatement après le recensement de mil huit cent soixante et onze, et après chaque autre recensement décennal, la représentation des quatre provinces sera répartie de nouveau, par telle autorité, de telle manière et à dater de telle époque que pourra, de temps à autre, prescrire le parlement du Canada, d'après les règles suivantes :

1. Québec aura le nombre fixe de soixante et cinq représentants ;

---

(1) Voir Statuts du Canada, 31 Vict. ch. 22, concernant le décès du souverain, cités à la suite du présent acte.

2. Il sera assigné à chacune des autres provinces un nombre de représentants proportionné au chiffre de sa population (constaté par tel recensement), comme le nombre soixante et cinq le sera au nombre de la population de Québec (ainsi constaté) ;

3. En supputant le nombre des représentants d'une province, il ne sera pas tenu compte d'une fraction n'excédant pas la moitié du nombre total nécessaire pour donner à la province droit à un représentant ; mais toute fraction excédant la moitié de ce nombre équivaudra au nombre entier ;

4. Lors de chaque nouvelle répartition, nulle réduction n'aura lieu dans le nombre des représentants d'une province, à moins qu'il ne soit constaté par le dernier recensement que le chiffre de la population de la province par rapport au chiffre de la population totale du Canada à l'époque de la dernière répartition du nombre des représentants de la population de la province n'ait décru dans la proportion d'un vingtième ou plus ;

5. Les nouvelles répartitions n'auront d'effet qu'à compter de l'expiration du parlement alors existant.

52. Le nombre des membres de la Chambre des Communes pourra, de temps à autre, être augmenté par le parlement du Canada, pourvu que la proportion établie par le présent acte dans la représentation des provinces reste intacte.

Législation financière.

53. Tout bill ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra originer dans la Chambre des Communes.

54. Il ne sera pas loisible à la Chambre des Communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas au préalable été recommandé à la Chambre par un message du gouverneur-général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill est proposé.

STATUTS DU CANADA, 1868, (31 VICT., CH. 25).

Acte pour mieux assurer l'Indépendance du Parlement.

[*Sanctionné le 22 Mai, 1868.*]

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Excepté tel que ci-dessous spécialement prescrit—

1. Nulle personne acceptant ou occupant une charge, commission ou emploi au service du gouvernement du Canada, à la nomination de la couronne, auquel un traitement annuel ou un honoraire, allocation ou émolument au lieu d'un salaire annuel venant de la couronne est attaché, ne sera éligible comme membre de la Chambre des Communes, ni ne siégera ni ne votera dans cette Chambre tant qu'elle occupera telle charge, occupation ou emploi ;

2. Rien de contenu dans cette section ne rendra inéligible, comme susdit, aucune personne qui remplira quelqu'une des charges suivantes, savoir : celles de président du conseil privé, de receveur-général, ministre des finances, ministre de la justice, ministre de la milice et de la défense, secrétaire d'état, secrétaire d'état pour les provinces, ministre des travaux publics, maître-général des postes, ministre de l'agriculture et de l'immigration, ministre du revenu de l'intérieur, ministre des douanes ou ministre de la marine et des pêcheries, ni ne la rendra inhabile à siéger ou à voter dans la Chambre des Communes, pourvu qu'elle soit élue pendant qu'elle occupera la dite charge, et qu'elle ne soit pas d'ailleurs inéligible ;

3. Rien de contenu dans la présente section ne rendra inéligible comme susdit ou inhabile à siéger ou voter dans la Chambre des Communes, un des commissaires nommés en vertu de l'acte concernant le chemin de fer Intercolonial, ni aucun officier de l'armée ou de la marine de Sa Majesté, ou aucun officier de milice ou milicien (excepté les officiers de l'état-major de la milice qui reçoivent une solde permanente) à moins qu'il ne soit autrement inéligible ;

2. Nulle personne ayant ou possédant, entreprenant ou exécutant, directement ou indirectement, seule ou avec une autre, par elle-même ou par l'intermédiaire d'un syndic ou tierce partie, un contrat ou marché avec Sa Majesté, ou avec un officier ou département public, se rattachant au service public du Canada, ou en vertu duquel des deniers publics du Canada devront être payés pour aucun service ou ouvrage —ne sera éligible comme membre de la Chambre des Communes, ni ne siégera ni ne votera dans cette Chambre.

3. Si une personne inéligible aux termes du présent acte, ou déclarée inhabile à être élue membre de la Chambre des Communes, est néanmoins élue et rapportée comme tel, son élection et rapport seront nuls et de nul effet.

4. Nulle personne déclarée par la section précédente, ou par toute autre loi, inhabile à être élue membre de la Chambre des Communes, ne siégera, ni ne votera dans cette Chambre tant qu'elle sera sous le coup de cette inhabileté :

2. Et si une personne inéligible ou déclarée inhabile à siéger ou à voter dans la Chambre dés Communes par les première, deuxième ou troisième sections, y siège ou vote, elle encourra par là une amende de deux mille piastres pour tout et chaque jour qu'elle aura ainsi siégé ou voté ; et cette somme pourra être recouvrée d'elle par quiconque en fera la poursuite, par action en recouvrement de dette, déclaration, dénonciation ou plainte devant une cour de juridiction civile compétente en Canada.

5. Si un membre de la Chambre des Communes devient inhabile, par l'acceptation d'un emploi, ou par le fait qu'il est devenu partie à quelque contrat ou marché, à continuer à siéger ou à voter dans la Chambre des Communes, son élection deviendra par là nulle, et le siège de ce membre sera déclaré vacant, et un bref émanera immédiatement pour une nouvelle élection, de même que s'il était naturellement décédé ; mais il pourra être réélu s'il est éligible, aux termes de la première section du présent acte.

6. Néanmoins, chaque fois qu'une personne remplissant la charge de président du conseil privé, de receveur-général, ministre des finances, ministre de la justice, ministre de la milice et de la défense, secrétaire d'état, secrétaire d'état pour les provinces, ministre des travaux publics, maître général des postes, ministre de l'agriculture et de l'immigration, ministre du revenu de l'intérieur, ministre des douanes ou ministre de la marine et des pêcheries, et étant en même temps membre de la Chambre des Communes, résignera sa charge, et, que dans un mois après sa résignation elle acceptera une autre des dites charges elle ne rendra pas par là son siège vacant dans la Chambre des Communes.

7. Tout membre de la Chambre des Communes pourra volontairement résigner son siège et le rendre vacant en la manière ci-dessous prescrite.

8. Tout membre désirant résigner son siège, pourra le faire en donnant de sa place, dans la Chambre des Communes, avis de son intention de résigner, auquel cas et immédiatement après que tel avis aura été entré par le greffier dans les journaux de la Chambre, l'orateur pourra adresser son mandat sous son seing et sceau, au greffier de la couronne en chancellerie, à l'effet qu'il émette un bref pour l'élection d'un nouveau membre en remplacement du résignataire :

2. Ou bien, tel membre pourra adresser et faire remettre à l'orateur une déclaration de son intention de résigner son siège, par un écrit sous son seing et sceau devant deux

témoins, laquelle déclaration pourra être ainsi faite et remise soit durant une sessiou du parlement, soit dans l'intervalle entre deux sessions ; et l'orateur pourra, en recevant cette déclaration, adresser immédiatement son mandat sous son seing et sceau au greffier de la couronne en chancellerie, pour qu'il émettre un bref pour l'élection d'un nouveau membre en remplacement de celui qui résigne, et un bref émanera en conséquence, et une entrée de la déclaration ainsi remise à l'orateur sera ensuite faite dans les journaux de la Chambre ;

3. Et le membre offrant ainsi sa résignation sera censé avoir rendu son siège vacant et cessera d'être membre de la Chambre.

9. Mais nul membre n'offrira ainsi sa résignation lorsque son élection sera légalement contestée, ni avant l'expiration du temps durant lequel elle peut, en vertu de la loi, être contestée sur d'autres motifs que ceux de corruption.

10. Si un membre de la Chambre des Communes désire résigner son siège dans l'intervalle entre deux sessions du parlement, et qu'il n'y ait pas alors d'orateur, ou si ce membre est lui-même l'orateur, il pourra adresser et faire remettre à deux membres de la Chambre la déclaration ci-dessus mentionnée de son intention de résigner ; et ces deux membres lors de la réception de telle déclaration, adresseront immédiatement leur mandat sous leurs seings et sceaux au greffier de la couronne en chancellerie pour qu'il émette un nouveau bref pour l'élection d'un membre pour remplacer le membre déclarant ainsi son intention de résigner, et tel bref émanera en conséquence ;—et le membre qui offrira ainsi sa résignation sera censé avoir résigné son siège et cessera d'être membre de la Chambre.

11. S'il survient une vacance dans la Chambre des Communes, par le décès d'un membre, ou parce qu'un membre aura accepté une charge, l'orateur de la Chambre étant informé de cette vacance par un membre de la Chambre, à sa place,—ou par avis écrit sous les seings et sceaux de deux membres de la Chambre, adressera immédiatement son mandat au greffier de la couronne en chancellerie pour qu'il émette un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant remplir cette vacance, et un nouveau bref émanera en conséquence :

2. Et, si lorsque telle vacance aura lieu, ou si en aucun temps ensuite, avant que le mandat de l'orateur pour un nouveau bref soit émis, il n'y a pas d'orateur de la Chambre, ou si l'orateur est absent du Canada, ou si le membre dont le siège devient vacant est l'orateur lui-même,—alors deux des membres de la Chambre pourront adresser leur

mandat sous leurs seings et sceaux au greffier de la couronne en chancellerie pour qu'il émette un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant remplir la vacance, et le bref émanera en conséquence.

12. Un mandat pourra être adressé au greffier de la couronne en chancellerie pour qu'il émette un nouveau bref pour l'élection d'un membre de la Chambre des Communes devant remplir toute vacance créée subséquemment à une élection générale, et avant la première réunion du parlement ensuite, à raison de ce qu'un membre serait décédé ou qu'il aurait accepté quelque charge, et ce bref pourra émaner en aucun temps après le décès ou l'acceptation de la charge :

2. Mais l'élection qui devra se faire en vertu de tel bref, n'affectera en aucune manière les droits d'aucune personne qui pourra avoir raison de contester l'élection précédente ; et le rapport de tout comité d'élection chargé de juger telle élection précédente, décidera si le membre qui aura ainsi décédé ou qui aura acceptée quelque charge, ou toute autre personne, a été dûment rapporté ou élu—laquelle décision, si elle est adverse au rapport de ce membre, et favorable à tout autre candidat, rendra nulle l'élection tenue en vertu de la présente section, et le candidat déclaré régulièrement élu à l'élection précédente aura droit de prendre son siège comme si l'élection subséquente n'eût pas eu lieu.

Statuts du Canada, 1871. (34 Vict., ch. 19).

Acte pour amender l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement.

[*Sanctionné le 14 avril 1871.*].

Pour mieux assurer l'indépendance du Parlement, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Le premier paragraphe de la première section de l'acte passé en la trente-unième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," est par le présent amendé de manière à se lire comme suit :

" 1. Nulle personne acceptant ou occupant une charge, commission ou emploi, d'une " nature permanente ou temporaire, au service du gouvernement du Canada à la " nomination de la couronne, auquel un traitement annuel, ou des honoraires, alloca- " tions ou émoluments ou profits de tout genre ou montant que ce soit, venant de la

" couronne, sont attachés, ne sera éligible comme membre de la Chambre des Com-
" munes, ni ne siégera ni ne votera dans cette Chambre tant qu'elle occupera telle
" charge, commission ou tel emploi ; "

Mais le paragraphe ainsi amendé sera sujet aux exceptions décrétées dans les deux paragraphes suivants de la section précitée.

STATUTS DU CANADA, 1872. (35 VICT., CH. 15).

Acte pour obliger les membres des Législatures locales, dans les Provinces où le double mandat n'est pas permis de résigner leurs sièges avant de se porter candidats à la représentation dans le Parlement fédéral.

[*Sanctionné le 14 juin 1872.*]

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Aucune personne ne sera éligible, ou capable d'être mise en nomination pour la Chambre des Communes, ou de recevoir des votes ou d'être élue, ou de siéger ou de voter dans la Chambre des Communes, si, au jour de la nomination à toute élection pour la Chambre des Communes, elle est membre du Conseil Législatif ou de l'Assemblée Législative d'une Province dans laquelle, en vertu de la loi, les membres du Sénat ou de la Chambre des Communes sont rendus incapables d'être nommés, de siéger ou voter dans le Conseil Législatif, ou d'être élus ou de siéger ou voter dans la Chambre d'Assemblée d'icelle,—ou si, au jour de toute telle nomination, elle est membre de l'Assemblée Législative dans une Province dans laquelle, en vertu de la loi, après la dissolution de la présente Chambre des Communes, l'acte de siéger ou de voter comme membre de la Chambre des Communes, de la part de telle membre de l'Assemblée Législative, aura l'effet de rendre nulle son élection à l'Assemblée Législative d'icelle, et de rendre son siége vacant, ou de la rendre incapable de siéger ou de voter dans l'Assemblée Législative de telle Province.

2. Si telle membre d'une Législature provinciale, nonobstant sa disqualification tel que mentionné dans la section précédente, reçoit une majorité de votes, à toute telle élection, cette majorité de vote sera en

pure perte, et il sera du devoir de l'Officier-Rapporteur de déclarer élue la personne qui aura le plus grand nombre de votes ensuite, pourvu qu'elle soit qualifiée autrement.

STATUTS DU CANADA, 1873, (36 VICT., CH. 2).

Acte à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du Canada, les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du Canada.

[*Sanctionné le 3 Mai 1873.*]

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. Après la dissolution du présent parlement du Canada, nul membre du conseil législatif ou de l'assemblée législative d'une province, actuellement ou qui sera plus tard comprise dans les limites de la Puissance du Canada, ne pourra être élu membre de la Chambre des Communes, ni ne pourra y siéger ou voter ; et si, malgré pareille inhabilité, telle personne est élu membre de la Chambre des Communes, son élection sera nulle et non-avenue.

2. Si un membre de la Chambre des Communes est élu membre d'une assemblée législative, ou est élu ou nommé membre d'un conseil législatif, et qu'il accepte ce mandat, son élection comme membre de la Chambre des Communes deviendra par là même nulle et non-avenue et son siège sera déclaré vacant, et un nouveau bref d'élection sera immédiatement lancé, tout comme dans le cas de décès ; mais tout membre de la Chambre des Communes, ainsi élu ou nommé sans sa participation ou son acquiescement, qui,—sans prendre son siège dans la législature provinciale, et dans les dix jours après avoir reçu avis de son élection, ou s'il n'est pas alors dans la province, en ce cas dans les dix jours après son arrivée,—se démettra de son mandat et en notifiera l'Orateur de la Chambre des Communes, pourra continuer à siéger dans la Chambre des Communes tout comme s'il n'avait jamais été élu ou nommé membre d'une législature provinciale.

3. Quiconque, étant par le présent acte déclaré inéligible comme membre de la Chambre des Communes ou inhabile à y siéger ou voter, y siége ou vote nonobstant cette prohibition, sera passible d'une amende de deux mille piastres pour chaque jour qu'il y siégera ou votera ; et cette somme pourra être recouvrée par toute personne qui en fera la poursuite par voie d'action, selon les formes de procédure usitées dans la province où l'action est intentée, devant toute cour ayant juridiction compétente.

4. Le présent acte s'appliquera à toute élection d'un député à la Chambre des Communes qui pourra avoir lieu après sa passation, pendant la durée du parlement actuel, et à tout député qui y sera élu.

Statuts du Canada, 1878. (41 Vict., ch. 5).

Acte pour mieux assurer l'Indépendance du Parlement.

[*Sanctionné le* 10 *mai* 1878.]

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. Excepté tel que ci-dessous spécialement prescrit :—

(*a*) Quiconque acceptera ou occupera une charge, commission ou emploi, d'une nature permanente ou temporaire, au service du gouvernement du Canada, à la nomination de la Couronne ou à la nomination de quelqu'un des fonctionnaires du gouvernement du Canada, auquel un traitement ou salaire, ou des honoraires, gages, allocations, émoluments ou profits d'aucun genre sont attachés ;

(*b*) Et nul shérif, régistrateur des titres, greffier de la paix, ou procureur de la Couronne pour le comté, dans aucune des provinces du Canada,—

Ne pourra être élu député à la Chambre des Communes, n'y ne pourra y siéger ou voter :

2. Pourvu que rien de contenu dans cette section ne rendra inéligible, comme susdit, aucune personne qui remplira quelqu'une des charges suivantes, savoir : celles de Président du Conseil Privé, Receveur-général, Ministre des Finances, Ministre de la Justice, Ministre de la Milice et de la Défense, Secrétaire d'Etat, Ministre de l'Intérieur, Ministre des Travaux Publics, Maître-général des Postes, Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration, Ministre du Revenu de l'Intérieur, Ministre des Douanes, ou Ministre

de la Marine et des Pêcheries, ou quelque charge qui pourra être créée à l'avenir, pour être remplie par un membre du Conseil Privé de la Reine en Canada, et lui donnant le droit d'être ministre de la Couronne, ni ne la rendra inhabile à siéger ou voter dans la Chambre des Communes, pourvu qu'elle soit élue pendant qu'elle occupera la dite charge, et qu'elle ne soit pas d'ailleurs inéligible ;

3. Et pourvu aussi que chaque fois qu'une personne remplissant la charge de Président du Conseil Privé, Receveur-général, Ministre des Finances, Ministre de la Justice, Ministre de la Milice et de la Défense, Secrétaire d'Etat, Ministre de l'Intérieur, Ministre des Travaux Publics, Maître-général des Postes, Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration, Ministre du Revenu de l'Intérieur, Ministre des Douanes, ou Ministre de la Marine et des Pêcheries, ou quelque charge qui pourra être créée à l'avenir, lui donnant le droit d'être ministre de la Couronne, et étant en même temps député à la Chambre des Communes, résignera sa charge, et que dans un mois après sa résignation elle acceptera une autre des dites charges, elle ne rendra pas par ce fait son siège vacant, à moins que l'administration dont elle était membre n'ait elle-même résigné et qu'une nouvelle administration n'ait été formée et n'ait occupé les dites charges.

2. Quiconque aura ou possèdera, entreprendra ou exécutera, directement ou indirectement, seul ou avec un autre, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un mandataire ou d'un tiers, un contrat ou marché explicite ou implicite, avec ou pour le gouvernement du Canada au nom de la Couronne, ou avec ou pour quelqu'un des fonctionnaires du gouvernement du Canada, en vertu duquel des deniers publics du Canada devront être payés, sera inéligible comme député à la Chambre des Communes, et ne pourra ni siéger ni voter dans la dite Chambre.

3. Si une personne ci-dessus déclarée inéligible comme député à la Chambre des Communes est néanmoins déclarée élue comme tel, son élection sera invalide et nulle.

4. Si un député à la Chambre des Communes accepte une charge ou une commission, ou s'il est partie ou intéressé à quelque contrat, marché, service ou ouvrage qui, en vertu des première ou seconde sections du présent acte, rend un candidat inéligible ou inhabile à siéger ou voter dans la Chambre des Communes, ou s'il vend sciemment des effets, denrées ou marchandises au gouvernement du Canada ou à quelqu'un de ses officiers, ou remplit quelque service pour lui ou pour eux, pour lesquels ou à l'égard desquels il est payé ou doit être payé des deniers publics du Canada, que ce contrat, ce marché ou cette vente soit explicite ou implicite, et soit que la transaction soit isolée ou continue, son siége sera par le fait déclaré vacant. et son élection sera dès lors nulle et de nulle effet.

5. Si une personne inéligible comme député à la Chambre des Communes, ou déclarée inhabile à y siéger ou voter, par les première ou seconde sections du présent acte, ou si quelque député dûment élu, qui est devenu inhabile à continuer de remplir son mandat, ou de siéger ou voter dans la Chambre des Communes, en vertu de la quatrième section du présent acte, y siége ou vote, nonobstant cette inhabilité, ou persiste à y siéger ou voter, elle encourra par là une amende de deux cents piastres pour tout et chaque jour qu'elle aura ainsi siégé ou voté ; et cette somme pourra être recouvrée de cette personne par quiconque en poursuivra le recouvrement par action de dette, déclaration, dénonciation ou plainte devant toute cour de juridiction civile compétente en Canada.

6. Les deuxième, quatrième et cinquième sections du présent acte s'étendront à toute transaction ou tout acte commencé et terminé durant une vacance du Parlement.

7. Le présent acte ne s'étendra pas jusqu'à déqualifier une personne comme député à la Chambre des Communes, à raison de ce qu'elle est actionnaire d'une compagnie incorporée qui a un contrat ou marché avec le gouvernement du Canada, sauf les compagnies qui entreprendront l'exécution de travaux publics et toute compagnie incorporée pour la construction ou l'exploitation d'une partie quelconque du chemin de fer Canadien du Pacifique.

8. Dans tout contrat ou marché qui sera fait ou conclu avec le gouvernement du Canada, ou quelqu'un des départements ou officiers du gouvernement du Canada, et dans toute commission acceptée par qui que ce soit de leur part, il sera inséré une condition formelle et explicite qu'aucun député à la Chambre des Communes ne pourra avoir aucune part ou intérêt dans ce contrat, ce marché ou cette commission, ni à participer dans aucun des bénéfices ou profits en résultant ; et si une ou des personnes qui a ou ont conclu ou accepté, ou concluent ou acceptent un contrat, marché ou commission de ce genre, admet ou admettent un ou des députés à la Chambre des Communes à y avoir part, ou à participer dans les bénefices ou profits en résultant, toute et chacune de ces personnes encourra, pour chaque offense, et paiera une amende de deux milles piastres, qui pourra être recouvrée, avec tous les frais de poursuite, dans toute cour de Sa Majesté, par

celui ou ceux qui en poursuivra ou poursuivront le recouvrement par action de dette, déclaration, dénonciation ou plainte.

9. Rien de contenu au présent acte n'aura l'effet de rendre inéligible ou de déqualifier comme député à la Chambre des Communes,—

(*a*) Aucune personne à qui, après la passation du présent acte, incombera le parachèvement d'une entreprise ou d'un marché explicite ou implicite, par voie de succession ou de limitation, ou par mariage, ou comme héritier, légataire, exécuteur testamentaire ou administrateur, dans les douze mois de la date à laquelle cette charge lui sera incombée ; ni—

(*b*) Aucun entrepreneur pour le prêt de deniers ou de garanties du paiement ou de garanties du paiement de deniers au gouvernement du Canada sous l'autorité du Parlement, après enchères publiques, ou à l'égard de l'achat ou du paiement des effets publics ou bons du Canada, à conditions égales pour tous ; ni—

(*c*) Aucun officier de milice ou milicien, ne recevant aucune solde ou aucun émolument à même les fonds publics du Canada, autre que sa solde quotidienne lorsqu'il est appelé à faire les exercices militaires ou au service actif, ou les allocations ou sommes payées pour l'enrôlement ;

Pourvu que cette personne, cet entrepreneur, officier de milice ou milicien ne soit pas d'ailleurs inéligible ou déqualifié.

10. Nul membre du Sénat ne devra être, d'une manière directe ou indirecte, sciemment et volontairement, partie à un contrat, ou concerné dans un contrat pour l'exécution duquel des deniers publics du Canada seront payables ; et si un membre du Sénat devient sciemment et volontairement partie à un tel contrat ou concerné dans un tel contrat, il encourra pour ce fait une amende de deux cents piastres pour tout et chaque jour qu'il continuera à être ainsi partie à ce contrat ou concerné dans ce contrat ; cette somme pourra être recouvrée contre lui par quiconque en poursuivra le recouvrement, par action de dette, déclaration, plainte ou dénonciation portée devant une cour compétente ayant juridiction civile en Canada ; pourvu toujours que la présente section n'empêchera aucun sénateur, ayant lors de la passation du présent acte quelque contrat pour l'exécution duquel des deniers publics du Canada seront payables, de remplir ce contrat, ni ne le rendra passible pour ce fait des amendes imposées par la présente section ; et aucun sénateur ne sera passible de ces amendes parce qu'il serait actionnaire d'une compagnie incorporée ayant un contrat ou un marché avec le gouvernement du Canada, excepté les compagnies qui

entreprennent de construire des travaux publics, et toute compagnie incorporée pour la construction ou l'exploitation d'une partie quelconque du chemin de fer du Pacifique.

11. Nul ne sera passible d'aucune amende ou pénalité décrétée par le présent acte, à moins que des procédures n'aient été instituées pour la recouvrer ou la faire appliquer, dans les douze mois après que cette amende ou pénalité aura été encourue.

12. Tout député à la Chambre des Communes qui désirera remettre son mandat, pourra le faire en donnant de son siège, dans la Chambre, avis de son intention de résigner, auquel cas, immédiatement après que cet avis aura été enregistré par le greffier dans les journaux de la Chambre, l'Orateur devra immédiatement adresser son mandat, sous son seing et sceau, au greffier de la Couronne en Chancellerie, pour faire émettre un bref pour l'élection d'un nouveau député en remplacement du démissionnaire ;

2. Ou bien, ce député pourra adresser et faire remettre à l'Orateur une déclaration de son intention de remettre son mandat, par un écrit sous son seing et sceau devant deux témoins, laquelle déclaration pourra être ainsi faite et remise soit durant une session du Parlement, soit dans l'intervalle entre deux sessions ; et l'Orateur devra, en recevant cette déclaration, adresser immédiatement son mandat, sous son seing et sceau, au greffier de la Couronne en Chancellerie, pour qu'il émette un bref pour l'élection d'un nouveau député en remplacement du démissionnaire, et un bref émanera en conséquence ;—et une inscription de la déclaration ainsi remise à l'Orateur sera ensuite faite dans les journaux de la Chambre ;

3. Et le député qui aura ainsi offert sa démission sera censé avoir rendu son siège vacant et cessera d'être membre de la Chambre ;

4. Mais nul député n'offrira ainsi sa démission lorsque la validité de son élection sera légalement contestée ; ni avant l'expiration du temps durant lequel elle peut, en vertu de la loi, être contestée sur d'autres motifs que ceux de corruption.

13. Si un député à la Chambre des Communes désire remettre son mandat dans l'intervalle entre deux sessions du Parlement, et qu'il n'y ait pas alors d'Orateur, où si ce député est lui-même l'Orateur, il pourra adresser et faire remettre à deux membres de la Chambre la déclaration ci-dessus mentionnée de son intention de résigner ; et ces deux membres, lors de la réception de cette déclaration, addresseront immédiatement leur mandat sous leurs seings et sceaux au

greffier de la Couronne en Chancellerie pour qu'il émette un nouveau bref pour l'élection d'un député, en remplacement de celui qui aura ainsi déclaré son intention de résigner, et le bref émanera en conséquence ;—et le député qui offrira ainsi sa résignation sera censé avoir rendu son siège vacant et cessera d'être membre de la Chambre.

14. S'il survient une vacance dans la Chambre des Communes par le décès d'un député, ou parce qu'un député aura accepté une charge, l'Orateur de la Chambre étant informé de cette vacance par un membre de la Chambre, de son siège,—ou par avis écrit sous les seings et sceaux de deux membres de la Chambre,—adressera immédiatement son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie pour qu'il émette un nouveau bref pour l'élection d'un député devant remplir cette vacance, et un nouveau bref émanera en conséquence.

2. Et si, lorsque pareille vacance aura lieu, ou si en aucun temps ensuite, avant que le mandat de l'Orateur pour un nouveau bref ne soit émis, il n'y a pas d'Orateur de la Chambre, ou si l'Orateur est absent du Canada, ou si le député dont le siège devient vacant est l'Orateur lui-même, — alors deux des membres de la Chambre pourront adresser leur mandat sous leurs seings et sceaux au greffier de la Couronne en Chancellerie pour qu'il émette un nouveau bref pour l'électien d'un député devant remplir la vacance, et le bref émanera en conséquence.

15. Un mandat pourra être adressé au greffier de la Couronne en Chancellerie pour qu'il émette un nouveau bref pour l'élection d'un député à la Chambre des Communes devant remplir toute vacance créée subséquemment à une élection générale, et avant la première réunion du Parlement ensuite, à raison de ce qu'un député serait décédé ou qu'il aurait accepté quelque charge, et ce bref pourra émaner en aucun temps après le décès ou l'acceptation de la charge ;

2. Mais l'élection qui devra se faire en vertu de tel bref n'affectera en aucune manière les droits d'aucune personne qui pourrait avoir raison de contester la validité de l'élection précédente ; et le rapport de tout juge chargé de juger telle élection précédente, ou de la Cour Suprême s'il y a eu appel, décidera si le député qui aura ainsi décédé ou qui aura accepté quelque charge, ou toute autre personne, a été dûment élu à cette élection, —laquelle décision, si elle est adverse à l'élection de ce député, et favorable à tout autre candidat, invalidera l'élection tenue en vertu de la présente section, et le candidat déclaré régulièrement élu à l'élection précédente aura droit de prendre son siège comme si l'élection subséquente n'eût pas eu lieu.

16. Les actes trente et un Victoria, chapitre vingt-cinq, trente-quatre Victoria, chapitre dix-neuf, et tout ce qui, dans aucun autre

acte ou loi, peut être incompatible avec le présent acte, sont par le présent abrogés ; sujet toujours aux dispositions de " l'*Acte d'Interprétation*," quant à leur effet, de suite relativement aux offenses commises et aux faits accomplis avant cette abrogation, mais sauf les effets de tout acte d'indemnité.

17. Chaque fois qu'un acte ou une disposition d'un acte par le présent abrogé, est mentionné dans quelque acte ultérieur restant en vigueur, cette mention sera considérée comme s'appliquant au présent acte ou à la disposition qu'il renferme sur le même sujet.

STATUTS DU CANADA, 1884. (47 VICT., CH. 14).

Acte concernant l'Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement, de 1878, quarante-unième Victoria, chapitre cinq.

[*Sanctionné le 19 avril 1884.*]

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. La première section de l'acte passé en la quarante-unième année du règne de Sa Majesté, intitulé " *Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement*," est par le présent modifiée en y ajoutant un paragraphe qui portera le numéra quatre, comme suit :—

" 4. Pourvu, de plus, que rien de contenu dans la présente section ne rende inéligible aucune personne occupant une charge, une commission ou un emploi de la nature ou description mentionnée dans l'alinéa coté (*a*) du premier paragraphe de la présente section, comme député à la Chambre des Communes, ou ne la rende inhabile à y siéger ou voter, si, par sa commission ou autre instrument de nomination, il est déclaré ou prescrit qu'elle occupera cette charge, cette commission ou cet emploi sans traitement ou salaire, honoraires, gages, allocations, émoluments ou autres profits d'aucun genre qui peuvent y être attachés."

4. Les mots qui suivent sont par le présent ajoutés à l'alinéa coté (*c*) de la section neuf de l'acte par le présent modifié :— " Et toute solde ou rémunération qui lui est payée pour le soin des armes ou l'instruction militaire,"—et seront interprétés et auront effet comme s'ils eussent fait partie du dit acte et du dit alinéa lors de la sanction du dit acte ;

Et tout membre ou tous membres de la Chambre des Communes, ou toute personne quelconque qui en est ou en a été membre, sont par le present déclarés indemnes et exonorés de toute passibilité d'amende ou autre responsabilité, et à l'abri de toute poursuite, réclamation ou jugement qui a pu être ou pourra à l'avenir être intentée ou prononcé contre eux à l'égard d'aucune telle amende ou responsabilité pour avoir siégé ou voté dans la Chambre des Communes, s'ils n'en étaient pas empêchés pour d'autre raison que celle d'avoir reçu quelque solde ou rémunération pour le soin des armes ou l'instruction militaire, pendant qu'ils étaient officiers ou soldats de la milice ; et le présent acte pourra être apporté comme fin de non-recevoir et décharge contre toute action ou poursuite pendante ou qui pourra être intentée contre tout membre de la Chambre des Communes ou autre personne comme susdit, pour toute matière, cause ou chose mentionnées dans le présent acto, et sera aussi une décharge de tout jugement prononçant quelqu'amende mentionnée dans la présente section et de tous dépens ou frais entraînés par ce jugement.

STATUTS DU CANADA, 1868, (31 VICT., CH. 22).

Acte pour continuer le Parlement du Canada, au cas du décès du Souverain régnant.

[*Sanctionné le 22 Mai 1868.*]

Considérant que la paix, le bien-être et la sécurité de cette Puissance pourraient être en grand danger, si le Parlement du Canada était dissous par le décès de Notre Souveraine Dame la Reine Victoria, (puisse Dieu la conserver longtemps !), ou par le décès d'aucun des Héritiers et Successeurs de Sa Majesté : pour prévenir ce danger, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, décrète ce qui suit :

1. Le parlement du Canada convoqué, ou qui sera à l'avenir convoqué, ou assemblé par Notre Souveraine Dame la Reine, ou Ses Héritiers et Successeurs, ne cessera ni ne sera dissous par le décès du Souverain régnant ; mais ce parlement subsistera et pourra se réunir, s'assembler et siéger, procéder et agir, nonobstant le décès du Souverain régnant, comme si pareil décès n'eût pas eu lieu.

2. Rien de contenu dans la section qui précède ne modifiera ni ne diminuera le pouvoir qu'a la Couronne, de proroger ou dissoudre le Parlement du Canada.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

DE 1867 A 1901

ORATEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DE 1867 A 1901

Cockburn, l'hon. James	du 6 novembre	1867	au 8 juillet	1872
"	du 5 mars	1873	au 2 janvier	1874
Anglin, l'hon. Timothy-Warren	du 26 mars	1874	au 31 mai	1877
"	du 7 février	1878	au 17 août	1878
Blanchet, l'hon. Joseph-Goderic	du 13 février	1879	au 18 mai	1882
Kirkpatrick, l'hon. George-Airey	du 8 février	1883	au 15 janvier	1887
Ouimet, l'hon. Joseph-Aldric	du 13 avril	1887	au 3 février	1891
White, l'hon. Peter	du 29 avril	1891	au 24 avril	1896
(1)**Edgar,** l'hon. James-David	du 19 août	1896	décédé 31 juillet	1899
Bain, l'hon. Thomas	du 1 août	1899	au 9 octobre	1900
Brodeur, l'hon. Louis-Philippe	du 6 février	1901	....	..

DÉPUTÉS-ORATEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DE 1885 A 1901

Daly, Malachy-Bowes	du 10 évrier	1885	au 15 janvier	1887
Colby, Charles-Carroll	du 11 mai	1887	au 28 novembre	1889
Wood, John-Fisher	du 21 janvier	1890	au 3 février	1891
Bergeron, Joseph-Gédéon-Horace	du 22 mai	1891	au 24 avril	1896
Brodeur, Louis-Philippe	du 27 août	1896	au 9 octobre	1900
Macdonald, Peter	du 11 février	1901	....	..

(1) Créé Chevalier Commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, le 24 mai 1898.

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DE 1867 A 1901

Membres représentant les comtés de la Province de Québec.

ARGENTEUIL, Comté d'.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867 ; moins en 1882 les cantons de Salaberry, Wolfe et Grandisson annexés au comté de Terrebonne, Chambre des Communes.

Abbott, l'hon. John-Joseph-Caldwell	du 9 septembre	1867	au	6 octobre	1874
Cushing, Lemuel	du 4 novembre	1874	au	5 novembre	1875
Christie, Thomas	du 31 décembre	1875	au	5 janvier	1880
Abbott, l'hon. John-Joseph-Caldwell	du 12 février	1880	au	15 janvier	1887
Wilson, James-Crockett	du 22 février	1887	au	3 février	1891
Christie, Thomas	du 5 mars	1891			

BAGOT, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867 ; plus en 1892 la paroisse de Saint-Marcel détachée du comté de Richelieu, et moins la paroisse de Saint-Pie annexée au comté de Rouville, Chambre des Communes.

Gendron, Pierre-Samuel	du 10 septembre	1867	au	2 janvier	1874
Mousseau, Joseph-Alfred	du 3 février	1874	au	31 juillet	1882
Dupont, Flavien	du 2 septembre	1882	décédé	12 mars	1898
Marcile, Joseph-Edmond	du 14 décembre	1898			

BEAUCE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Pozer, Christian-Henry	du 13 septembre	1867	au	20 septembre	1876
Bolduc, Joseph	du 18 octobre	1876	au	3 octobre	1884
Taschereau, Thomas-Linière	du 31 octobre	1884	au	15 janvier	1887
Godbout, Joseph	du 22 février	1887	au	4 avril	1901
Béland, Henri-Séverin	du 8 janvier	1902			

BEAUHARNOIS, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Cayley, Michael	du 7 septembre	1867	au	8 juillet	1872
Robillard, Ulysse-Janvier	du 17 août	1872	au	17 août	1878

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

BEAUHARNOIS, Comté de.—*Suite.*

Cayley, Michael	du 17 septembre	1878	décédé	3 décembre	1878
Bergeron, Joseph-Gédéon-Horace	du 9 janvier	1879	au	9 octobre	1900
Loy, George-M	du 7 novembre	1900	....		

BELLECHASSE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Casault, Napoléon	du 4 septembre	1867	juge	27 mai	1870
Fournier, Télesphore	du 15 août	1870	juge	8 octobre	1875
Blanchet, l'hon. Joseph-Gederic	du 26 novembre	1875	au	17 août	1878
Larue, Achille	du 17 septembre	1878	au	11 février	1881
Amyot, Guillaume	du 19 mars	1881	décédé	30 mars	1896
Talbot, Onésiphore-Ernest	du 23 juin	1896	....		

BERTHIER, Comté de,—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867 ; moins en 1895 le canton de Courcelles annexé au comté de Joliette, Chambre des Communes.

Paquet, Anselme-Homère	du 14 septembre	1867	au	9 février	1875
Cuthbert, Edouard-Octavien	du 27 février	1875	au	15 janvier	1887
Beausoleil, Cléophas	du 22 février	1887	au	1 décembre	1899
Archambault, Joseph-Eloi	du 18 janvier	1900	....		

BONAVENTURE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Robitaille, Théodore	du 9 septembre	1867	au	26 juillet	1879
Beauchesne, Pierre-Clovis	du 26 août	1879	au	18 mai	1882
Riopel, Louis-Joseph	du 20 juin	1882	au	3 février	1891
Fauvel, William-LeBoutillier	du 5 mars	1891	décédé	8 février	1897
Guité, Jean-François	du 17 mars	1897	au	9 octobre	1900
Marcil, Charles	du 7 novembre	1900	....		

BROME, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1857 à 1867.

Dunkin, Christopher	dû 26 août	1867	juge	25 octobre	1871

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite*

BROME, Comté de.—*Suite.*

Carter, Edward	du 17 novembre	1871	au 2 janvier	1874
Pettes, Nathaniel	du 22 janvier	1874	au 17 août	1878
Chandler, Edmund-Leavens	du 17 septembre	1878	décédé 21 août	1880
Manson, David-Ames	du 18 octobre	1880	au 18 mai	1882
Fisher, Sydney-Arthur	du 20 juin	1882	au 3 février	1891
Dyer, Eugène-Alphonse	du 5 mars	1891	au 24 avril	1896
Fisher, Sydney-Arthur	du 23 juin	1896	....	

CHAMBLY, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1896.**

Le même de 1854 à 1867.

Bénoit, Pierre-Basile	du 7 septembre	1867	au 2 janvier	1874
Jodoin, Amable	du 2 février	1874	au 3 août	1875
Bénoit, Pierre-Basile	du 7 janvier	1876	résigne en juillet	1886
Préfontaine, Raymond	du 30 juillet	1886	au 24 avril	1896

Voir les comtés unis de Chambly et Verchères, Ch. des C., de 1896 à 1901.

CHAMBLY et VERCHÈRES, Comtés unis de.—(1 député), de **1896** à **1901.**

De 1867 à 1896, voir chacun des comtés de Chambly et de Verchères, Chambre des Communes. En 1892, les comtés de Chambly et de Verchères furent unis pour ne former qu'un seul district électoral.

Geoffrion, Christophe-Alphonse	du 23 juin	1896	décédé 18 juillet	1899
Geoffrion, Victor	du 18 janvier	1900	....	

CHAMPLAIN, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Ross, John-Jones	du 9 septembre	1867	au 2 janvier	1874
Montplaisir, Hippolyte	du 3 février	1874	au 3 février	1891
Carignan, Onésime	du 5 mars	1891	au 24 avril	1896
Marcotte, François-Arthur	du 23 juin	1896	au 9 octobre	1900
Rousseau, Jeffrey-Alexandre	du 7 novembre	1900	....	

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

CHARLEVOIX, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Cimon, Simon-Xavier	du 16 septembre	1867	au 8 juillet	1872
Tremblay, Pierre-Alexis	du 16 août	1872	au 8 décembre	1875
Langevin, l'hon. Hector-Louis	du 22 janvier	1876	au 17 août	1878
Tremblay, Pierre-Alexis	du 17 septembre	1878	décédé 4 janvier	1879
Perrault, Joseph-Stanislas	du 13 février	1879	au 11 février	1881
Cimon, Simon-Xavier	du 19 mars	1881	décédé 26 juin	1887
Cimon, Simon	du 28 septembre	1887	au 3 février	1891
Simard, Henri	du 5 mars	1891	décédé 6 novembre	1895
Angers, Louis-Charles-Alphonse	du 27 mars	1896		

CHATEAUGUAY, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Holton, l'hon. Luther-Hamilton	du 6 septembre	1867	décédé 14 mars	1880
Holton, Edward	du 17 avril	1880	au 3 février	1891
Brown, James-Pollock	du 5 mars	1891		

CHICOUTIMI ET SAGUENAY, Comtés unis de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1858 à 1867.

Tremblay, Pierre-Alexis	du 16 septembre	1867	au 8 juillet	1872
Price, William-Evan	du 10 septembre	1872	au 2 janvier	1874
Cimon, Marie-Honorius-Ernest	du 6 mars	1874	au 18 mai	1882
Gagné, Jean-Alfred	du 20 juin	1882	au 15 janvier	1887
Couture, Paul	du 22 février	1887	au 3 février	1891
Savard, Paul-Vilmond	du 5 mars	1891	au 25 mai	1892
Belley, Louis de Gonzague	du 16 août	1892	au 24 avril	1896
Savard, Paul-Vilmond	du 23 juin	1896	au 9 octobre	1900
Girard, Joseph	du 7 novembre	1900		

COMPTON, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Pope, John-Henry	du 26 août	1867	décédé 1 avril	1889
Pope, Rufus-Henry	du 16 mai	1889		

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

DEUX-MONTAGNES, Comté des.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Daoust, Jean-Baptiste	du 22 août	1867	au 8 juillet	1872
Prévost, Wilfrid	du 22 août	1872	au 14 janvier	1875
Globensky, Charles-Auguste-Maximilien	du 26 février	1875	résigne 11 février	1876
Daoust, Jean-Baptiste	du 11 mars	1876	décédé 28 déc.	1891
Girouard, Joseph	du 27 février	1892	au 24 avril	1896
Ethier, Joseph-Arthur-Calixte	du 23 juin	1896		

DORCHESTER, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Langevin, l'hon. Hector-Louis	du 16 septembre	1867	au 2 janvier	1874
Rouleau, François-Fortunat	du 31 janvier	1874	au 18 mai	1882
Lesage, Charles-Alexandre	du 20 juin	1882	au 15 janvier	1887
Duchesnay, Henri-Jules-Juchereau	du 22 février	1887	décédé 6 juillet	1887
Chouinard, Honoré-Julien-Jean-Baptiste	du 7 janvier	1888	au 3 février	1891
Vaillancourt, Cyrille-Emile	du 5 mars	1891	au 24 avril	1896
Morin, Jean-Baptiste	du 23 juin	1896		

DRUMMOND ET ARTHABASKA, Comtés unis de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Sénécal, Louis-Adélard	du 14 septembre	1867	au 8 juillet	1872
Dorion, Pierre-Nérée	du 3 septembre	1872	au 2 janvier	1874
Laurier, Wilfrid	du 3 février	1874	au 8 octobre	1877
Bourbeau, Désiré-Olivier	du 27 octobre	1877	au 15 janvier	1887
Lavergne, Joseph	du 22 février	1887	juge 4 août	1897
Lavergne, Louis	du 13 novembre	1897		

GASPÉ, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Fortin, Pierre	du 24 septembre	1867	au 2 janvier	1874
Harper, Louis-Georges	du 11 mars	1874	au 8 avril	1875

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

GASPÉ, Comté de.—*Suite.*

Short, John	du 10 juillet	1875	au 17 août	1878
Fortin, l'hon. Pierre	du 17 septembre	1878	au 15 janvier	1887
Joncas, Louis-Zéphirin	du 22 février	1887	au 24 avril	1896
Lemieux, Rodolphe	du 23 juin	1896	....	

HOCHELAGA, Comté d'.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1857 à 1867 ; moins en 1892 la partie qui forme le comté de Maisonneuve, et une partie annexée aux comtés de Jacques-Cartier et de Laval, Chambre des Communes.

Dorion, l'hon. Antoine-Aimé	du 16 septembre	1867	au 8 juillet	1872
Beaubien, Louis	du 4 septembre	1872	au 2 janvier	1874
Desjardins, Alphonse	du 22 janvier	1874	au 1 octobre	1892
Lachapelle, Séverin	du 21 octobre	1892	au 24 avril	1896
Madore, Joseph-Alexandre-Camille	du 23 juin	1896	....	

HUNTINGDON, Comté d'.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Rose, l'hon. John	du 2 septembre	1867	résigne 29 sept.	1869
Scriver, Julius	du 30 octobre	1869	au 9 octobre	1900
MacLaren, William-Scott	du 7 novembre	1900	....	

IBERVILLE, Comté d'.—(1 député), de **1867** à **1896**.

Le même de 1854 à 1867.

Béchard, François	du 5 septembre	1867	au 24 avril	1896

Voir les comtés unis de St-Jean et Iberville, Ch. des C., de 1896 à 1901.

JACQUES-CARTIER, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1857 à 1867 ; plus en 1892 une partie détachée du comté d'Hochelaga, Chambre des Communes.

Gaucher, Guillaume-Gamelin	du 7 septembre	1867	au 8 juillet	1872
Laflamme, Rodolphe	du 4 septembre	1872	au 17 août	1878
Girouard, Désiré	du 17 septembre	1878	juge 28 septembre	1895
Charbonneau, Napoléon	du 30 décembre	1895	au 24 avril	1896
Monk, Frederick-Debartzch	du 23 juin	1896	....	

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

JOLIETTE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867 ; plus en 1895 le canton de Courcelles détaché du comté de Berthier, Chambre des Communes.

Godin, François-Benjamin	du 7 septembre	1867	au 8 juillet	1872
Baby, Louis-François-George	du 30 juillet	1872	juge 29 octobre	1880
McConville, Louis-Arthur	du 9 décembre	1880	au 18 mai	1882
Guilbault, Edouard	du 20 juin	1882	au 15 décembre	1888
Neveu, Hilaire	du 16 janvier	1889	au 3 février	1891
Lippé, Urbain	du 5 mars	1891	au 24 avril	1896
Bazinet, Charles	du 23 juin	1896	....	

KAMOURASKA, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Pelletier, Charles-Alphonse-Pantaléon	du 12 septembre	1867	au 2 février	1877
Roy, Charles-François	du 19 février	1877	au 17 août	1878
Dumont, Joseph	du 17 septembre	1878	au 18 mai	1882
Blondeau, Charles-Bruno	du 20 juin	1882	au 15 janvier	1887
Dessaint, Alexis	du 22 février	1887	décédé 18 déc.	1890
Carroll, Henri-Georges,	du 5 mars	1891	....	

LABELLE, Comté de.—(1 député), de **1896** à **1901**.

Formé en 1892 d'une partie du comté d'Ottawa, Chambre des Communes.

Bourassa, Joseph-Henri-Napoléon	du 23 juin	1896	....	

LAPRAIRIE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1896**.

Le même de 1854 à 1867.

Pinsonnault, Alfred	du 6 septembre	1867	au 15 janvier	1887
Doyon, Cyrille	du 22 février	1887	au 3 février	1891
Pelletier, Louis-Conrad	du 5 mars	1891	au 24 avril	1896

Voir les comtés unis de Laprairie et Napierville, Ch. des C., de 1896 à 1901.

LAPRAIRIE ET NAPIERVILLE, Comtés unis de.—(1 député), de **1896** à **1901**.

De 1867 à 1896, voir chacun des comtés de Laprairie et de Napierville, Chambre des Communes. En 1892, les comtés de Laprairie et de Napierville furent unis pour ne former qu'un seul district électoral.

Monet, Dominique	du 23 juin	1896	....	

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

L'ASSOMPTION, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867 ; plus en 1892 la paroisse de Lavaltrie détachée du comté de Berthier, Chambre des Communes.

Archambault, l'hon. Louis..........	du 7 septembre	1867	au	2 janvier	1874
Hurteau, Hilaire	du 2 février	1874	au	15 janvier	1887
Gauthier, Joseph..................	du 22 février	1887	au	16 mai	1892
Jeannotte, Hormisdas..............	du 31 mai	1892	au	24 avril	1896
Gauthier, Joseph....................	du 23 juin	1896	au	9 octobre	1900
Laurier, Romuald-Charlemagne......	du 7 novembre	1900	....		

LAVAL, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867 ; plus en 1892 une partie détachée du comté d'Hochelaga, Chambre des Communes.

Bellerose, Joseph-Hyacinthe........	du 23 août	1867	au	16 octobre	1873
Ouimet, Joseph-Aldric..............	du 28 octobre	1873	juge	14 mai	1896
Fortin, Thomas.....................	du 23 juin	1896	juge	28 sept.	1901
Léonard, J.-E.-Emile...............	du 15 janvier	1902	....		

LÉVIS, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Blanchet, Joseph-Goderic...........	du 27 août	1867	au	2 janvier	1874
Frechette, Louis-Honoré............	du 2 février	1874	au	17 août	1878
Blanchet, l'hon. Joseph-Goderic	du 17 septembre	1878	au	4 octobre	1883
Belleau, Isidore-Noël................	du 25 octobre	1883	au	16 mars	1885
Guay, Pierre-Malcolm................	du 14 avril	1885	décédé	19 février	1899
Demers, Louis-Julien	du 22 mars	1899	....		

L'ISLET, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Pouliot, Barthélemy	du 14 septembre	1867	au	8 juillet	1872
Casgrain, Philippe-Baby............	du 13 août	1872	au	3 février	1891
Desjardins, Louis-Georges	du 5 mars	1891	au	30 septembre	1892
Tarte, Joseph-Israël................	du 5 janvier	1893	au	24 avril	1896
Déchène, Arthur-Miville............	du 23 juin	1896	au	13 mai	1901
Carbonneau, Onésiphore............	du 15 janvier	1902	....		

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

LOTBINIÈRE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Joly, Henri-Gustave	du 2 septembre	1867	au 2 janvier	1874
Bernier, Henri	du 2 février	1874	au 17 août	1878
Rinfret, Côme-Isaïe	du 17 septembre	1878	au 1 décembre	1899
Fortier, Edmond	du 25 janvier	1900		

MAISONNEUVE, Comté de.—(1 député), de **1896** à **1901**.

Formé en 1892 d'une partie détachée du comté d'Hochelaga, Chambre des Communes.

Préfontaine, Raymond	du 23 juin	1896		

MASKINONGÉ, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Caron, George	du 9 septembre	1867	au 8 juillet	1872
Boyer, Louis-Alphonse	du 15 août	1872	au 17 août	1878
Houde, Frédéric	du 17 septembre	1878	décédé 15 nov.	1884
Desaulniers, Alexis-Lesieur	du 22 décembre	1884	au 15 janvier	1887
Coulombe, Charles-Jérémie	du 22 février	1887	au 3 février	1891
Legris, Joseph-Hormisdas	du 5 mars	1891		

MÉGANTIC, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Irvine, l'hon. George	du 6 septembre	1867	au 8 juillet	1872
Richard, Edouard-Emery	du 14 août	1872	au 17 août	1878
Olivier, Louis Ephrem	du 17 septembre	1878	au 18 mai	1882
Fréchette, Louis-Israël-Côté	du 20 juin	1882	au 1 avril	1884
Langelier, l'hon. François	du 10 juillet	1884	au 15 janvier	1887
Turcot, Georges	du 22 février	1887	au 3 février	1891
Fréchette, Louis-Israël-Côté	du 5 mars	1891	au 24 avril	1896
Turcot, Georges	du 23 juin	1896		

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

MISSISQUOI, Comté de.— (1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1857 à 1867 ; plus en 1892 la paroisse de Lacolle, ainsi que les iles situées dans la rivière Richelieu, vis-à-vis la dite paroisse, détachées du comté de Saint-Jean, Chambre des Communes.

Chamberlin, Brown	du 5 septembre	1867	au 7 juin	1870
Baker, George-Barnard	du 5 juillet	1870	au 2 janvier	1874
Donahue, William	du 22 janvier	1874	au 17 août	1878
Baker, George-Barnard	du 17 septembre	1878	au 15 janvier	1887
Clayes, George	du 22 février	1887	décédé 5 mars	1888
Meigs, David-Bishop	du 27 mars	1888	au 3 février	1891
Baker, George-Barnard	du 5 mars	1891	au 7 janvier	1896
Meigs, David-Bishop	du 23 juin	1896	....	

MONTCALM, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867 ; moins en 1869 le canton de Doncaster annexé au comté de Terrebonne, Chambre des Communes.

Dufresne, Joseph	du 2 septembre	1867	résigne 13 juillet	1871
Dugas, Philémon	du 15 septembre	1871	au 8 juillet	1872
Dugas, Firmin	du 10 août	1872	au 15 janvier	1887
Thérien, Olaüs	du 22 février	1887	au 3 février	1891
Dugas, Joseph-Louis-Euclide	du 5 mars	1891	au 9 octobre	1900
Dugas, François-Octave	du 7 novembre	1900	....	

MONTMAGNY, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Beaubien, l'hon-Joseph-Octave	du 24 août	1867	au 8 juillet	1872
Taschereau, Henri-Thomas	du 6 août	1872	au 17 août	1878
Landry, Auguste - Charles - Philippe-Robert	du 17 septembre	1878	au 15 janvier	1887
Choquette, Philippe-Auguste	du 22 février	1887	juge 7 juillet	1898
Martineau, Pierre-Raymond-Léonard,	du 14 décembre	1898	....	

MONTMORENCY, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Cauchon, l'hon. Joseph-Edouard	du 26 août	1867	au 2 novembre	1867

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

MONTMORENCY, Comté de.—*Suite.*

Langlois, Jean	du 11 décembre	1867	au 17 août	1878
Valin, Pierre-Vincent	du 17 septembre	1878	au 14 janvier	1880
Angers, l'hon. Auguste-Réal	du 14 février	1880	juge 13 novembre	1880
Valin, Pierre-Vincent	du 9 décembre	1880	au 15 janvier	1887
Langelier, Charles	du 22 février	1887	au 10 juin	1890
Desjardins, Louis-Georges	du 25 juillet	1890	au 3 février	1891
Tarte, Joseph-Israël	du 5 mars	1891	au 20 novembre	1891
Turcotte, Arthur-Joseph	du 10 mars	1892	au 24 avril	1896
Casgrain, l'hon. Thomas-Chase	du 23 juin	1896	. . . .	

MONTRÉAL-CENTRE, (Cité).—(1 député), de **1867** à **1896.**

Le même de 1861 à 1867 ; plus en 1872 le quartier Ste-Anne détaché de Montréal-Ouest, Chambre des Communes.

Workman, Thomas	du 29 août	1867	au 8 juillet	1872
Ryan, Michael-Patrick	du 19 août	1872	au 31 octobre	1874
Devlin, Bernard	du 12 janvier	1875	au 17 août	1878
Ryan, Michael-Patrick	du 17 septembre	1878	au 18 mai	1882
Curran, John-Joseph	du 20 juin	1882	juge 18 octobre	1895
McShane, James	du 27 décembre	1895	au 24 avril	1896

Voir Montréal, Div. Sainte-Anne ; et Montréal, Div. Saint-Jacques, Ch. des C., de 1896 à 1901.

MONTRÉAL-EST, (Cité).—(1 député), de **1867** à **1896.**

Le même de 1861 à 1867

Cartier, Sir George-Etienne	du 14 septembre	1867	au 8 juillet	1872
Jetté, Louis-Amable	du 2 septembre	1872	juge 2 septembre	1878
Coursol, Michel-Charles-Joseph	du 17 septembre	1878	décédé 4 août	1888
Lépine, Alphonse-Télesphore	du 28 septembre	1888	au 24 avril	1896

Voir Montréal, Div. Saint-Jacques ; Montréal, Div. Saint-Laurent ; et Montréal, Div. Sainte-Marie, Ch. des C., de 1896 à 1901.

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

MONTRÉAL-OUEST, (Cité),—(1 député), de **1867** à **1896**.

Le même de 1861 à 1867 ; moins en 1872 le quartier Sainte-Anne annexé à Montréal-Centre, Chambre des Communes.

McGee, l'hon. Thomas-D'Arcy........du 11 septembre 1867 décédé 7 avril 1868
Ryan, Michael-Patrick..............du 30 avril 1868 au 8 juillet 1872
Young, l'hon. John..................du 2 septembre 1872 au 2 janvier 1874
McKenzie, Frederick...............du 31 janvier 1874 au 14 août 1875
Workman, Thomas..................du 30 octobre 1875 au 17 août 1878
Gault, Matthew-Hamilton............du 17 septembre 1878 au 15 janvier 1887
Smith, Sir Donald-Alexander.........du 22 février 1887 au 24 avril 1896

Voir Montréal, div. Saint-Antoine ; et Montréal, div. Saint-Laurent, Ch. des C., de 1896 à 1901.

MONTRÉAL, DIVISION SAINTE-ANNE,—(1 député), de **1896** à **1901**.

Formé en 1892 des quartiers Centre, Ouest et Sainte-Anne de Montréal-Centre, Chambre des Communes.

Quinn, Michael-Joseph-Francis.......du 23 juin 1896 au 9 octobre 1900
Gallery, Daniel.....................du 7 novembre 1900 ....

MONTRÉAL, DIVISION SAINT-ANTOINE.—(1 député), de **1896** à **1901**.

Formé en 1892 du quartier Saint-Antoine de Montréal-Ouest, Chambre des Communes.

Roddick, Thomas-George............du 23 juin 1896 ....

MONTREAL, DIVISION SAINT-JACQUES.—(1 député), de **1896** à **1901**.

Formé en 1892 du quartier St-Jacques de Montréal-Est, et du quartier-Est de Montréal-Centre, Chambre des Communes.

Desmarais, Odilon..................du 23 juin 1896 juge 25 juin 1901
Brunet, Joseph.....................du 15 janvier 1902 ....

MONTRÉAL, DIVISION SAINT-LAURENT.—(1 député), de **1896** à **1901**.

Formé en 1892 du quartier Saint-Louis de Montréal-Est, et du quartier Saint-Laurent de Montréal-Ouest, Chambre des Communes.

Penny, Edward-Goff. ....du 23 juin 1896 au 9 octobre 1900
Bickerdike, Robert.................du 7 novembre 1900 ....

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

MONTRÉAL, DIVISION SAINTE-MARIE.—(1 député), de **1896** à **1901.**

Formé en 1892 du quartier Sainte-Marie de Montréal-Est, Chambre des Communes.

Dupré, Hercule	du 23 juin	1896	au 9 octobre	1900
Tarte, l'hon. Joseph-Israël	du 7 novembre	1900	....	....

NAPIERVILLE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1896.**

Le même de 1854 à 1867.

Coupal dit Lareine, Sixte	du 23 septembre	1867	au 8 juillet	1872
Dorion, l'hon. Antoine-Aimé	du 4 septembre	1872	juge 1 juin	1874
Coupal dit Lareine, Sixte	du 13 août	1874	au 18 mai	1882
Catudal, Médéric	du 20 juin	1882	au 15 janvier	1887
Ste-Marie, Louis	du 22 février	1887	au 10 juin	1890
Paradis, François-Xavier	du 9 décembre	1890	au 3 février	1891
Monet, Dominique	du 5 mars	1891	au 24 avril	1896

Voir les comtés unis de Laprairie et Napierville, Ch. des C., de 1896 à 1901.

NICOLET, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Gaudet, Joseph	du 10 septembre	1867	au 30 octobre	1877
Méthot, François-Xavier-Ovide	du 18 décembre	1877	résigne 26 mars	1884
Gaudet, Athanase	du 16 avril	1884	décédé 29 avril	1888
Boisvert, Fabien	du 17 juillet	1888	au 3 février	1891
Leduc, Joseph-Hector	du 5 mars	1891	au 24 avril	1896
Boisvert, Fabien	du 23 juin	1896	décédé 12 nov.	1897
Leduc, Joseph-Hector	du 21 décembre	1897	au 9 octobre	1900
Ball, Georges	du 7 novembre	1900	....	....

OTTAWA, Comté d'.—(1 député), de **1867** à **1896.**

Le même de 1854 à 1867.

Wright, Alonzo	du 23 août	1867	au 3 février	1891
Devlin, Charles-Ramsay	du 5 mars	1891	au 24 avril	1896

Voir chacun des comtés de Wright et de Labelle, Ch. des C., de 1896 à 1901.

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

PONTIAC, Comté de.—(1 député), de 1867 à 1901.

Le même de 1854 à 1867.

Heath, Edmund	du 7 septembre	1867	au 8 juillet	1872
Wright, William-McKay	du 19 août	1872	au 17 août	1878
Poupore, John	du 17 septembre	1878	au 18 mai	1882
Bryson, John	du 20 juin	1882	au 3 février	1891
Murray, Thomas	du 5 mars	1891	au 9 mai	1892
Bryson, John	du 26 juin	1892	au 24 avril	1896
Poupore, William-Joseph	du 23 juin	1896	résigne en sept.	1900
Murray, Thomas	du 7 novembre	1900		

PORTNEUF, Comté de.—(1 député), de 1867 à 1901.

Le même de 1854 à 1867.

Brousseau, Jean-Docile	du 9 septembre	1867	au 8 juillet	1872
De St-Georges, Joseph-Esdras-Alfred	du 8 août	1872	au 17 août	1878
Vallée, Roch-Pamphile	du 17 septembre	1878	au 18 mai	1882
De St-Georges, Joseph-Esdras-Alfred	du 20 juin	1882	décédé 19 juin	1890
Delisle, Arthur	du 5 mars	1891	au 24 avril	1896
Joly de Lotbinière, Sir Henri-Gustave	du 23 juin	1896	au 21 juin	1900
Delisle, Michel-Siméon	du 7 novembre	1900		

QUÉBEC-CENTRE, (Cité),—(1 député), de 1867 à 1901.

Le même de 1860 à 1867.

Simard, George-Honoré	du 3 septembre	1867	au 8 juillet	1872
Cauchon, l'hon. Joseph-Edouard	du 7 août	1872	au 12 octobre	1877
Malouin, Jacques	du 3 novembre	1877	au 18 mai	1882
Bossé, Joseph-Guillaume	du 20 juin	1882	au 15 janvier	1887
Langelier, l'hon. François	du 22 février	1887	juge 14 janvier	1898
Malouin, Albert	du 24 janvier	1898		

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

QUÉBEC-EST, (Cité).—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1860 à 1867.

Huot, Pierre-Gabriel	du 24 août	1867	résigne 14 juin	1870
Tourangeau, Adolphe-Guillet dit	du 29 juillet	1870	au 2 janvier	1874
Thibaudeau, l'hon. Isidore	du 22 janvier	1874	résigne 7 nov.	1877
Laurier, l'hon. Wilfrid	du 28 novembre	1877	.....	

QUÉBEC-OUEST, (Cité).—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1860 à 1867.

McGreevy, Thomas	du 24 août	1867	au 29 septembre	1891
Hearn, l'hon. John	du 26 février	1892	décédé 17 mai	1894
McGreevy, l'hon. Thomas	du 17 avril	1895	au 24 avril	1896
Dobell, Richard-Reid	du 23 juin	1896	décédé 11 janvier	1902
Power, William	du 29 janvier	1902	.....	

QUÉBEC, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867.

Chauveau, l'hon. Pierre-Joseph-Olivier	du 26 août	1867	au 20 février	1873
Caron, Adolphe-Philippe	du 28 mars	1873	au 3 février	1891
Frémont, Jules-Joseph-Taschereau	du 5 mars	1891	au 24 avril	1896
Fitzpatrick, Charles	du 23 juin	1896	.....	

RICHELIEU, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901**.

Le même de 1854 à 1867 ; moins en 1892 la paroisse de Saint-Marcel annexée au comté de Bagot, Chambre des Communes.

McCarthy, Thomas	du 19 septembre	1867	décédé 23 sept.	1870
Barthe, George-Isidore	du 19 novembre	1870	au 8 juillet	1872
Mathieu, Michel	du 16 août	1872	au 2 janvier	1874
Barthe, George-Isidore	du 3 février	1874	au 17 août	1878
Massue, Louis-Huet	du 17 septembre	1878	au 15 janvier	1887
Labelle, Jean-Baptiste	du 22 février	1887	décédé 3 août	1889
Massue, Joseph-Aimé	du 18 octobre	1889	au 3 février	1891
Langevin, Sir Hector-Louis	du 5 mars	1891	au 14 décembre	1891
Bruneau, Arthur-Aimé	du 11 janvier	1892	.....	

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

RICHMOND et WOLFE, Comtés unis de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1858 à 1867.

Webb, William-Hoste	du 14 septembre	1867	au 2 janvier	1874
Aylmer, l'hon. Henry	du 31 janvier	1874	au 17 août	1878
Ives, William-Bullock	du 17 septembre	1878	au 3 février	1891
Cleveland, Clarence-Chester	du 5 mars	1891	au 24 avril	1896
Stenson, Michael-Thomas	du 23 juin	1896	au 9 octobre	1900
Tobin, Edmund-William	du 7 novembre	1900		

RIMOUSKI, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Sylvain, George	du 13 septembre	1867	au 8 juillet	1872
Fiset, Jean-Baptiste-Romuald	du 27 août	1872	au 18 mai	1882
De Billy, Louis-Adolphe	du 20 juin	1882	au 15 janvier	1887
Fiset, Jean-Baptiste-Romuald	du 22 février	1887	au 3 février	1891
Caron, Sir Adolphe-Philippe	du 5 mars	1891	au 24 avril	1896
Fiset, Jean-Baptiste-Romuald	du 23 juin	1896	au 20 octobre	1897
Ross, Jean-Auguste	du 6 novembre	1897		

ROUVILLE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867 ; plus en 1892 la paroisse de Saint-Pie détachée du comté de Bagot, Chambre des Communes.

Cheval, Guillaume	du 21 septembre	1867	au 8 juillet	1872
Mercier, Honoré	du 29 août	1872	au 2 janvier	1874
Cheval, Guillaume	du 3 février	1874	au 17 août	1878
Gigault, George-Auguste	du 17 septembre	1878	au 3 février	1891
Brodeur, Louis-Philippe	du 5 mars	1891		

SAINT-HYACINTHE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Kierskowski, l'hon. Alex.-Edouard	du 10 septembre	1867	décédé 4 août	1870
Delorme, Louis	du 1 septembre	1870	au 17 août	1878
Tellier, Louis	du 17 septembre	1878	au 18 mai	1882
Bernier, Michel-Esdras	du 20 juin	1882		

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

SAINT-JEAN, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1896.**

Le même de 1854 à 1867.

Bourassa, François..................du 23 septembre 1867 au 24 avril 1896

Voir les comtés unis de Saint-Jean et Iberville, Ch. des C., de 1896 à 1901.

SAINT-JEAN et IBERVILLE, Comtés unis de.—(1 député), de **1896** à **1901.**

De 1867 à 1896, voir chacun des comtés de Saint-Jean et d'Iberville, chambre des Communes. En 1892, les comtés de Saint-Jean et d'Iberville furent unis pour ne former qu'un seul district électoral.

Béchard, François..................du 23 juin 1896 au 17 juillet 1896

Tarte, l'hon. Joseph-Israël...........du 3 août 1896 au 9 octobre 1900

Demers, Louis-Philippe..............du 7 novembre 1900 ....

SAINT-MAURICE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1896.**

Le même de 1854 à 1867.

Desaulniers, Louis-Léon-Lesieur.....du 24 août 1867 résigne 29 sept. 1868

Lacerte, Elie..........................du 30 octobre 1868 au 2 janvier 1874

Gérin-Lajoie, Charles..................du 2 février 1874 au 17 août 1878

Desaulniers, Louis-Léon-Lesieur.....du 17 septembre 1878 au 15 janvier 1887

Desaulniers, François-Sévère-Lesieur.du 22 février 1887 au 24 avril 1896

Voir les comtés unis de Trois-Rivières et Saint-Maurice, Ch. des C., de 1896 à 1901.

SHEFFORD, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Huntington, l'hon. Lucius-Seth.......du 7 septembre 1867 au 18 mai 1882

Auger, Michel.........................du 20 juin 1882 au 15 janvier 1887

Audet, Antoine........................du 22 février 1887 au 3 février 1891

Sanborn, Joseph-Robbins.............du 5 mars 1891 au 24 avril 1896

Parmelee, Charles-Henry..............du 23 juin 1896 ....

SHERBROOKE, (Ville).—(1 député), de **1867** à **1901.**

La même de 1854 à 1867.

Galt, l'hon. Alex.-Tilloch.............du 23 août 1867 au 8 juillet 1872

Brooks, Edward-Towle.................du 26 juillet 1872 au 18 mai 1882

Hall, Robert-Newton...................du 20 juin 1882 au 3 février 1891

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

SHERBROOKE, (Ville).—*Suite.*

Ives, William-Bullock	du 5 mars	1891	décédé 15 juillet	1899
McIntosh, l'hon. John	du 25 janvier	1900	....	

SOULANGES, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Masson, Luc-Hyacinthe	du 3 septembre	1867	au 8 juillet	1872
Lantier, Jacques-Philippe	du 16 août	1872	décédé 15 sept.	1882
DeBeaujeu, G.-R.-L.-G.-H. Saveuse	du 27 octobre	1882	résigne 11 déc.	1883
Bain, James-William	du 27 décembre	1883	au 3 février	1891
Mousseau, Joseph-Octave	du 5 mars	1891	au 21 décembre	1891
Bain, James-William	du 3 février	1892	au 7 janvier	1896
Bourbonnais, Augustin	du 23 juin	1896	....	

STANSTEAD, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Colby, Charles-Carroll	du 10 septembre	1867	au 3 février	1891
Rider, Timothy-Byron	du 5 mars	1891	au 24 avril	1896
Moore, Alvan-Head	du 23 juin	1896	au 9 octobre	1900
Lovell, Henry	du 7 novembre	1900	....	

TÉMISCOUATA, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Bertrand, Charles-Frédéric-Adolphe	du 2 septembre	1867	au 8 juillet	1872
Mailloux, Elie	du 12 août	1872	au 2 janvier	1874
Pouliot, Jean-Baptiste	du 22 janvier	1874	au 17 août	1878
Grandbois, Paul-Etienne	du 17 septembre	1878	au 24 avril	1896
Pouliot, Charles-Eugène	du 23 juin	1896	décédé 24 juin	1897
Gauvreau, Charles-Arthur	du 6 novembre	1897	....	

TERREBONNE, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867 ; plus en 1869 le canton de Doncaster détaché du comté de Montcalm ; et plus aussi en 1882 les cantons de Salaberry, Wolfe et Grandisson détachés du comté d'Argenteuil, Chambre des Communes.

Masson, Louis-François-Rodrigue	du 3 septembre	1867	au 18 mai	1882

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite*

TERREBONNE, Comté de.– *(Suite.)*

Nantel, Guillaume-Alphonse.........	du 20 juin 1882	résigne en août	1882
Chapleau, l'hon. Joseph-Adolphe....	du 16 août 1882	au 5 décembre	1892
Leclair, Pierre.....................	du 10 janvier 1893	au 24 avril	1896
Chauvin, Léon-Adolphe.............	du 23 juin 1896	au 9 octobre	1900
Préfontaine, Raymond..............	du 7 novembre 1900	....	

TROIS-RIVIÈRES, (Ville des),—(1 député), de **1867** à **1896.**

La même de 1854 à 1867.

Boucher de Niverville, Charles..	du 2 septembre 1867	résigne 30 sept.	1868
McDougall, William...............	du 17 octobre 1868	résigne 9 nov.	1878
Langevin, l'hon. Hector-Louis......	du 21 novembre 1878	au 24 avril	1896

Voir les comtés unis de Trois-Rivières et Saint-Maurice, Chambre des Communes, de 1896 à 1901.

TROIS-RIVIÈRES ET SAINT-MAURICE, Comtés unis de.—(1 député), de **1896** à **1901.**

De 1867 à 1896, voir séparément la ville des Trois-Rivières et le comté de Saint-Maurice, Chambre des Communes. En 1892, la Ville des Trois-Rivières et le comté de Saint-Maurice furent unis pour ne former qu'un seul district électoral.

Caron, Sir Adolphe-Philippe.........	du 23 juin 1896	au 9 octobre	1900
Bureau, Jacques....................	du 7 novembre 1900	....	

VAUDREUIL, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

McMillan, Donald...................	du 28 août 1867	au 8 juillet	1872
Harwood, Robert....................	du 26 août 1872	au 17 août	1878
Mongenais, Jean-Baptiste...........	du 17 septembre 1878	au 18 mai	1882
McMillan, Hugh.....................	du 20 juin 1882	au 3 février	1891
Harwood, Henry-Stanislas..........	du 5 mars 1891	au 8 janvier	1892
McMillan, Hugh.....................	du 29 février 1892	au 1 mai	1893
Harwood, Henry-Stanislas..........	du 12 avril 1893	....	

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

VERCHÈRES, Comté de.—(1 député), de **1867** à **1896.**

Le même de 1854 à 1867.

Geoffrion, Félix	du 5 septembre	1867	décédé 7 août		1894
Geoffrion, Christophe-Alphonse	du 17 avril	1895	au 24 avril		1896

Voir les comtés unis de Chambly et Verchères, Ch. des C., de 1896 à 1901.

WRIGHT, Comté de.—(1 député), de **1896** à **1901.**

Formé en 1892 d'une partie du comté d'Ottawa, Chambre des Communes.

Devlin, Charles-Ramsay	du 23 juin	1896	résigne 5 mars		1897
Champagne, Louis-Napoléon	du 23 mars	1897			

YAMASKA, Comté d'.—(1 député), de **1867** à **1901.**

Le même de 1854 à 1867.

Fortier, Moïse	du 13 septembre	1867	au 8 juillet		1872
Duguay, Joseph	du 30 août	1872	au 2 janvier		1874
Gill, Charles-Ignace	du 29 janvier	1874	juge 19 mai		1879
Vanasse-Vertefeuille, Fabien	du 7 juillet	1879	au 3 février		1891
Mignault, Roch-Moïse-Samuel	du 5 mars	1891			

Fin de la période de la Chambre des Communes du Canada, de 1867 à 1901.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

1ère PARTIE.

2e PARTIE.

3e PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES.—*Suite.*

4e PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES.—*Suite.*

5E PARTIE

TABLE DES MATIÈRES.—*Suite.*

TABLE DES MATIÈRES.—*Suite.*

6e PARTIE.

7e PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES.—*Suite.*

TABLE DES MATIÈRES.—*Suite.*

TABLE DES MATIÈRES.—*Suite.*

TABLE DES MATIERES.—*Suite.*

TABLE DES MATIERES.—(*Suite*).

TABLE DES MATIÈRES.—*Suite.*

TABLE DES MATIÈRES.—*Suite.*

TABLE DES MATIÈRES.—*Suite.*

8e PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES.—*Suite.*

TABLE DES MATIÈRES.—*Suite.*

21

TABLE DES MATIÈRES.—*Suite.*

TABLE DES MATIERES.—*Suite.*

TABLE DES MATIÈRES.—*Suite.*

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

C

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

PAGES

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

D

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

H

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

L

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

M

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE—*Suite*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

N

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

S

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

W

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.—*Suite.*

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE